Digitized by Google

reliure endommagée —

TRAITÉ
D'ÉCONOMIE POLITIQUE.
TOME II.

TRAITÉ
D'ÉCONOMIE POLITIQUE,
OU
SIMPLE EXPOSITION
DE LA MANIÈRE DONT SE FORMENT, SE DISTRIBUENT, ET SE CONSOMMENT LES RICHESSES.

Par JEAN-BATISTE SAY, Membre du Tribunat.

TOME II.

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET.

A PARIS,

Chez DETERVILLE, Libraire, rue du Battoir, n° 16.

AN XI — 1803.

TRAITÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE,

OU

SIMPLE EXPOSITION DE LA MANIÈRE DONT SE FORMENT, SE DISTRIBUENT ET SE CONSOMMENT LES RICHESSES.

SUITE DU LIVRE SECOND.

DES MONNAIES.

CHAPITRE XIII.

Des Lettres-de-Change.

TROIS circonstances principales sont à considérer dans une lettre-de-change.

1°. La monnaie qu'elle représente et avec laquelle on doit l'acquitter;

2°. Le lieu où elle doit être payée;

3°. L'époque où ce payement doit avoir lieu, et qu'on nomme l'*échéance*.

Ce sont ces trois considérations réunies qui déterminent un commerçant à acheter une de ces *obligations* appelées *lettres-de-change*, après toutefois qu'il a jugé les *obligés* dignes de sa confiance.

Le prix que l'acheteur paye pour une lettre-de-change (qui est le signe représentatif d'une somme de monnaie) se règle de gré à gré comme le prix de toute autre marchandise.

Il est plus haut ou plus bas en proportion du plus ou du moins d'utilité dont la lettre-de-change est pour l'acheteur, du besoin qu'il en a, balancé avec la rareté ou l'abondance de la marchandise, c'est-à-dire avec la rareté ou l'abondance des obligations de même espèce, qui peuvent être fournies.

Quand la lettre-de-change est payable dans l'étendue du pays même où l'on en fait l'acquisition, elle est ordinairement payable en la même monnaie dont on l'achète, c'est-à-dire en monnaie courante du pays. Le prix alors s'exprime par un tant pour cent de perte ou de gain pour le vendeur. Une lettre-de-change sur Lyon qui se vend à Paris à 1 pour cent de perte, est une lettre-de-change qui se paye 99 francs

pour chaque centaine de francs qu'elle représente.

Quand elle est payable dans un pays étranger, et par conséquent en monnaie étrangère, le prix se règle suivant l'évaluation qu'on fait de gré à gré, d'une certaine portion de la monnaie étrangère en monnaie du pays.

C'est ce qu'on nomme le *cours des changes*.

A Paris le cours du change de Londres est à 24, lorsqu'on peut trouver à acheter une lettre-de-change payable à Londres en livres sterling, au prix de 24 francs pour chaque livre sterling.

Le cours du change d'Amsterdam est à 56, lorsqu'on achète au prix de 3 francs pour 56 deniers de gros, une lettre-de-change payable à Amsterdam en florins dont chacun contient 40 deniers de gros. Il en est ainsi des autres.

On dit que le change est *au pair*, quand la quantité d'argent fin contenu dans une des deux sommes, est parfaitement égale à la quantité d'argent fin contenue dans l'autre.

C'est dans un ouvrage sur le commerce qu'il faut chercher des notions plus détail-

lées sur les lettres-de-change. Ici je ne dois donner que celles qui sont absolument nécessaires pour faire bien comprendre ce qui a rapport à leur nature et aux variations qui surviennent dans leur valeur.

Quelques personnes s'imaginent qu'il est possible de payer tout ce qu'on doit aux étrangers avec des lettres-de-change ; et en conséquence on a vu adopter ou provoquer des mesures pour favoriser cette prétendue manière de s'acquitter. C'était une pure folie. Une lettre-de-change n'a aucune valeur intrinsèque. On ne peut faire une traite sur l'étranger qu'autant qu'on y a envoyé une marchandise ayant une valeur réelle. On ne tire une lettre-de-change sur une ville qu'autant que la somme vous est due dans cette ville ; et la somme ne vous y est due qu'autant que vous y avez fait parvenir une valeur réelle équivalente. Ainsi les importations d'un état ne peuvent être soldées que par des exportations, et réciproquement. Les lettres-de-change ne sont que le signe de ce qui est dû. C'est-à-dire que les négocians d'un pays ne peuvent tirer des lettres-de-change sur ceux d'un autre pays, que pour le montant des marchan-

dises, l'or et l'argent compris, qu'ils y ont envoyées directement ou indirectement. Si un pays, la France par exemple, a envoyé dans un autre pays, comme l'Italie, des marchandises pour une valeur de dix millions et que l'Italie nous en ait envoyé pour douze millions, nous pouvons nous acquitter jusqu'à concurrence de dix millions avec des lettres-de-change représentant la valeur de ce que nous avons envoyé; mais nous ne saurions nous acquitter de la même manière des deux millions qui restent, à moins que ce ne soit en lettres-de-change sur un troisième pays, sur l'Allemagne par exemple, où nous avons envoyé des marchandises pour une valeur équivalente.

Il y a à la vérité des traites que les banquiers appellent *papier de circulation*, dont le montant ne représente aucune valeur réelle. Un négociant de Paris s'entend avec un négociant de Hambourg et fournit sur lui des lettres-de-change que ce dernier acquitte en vendant à son tour à Hambourg des lettres-de-change sur son correspondant de Paris; comme ces effets sont à terme et que le terme influe sur le prix où l'on

les place, c'est une manière assez coûteuse d'emprunter de l'argent sur sa signature; mais le papier qui est fait en vertu de cette opération, ne peut en aucune manière solder les dettes d'un pays envers un autre: les traites sont réciproques et se balancent mutuellement. Celles de Hambourg doivent égaler celles de Paris, puisqu'elles doivent servir à les payer; les secondes détruisent les premières et le résultat est nul.

On voit qu'un pays n'a de moyen de s'acquitter envers un autre, qu'en lui envoyant des valeurs réelles ou des marchandises (et sous cette dénomination je comprends toujours les métaux précieux) pour une valeur égale à celle qu'il en a reçue. S'il n'envoie pas directement des valeurs effectives en quantité suffisante pour solder ce qu'il a acheté, il les envoie à une troisième nation qui les fait passer à la première en produits de son industrie. Comment acquittons-nous les chanvres et les bois de construction que nous tirons de Russie? En envoyant des vins, des eaux-de-vie, des étoffes de soie à Amsterdam, à Hambourg, qui à leur tour envoient en Russie des denrées coloniales et d'autres produits de leur commerce.

L'ambition ordinaire des gouvernemens est que les métaux précieux entrent pour le plus possible dans les envois de marchandises faits par les étrangers, et pour le moins possible dans les envois qu'on fait aux étrangers. J'ai déjà eu occasion de remarquer, en parlant de ce qu'on nomme improprement *balance du commerce*, que s'il convient mieux au négociant du pays, d'envoyer des métaux précieux dans l'étranger plutôt que toute autre marchandise, il est aussi de l'intérêt de l'état, que ce négociant en envoie; car l'état ne gagne et ne perd que par le canal de ses citoyens; et, par rapport à l'étranger, ce qui convient le mieux au citoyen, convient par conséquent mieux à l'état (1); ainsi quand on met des

---

(1) Qu'on fasse bien attention que je dis seulement *dans ce qui a rapport au commerce avec l'étranger;* car les gains que font les négocians sur leurs compatriotes, comme ceux qu'ils font dans le commerce exclusif des colonies, ne sont pas en totalité des gains pour l'état. Dans le commerce entre compatriotes, il n'y a de gain pour tout le monde, que la valeur d'une utilité produite. Le surplus des prix, qu'élève souvent très-haut la faculté de faire exclusivement un certain commerce, est une valeur qui passe d'une poche dans une autre, de celle du consommateur dans celle du négociant.

entraves à l'exportation que les particuliers seraient tentés de faire de métaux précieux, on ne fait autre chose que les forcer à remplacer cet envoi par un autre moins profitable pour eux et pour l'état.

Le commerce habituel que deux nations entretiennent ensemble, met constamment en circulation, chez l'une et chez l'autre, beaucoup de lettres-de-change tirées par l'une d'elles sur l'autre. Chaque négociant en offre pour le montant des marchandises qu'il a expédiées, ou en demande pour le montant de celles qu'il a fait venir. L'offre et la demande dépendant des envois faits ou reçus, est nécessairement variable. Si Marseille a envoyé à Livourne plus de marchandises qu'elle n'en a reçu de cette dernière ville, on trouvera à Marseille plus de personnes qui offriront des traites sur Livourne, qu'il n'y aura de personnes qui en demanderont. Le prix du papier sur l'Italie baissera donc jusqu'à ce que son prix s'écarte tellement du pair, qu'il convienne mieux de faire venir des marchandises de Livourne, que de vendre des traites sur la même ville. Je m'explique :

Le papier sur Livourne est au pair à Mar-

seille, lorsque la quantité d'argent qu'on donne pour l'acheter, est égale à celle qu'on donne à Livourne pour l'acquitter. Si l'abondance de ce papier à Marseille, en fait tomber le prix de 10 ou 12 pour cent au-dessous du pair, on pourra s'y procurer au prix de 88 ou 90 onces d'argent, 100 onces d'argent payables à Livourne, et par conséquent on pourra acheter dans cette dernière ville, une marchandise valant 100 onces d'argent, sans en débourser plus de 88 ou 90. Delà des motifs de faire venir des marchandises d'Italie, ou bien l'argent lui-même dont on les acheterait; motifs qui n'auraient pas existé avant la baisse du change, et qui tendent à élever les importations venant d'Italie, au niveau des exportations faites pour ce pays.

Ce calcul ne tarde pas à rétablir le change, ou du moins à le rapprocher du pair; car pour payer les marchandises achetées à Livourne, il faut se procurer du papier sur cette place, ce qui occasionne une demande plus forte à Marseille, et par conséquent une hausse dans le cours du change.

Je ne parle point des autres combinaisons du change qui sont toutes des développe-

mens de celles que j'ai indiquées et qui ne peuvent trouver place que dans un traité des changes, de même que des frais de commission et autres qui doivent entrer dans les calculs de ce genre; il faut que je m'en tienne à ce qui peut faire saisir les rapports que cette branche particulière a avec le système économique des états.

CHAPITRE XIV.

Des Banques de dépôt.

Les fréquentes communications d'un petit pays avec les pays environnans, y versent perpétuellement les monnaies frappées par tous ses voisins. Ce n'est pas que le petit pays n'ait sa monnaie dont le poids, dont le titre sont déterminés par ses lois; mais la nécessité de recevoir souvent en payement, les pièces étrangères, au lieu des pièces nationales, force à donner aux premières un prix fixe qui exprime une certaine portion de monnaie nationale, et à les recevoir à ce taux dans les affaires courantes.

L'usage de ces monnaies étrangères est accompagné de plusieurs inconvéniens : il y a une grande variété dans leur poids et dans leur qualité; et la valeur que leur a donnée l'usage, ne peut être si exactement balancée avec ce qu'elles contiennent de métal fin, que l'on n'éprouve quelqu'incertitude sur la véritable valeur de la somme qu'on recevra, quand on est exposé à la re-

cevoir en pièces étrangères. Elles sont quelquefois très-anciennes, très-usées, très-rognées, n'ayant pas toujours participé aux refontes opérées dans le pays qui les a mises en circulation; et quoiqu'on ait tenu compte de ces circonstances dans la valeur courante qu'on leur donne, elles n'en forment pas moins une monnaie assez décriée, plus décriée même qu'elle ne mérite de l'être, surtout dans l'opinion des étrangers.

Les lettres-de-change tirées de l'étranger sur un tel pays, devant être payées avec cette monnaie devenue courante, se négocient en conséquence par-tout avec quelque désavantage; et celles qui sont tirées sur l'étranger et par conséquent payables en monnaies dont la valeur est plus fixe et mieux connue, se payent en cette monnaie courante et dégradée, plus cher qu'elles ne se payeraient sans cela. C'est ce qu'on appelle avoir le change contre soi.

Or voici le remède imaginé par les petits états dont il est ici question:

Ils ont établi des banques où chaque négociant a déposé soit en monnaie de l'état bonne et valable, soit en lingots, soit en pièces étrangères qui y sont reçues comme

lingots, une valeur quelconque exprimée en monnaie nationale ayant le titre et le poids voulus par la loi. La banque a en même tems ouvert un compte à chaque déposant, et a passé au crédit de ce compte la somme ainsi déposée. Lorsqu'un négociant a voulu ensuite faire un payement, il a suffi de transporter le montant de la somme, du compte d'un créancier de la banque à celui d'une autre personne. De cette façon les transports de valeurs ont pu se faire perpétuellement par un simple transfert sur les livres de la banque. Et remarquez qu'en toute cette opération, aucune monnaie n'étant transportée matériellement d'une main dans l'autre, la monnaie originairement déposée, la monnaie qui avait alors la valeur intrinsèque qu'elle devait avoir, la monnaie servant de gage à la créance qu'on transporte de l'un à l'autre, cette monnaie, dis-je, n'a pu subir aucune altération, soit par l'usure, soit par la friponnerie, soit même par la mobilité des lois.

La monnaie restée en circulation doit donc, lorsqu'elle est échangée contre la monnaie de banque, c'est-à-dire contre des inscriptions à la banque, perdre en propor-

tion de la dégradation qu'elle a éprouvée par l'usure, par la rognure, ou de toute autre manière.

Que je possède aujourd'hui une inscription de mille florins à la banque d'Amsterdam, cette inscription vaudra et je pourrai la vendre 1030 florins, espèces courantes, plus ou moins, suivant le cours du jour, parce qu'on suppose que les espèces courantes sont altérées de $\frac{3}{100}$. Que le gouvernement diminue la quantité d'argent fin contenu dans la monnaie courante, de 20 autres centièmes ou d'un cinquième, le cours s'établira à 123 florins courans pour 100 florins de banque, et mon inscription se vendra 1230 florins courans, c'est-à-dire la même quantité d'argent fin sous une dénomination différente.

On conçoit que des lettres-de-change payables en une monnaie si sûre et si invariable, doivent mieux se négocier que d'autres; aussi remarque-t-on, en général, que le cours des changes est plutôt favorable aux pays qui payent en monnaie de banque, et contraire à ceux qui n'ont à offrir en payement que de la monnaie courante.

Le dépôt fait à la banque y reste perpé-

tuellement. On perdrait trop à le retirer. En effet, on retirerait une monnaie bonne et entière, ayant sa pleine valeur originaire, et lorsqu'on viendrait à la donner en payement, on ne la ferait plus passer que comme monnaie courante et dégradée; car la pièce la plus neuve et la plus entière, jetée dans la circulation avec d'autres, se prend au compte et non pas au poids; on ne peut pas dans les payemens la faire passer pour plus que les pièces courantes. Tirer de la monnaie de la banque pour la mettre en circulation, ce serait donc perdre gratuitement le surplus de valeur que la monnaie de banque a pardessus l'autre.

Tel est le but de l'établissement des banques de dépôts. Venise, Gênes, Amsterdam, Hambourg, Nuremberg en ont eu; la plupart ont ajouté quelques opérations à celles qui découlaient de l'objet principal de leur institution; mais ce n'est pas ici le lieu d'en parler.

Le bénéfice des banques de dépôt, se tire d'un droit qu'on leur paye sur chaque transfert, et de quelques opérations compatibles avec leur institution, comme des prêts sur dépôts de lingots.

On voit qu'une des conditions essentielles à la fin qu'elles se proposent, est l'inviolabilité du dépôt qui leur est confié. A Amsterdam les quatre Bourgmestres, ou Officiers municipaux, en sont garans. Chaque année, à la fin de l'exercice de leurs fonctions, ils le remettent à leurs successeurs, qui, après l'avoir vérifié, en le comparant avec les registres de la banque, s'obligent sous serment à le remettre intact aux magistrats qui les remplaceront. Personne ne met en doute l'intégrité du dépôt; le moindre soupçon à cet égard ébranlerait toutes les fortunes qui reposent sur ce gage. Parmi toutes les factions qui ont agité la république, jamais le parti vainqueur n'a accusé le parti renversé d'y avoir touché. En 1672, lorsque *Louis XIV* pénétra jusqu'à Utrecht, la banque fit ses payemens avec si peu d'embarras, qu'il ne fut pas possible de soupçonner la fidélité de l'administration. Plusieurs des pièces de monnaies, qui virent le jour en cette circonstance, montraient encore les traces de l'incendie arrivé à l'Hôtel-de-ville peu de tems après l'établissement de la banque, qui avait eu lieu en 1609.

On a mis en question si un pareil dépôt

pourrait subsister dans un état où se rencontrerait une autorité politique sans responsabilité et sans bornes; c'est à l'opinion seule à décider une semblable question. Chacun à cet égard peut avoir la sienne; mais nul n'est forcé de la dire.

CHAPITRE XV.

Des Banques de circulation.

Il y a d'autres banques fondées sur des principes tout différens. Celles-ci émettent des billets ou promesses de payer à vue au porteur, la quantité d'or ou d'argent stipulée dans le billet.

Le gage des billets qu'elles émettent existe dans leurs coffres, soit en or et en argent, soit en effets souscrits par divers particuliers. Quand ces particuliers sont solvables, leurs effets sont pour les billets un gage aussi bon que de l'argent; car ils seront acquittés, soit avec de l'argent, soit avec des billets; si en argent, ils fournissent les moyens de payer une égale quantité de billets; si en billets, ils retirent de la circulation une quantité de billets égale à leur montant.

Quand les effets des particuliers sont à terme, ils ne peuvent à la vérité rembourser des billets payables à vue. Aussi les banques de circulation, quand elles sont bien conduites, n'escomptent-elles que des effets à

très-courtes échéances et gardent toujours en caisse une somme considérable en espèces; un tiers, par exemple, ou même une moitié du montant de leurs billets en émission; et encore malgré cette précaution sont-elles quelquefois embarrassées lorsqu'un défaut de confiance dans leur solvabilité, ou un événement quelconque précipitent les porteurs de billets à la caisse pour y recevoir leur remboursement. Il est arrivé à la banque de Londres en pareil cas de faire ramasser tout autant de petites pièces d'argent (*six pence*) qu'elle a pu en trouver, afin que la longueur excessive des payemens exécutés en petite monnaie, lui laissât le tems d'attendre l'échéance d'une partie des effets qu'elle possédait. La Caisse d'escompte de Paris en 1788 dominée par le gouvernement d'alors, eut recours à des subterfuges qui ne valaient pas mieux.

Le bénéfice que font les banques de circulation est très-considérable. La portion de leurs billets qui a pour gage des lettres-de-change, leur porte intérêt, car ces effets ont été achetés sous la déduction de l'escompte. Quant à la portion des billets qui a pour gage des espèces gardées en caisse, l'in-

térêt qu'elle rapporte n'est que l'intérêt des fonds qui existent dans la caisse; ce n'est pas un bénéfice.

La banque d'Angleterre et celle de France ne font des avances que sur des lettres-de-change, et n'accordent de crédits que jusqu'à concurrence des sommes laissées entre leurs mains. Elles se dédommagent de l'embarras de recevoir et de payer pour des particuliers, en fesant valoir les fonds que le mouvement des affaires laisse accidentellement entre leurs mains.

Ces deux banques se chargent en outre, moyennant une commission, du payement des rentiers de l'état, et même font des avances à leurs gouvernemens.

Ces diverses opérations augmentent leurs bénéfices, mais la dernière est totalement contraire à leur but, ainsi qu'on le verra dans le chapitre suivant. Les avances faites à l'ancien gouvernement de France par la Caisse d'escompte, et au gouvernement anglais par la Banque d'Angleterre, ont mis ces établissemens dans la nécessité de solliciter des lois pour que leur papier eût un cours forcé, ce qui déplace entièrement leur fondement. Aussi la première de ces

banques a croulé, et entre la première et la seconde, il n'y aura probablement de différence que dans la durée.

L'établissement de plusieurs banques qui émettent des billets de confiance vaut mieux que l'établissement d'une seule; alors chaque établissement de ce genre cherche à mériter la faveur du public en lui offrant de meilleures conditions et des gages plus solides.

Les Banques émettent leurs billets soit en prenant des lettres-de-change à l'escompte, c'est-à-dire en donnant leurs billets à vue et circulant comme de l'argent, en payement d'effets à terme, et sous la déduction de l'intérêt : c'est ce que font la banque actuelle de France et toutes celles d'Angleterre; soit en prêtant à intérêt à des personnes solvables : c'est ce que font les banques écossaises. Les négocians accrédités en tirent les sommes nécessaires à leur circulation courante; de façon que chaque négociant peut engager la totalité de ses capitaux dans ses entreprises, et n'en point conserver pour subvenir au mouvement ordinaire de ses marchandises. Cette circulation peut se faire en dehors de ses capitaux,

tandis que le négociant de Londres et de Paris ne peut la prendre qu'en dedans de ses capitaux occupés. Il faut qu'il s'arrange pour tenir constamment, soit à la banque, soit dans sa caisse, des sommes suffisantes pour faire face à ses payemens; le négociant d'Edimbourg est déchargé de ce soin : il emploie tous ses fonds, assuré qu'il est que la banque payera pour lui, s'il lui survient un payement accidentel à faire.

Les billets de banque ou de confiance, payables à bureau ouvert et ayant cours de monnaie, exerçant une grande influence sur la richesse nationale et ayant donné naissance à de graves erreurs qui se retrouvent dans beaucoup d'ouvrages estimables d'ailleurs, j'ai cru devoir consacrer un chapitre particulier aux considérations dont ils sont l'objet. Je traiterai ensuite du *papier-monnaie*, dénomination exclusivement réservée pour les effets auxquels l'autorité publique donne un cours forcé, c'est-à-dire avec lesquels elle autorise le trésor public et les particuliers à payer toute espèce d'engagemens stipulés en monnaie.

CHAPITRE XVI.

Des Billets de Banque ou de Confiance.

Je rappelle avant tout que je n'entends parler ici que des billets auxquels la confiance seule donne cours, et qu'on peut aller réaliser en argent dès l'instant où l'on juge dangereux de les garder.

On conviendra qu'il n'est pas moins curieux qu'important de savoir si des billets, des papiers sans valeur intrinsèque, ajoutent quelque chose à la masse des richesses sociales; et dans le cas où ils y ajoutent quelque chose, quel est le terme où s'arrête cet effet; car s'il n'avait point de terme, on sent qu'il n'y aurait point de bornes aux richesses qu'un état pourrait acquérir en très-peu de tems et au moyen de quelques rames de papier. Il faut mettre la solution de ces questions au nombre des plus belles démonstrations d'*Adam Smith*; mais elles n'ont pas été entendues de tout le monde. Je vais faire mes efforts pour les rendre usuelles.

Les besoins de la société réclament une

certaine quantité de chaque sorte de marchandise, quantité déterminée par l'état actuel d'avancement de la société. Les marchandises qui dans chaque genre excèdent ces besoins, ou ne se produisent pas, ou, quand elles se produisent, vont chercher ailleurs leur emploi.

Il en est de la monnaie comme de toutes les autres marchandises. Elle est un agent commode, et par conséquent employé dans tous les échanges; mais le besoin qu'on en a, dépend de l'étendue et de l'activité des échanges qui se font en chaque pays. Une fois qu'on a le numéraire suffisant pour opérer toutes les circulations de denrées qui sont à faire, le surplus n'arrive pas; ou s'il arrive, il repart et cherche à se placer partout où son utilité se fait sentir davantage. Personne, ou presque personne, ne garde dans sa bourse ou dans sa caisse, une somme supérieure aux besoins journaliers de son commerce ou de sa consommation (1). Tout ce qui excède ces besoins est repoussé comme

(1) Il n'est nullement question ici de l'argent enfoui, dont il ne faut pas plus s'occuper que de celui qui est encore dans la mine.

ne produisant ni utilité, ni intérêt; et lorsque chacun est ainsi muni de la portion de numéraire que comportent ses affaires et sa fortune, la société entière en a tout ce qu'il lui en faut.

On peut s'en rapporter à l'intérêt personnel, du soin de tirer le meilleur parti du numéraire qui excède les besoins de la circulation. Prétendre que l'état fait une perte de tout celui qui franchit ses frontières, c'est prétendre qu'un manufacturier s'appauvrit de tout l'argent qui sort de ses mains pour aller acheter les denrées ou les matières premières de son industrie; c'est prétendre que les particuliers, dont après tout l'état se compose, font des cadeaux de toutes les sommes dont ils se séparent.

Qu'il nous suffise que le numéraire demeurant en circulation dans le pays, est borné par les besoins de la circulation du pays.

Dans cet état de choses si l'on trouve le moyen de remplacer les deux tiers du numéraire ou de la marchandise-monnaie par des billets, il est évident que, dès cet instant, il y a deux tiers de cette marchandise qui deviennent inutiles pour la circulation intérieure. Cette surabondance fait baisser sa

valeur; mais comme il n'y a point de raisons pour que sa valeur baisse dans d'autres lieux où l'on n'a point créé de billets de confiance, et où par conséquent il n'y a point de surabondance, la marchandise-monnaie se répand dans ces lieux-là; elle cherche les endroits où elle vaut relativement davantage, où elle trouve à s'échanger contre une plus grande quantité de marchandises; en d'autres termes, la monnaie s'écoule là où les marchandises sont à meilleur marché, et il revient une valeur en marchandises égale à celle qui est sortie en espèces.

La portion de la monnaie qui sort est prise sur cette partie seulement qui a une valeur au-dehors; c'est-à-dire la partie métallique. Mais ce qu'il y a de vraiment important à remarquer, c'est que le capital national est accru soit en argent, soit en toute autre marchandise, d'une valeur égale aux deux tiers du numéraire circulant. La nation dispose à son gré de cette valeur, précédemment occupée, et qui désormais est devenue libre, sans qu'on en éprouve la privation dans les fonctions qu'elle exerçait auparavant.

Quelque précieux que soit cet accroissement du capital national, il ne faut cependant pas se le représenter plus grand qu'il n'est réellement. J'ai supposé, pour simplifier, que les deux tiers du numéraire d'un pays pouvaient être remplacés par des billets de confiance; mais cette proportion est énorme, sur-tout si l'on considère que des billets ne conservent leur valeur de monnaie, que lorsqu'on peut sans peine les échanger, à chaque instant, contre de la monnaie. Je dis *sans peine*, à *chaque instant*, car autrement on préférerait de la monnaie, puisque celle-ci a, sans qu'on se donne *aucune peine* pour cela, et *à tous les instans*, valeur de monnaie. Or ces conditions supposent, non-seulement qu'il y a toujours en caisse des valeurs, en effets ou en argent, suffisantes pour acquitter tous les billets qui peuvent se présenter, mais que la caisse est à portée du porteur de billets. Or dans un pays un peu vaste, et où les billets seraient répandus au point de former les deux tiers de la monnaie nécessaire aux transactions, il faudrait bien des caisses pour que chaque porteur de billets en trouvât toujours une à sa portée.

Néanmoins supposons la chose possible;

et, admettant que des billets de confiance peuvent remplacer les deux tiers du numéraire que réclame la circulation, cherchons quelle augmentation il en résulte dans le capital national.

Nul auteur de poids n'a évalué le numéraire nécessaire à la circulation à plus d'un cinquième des produits annuels ordinaires d'une nation, et suivant les calculs de quelques-uns, il ne va pas à un trentième; c'est donc l'estimer au plus haut que de le porter au cinquième des produits annuels, et quant à moi, je crois cette évaluation fort au-dessus de la vérité. Admettons-la pourtant. Alors un pays qui aurait pour 15 millions de produits annuels, n'aurait besoin que de 3 millions de numéraire. En supposant donc que les deux tiers de ce numéraire, ou 2 millions, pussent être remplacés par des billets de confiance et mis de côté en accroissement du capital national, ils n'accroîtraient, une fois pour toutes, ce capital que d'une valeur égale aux deux quinzièmes des produits d'une année.

Les produits annuels seraient peut-être à leur tour évalués bien haut si on les portait au dixième de la valeur du capital productif

national; je les estime ainsi dans la supposition que les capitaux productifs rapportent, l'un dans l'autre, cinq pour cent, et l'industrie qu'ils tiennent en activité, autant. Si les billets de confiance ont fourni un secours égal aux deux quinzièmes du produit annuel, ils n'ont donc accru le capital national productif que de $\frac{1}{75}$, en évaluant ce secours au plus haut.

Quoique l'émission possible de billets de confiance procure comme on voit dans un pays passablement riche, un accroissement de capital national fort inférieur à ce qu'on s'est plu à le représenter en mainte occasion, cet accroissement n'en est pas moins extrêmement précieux. A moins d'une production bien active comme en Angleterre, ou d'un esprit d'épargne bien général et bien soutenu, comme en Hollande, ce n'est jamais qu'une petite partie de ses revenus qu'une nation, même qui prospère, parvient à mettre en réserve, chaque année, pour l'ajouter à ses capitaux; les nations stationnaires, comme on sait, n'ajoutent rien à leurs capitaux; et celles qui déclinent en consomment tous les ans une partie.

Lorsqu'une banque répand plus de bil-

lets que ne le comportent les besoins de la circulation et la mesure de confiance qu'on lui accorde, ses billets reviennent continuellement se faire rembourser, et elle perd les frais qu'elle est obligée de faire pour ramener dans ses coffres un argent qui en sort sans cesse. Les banques d'Ecosse qui ont pourtant été si utiles, n'ayant pas toujours su se retenir dans un pas si glissant, ont été forcées, à de certaines époques, d'entretenir à Londres des agens dont tout l'emploi consistait à leur rassembler de l'argent qui leur coûtait jusqu'à 2 pour cent par opération, et qui s'évaporait en peu d'instans. La banque d'Angleterre, dans des circonstances pareilles, était obligée d'acheter des lingots d'or, de les faire frapper en monnaie qu'on fondait à mesure qu'elle les donnait en paiement, à cause du haut prix qu'elle-même était obligée d'y mettre, pour subvenir à l'abondance des remboursemens exigés d'elle. Elle perdait ainsi chaque année 2 $\frac{1}{2}$ à 3 pour cent, sur environ 850 mille livres sterling (plus de 20 millions de France) (1). Je ne parle pas de ce qui est arrivé dernièrement

(1) *Smith*, Liv. II, ch. 2.

à cette même banque, lorsque ses billets ont eu un cours forcé, et ont par conséquent tout-à-fait changé de nature.

Les billets mis en circulation par une banque, même par celle qui n'aurait point de fonds en propre, n'étant jamais donnés gratuitement, supposent toujours dans les coffres de cette banque, une valeur équivalente, soit en espèces, soit en titres portant intérêt : cette dernière portion est la seule qui constitue véritablement la somme prêtée par la banque ; or cette portion ne doit jamais se composer de titres à longue échéance, car ils sont le gage d'un autre titre qui est entre les mains du public, et qui a la plus courte de toutes les échéances, puisqu'il est remboursable à vue. Pour qu'une banque fût perpétuellement à portée de faire face à ses engagemens et méritât la confiance qu'elle réclame, il faudrait que les titres qui sont le gage de son papier, fussent tous remboursables à vue ; mais puisqu'il lui est difficile d'avoir des effets solides portant intérêt, et remboursables à vue, il lui convient que ses titres soient au moins à la plus courte échéance possible ; et les banques conduites avec sagesse,

ne se sont jamais écartées de ce principe.

Il résulte de tout ce qui précède une conséquence fatale à bien des systèmes et à bien des projets; c'est que les billets de confiance ne peuvent remplacer, et encore en partie, que cette portion du capital national qui fait office de monnaie, qui circule d'une poche dans une autre pour servir à l'échange des autres biens; et qu'une banque de circulation ne saurait par conséquent fournir aux entreprises agricoles, manufacturières ou commerçantes, aucuns fonds pour construire des bâtimens et des usines, creuser des mines et des canaux, défricher des terres incultes, entreprendre des spéculations lointaines, aucuns fonds, en un mot, destinés à être employés comme *capitaux engagés*. La nature des billets de confiance est d'être perpétuellement exigible; lorsque la totalité de leur valeur ne se trouve pas en argent dans les coffres de la banque, elle doit donc au moins s'y trouver en effets dont le terme soit très-rapproché; or une entreprise qui verse les fonds qu'elle emprunte dans un emploi d'où ils ne peuvent pas être dégagés à volonté, ne saurait fournir de tels engagemens.

Rendons ceci plus sensible au moyen d'un exemple.

Je suppose qu'une banque de circulation prête à un propriétaire de terre, cent mille francs hypothéqués sur sa terre. Le gage est de toute solidité. Le propriétaire fait construire avec ces fonds un bâtiment d'exploitation dont il a besoin ; pour cet effet il conclut un marché avec un entrepreneur de bâtimens, et lui paye les cent mille francs en billets de la banque. Supposé maintenant que l'entrepreneur, au bout de quelque tems, veuille toucher le montant des billets, la banque ne peut se servir du gage qu'elle a, pour les payer. Elle n'a pour gage de cette somme de billets qu'une obligation très-solide à la vérité, mais qui n'est pas exigible.

J'observe que les obligations que possède une banque, remplissent le but qu'elle en attend, soit que les payeurs qui les doivent, les acquittent en argent, soit qu'ils les acquittent en billets, pourvu qu'elles soient à courte échéance. Dans le premier cas, la banque reçoit de quoi acquitter ses billets ; dans le second, elle est dispensée de les acquitter.

On comprend maintenant, j'espère, la raison pour laquelle mille projets de banques

agricoles où l'on a prétendu pouvoir fonder des billets fesant office de monnaie, sur de solides hypothèques territoriales, et d'autres projets de même nature, se sont toujours écroulés en peu de tems, avec plus ou moins de perte pour leurs actionnaires ou pour le public. La monnaie équivaut à un billet de toute solidité et payable à l'instant; elle ne peut en conséquence être remplacée que par un billet non-seulement d'une solidité parfaite, mais payable à vue; et, de tels billets, la meilleure de toutes les hypothèques ne peut servir à les acquitter.

Par la même raison, les lettres-de-change, appelées improprement par les banquiers *papier de circulation*, ne sont pas un gage suffisant pour des billets de confiance. Ces lettres-de-change, lorsque leur échéance est venue, se payent avec d'autres lettres-de-change payables à une époque plus éloignée, et qu'on négocie en fesant le sacrifice de l'escompte. L'échéance de ces dernières arrivée, on les paye avec d'autres payables plus tard et qu'on négocie également, et ainsi de suite: on perd chaque fois le montant de l'escompte ou l'intérêt. C'est une manière d'emprunter; manière coûteuse, car elle occa-

sionne des frais de commission à chaque opération, indépendamment de l'intérêt payé. On sent qu'une semblable opération, lorsque c'est une banque qui prend ce papier à l'escompte, n'est qu'un moyen de lui emprunter à perpétuité, puisqu'on ne s'acquitte du premier emprunt qu'avec un second, et du second qu'avec un troisième, et ainsi de suite. L'inconvénient qui en résulte pour une banque, est de jeter dans la circulation une plus grande quantité de ses billets que n'en réclament les besoins de la circulation et l'état du crédit de la banque; les billets ainsi empruntés ne servent pas à l'échange et au mouvement de valeurs réelles puisqu'il n'y en a point, dans ce cas-ci; par conséquent ils reviennent sans cesse à la banque pour se faire rembourser. Aussi l'ancienne Caisse d'escompte de Paris, au tems où elle était bien administrée, se défendait autant qu'elle pouvait d'escompter du papier de circulation, de même que la Banque de France actuellement existante.

Le même inconvénient se présente lorsqu'une banque fait au gouvernement des avances perpétuelles ou même à long terme. C'est ce qui cause la détresse actuelle de la

banque d'Angleterre. Sa créance sur le gouvernement n'étant pas exigible, elle ne peut acquitter les billets qui ont servi à faire cette avance. Ses billets ne sont plus des billets de confiance; ils ont un cours forcé. Le gouvernement ne pouvant lui fournir les moyens de les payer, l'en a dispensée.

J'ai dit que les billets de confiance payables à bureau ouvert, lorsqu'ils ne sont pas répandus au-delà de ce que l'état de la circulation en réclame, augmentaient véritablement les capitaux d'un pays, les augmentaient de toute la monnaie d'argent qu'ils étaient admis à remplacer. J'ai dit ensuite que les billets de confiance ne pouvaient remplacer qu'une portion du numéraire, de l'argent qui circule perpétuellement d'une main dans l'autre, sans pouvoir jamais fournir des capitaux qu'on puisse engager dans les entreprises industrielles. En voudrait-on conclure que l'augmentation de capital qui en résulte, est purement illusoire, et que l'établissement d'une banque, l'émission de billets de confiance, n'offrent aucun secours réel au commerce? On aurait tort.

L'argent laissé libre par l'introduction

des billets de confiance est un capital véritable et susceptible de tous les emplois, même de ceux qui l'absorberaient pendant long-tems. Qui sont les capitalistes qui prêtent cette portion de capital ou qui en disposent eux-mêmes? Tous ceux qui font usage des billets de confiance. Ils le prêtent, et c'est la banque, créatrice des billets, qui en retire les intérêts. Un léger développement le fera sentir. Un banquier est toujours obligé par le mouvement de ses affaires, d'avoir en caisse une somme d'argent destinée aux payemens courans et aux dépenses imprévues. Qu'on évalue cette somme dont l'intérêt est constamment perdu, à dix mille francs. S'il survient des billets de confiance ayant cours de monnaie, le banquier garde cette somme en billets au lieu de la garder en écus; il dispose de ses écus. Il en tire un intérêt sans doute, mais il perd précisément le même intérêt sur les dix mille francs de billets servant aux mouvemens de sa caisse; et cet intérêt c'est la banque qui en profite, puisqu'elle gagne un intérêt sur ses billets en émission. Elle n'a point cependant prêté à long terme; elle ne le pouvait pas, par les raisons que nous avons vues;

mais elle a fourni au particulier une facilité pour le faire.

Tel est, si je ne me trompe, l'effet que produisent les banques de circulation et l'émission de leurs billets sur les richesses générales et particulières.

Smith représente l'effet de ces opérations par une image bizarre et ingénieuse. Le sol d'un vaste pays figure selon lui les capitaux qui s'y trouvent. Les terres cultivées sont les capitaux productifs; les grandes routes sont l'agent de la circulation, la monnaie par le moyen de laquelle les produits se distribuent dans la société. Une grande machine est inventée qui transporte les produits du sol au travers des airs ; ce sont les billets de confiance. Dès-lors on peut mettre en culture les grands chemins.

« Toutefois, poursuit *Smith*, le commerce » et l'industrie d'une nation, ainsi suspen» dus sur les ailes Icariennes des billets de » banque, ne cheminent pas d'une manière » si assurée, que sur le solide terrain de » l'or et de l'argent. Outre les accidens aux» quels les exposent l'imprudence ou la mal» adresse des directeurs d'une banque, il » en est d'autres que toute l'habileté hu-

» maine ne saurait prévoir ni prévenir. Une » guerre malheureuse, par exemple, qui » ferait passer entre les mains de l'ennemi, » le capital et les trésors qui soutiennent » le crédit des billets, occasionnerait une » bien plus grande confusion, que si la circu- » lation du pays était fondée sur l'or et l'ar- » gent. L'instrument des échanges perdant » alors toute sa valeur, les échanges ne pour- » raient plus être que des trocs difficiles. » Tous les impôts acquittés jusque-là en bil- » lets, le prince ne trouverait plus rien dans » ses coffres pour payer ses troupes ni pour » remplir ses magasins. Un princc jaloux de » défendre en tout tems avec avantage son » territoire et sa puissance, doit donc se te- » nir en garde, non-seulement contre cette » multiplication démesurée de billets de » confiance, qui devient ruineuse pour les » banques et funeste au pays; mais même » contre une multiplication modérée en ap- » parence, qui tendrait seulement à rem- » placer une grande partie de l'agent natu- » rel des échanges dans ses états ».

La contrefaçon seule des billets peut porter le désordre dans les affaires de la banque la mieux établie. La contrefaçon est bien

plus à craindre pour des billets que pour des espèces. Ils excitent davantage la cupidité des contrefacteurs. On gagne plus à élever à la valeur de monnaie, une feuille de papier qu'un métal qui, quoique vil, a une certaine valeur intrinsèque, sur-tout s'il est couvert ou mélangé de quelque portion d'un métal plus précieux. Peut-être aussi les appareils nécessaires à la contrefaçon des billets, exposent-ils moins ses auteurs. Enfin la fausse monnaie ne saurait nuire à la valeur de la bonne qui en a une indépendante de cet événement; tandis que l'opinion seule qu'il y a dans le public des billets si artistement contrefaits qu'on ne peut les distinguer des véritables, suffit pour faire refuser les uns et les autres. Aussi a-t-on vu des banques préférer de payer des billets qu'elles savaient être faux, plutôt que d'exposer les véritables à partager le discrédit des premiers.

Un des moyens d'empêcher la trop grande multiplication des billets, est de défendre qu'on en fasse au-dessous d'une certaine somme; de manière qu'ils puissent servir à la circulation des marchandises qui passent d'un négociant à un autre négociant, et

qu'ils soient incommodes dans la circulation qui se fait du marchand au consommateur. Mais un gouvernement a-t-il le droit d'empêcher des établissemens particuliers d'émettre de petits billets si le public veut bien les recevoir ? Doit-il violer en cela la liberté des transactions qu'il est appelé à défendre ? Sans doute, de même qu'il est autorisé à condamner la construction d'un édifice privé qui menacerait la sûreté publique.

CHAPITRE XVII.

Du Papier-Monnaie.

J'AI réservé le nom de *papier-monnaie* proprement dit, à des obligations que le souverain veut qu'on reçoive en payement des ventes et des créances stipulées en monnaie.

Je dis *obligations* quoiqu'elles n'obligent pas le pouvoir qui les émet à un remboursement, du moins immédiat; mais pour l'ordinaire elles contiennent la promesse d'un remboursement à vue qui ne s'effectue pas, ou d'un remboursement à terme dont on n'a aucune garantie, ou d'un remboursement en terres dont nous examinerons bientôt la valeur.

Une obligation, qu'elle soit souscrite par le gouvernement ou par des particuliers, n'est transformée en *papier-monnaie* que par l'autorité du gouvernement qui seul peut autoriser les débiteurs de monnaie, à s'acquitter avec du papier. C'est le dernier terme de l'altération des monnaies; c'est

avoir ôté de la somme nominale, de la valeur imaginaire, nommée par exemple *une livre*, tout ce qu'il était possible de lui ôter d'argent fin, tout ce qu'il était possible de lui ôter de valeur réelle.

Il semblerait d'après les principes établis plus haut, qu'une monnaie qui n'a aucune valeur comme marchandise, n'en devrait avoir aucune dans les conventions libres qui se font postérieurement à son émission. C'est bien aussi ce qui arrive tôt ou tard; les billets de la banque improprement nommée *Banque de Law*, non plus que les *Assignats* créés pendant la révolution française, n'ont jamais été formellement abolis; et cependant on ne parviendrait pas maintenant à faire passer pour un sol, le plus gros de ces billets. Mais pourquoi ne sont-ils pas dès leur origine réduits ainsi à leur véritable valeur?

Cela tient à plusieurs mesures d'adresse ou de violence dont l'effet subsiste toujours pendant quelque tems.

Et d'abord un papier avec lequel on peut payer ses dettes, tire de cette circonstance même une sorte de valeur. Dans les échanges libres qu'on en fait, on ne consentira

pas à donner pour rien une monnaie sans valeur intrinsèque à la vérité, mais qui peut servir à mille personnes à s'acquitter d'une valeur réelle qu'elles doivent; et cette faculté peut avoir un effet très-prolongé, comme dans les baux à longs termes. Le papier-monnaie sert encore à acquitter une dette qui se renouvelle perpétuellement, c'est-à-dire les contributions publiques. Enfin on défend souvent sous les peines les plus graves, l'usage de la monnaie métallique, ou même de toute autre espèce de monnaie. Le besoin absolu de monnaie dans une société civilisée, donne alors au *papier-monnaie* une partie de la valeur que l'utilité de servir de monnaie, ajoute, suivant ce que nous avons vu (Chap. 3) au métal lui-même. Enfin on ordonne aux producteurs de ne point refuser une telle quantité de denrées, en échange d'une telle quantité de papier-monnaie; ce qui à la vérité fait cesser presque entièrement plusieurs sortes de productions, mais ce qui donne au papier-monnaie une valeur proportionnée à la valeur des produits déjà existans.

Les peuples qui ont été forcés de livrer des guerres sans avoir pu amasser d'avance

les capitaux nécessaires pour les soutenir, et sans avoir encore assez de crédit pour s'en procurer par la voie des emprunts, ont presque toujours eu recours au papier-monnaie ou à quelque chose d'équivalent.

Les Hollandais pendant la guerre qu'ils soutinrent contre le roi d'Espagne pour assurer leur indépendance, firent de la monnaie de papier, de cuir et de beaucoup d'autres matières. Les États-Unis d'Amérique dans une position semblable, se servirent aussi de papier-monnaie; et celui au moyen duquel la République française a soutenu les principaux efforts de la coalition, est célèbre sous le nom d'*Assignats* qui lui fut donné.

Les motifs qui donnèrent lieu au papier-monnaie créé du tems de la Régence, ne furent pas si nobles. Celui-ci n'eut pour objet que de fournir aux dépenses d'une cour dissolue, après un règne qui avait épuisé toutes les ressources.

C'est à tort que les maux causés par ce que nous appelons le *système*, sont mis sur le compte de *Law*. Cet homme n'avait pas de fausses notions des monnaies, ainsi qu'on peut le voir dans un écrit qu'il publia en

Écosse, pour persuader au gouvernement de son pays d'établir une banque de circulation (1). La banque qu'il forma en France en 1716, était fondée sur ces principes. Les billets qu'elle mit en circulation, s'exprimaient ainsi :

« La banque promet de payer au porteur » à vue..... livres, en monnaie *de même* » *poids et au même titre* que la monnaie de » ce jour, valeur reçue, à Paris, etc. ».

La banque qui n'était encore qu'une entreprise particulière, payait régulièrement ses billets chaque fois qu'ils lui étaient présentés. Ils n'étaient point encore un papier-monnaie. Les choses continuèrent sur ce pied jusqu'en 1719, et tout alla bien (2). A cette époque le roi, ou plutôt le régent, remboursa les actionnaires, prit l'établissement entre ses mains, l'appela *banque royale*, et les billets furent ainsi conçus :

« La banque promet de payer au por-

---

(1) Cet écrit, traduit en français pendant que Law était contrôleur général de France, est intitulé : *Considérations sur le Commerce et sur l'Argent.*

(2) *Voyez* dans Dutot, vol. II, pag. 200, quels furent les magnifiques résultats du système dans ses commencemens.

» teur, à vue..... livres, *en espèces d'ar-*
» *gent*, valeur reçue, à Paris, etc. ».

Ce changement, léger en apparence, était fondamental. Les premiers billets stipulaient une quantité fixe d'argent : celle qu'on connaissait au moment de la date, sous la dénomination d'une livre. Les seconds ne stipulant que des *livres*, admettaient toutes les variations qu'il plairait au pouvoir arbitraire d'introduire dans la valeur réelle de ce qu'il appellerait toujours du nom de *livres*. On nomma cela rendre le papier-monnaie *fixe* : c'était au contraire en faire une monnaie variable, et qui varia bien déplorablement. *Law* s'opposa avec force à ce changement. Les principes furent obligés de céder au pouvoir ; et les fautes du pouvoir, lorsqu'on en sentit les fatales conséquences, furent attribuées à la fausseté des principes.

Tous les auteurs français qui ont écrit vers cette époque, *Melon*, *Savary*, *Dutot* et autres, ne mettent pas en doute qu'un papier-monnaie ne soit excellent, pourvu qu'il n'excède pas nominativement la masse du numéraire existant dans le royaume, et ils sont fermement convaincus qu'une *livre*

tournois est une valeur fixe et invariable, quelle que soit la quantité d'argent ou de toute autre marchandise, par quoi elle pourrait être représentée. « Je ne veux » pas d'autres preuves, dit *Steuart* à ce su- » jet, de l'ignorance qu'on avait générale- » ment en France sur ces matières, dans ce » tems là (1) ». Le même auteur va jusqu'à dire que la véritable raison pour laquelle aucune banque n'a pu être établie en France, est que toute cette opération est encore un mystère pour les Français. *Montesquieu* croit que c'est parce que les banques sont incompatibles avec la monarchie pure. Ces deux opinions ne sont pas contradictoires.

Les *assignats* créés dans le cours de la révolution, valaient encore moins que le papier-monnaie de la régence. Celui-ci promettait au moins un payement en argent; ce payement aurait pu être considérable-

---

(1) Economie politique, Tom. II, pag. 245. Steuart lui-même ne se fesait pas des idées parfaitement justes de la théorie des monnaies; témoins les longs raisonnemens qu'il fait sur la monnaie de banque, qu'il représente comme une monnaie fictive, tandis qu'elle ne l'est pas.

ment réduit par l'altération des monnaies; mais enfin si le gouvernement avait été plus mesuré dans l'émission de son papier-monnaie et plus scrupuleux à tenir ses engagemens, ce papier aurait pu être remboursé un peu plus tôt ou un peu plus tard; tandis que les assignats ne donnaient aucun droit à un remboursement en argent, mais seulement à un achat de biens nationaux; or on va voir ce que valait ce droit-là.

Les premiers assignats portaient qu'ils étaient payables, à vue, à la caisse de l'extraordinaire, où dans le fait, ils n'étaient point payés. On les recevait à la vérité en payement des domaines nationaux que les particuliers achetaient à l'enchère. Mais la valeur de ces domaines ne suffisait point pour déterminer celle des assignats, parce que leur prix nominal augmentait dans la même proportion que celui de l'assignat déclinait. Le gouvernement n'était pas même fâché que le prix des domaines s'élevât; il y voyait un moyen de retirer une plus grande quantité d'assignats et par conséquent un moyen d'en émettre d'autres sans en augmenter la masse. Il ne sentait pas

que ce n'était pas le prix des biens nationaux qui augmentait, mais bien celui des assignats qui diminuait; et que plus celui-ci diminuait, plus il était forcé d'en émettre pour obtenir les mêmes denrées.

Les derniers *assignats* ne portaient plus qu'ils étaient payables à vue. A peine s'aperçut-on de ce changement; car les derniers n'étaient pas moins payés que les précédens, qui ne l'étaient pas du tout. Mais le vice de leur institution s'en découvre mieux. En effet on lisait sur une feuille de papier: *domaines nationaux, assignat de cent francs*, etc. Or que voulaient dire ces mots *cent francs*? De quelle valeur donnaient-ils l'idée? De la quantité d'argent qu'auparavant on appelait cent francs? Non : puisqu'il était impossible de se procurer cette quantité d'argent avec un assignat de cent francs. Donnaient-ils l'idée d'une étendue de terre égale à celle qui aurait valu cent francs en argent? Pas davantage; puisque cette quantité de terre ne pouvait pas plus être obtenue avec un assignat de cent francs, même des mains du gouvernement, qu'on ne pouvait obtenir cent francs d'espèces.

De façon que, tout discrédit à part, une somme en assignat ne présentait l'idée d'aucune valeur; et le gouvernement aurait joui de toute la confiance qu'il n'avait pas, que les assignats ne pouvaient éviter de tomber à rien.

On sentit cette erreur dans la suite et lorsqu'il ne fut plus possible d'acheter la moindre denrée pour quelque somme en assignat qu'on en offrît. Alors on créa des *mandats*, c'est-à-dire un papier avec lequel on pouvait se faire délivrer, sans enchère, une certaine quantité de biens nationaux; mais on s'y prit mal dans l'exécution, et d'ailleurs il était trop tard.

Certes, je suis loin de conseiller à aucun gouvernement d'émettre un papier-monnaie dont le cours ne peut jamais, ainsi que je l'ai dit, se soutenir qu'avec des moyens violens; mais tout gouvernement qui voudrait commettre cette injustice, la commettrait du moins d'une façon raisonnable, en donnant comme papier-monnaie des promesses de payer à des époques déterminées, une certaine quantité déterminée, d'une marchandise quelconque déterminée aussi; un certain poids d'argent fin par

exemple. Un tel papier du moins n'éprouverait d'autre discrédit que celui qui résulterait de l'opinion qu'on se formerait de la moralité et de la solvabilité du gouvernement.

LIVRE TROISIÈME.

DE LA VALEUR DES CHOSES.

CHAPITRE PREMIER.

De la valeur naturelle *des produits, et de leur* valeur échangeable, *ou* prix courant.

Un produit quelconque n'ayant pu être créé sans le concours d'un fonds de terre, d'un capital, et d'une industrie, ne peut exister qu'autant que sa valeur paye un profit à la terre, au capital et à l'industrie. Celle de ces sources de production qui n'y trouverait aucun profit, se refuserait à la production; et comme le concours de toutes les trois est nécessaire, le produit n'existerait pas.

Des circonstances locales ou accidentelles que nous aurons lieu d'observer en détail dans le Livre suivant, déterminent, en chaque lieu et en chaque tems, le taux suivant lequel se payent les services productifs de la terre, des capitaux et de l'in-

dustrie. Prenons, quant à présent, ce taux comme une quantité donnée. Le total de ces frais formera la *valeur naturelle* de chaque produit.

Ainsi la valeur naturelle du blé se compose :

1°. Des profits de la terre (1) où il aura poussé, pendant la durée de la production.

2°. Des profits du capital du propriétaire ou du fermier qui aura exploité cette terre, pendant la durée de la production également.

3°. Des salaires de toutes les personnes industrieuses qui auront concouru à cette production.

Pour connaître la valeur naturelle de la farine, il faut ajouter au profit du capital qui a fertilisé la terre, les profits de celui du meunier, et les salaires de son industrie.

Pour connaître la valeur naturelle du pain, il faut ajouter aux profits déjà désignés, ceux du capital et de l'industrie du

---

(1) Je ne dis pas du *fermage*, parce que ces profits se perçoivent, que la terre soit louée, ou qu'elle soit mise en valeur par son propriétaire. J'en dis autant des *profits du capital*, qui ne portent le nom d'*intérêts* que lorsque le capital est prêté.

boulanger. Il en est ainsi de tous les autres produits.

Il y a quelques produits, en petit nombre, qu'on obtient sans payer aucun fermage ou revenu foncier, comme les poissons de mer. Leur valeur naturelle ne se compose que des profits du capital du pêcheur et de son industrie. Le fonds d'où il tire sa matière première étant à l'usage de tout le monde, personne n'est obligé de payer pour cet usage.

Il y a même quelques produits dont la valeur naturelle se compose uniquement du salaire de l'industrie, qui suffit pour les obtenir; mais ils sont si rares, qu'on en trouve difficilement des exemples. *Smith* parle de certains petits cailloux qui se ramassent sur les côtes d'Ecosse et dont les couleurs présentent des effets assez agréables pour que les lapidaires puissent en tirer parti. Ces cailloux s'obtiennent au moyen seulement de la grossière industrie des pauvres gens qui les ramassent (1). Et encore l'entretien de ces pauvres gens pendant la durée de leur travail, exige-t-il un petit capital dont il faut bien que l'avance soit

---

(1) Rich. des nat. Liv. I, ch. 6.

faite par eux, ou par ceux qui les emploient.

Quand je parle du taux naturel des profits des différens services productifs, j'entends leur taux naturel aux lieux où les terres, les capitaux et l'industrie sont employés, et ces lieux sont quelquefois très-distans l'un de l'autre.

La valeur naturelle du thé, par exemple, se compose :

En premier lieu, du montant des profits de la terre, ou fermages, suivant le taux où ils sont à la Chine.

En second lieu, des profits ou de l'intérêt des capitaux chinois employés à la culture du thé, et des capitaux des négocians chinois qui l'apportent à Canton, suivant le taux de l'intérêt dans le même pays. A quoi il faut ajouter l'intérêt d'une portion des capitaux des compagnies européennes qui font ce commerce; comme aussi celui des capitaux employés par nos marchands en gros et par nos détailleurs en cette partie, jusqu'au moment où le thé passe dans les mains du consommateur.

En troisième lieu, elle se compose du salaire des cultivateurs, négocians et ouvriers chinois ou européens par l'industrie des-

quels le thé a poussé, a subi plusieurs préparations, et enfin a été mis à portée de celui qui en fait usage.

Chaque fois qu'on prend une tasse de thé, se trouve détruite, en un instant, cette valeur qui, à dater du moment où le thé a été planté jusqu'à celui où il a été consommé, a mis deux années et plus à croître par les soins de plusieurs centaines de personnes.

La *valeur naturelle* d'une denrée, exprimée en monnaie, se nomme son prix naturel (1).

Il faut soigneusement distinguer cette *valeur naturelle* d'un produit, de sa *valeur échangeable.* Sa valeur échangeable est la quantité de tout autre produit qu'on peut trouver à recevoir en échange; ou (si l'on aime mieux n'avoir en vue qu'une seule sorte de produit) de la quantité de monnaie qu'on peut trouver à recevoir en échange, et qu'on appelle son *prix courant.*

Quand on parle du *prix* d'une chose, sans autre désignation, on entend par-là son *prix courant* et non son *prix naturel.*

(1) *Smith*, Richesses des nations, Liv. I, ch. 7.

Le *prix* s'établit en raison du rapport qui se trouve entre la quantité de la marchandise qui est à échanger ou à vendre, et la quantité de cette même marchandise qu'on est disposé à acheter. Plus la marchandise est abondante relativement à la demande qu'on en fait, et plus son prix baisse; plus la demande est forte relativement à la quantité de marchandise qui se trouve dans la circulation, et plus son prix s'élève. Ces vérités sont triviales.

Une variation dans les quantités offertes et demandées, ne fait pas changer le prix, pourvu que la variation soit égale des deux côtés. C'est le rapport des deux quantités qui détermine le prix; quand le rapport demeure le même, le prix demeure le même. C'est ce qui fait qu'on trouve dans la circulation d'énormes quantités de certaines marchandises, sans que leur prix soit avili. La demande qu'on en fait est énorme aussi.

Quand la quantité d'une chose surpasse la demande qu'on en peut faire, quelque étendue qu'elle soit, la chose n'a aucun prix. C'est le cas de l'eau, nécessaire à tout le monde et sans valeur pour personne. Mais dans un vaisseau, où le besoin d'eau douce

peut aller fort au-delà de la quantité qu'on en a, son prix peut monter très-haut.

Quand l'étendue de la demande surpasse toute possibilité de production, il n'y a plus aucune base pour raisonner sur le prix des choses. Un particulier annonça il y a quelques années en Angleterre, qu'il donnerait mille guinées à quiconque lui apporterait une ligne nouvelle de *Stern* (1). Quelqu'excellents que soient les écrits de cet auteur, ils sont loin de valoir ce prix là, puisqu'à ce compte, ils vaudraient plus que le royaume d'Angleterre lui-même. Un tel marché n'offrirait quelqu'indication de la valeur des ouvrages de *Stern*, et de l'or dont on veut bien les payer, qu'autant qu'il serait un marché courant, et que quiconque aurait une ligne nouvelle de *Stern*, fût assuré d'en trouver mille guinées ou à-peu-près; ce qui n'est pas. Ce cas-ci, et tous les cas qui ont quelqu'analogie avec celui-ci, sont donc des exceptions. Ils n'indiquent pas l'avilissement de la denrée dont on offre avec profusion; ils indiquent seulement qu'elle est fort iné-

(1) Auteur du Voyage sentimental, de Tristram Shandy, et de quelques autres ouvrages.

galement répartie; qu'elle se trouve en de certaines mains beaucoup plus abondamment qu'il n'est nécessaire, non-seulement pour satisfaire aux besoins de ses possesseurs, mais même à leurs caprices.

Le *prix courant* d'une marchandise tend toujours à se mettre au niveau de son *prix naturel*. Car lorsqu'il s'élève au-dessus du *prix naturel*, la production de cette marchandise, mieux payée que les autres productions, attire de ce côté des terres, des capitaux, de l'industrie; la quantité offerte augmente relativement à la quantité demandée, et le prix baisse.

D'un autre côté, quand le *prix courant* tombe au-dessous du *prix naturel*, du prix nécessaire pour payer les services productifs, celui ou ceux de ces services qui ne se trouvent pas payés suffisamment, se retirent; la production cesse, et la quantité offerte devenant moins grande par rapport à la quantité demandée, le prix se relève jusqu'à ce qu'il atteigne un taux où il puisse payer convenablement les services productifs.

Si le prix courant des toiles, par exemple,

tombait au-dessous de leur prix naturel, il en résulterait soit que le prix du lin ne payerait plus un revenu foncier égal au taux commun; soit que les capitaux employés à cette culture, ou à la fabrication de la toile, ne rendraient plus un intérêt ordinaire; soit enfin que les personnes, ou partie des personnes qui concourent à la production des toiles, ne recevraient pas un salaire suffisant.

Celui de ces producteurs qui ne se trouverait pas payé, se consacrerait à une autre production; l'agriculteur sèmerait autre chose que du lin; le capitaliste et l'homme industrieux placeraient, le premier ses fonds, le second son travail, dans un autre genre de fabrication, et il ne se ferait plus de toiles jusqu'à ce que le prix courant remontât au niveau du prix naturel.

C'est par cette raison qu'il y a des forêts, des mines, des branches d'industrie, non exploitées. Elles sont abandonnées du moment que le prix courant des bois, des métaux, etc. est tenu, par une cause quelconque, au-dessous de leur prix naturel. Ce défaut d'exploitation, dans l'état actuel des choses, n'est point une perte pour l'état; il

y en aurait une au contraire à exploiter ces sources de richesses ; car elles sont une preuve que les capitaux et l'industrie que possède la nation, sont employés plus utilement d'un autre côté. Mais si par une circonstance heureuse, par un emploi mieux entendu de l'industrie et de l'argent, les frais de production venaient à baisser, si un chemin, un canal venaient prendre à leur origine les bois, les minéraux par exemple, qui demeurent sans emploi, alors les propriétaires fonciers, les capitalistes et les industrieux, pourraient trouver chacun un profit à cette exploitation, et l'état avec eux.

CHAPITRE II.

De ce qu'il faut entendre par la quantité d'une marchandise qui est dans la circulation, et par l'étendue de la demande.

Ces mots, *marchandise en circulation*, *quantité demandée*, qui sont le fondement du prix courant des choses, n'ont pas toujours été bien compris.

A les prendre selon leur sens rigoureux, une marchandise ne serait *en circulation* qu'au moment même où elle passe des mains du vendeur à celles de l'acheteur. Ce tems-là est souvent un instant, et dans tous les cas, quel que soit le trajet que fasse la marchandise, il peut être considéré comme instantané. Il ne change rien aux conditions de l'échange puisqu'il est postérieur au moment où le marché s'est conclu. Ce n'est qu'un détail d'exécution.

Ce qu'il y a d'important pour la conclusion du marché, pour la fixation du prix, c'est la disposition où le possesseur de la chose est, de l'échanger, ou, si l'on veut, de

la vendre. Le mouvement matériel de la marchandise n'est rien pour nous. Le mouvement moral, celui qui ne se passe que dans l'esprit des contractans, est tout. Une marchandise donc est *dans la circulation*, toutes les fois qu'elle cherche un acheteur; et elle cherche un acheteur, souvent même avec beaucoup d'activité, sans changer de place. Elle n'en est pas moins *dans la circulation*.

Ainsi toutes les denrées qui garnissent les magasins de vente et les boutiques, sont *dans la circulation*.

Ainsi quand je parlerai de terres, de rentes, de maisons qui sont *en circulation*, cette expression n'aura rien qui doive surprendre. Une certaine industrie même peut être *dans la circulation* et telle autre n'y être pas, ainsi qu'on le verra plus tard, quand l'une cherche son emploi et que l'autre l'a trouvé.

Par la même raison une chose sort de la circulation du moment qu'elle est placée, soit pour être consommée, soit pour être emportée autre part, soit enfin lorsqu'elle est détruite par accident. Elle en sort de même quand son possesseur change de ré-

solution et l'en retire, ou lorsqu'il la tient à un prix qui équivaut à un refus de vendre.

Or il n'y a que la portion de marchandise qui est *en circulation*, suivant l'explication qu'on vient de voir, il n'y a que cette portion, dis-je, qui exerce quelqu'influence sur son prix. La portion qui n'existe pas encore, la portion qui est réservée soit pour la consommation, soit pour tout autre usage que la vente ou l'échange; est, relativement au prix, comme si elle n'existait pas.

Il est impossible de partager l'opinion de *Montesquieu* quand il dit que le prix des choses dépend du rapport qu'il y a entre le *total* des denrées et le *total* des monnaies (1). Il se fonde sur ce qu'une chose qui n'est pas dans la circulation aujourd'hui, peut y être demain. Mais, en premier lieu, le fait est contraire à cette proposition. Il y a des denrées encore existantes consacrées à la consommation et qui ne peuvent rentrer dans la circulation; il y en a d'autres fesant office de capital, et qui sont tellement engagées dans l'acte de la production, qu'elles ne

(1) Esp. des lois, Liv. XXII, ch. 7.

sauraient rentrer, du moins prochainement, dans la circulation.

En second lieu, qui ne voit que les prix ne peuvent pas plus être réglés par ce qui n'est pas actuellement dans la circulation que par ce qui n'est pas actuellement produit? Si les prix se réglaient, non d'après ce qui est actuellement dans la circulation, mais d'après ce qui peut y entrer, ils se régleraient aussi, non d'après ce qui est actuellement produit, mais d'après ce qui peut se produire; c'est-à-dire d'après une quantité indéfinie; ce qui est absurde.

Lorsqu'on a lieu de s'attendre qu'une grande quantité d'une même denrée sera mise ou ôtée de la circulation, je sais bien que cette attente influe d'avance sur son prix. Quand la saison annonce une récolte de vin abondante, le vin baisse. Mais des variations de ce genre sont fondées sur des présomptions, sur des motifs d'opinion, dont l'influence incontestable ne peut être appréciée que par d'autres présomptions. L'espérance, la crainte, la malice, l'envie d'obliger, toutes les passions et toutes les vertus peuvent influer sur les prix qu'on donne ou qu'on reçoit. Ce n'est que par une estima-

tion purement morale qu'on peut apprécier les dérangemens qui en résultent dans les calculs positifs, les seuls qui nous occupent en ce moment.

Il y a plus. Ce n'est pas même la quantité d'argent ou de denrées *en circulation* qui existent dans le monde ou dans tout un pays, qui y détermine le prix des denrées : c'est la quantité en circulation dans l'endroit où l'on passe le marché. L'argent ou les denrées des autres lieux, n'y ont qu'une influence qui va en décroissant à mesure que ces lieux sont plus éloignés, ou qu'il y a plus de difficultés pour en faire arriver l'argent ou les marchandises. Quand une forte quantité de riz, à la suite d'une bonne récolte, est jetée dans la circulation au Bengale, le prix du riz ne baisse pas sensiblement en Europe. Souvent l'abondance du blé et son bas prix dans une de nos provinces, n'influent même que faiblement et lentement sur le prix de cette marchandise dans une autre province. Cette influence est bien plus faible encore quand il se trouve des entraves aux transports de pays à pays et de province à province.

Il en est de même de l'*étendue de la demande*. Ce n'est point le besoin vague qu'on a d'une denrée, besoin auquel on ne pourrait assigner aucune borne, qui forme l'étendue de la demande. C'est la quantité d'une marchandise qu'on est disposé à acheter, comme la quantité en circulation est celle qu'on est disposé à vendre. Il n'y a même de *demande* réelle que celle qui est faite par ceux qui ont, avec l'intention, les moyens de payer le prix courant. Quand tous les décroteurs d'une grande ville demanderaient un carrosse à six chevaux pour chacun d'eux, cela ne ferait pas monter d'une obole le prix des chevaux ni celui des carrosses.

CHAPITRE III.

Que l'étendue de la demande est bornée par le prix naturel des produits.

La demande des produits utiles ou agréables n'aurait, on le sent bien, point de bornes, si l'on pouvait les obtenir sans les payer au moins suivant leur prix naturel. Mais le prix naturel au-dessous duquel nous avons vu que le prix courant ne saurait tomber, excède les facultés d'un nombre de demandeurs qui sont par cela seul mis hors de toute concurrence.

Pendant un hiver rigoureux, je suppose qu'on trouve le moyen de fabriquer des manteaux dont le prix naturel n'excède pas 50 francs. La concurrence des manufacturiers empêche que le prix courant ne soit, dans cette circonstance, porté au-delà du prix naturel. Bien que tout le monde puisse avoir besoin de ces manteaux, tout le monde n'a pas les moyens de se les procurer. Il faut posséder assez de produits pour pouvoir en consacrer pour la valeur de

50 francs à cet usage. En d'autres termes, il faut être assez riche pour pouvoir acheter un manteau de 50 francs. Et remarquez qu'il ne suffit pas pour cela d'avoir 50 fr.: il faut avoir 50 francs au-delà de la somme qu'on juge devoir consacrer à d'autres besoins encore plus urgens.

On sent qu'il y a par cette raison une portion de la société à qui la possibilité d'avoir un manteau, est interdite; une portion qui loin d'avoir quelque surplus après avoir satisfait d'autres besoins plus indispensables, n'a pas même de quoi satisfaire la totalité de ces derniers. Cette portion est d'autant plus grande que la nation est moins riche. Elle ne se présente pas pour acheter, et l'autre portion de la société forme seule la classe des *demandeurs* de manteaux.

Ainsi le prix naturel, le prix le plus bas auquel les manteaux puissent être fournis, détermine le nombre des demandeurs, ou en d'autres termes, l'*étendue de la demande*.

Et comme les richesses des particuliers, comparées entr'elles, montent par degrés insensibles des plus pauvres aux plus riches, si le prix des manteaux baisse, il se trouvera à la portée de quelques personnes de plus;

et s'il hausse, il se trouvera à la portée de quelques personnes de moins. Qu'une circonstance heureuse, un mécanisme ingénieux dans leur fabrication ou une suppression d'impôt, par exemple, permette de les donner pour 40 francs, la classe des demandeurs s'augmentera de tous ceux qui pouvaient y mettre de 40 à 50 francs sans pouvoir atteindre cette dernière somme; mais si leur prix s'élève au-dessus de 60 francs, la classe des demandeurs diminuera de tous ceux qui pouvaient y mettre de 50 à 60 fr. et non davantage.

Or ce qui se passe à l'égard des manteaux a lieu dans tous les cas où il y a vente et achat. C'est toujours le même effet plus ou moins compliqué par des circonstances accessoires. Par exemple la denrée peut ne pas former un tout indivisible. Si c'est du café, le consommateur qui en trouve le prix trop élevé, peut n'être pas forcé de renoncer entièrement aux douceurs de cette boisson; l'augmentation du prix sera cause qu'il n'en prendra qu'une partie de sa provision accoutumée; alors il faut le considérer comme formant deux individus: l'un disposé à payer le prix demandé, l'autre se désistant de sa

demande. Le principe demeure le même et s'exprime en ces termes : La concurrence des producteurs réduit le prix courant au niveau du prix naturel, et le prix naturel détermine l'étendue des demandes qui sont faites de chaque produit.

Dans les spéculations commerciales, l'acheteur n'achetant pas pour sa propre consommation, proportionne ses achats à ce qu'il espère de pouvoir vendre; or la quantité de marchandises qu'il pourra vendre, étant proportionnée au prix où il pourra l'établir, il en achètera d'autant moins que le prix en sera plus élevé et d'autant plus qu'il le sera moins. On peut le considérer comme le représentant du consommateur.

La consommation de chaque denrée ressemble à une pyramide dont la largeur représente le nombre des consommateurs ou l'étendue de la demande, et dont la hauteur représente le prix de la denrée. Plus ce prix s'élève et moindre est la largeur, c'est-à-dire la demande. Il arrive quelquefois que le prix naturel de certaines marchandises s'élève au-dessus du sommet de la pyramide; c'est-à-dire à une hauteur où il n'y a plus

de demande. Alors ces marchandises ne sont point produites.

Dans un pays pauvre, des choses d'une utilité bien commune et d'un prix peu élevé, excèdent souvent les facultés d'une grande partie du peuple. Il y a des pays où les souliers, quoique peu chers, sont au-dessus de la portée de la plupart des habitans. Le prix de cette denrée ne baisse pas au niveau des facultés du peuple, parce que ce niveau est au-dessous de son prix naturel. Mais des souliers n'étant pas à la rigueur indispensables pour vivre, les gens qui sont hors d'état de s'en procurer, portent des sabots, ou bien vont les pieds nus. Quand malheureusement cela arrive pour une denrée de première nécessité, une partie de la population périt, ou tout au moins cesse de se renouveler.

Quant à l'utilité d'un produit elle est déterminée non-seulement par la nature de l'homme, mais encore par le climat, le tempérament, les habitudes des nations. Une peau d'ours et un renne sont des choses de première nécessité pour un Lapon; tandis que le nom même en est inconnu au lazzarone de Naples, qui peut se passer de tout au monde, pourvu qu'il ait du macaroni.

De même des cours de judicature dans notre Europe sont considérées comme un des plus forts liens du corps social et l'un des meilleurs garans de la liberté civile, tandis que les habitans indigènes de l'Amérique, les Tartares, les Arabes s'en passent fort bien. Nous ne considérons ici ces besoins que comme des quantités données, sans en approfondir les causes.

Nous nous occuperons encore moins des causes purement politiques qui font qu'un produit est payé au-delà de son utilité réelle. Il en est de cela comme du vol et de la spoliation qui jouent un rôle dans la distribution des richesses, mais qui rentrent dans le domaine de la législation criminelle. Ainsi l'administration publique qui est un travail dont le produit se consomme à mesure par les administrés, peut être trop chèrement payée quand l'usurpation et la tyrannie s'en emparent, et forcent les peuples de contribuer d'une somme plus forte qu'il ne serait nécessaire pour entretenir une bonne administration. C'est à la science politique à enseigner les moyens de prévenir ce malheur.

De même, quoique ce soit à la science morale, à la science de l'homme moral à

enseigner les moyens de s'assurer de la bonne conduite des hommes dans leurs relations mutuelles, quand l'intervention d'une puissance supérieure paraît nécessaire pour parvenir à ce but, on paye des hommes qui se donnent pour les interprètes de cette puissance supérieure. Si leur travail est utile, cette utilité est un produit immatériel qui n'est point sans valeur; mais si les hommes n'en sont pas meilleurs, leur travail n'étant point productif d'utilité, la portion des revenus nationaux qu'on sacrifie pour leur entretien est en pure perte; c'est un échange qu'on fait sans recevoir aucun retour.

Quelqu'attention que j'aie de me renfermer dans mon sujet, il faut nécessairement que je touche quelquefois les confins de la politique et de la morale, ne fût-ce que pour indiquer les points de contact.

CHAPITRE IV.

De la Cherté et du Bon-marché.

La richesse d'un particulier, d'une compagnie, d'une nation, ne se compose point de la *valeur naturelle* des produits qu'ils possèdent, mais de leur *valeur échangeable*, qui se nomme *prix courant* dès qu'elle est exprimée en monnaie. Quand les prix s'élèvent, les richesses de la société s'augmentent-elles? Voilà une question délicate et dont la solution a égaré bien du monde. Je m'estimerai heureux si je parviens à y jeter quelques rayons de lumière.

Il ne faut pas perdre de vue un seul instant que la monnaie ou l'argent, est un produit comme tous les autres, et qu'une vente n'est qu'un échange de la *valeur échangeable* d'un autre produit contre la *valeur échangeable* de la monnaie. C'est, je pense, ce qui a été suffisamment démontré dans le Livre précédent.

Or la valeur échangeable d'un produit ne saurait hausser, sans que la valeur du

produit qu'on donne en échange, ne baisse. Si le prix de la laine est porté de 2 francs à 3 francs la livre, la valeur échangeable de l'argent relativement à la laine, diminue précisément autant que la valeur de la laine augmente relativement à l'argent.

Il en est de même dans tous les échanges.

Ainsi les variations dans la valeur réciproque des produits, ne changent rien à la valeur totale des produits. La société toute entière ressemble au maître d'un grand château qui peut augmenter considérablement la valeur de l'ameublement d'une salle, en y faisant transporter les meubles d'une autre salle. A la suite de cette opération, un de ses appartemens peut être magnifiquement meublé et un autre l'être misérablement, sans que le maître en soit devenu ni plus pauvre ni plus riche. Quand son habileté et son économie lui fournissent les moyens de multiplier ses meubles au lieu de les changer de place, c'est alors seulement que sa richesse augmente véritablement.

Maintenant si nous considérons une société, un particulier, dans leurs rapports avec d'autres sociétés, d'autres particuliers, nous trouverons que les variations dans les

valeurs échangeables des produits qui leur appartiennent, affectent grandement leur fortune. Tel particulier a tout son bien en laine : si le prix de la laine double, sa fortune double aussi. C'est que sa propriété n'est pas en commun avec celle d'un autre particulier et qu'il jouit de la faveur accordée à une denrée, sans souffrir de la défaveur encourue par une autre denrée. Il est propriétaire, non de tout le château, mais d'une des salles du château, et si par l'effet des circonstances, c'est la salle où se portent les meubles, sa propriété s'en augmente.

Il en est de même d'une nation comparée à une autre nation. Plus la première peut élever la valeur échangeable de ses produits contre les produits de la seconde, et plus elle y gagne; mais il lui convient peut-être mieux d'établir le prix de ses marchandises le plus bas possible, c'est-à-dire à leur prix naturel, afin d'en vendre davantage; par la même raison que les boutiques qui donnent à bon marché gagnent par l'étendue de leur débit plus qu'elles ne perdent à donner un peu au-dessous du cours. C'est la politique de l'Angleterre : elle est parmi les nations commerçantes, ce que

sont les magasins qu'on appelle à Paris des *gagne-petits.*

Jusqu'à ce moment nous n'avons, ce me semble, rencontré aucune difficulté. Nous avons comparé les valeurs des produits les unes aux autres; mais les produits ne sont pas les seules choses ayant une valeur échangeable, un prix courant. Le service, quel qu'il soit, d'où sont nés les produits, a un prix également, un prix soumis à toutes les variations de celui des denrées. Le prix du service de l'homme est son salaire; le prix du service des capitaux, ce sont les profits des capitaux, ou si l'on veut, les intérêts; le prix du service des terres, le revenu foncier, ou si l'on veut, les fermages. Or il est à remarquer que la baisse de ces différens services est incompatible avec la baisse des autres denrées, et que leur hausse est incompatible avec la hausse des autres denrées. Les sources de la production sont, quant à leur valeur, dans un des bassins de la balance; les produits sont dans l'autre; et il en résulte des phénomènes qu'on a perpétuellement confondus avec les variations des valeurs réciproques des produits, d'où il est résulté une confusion inexprimable.

La raison pour laquelle la valeur des produits suit une marche opposée à celle des services productifs, est bien simple : la production n'est qu'un grand échange, *où l'on donne* les différens services productifs et *où l'on reçoit*, les produits. Si dans cet échange on reçoit *plus*, c'est comme si l'on donnait *moins ;* si l'on reçoit *moins*, on donne *plus*.

Cet échange peut être considéré dans chaque production particulière, comme dans la masse totale des productions. Ainsi quand on a inventé le métier à tricoter, si avec le même travail, le même capital, le même fonds de terre, on est parvenu à faire un nombre de paires de bas double de ce qu'on fesait auparavant, on a échangé la même quantité de services productifs contre un produit double ; ces moyens de production ont été payés deux fois ce qu'ils valaient auparavant ; ou bien le produit a baissé de moitié, puisque la même quantité de produit n'a réellement coûté à faire que la moitié de ce qu'elle coûtait auparavant.

La concurrence ensuite en a fait baisser la valeur courante jusqu'au niveau de sa nouvelle valeur naturelle ; c'est-à-dire qu'on

l'a donné contre une valeur moitié moindre, soit en argent, soit en toute autre denrée, soit même en services productifs. Une paire de bas qui valait six francs lorsqu'elle était faite à l'aiguille, n'a plus valu que trois francs étant faite au métier, et en échange d'une paire de bas, on n'a plus obtenu qu'une valeur de trois francs en blé, en journées de travail, en produits comme en services productifs quelconques.

Or voilà une véritable baisse de prix, une baisse indépendante de la valeur réciproque de l'argent et des autres denrées, ou des autres denrées entr'elles. Aussi les bas qui étaient réservés, il y a deux siècles, pour les gens riches seulement, ont-ils été par le moyen du métier à tricoter, mis à la portée de presque tout le monde. Il n'en serait pas de même d'une denrée qui, au travers d'une variation apparente, aurait conservé à-peu-près la même valeur, ou aurait même renchéri réellement, comme celle qui me fournit l'exemple suivant.

Je trouve dans les recherches de *Dupré de St. Maur*, qu'en 1342, un bœuf se vendait de 10 à 11 livres tournois. Cette somme contenait alors environ 7 onces d'argent fin.

L'argent fin depuis la découverte des mines d'Amérique a baissé environ au quart de sa précédente valeur dans ses échanges contre presque toutes les autres denrées; 28 onces d'argent fin ne valent donc pas plus pour nous que les 7 onces du tems de *Philippe de Valois;* or 21 onces d'argent fin exprimées en monnaie, font à présent 190 fr., ce qui n'est pas tout-à-fait le prix d'un bœuf ordinaire. Il n'est pas douteux que si les bœufs eussent baissé de moitié, depuis *Philippe de Valois,* comme les bas, la plupart de nos gens de la campagne ne mangeassent habituellement de cette viande; ce qu'ils ne font pas.

Je suppose qu'on répète maintenant la question déjà faite et qu'on demande si une baisse véritable dans la valeur d'un produit, une baisse relativement même au prix des services productifs, est une diminution dans la masse des richesses nationales, nous aurons bien plus de facilité pour la résoudre. Une telle baisse n'est pas une diminution dans la valeur totale du produit existant, mais une multiplication de ce produit pour une même valeur. La valeur totale des bas qui existent, n'est pas moindre bien sûrement que la valeur des bas existans du

tems qu'on les fesait à l'aiguille, parce qu'ils se sont multipliés à mesure qu'ils baissaient de prix. Il serait même facile de prouver que la valeur échangeable totale des produits, augmente à mesure qu'ils baissent de prix.

Il faut remarquer en même tems que, quoiqu'on parvienne à faire un produit avec moitié moins de capitaux, d'industrie et de terrain, l'autre moitié de ces services productifs ne reste pas sans occupation; car la demande de leur emploi augmente autant que la valeur du produit baisse. Elle va dans la réalité plus vîte que la baisse; il y a plus de capitaux et de bras employés maintenant à faire des bas, et plus de profits faits sur cette industrie que lorsque les bas étaient plus chers.

Cette vérité a été totalement méconnue des Économistes. *Dupont de Nemours* dit, dans un des ouvrages les plus estimés de cette secte: « qu'on ne croie pas que le bon » marché des denrées est profitable au menu » peuple; car le bas prix des denrées fait » baisser le salaire des gens du peuple, di- » minue leur aisance, leur procure moins » de travail et d'occupations lucratives,

» et anéantit le revenu de la nation (1) ».

On ne voit pas en premier lieu pourquoi les salaires venant à baisser procureraient moins d'occupations lucratives aux gens du peuple. Bien au contraire, le bon marché d'une chose en fait débiter davantage, et c'est un moyen de réveiller la demande du travail que d'en baisser le prix. En second lieu comment leur aisance serait-elle diminuée par la baisse de leurs salaires, si celle-ci n'a lieu qu'en vertu de la baisse des denrées ?

Mais ce n'est point encore là le fond de la question. La thèse soutenue par les Économistes est que la baisse des prix diminue le revenu national ; cette proposition n'est pas seulement contenue dans le passage que je viens de citer ; elle sort de tous leurs écrits ; et si je m'arrête à la combattre, c'est que la même erreur est partagée par beaucoup de personnes qui n'admettent pas d'ailleurs les principes des Économistes. Ils ont d'abord confondu la baisse en argent avec une baisse véritable ; et n'ont pas vu que dans l'échange de deux produits, il impor-

---

(1) Physiocratie, pag. 117.

tait peu à la société qu'on donnât moins de l'un et plus de l'autre, ou bien plus de l'un et moins de l'autre. Ensuite ils se sont imaginés que la baisse même véritable, celle qui provient d'une économie dans les moyens de production, était préjudiciable aux vendeurs de la denrée. Le fait est que le vendeur ne donne sa denrée à meilleur marché que parce qu'elle lui revient moins cher; dans l'échange que font entr'eux le producteur et le consommateur, le premier ne reçoit pas moins, mais il donne davantage; et le consommateur, au moyen de la même valeur, se trouve plus abondamment pourvu.

Rendons cela sensible en continuant à nous servir du même exemple.

Avant le métier à tricoter, une certaine quantité de terrain, de capital et d'industrie produisait une paire de bas qui valait six francs, je suppose. Depuis le métier à tricoter, le même terrain, la même quantité de capital et d'industrie produisent deux paires de bas à trois francs la paire, et cette supposition est modérée; le total de la valeur produite, n'est-il pas le même, n'est-il pas six francs? On ne peut pas supposer que la moitié des terres, des capitaux

et de l'industrie employés à faire des bas, restent sans emploi; car s'il en était ainsi le prix des bas n'aurait pas baissé. On ne peut pas supposer que la quantité doublée des paires de bas ne puisse pas se vendre, puisque la société qui avait six francs à donner quand elle n'obtenait pour ce prix qu'une seule paire, peut bien les donner encore lorsqu'on en obtient deux pour le même prix. La vérité est que cette circonstance lui procure les moyens d'en acheter plus de deux, mais cette considération n'est point nécessaire ici et ne ferait que compliquer la démonstration. Qu'il nous suffise que la valeur produite n'est pas moindre, et que la quantité de la chose produite a doublé.

Voilà ce que j'appelle une vraie diminution de prix, une diminution qui met les personnes qui ne pouvaient jouir d'un produit, à portée de le consommer quoiqu'elles ne gagnent pas davantage. Avant l'usage du métier à tricoter, un tisserand qui ne gagnait dans un mois qu'une valeur égale à 30 francs, forcé, je le suppose, de consacrer 27 de ces francs à la nourriture de sa famille, n'ayant de reste que 3 francs sur son mois, ne pou-

vait pour ce prix se procurer une paire de bas ; mais tout-à-coup la valeur des bas vient à baisser : pour 6 francs on en a deux paires, c'est-à-dire qu'on en a une pour 3 francs ; et voilà mon tisserand chaussé sur le produit de son mois.

Qu'il survienne toutes les variations qu'on voudra imaginer dans la valeur de l'argent ; que tous les produits, que les salaires, baissent ou haussent de moitié contre la monnaie, il n'en demeurera pas moins constant que sur la valeur gagnée par le tisserand en un mois, il pourra se procurer une paire de bas, qu'il ne pouvait se procurer avant la baisse réelle de cette denrée.

Veut-on savoir maintenant comment toutes les denrées peuvent baisser en même tems ? Qu'on suppose que le tisserand découvre un procédé moins dispendieux pour faire sa toile ; par exemple qu'au lieu de faire filer à la main, le chanvre et le lin qu'il emploie, il les file au moyen d'une mécanique, et qu'il donne, pour les mêmes 30 francs qu'il reçoit tous les mois, une quantité de toile double de celle qu'il fournit à présent ; en d'autres termes supposons que par le moyen d'une économie dans les

frais de fabrication, la toile vienne à baisser de moitié. Qu'arrivera-t-il? Le fabricant de bas, avec ses deux paires de bas, ou 6 francs, aura le double de la toile qu'il avait auparavant pour cette valeur. Voilà donc deux professions dont les produits ont baissé de valeur échangeable (ou si l'on veut de prix, en exprimant en argent cette valeur échangeable); et loin que l'une ait perdu ce que l'autre a gagné à cette baisse, elles y ont gagné toutes deux, puisque le tisserand a deux fois autant de bas, et le fabricant de bas deux fois autant de toiles qu'ils en avaient auparavant. Or puisque cet effet a eu lieu relativement à deux produits que j'ai mis en opposition l'un avec l'autre, il peut être étendu par le raisonnement à la totalité des produits. Ils peuvent tous baisser à-la-fois.

Dès-lors que devient le raisonnement de ceux qui disent : *Les denrées ne renchérissent pas quand elles renchérissent toutes dans la même proportion. Leur valeur réciproque reste la même : un renchérissement qui est général ne produit plus aucun effet?* Raisonnement duquel il résulterait, s'il était fondé, que toute opération dont l'effet est

d'élever le prix des denrées, pourvu que ce soit en masse et que le renchérissement soit général, est indifférente de sa nature; et qu'un malheur qui anéantirait annuellement la moitié des productions pourvu que la moitié restante doublât de prix, ne serait pas un malheur.

Je crois avoir prouvé que la valeur échangeable des produits suit une marche contraire à la valeur échangeable des services productifs ; et par conséquent qu'une opération qui fait renchérir la totalité des denrées, c'est-à-dire qui fait qu'on obtient moins d'une denrée, quelle qu'elle soit, contre la même quantité de services productifs, est une opération fâcheuse sous tous les rapports, et d'autant plus fâcheuse que son effet est plus général. On peut faire l'application de ces principes à tout ce que j'ai dit et à tout ce qui me reste à dire des causes qui influent sur les prix.

La situation présente de l'Europe, appréciée suivant ces principes, sera trouvée, je crois, meilleure qu'elle n'était il y a trois siècles; le perfectionnement des méthodes me paraît avoir fait baisser réellement le

prix d'un très-grand nombre de produits, et avoir surpassé dans ses effets, en beaucoup de cas, l'action contraire des calamités célestes ou humaines qui n'ont cessé de peser sur chaque société. Il est arrivé relativement à un grand nombre de produits, ce que nous avons observé tout-à-l'heure relativement aux bas; les bas faits au métier, malgré les impôts, les entraves qui tendent à en élever le prix, se vendent encore à meilleur marché que les bas anciennement tricotés à l'aiguille.

En étudiant la marche de la hausse ou de la baisse réelle, on a pu remarquer que l'intérêt du producteur était en opposition avec celui du consommateur. Il ne faut pas abandonner cette observation avant de l'avoir complétée.

Quand il arrive qu'une certaine quantité de services productifs parvient, à raison d'un perfectionnement dans les méthodes, à donner une double quantité de produits, il semble que les profits des producteurs dussent doubler. Or c'est ce qui n'a pas lieu pour deux raisons. La première est qu'une foule de concurrens apporteraient leur industrie,

leurs capitaux, et leurs terrains dans un emploi si lucratif jusqu'à ce que les profits en fussent réduits au taux des autres profits; la seconde est que les profits des services productifs ne pourraient doubler qu'autant que la quantité produite doublerait en restant au même prix; or la demande du produit ne peut pas doubler quand son prix reste le même. Nous avons vu que l'étendue de la demande est déterminée par le prix des produits; elle ne s'augmente dans ce cas-ci qu'à proportion de la baisse du produit. C'est ce qui fait, qu'en général, on peut dire que les circonstances qui réduisent ou multiplient les produits, sont indifférentes aux producteurs, et sont nuisibles ou favorables aux consommateurs seulement. Mais ce mot de *consommateurs* embrasse toute la société; de sorte que ce qui est favorable ou nuisible aux consommateurs, l'est à la société toute entière, sans en excepter les producteurs.

L'intérêt des producteurs, dans le cas d'une baisse, est opposé à celui des consommateurs en ceci, que la société entière prend part à une augmentation de profits que les producteurs seraient intéressés à réserver pour eux seuls, et qu'ils parviennent en effet

dans quelques circonstances à se réserver; comme il arrive lorsqu'ils ont un privilége quelconque en leur faveur; alors dans ce genre de production les profits sont plus forts que dans les autres; le prix du produit est maintenu au-dessus de son taux naturel; la consommation est restreinte par le prix; et la jouissance résultante de l'usage de ce produit est moins étendue qu'elle ne pourrait l'être.

Cet effet a lieu toutes les fois qu'on soutient par des lois quelconques les profits des terres, des capitaux ou de l'industrie au-dessus du taux où ils tomberaient sans cela. On croit soutenir par-là les revenus de la nation : on ne fait qu'autoriser à vendre plus cher une moins grande quantité de produits.

J'ai vu des gens qui s'imaginaient augmenter les richesses nationales en favorisant de préférence la production des choses chères. Un exemple suffira, j'espère, pour montrer le vice de leur raisonnement.

Dans un pays où il se fabriquait des étoffes de soie unies pour habillemens et pour meubles, on suppose qu'il s'introduit une mode d'étoffes richement brochées qui remplacent

les étoffes unies et se vendent quatre fois autant, et l'on demande si cette mode a réellement quadruplé la production dans ce genre, en quadruplant la valeur échangeable des étoffes.

Il y a d'abord une distinction à faire:

Ou les frais de production sont restés les mêmes, et alors les producteurs ont empoché ce qui est sorti de la bourse des consommateurs, et il n'en est résulté aucune augmentation de richesse pour la nation;

Ou, ce qui est plus vraisemblable, le prix des étoffes brochées s'est proportionné à leur valeur naturelle, c'est-à-dire qu'il a fallu employer pour leur fabrication quatre fois autant de capitaux et de travail, que pour la fabrication des étoffes unies; et dans ce cas, les nouveaux moyens de production, devenus nécessaires, ont été enlevés à une autre fabrication qui en a été diminuée dans la même proportion. Il n'y a pas eu plus de personnes vêtues, ni plus d'appartemens meublés avec les étoffes brochées qu'il n'y en avait auparavant en étoffes unies; et les personnes qui étaient auparavant vêtues, meublées ou nourries par les produits que les étoffes de luxe ont remplacés, n'ont été, depuis, ni

si bien vêtues, ni si bien meublées, ni si bien nourries, ni à si bon marché. C'est ce qu'on gagne à favoriser le luxe. Il a encore d'autres inconvéniens; mais j'en parlerai plus tard. Continuons à observer l'effet des renchérissemens divers sur la richesse générale, et sur celle des particuliers.

Lorsque le renchérissement d'une denrée a lieu par suite d'une circonstance fâcheuse, comme une gelée tardive, une grêle, un nouvel impôt (1), les producteurs ne font pas leur profit de ce que paient de plus les consommateurs; le montant du renchérissement est une perte pour la société. En d'autres termes: quand une circonstance fâcheuse fait renchérir une denrée, c'est la circonstance fâcheuse qui emporte le montant du renchérissement, le surplus de produits quelconques, d'argent si l'on veut, qu'on est obligé de donner pour l'avoir. Ce renchérissement n'est donc pas une augmentation dans la masse des richesses sociales, puisque la chose diminue en quantité en même tems qu'elle

(1) On verra, quand il sera question de la consommation, que ce qui est consommé par l'état ou par les particuliers, est aussi bien détruit que ce qui est enlevé par la grêle.

augmente en valeur. La diminution de la quantité marche même communément plus vite que l'augmentation de la valeur.

Je suppose qu'à la suite d'une épizootie, ou d'un mauvais système vétérinaire, une espèce de bestiaux, les brebis par exemple, deviennent de plus en plus rares. Leur prix haussera, mais non pas en proportion de la réduction de leur nombre; car à mesure qu'elles renchériront, la demande de cette denrée diminuera. S'il venait à y avoir dix fois moins de brebis qu'il n'y en a actuellement, on pourrait fort bien ne les payer que le double plus cher; or là où il y a actuellement dix brebis qui peuvent valoir ensemble 250 francs, à 25 francs pièce, il n'y en aurait plus qu'une qui vaudrait 50 francs. La diminution des richesses consistant en brebis, serait, dans ce cas, dans la proportion de 250 à 50, ou de 5 à 1.

Tels sont les différens effets du bon marché ou de la cherté des choses sur la fortune des particuliers et sur la fortune publique. On peut dire, en résultat, que la hausse ou la baisse du prix est de deux sortes qui embrassent la totalité des choses susceptibles

d'être échangées, les services productifs comme les denrées.

La première est lorsque la variation de prix a lieu en faveur d'une chose aux dépens d'une autre; elle n'affecte que la fortune des particuliers, ou des états considérés comme particuliers; c'est une valeur que l'un n'a de plus qu'autant que l'autre l'a de moins.

La seconde est lorsqu'il y a économie ou multiplication de frais pour créer le même produit; ou ce qui revient exactement au même, augmentation ou diminution de choses produites, pour les mêmes frais de production. Alors l'augmentation de choses produites cause un meilleur marché qui n'est aux dépens de personne; et la diminution dans les choses produites cause un renchérissement qui n'est pas un gain pour la société. Il y a bénéfice ou perte pour quiconque achète, sans que le montant du bénéfice cause une perte correspondante, ou le montant de la perte un bénéfice correspondant.

Pour se former une idée de la cherté ou du bon marché par rapport au commerce avec l'étranger, il faut appliquer à cette con-

sidération ce que j'ai dit des intérêts contradictoires du producteur et du consommateur. Si, en vertu d'une diminution dans les frais de production des marchandises que vous vendez à l'étranger, vous en baissez le prix, vous ne perdez rien à cette baisse, et vous pouvez y gagner un accroissement dans la masse des affaires.

C'est la raison pour laquelle les Anglais recherchent par-dessus tout les fabrications économiques. Quand ils nous vendent de certaines marchandises à 25 pour cent meilleur marché qu'il ne serait possible à toute autre nation de les fournir, ils n'y perdent pas, car elles leur coûtent 25 pour cent de moins à fabriquer qu'à tout autre peuple. Nous y gagnons, nous, l'économie qu'ils font sur les frais de fabrication. C'est cette économie, née du meilleur emploi de leurs moyens de production, qui procure à plusieurs de nos concitoyens, une jouissance à laquelle ils ne pourraient atteindre si elle était plus chère. Il vaudrait mieux sans doute que nous eussions des capitaux et une industrie suffisans, et suffisamment bien employés, pour pouvoir les produire nous-mêmes; nous y gagnerions des intérêts et

des salaires de plus; mais, dans l'état présent des choses, nous n'y gagnons ni intérêts, ni salaires de moins : nos capitaux ne manquent pas d'emplois, puisqu'on trouve à les placer à un bon intérêt; et quant à notre industrie, ce n'est pas la consommation des marchandises étrangères qui la borne; c'est la limite de nos capitaux productifs.

Il me semble qu'on peut maintenant apprécier les systêmes qui ont pour objet d'augmenter les richesses en opérant sur les valeurs : il n'y a pas d'autre moyen d'augmenter les richesses que de multiplier réellement les produits utiles, ou du moins échangeables.

CHAPITRE V.

Des Maximum *ou Taxes des denrées.*

Quand une loi fixe le prix des choses au-dessous du prix naturel, la production s'arrête à l'instant; ceux qui vivaient de la production meurent de faim, et ceux qui auraient pu jouir des produits et y mettre le prix, sont forcés de s'en passer.

S'il ne se forme pas de nouveaux produits, au moins, dit-on, ceux qui existent et qui sont en de certains cas considérables, pourvoyent-ils aux besoins du consommateur.

Ils y pourvoyent plus imparfaitement: la marchandise passe, non pas où il y a plus de besoins, mais où il y a plus d'avidité, d'adresse et d'improbité. Souvent même est-ce en blessant cruellement les droits les plus communs de l'équité naturelle et de l'humanité. Qu'il survienne une disette de grains, le prix du blé s'élève; mais on conçoit néanmoins que l'ouvrier, soit en redoublant de peines, soit en élevant son salaire, peut

gagner de quoi l'acheter au cours. Sur ces entrefaites le magistrat fixe le prix du blé à la moitié de son prix naturel; qu'arrive-t-il? Un autre consommateur, dont la provision était déjà toute faite, et qui en conséquence n'aurait pas racheté du blé s'il fût resté à son prix naturel, a gagné de vîtesse notre ouvrier, et s'est procuré, seulement par précaution et pour profiter du bon marché, la portion de l'ouvrier qu'il emporte avec la sienne. Il a double provision; l'autre n'en a pas même une. La vente ne s'est plus réglée suivant les facultés et les besoins, mais sur l'agilité.

Il ne faut donc pas être surpris que les taxes de denrées augmentent les disettes.

Une loi qui fixe le prix des choses au taux où il se fixerait naturellement, n'est bonne à rien, si ce n'est à jeter de l'inquiétude dans l'esprit des producteurs et des consommateurs, et par conséquent à déranger les proportions naturelles entre la production et les besoins; proportions qui, laissées à elles-mêmes, s'établissent toujours de la manière la plus favorable à l'une et aux autres.

CHAPITRE VI.

Des inconvéniens attachés aux fréquentes Variations dans les prix.

QUELLES sont en général les causes des variations subites dans le prix des choses? Elles viennent d'un accroissement subit d'offre ou de demande qui tantôt jette dans la circulation une quantité d'une marchandise fort supérieure à la demande qui en est faite, tantôt en fait rechercher une quantité supérieure à celle qui se trouve dans la circulation.

Une terreur fondée ou non, la folle espérance de tirer un parti avantageux d'une certaine denrée, ou la crainte de n'en rien tirer du tout; une vogue extrême, enfant de la mode, ou un dégoût total provenant du même travers, jettent brusquement en circulation une masse de marchandise disproportionnée aux besoins, ou établissent une demande disproportionnée avec les ressources. Une marchandise baisse encore brusquement, lorsqu'à la suite d'un faux

calcul on en a préparé une quantité supérieure à la consommation; ou bien lorsque des circonstances fâcheuses forcent des particuliers à revendre une partie de ce qu'ils avaient acheté pour leur usage, meubles, habits ou bijoux. Elle hausse brusquement quand l'appât d'un bénéfice extraordinaire, offert par un gouvernement obéré ou par des projets gigantesques, engage à retenir les fonds employés à sa production. Toutes ces circonstances tendent comme on voit à établir une concurrence extraordinaire de vendeurs ou d'acheteurs.

Dans tous ces cas, il y a des bénéfices sans production, et des pertes sans consommations; les capitaux sont retirés d'un emploi pour être versés dans un autre; l'industrie est tourmentée en mille manières. Dans les travaux qui tombent, les commerçans, chefs et ouvriers, les entrepreneurs, les artisans se ruinent. Dans les travaux qui prospèrent, des profits supérieurs au taux accoutumé, et qui ne sont pas acquis par une plus grande activité de travail ou une supériorité de mérite, invitent les producteurs à donner plus d'instans à l'oisiveté, et leur font contracter des habitudes plus dis-

pendieuses. Les produits auxquels ils concourent ne peuvent plus revenir à aussi bon marché : il y a plus de gens privés des douceurs de leur consommation; et soutenant moins avantageusement la concurrence de la même denrée dans les marchés éloignés, il s'ensuit le déclin d'une branche de commerce. Les variations qui ne sont pas le résultat de la marche naturelle des choses, et d'une extension véritable de production, ne procurent aux uns des bénéfices qu'aux dépens des autres. Elles donnent des profits peu mérités et causent des pertes qui ne le sont pas davantage. Elles plongent les hommes tantôt dans le vice, et tantôt dans le dénuement.

« Toutes révolutions soudaines doivent » être évitées, dit *Steuart;* si une importa» tion considérable vient à cesser brusque» ment, le prix de l'industrie intérieure qui » y est analogue, hausse par secousses. De » rapides profits engagent beaucoup de gens » à y prendre part. D'autres branches d'in» dustrie sont abandonnées pour celle qui » se montre plus lucrative. Un peuple est » quelquefois long-tems avant de savoir po» sitivement à quoi il doit attribuer de telles

» variations; tant que dure son incertitude; » il erre dans les ténèbres, surpris, effrayé, » charmé d'effets dont il ignore les causes. » Chacun donne son explication du phéno- » mène : les uns proposent, pour se garantir » de ses inconvéniens, des remèdes qui les » agravent; d'autres cherchant à profiter des » avantages qu'il présente, font tout ce qu'il » faut pour les perdre; les plus adroits en » tirent avidement quelques profits momen- » tanés, tandis que souvent le grand nombre » y fait des pertes durables (1) ».

---

(1) Economie politique, Tom. I, pag. 337.

CHAPITRE VII.

De l'Argent considéré comme Marchandise en circulation.

L'ARGENT, qu'il soit monnayé ou bien en lingots, subit la loi commune à toutes les autres marchandises: sa valeur échangeable, ou son prix en denrées, dépend de la quantité d'argent qui est en circulation, comparée avec l'étendue de la demande qui en est faite. Nous avons déjà vu que quand la quantité mise en circulation décupla après la découverte de l'Amérique, son prix ne tomba pas au dixième de ce qu'il était auparavant, parce que les besoins du commerce, des arts et du luxe, qui reçurent un grand accroissement vers la même époque, augmentèrent beaucoup la demande de cette denrée, quoique dans une proportion inférieure à la quantité qui fut jetée dans la circulation; ce qui fit que la valeur, ou le prix de l'argent en denrées, baissa seulement des $\frac{3}{4}$ environ au lieu des $\frac{9}{10}$, baisse qui infailliblement aurait eu lieu si la demande n'eût pas augmenté.

C'est à quoi *Locke* n'a pas pris garde, lorsqu'il a dit que comme il y a dix fois plus d'argent dans le monde qu'en l'année 1500, il faut nécessairement en donner dix fois plus qu'on n'en donnait alors, pour acheter les mêmes marchandises (1). *Locke* aurait cité un, deux, trois faits à l'appui de cette assertion, qu'elle n'aurait pas été plus juste pour cela; car il peut se trouver deux, trois, et même vingt sortes de denrées différentes, pour lesquelles la demande ainsi que celle de l'argent, soit deux fois et demie plus grande qu'elle n'était en 1500 (2). Alors, en effet, si la quantité de ces marchandises en circulation n'a pas augmenté, celle de l'argent ayant décuplé, leur prix en argent doit avoir décuplé.

Mais ce qui pourrait être vrai dans un très-petit nombre de cas, ne le serait pas quant à la plupart des produits dont les uns n'éprouvent pas plus de demande qu'en 1500, et dont les autres se sont accrus proportionnellement à la demande, et ont gardé

(1) *Considérations sur la baisse de l'intérêt.*

(2) Je dis deux fois et demie, parce que le quart contient $\frac{25}{100}$ ou $2\frac{1}{2}$ dixièmes.

par conséquent la même valeur échangeable, sauf de légères variations tenant à d'autres causes.

Ceci prouve en passant qu'en Économie politique, les faits particuliers doivent toujours être étayés du raisonnement. Pour qu'un raisonnement fût détruit par les faits, il faudrait faire entrer en considération la totalité des faits relatifs à ce raisonnement, et la totalité des circonstances qui peuvent changer la nature de ces faits : ce qui est presqu'impossible.

La même erreur se rencontre dans l'Encyclopédie, lorsqu'elle dit (Art. *monnaies*), qu'une famille qui se serait servie de la même quantité de vaisselle d'argent depuis le milieu du 16ᵉ siècle jusqu'à ce moment, ne posséderait plus en vaisselle que la dixième partie de ce qu'elle possédait alors, en supposant que le poids fût resté le même. La quantité d'argent a augmenté à la vérité dans la proportion d'un à dix, mais la demande d'argent a augmenté en même tems dans la proportion d'un à deux et demi environ. La quantité d'argent par rapport à la demande n'a donc augmenté que dans le rapport de 1 à 4. Par conséquent la pro-

priété de cette famille en argenterie, vaudrait environ le quart de ce qu'elle valait alors.

Je ferai remarquer que la plus grande partie de l'argent monnayé est constamment *en circulation*, suivant le sens que nous avons vu qu'il faut attacher à ce mot. Il diffère en cela de la plupart des autres marchandises, qui ne sont guère en circulation que pendant qu'elles se trouvent entre les mains des marchands, et qui, parvenues à leur consommateur, cessent de circuler. Tout le monde est marchand d'argent monnayé, hors ceux qui l'enfouissent ou l'entassent; puisque tout le monde cherche à dépenser ou à placer son argent, c'est-à-dire l'offre comme denrée ou comme capital. Ce n'est pas qu'on ne soit en même tems consommateur de l'argent qu'on employe; mais la consommation qui a lieu pendant qu'on en fait usage, est si peu sensible, qu'on le replace ordinairement pour la même valeur suivant laquelle on l'a reçu.

Quant à l'argent en vaisselle, en broderies, ou en bijoux, il n'est dans la circulation que pendant le tems où ces choses sont à vendre, et elles cessent d'être à vendre

tant qu'elles demeurent entre les mains de leur consommateur.

L'argent étant une denrée employée par tous les peuples civilisés du globe, est celle de toutes qui a les débouchés les plus étendus. Par conséquent les quantités nouvelles jetées dans la circulation, y font peu d'effet à moins qu'elles ne soient immenses. Quand *Xénophon*, dans son Discours sur les revenus d'Athènes, encourage les Athéniens à exploiter les mines de l'Attique en leur disant que l'argent n'est pas comme les autres denrées et ne diminue pas de valeur à mesure que la masse s'en augmente, il veut dire qu'il ne diminue pas *sensiblement* de valeur. En effet, les mines de l'Attique n'étaient point assez riches, pour que le métal qu'on en tirait influât sur le prix de l'argent existant, à cette époque, dans tous les états florissans qui bordaient la Méditerranée, dans la Perse et dans l'Inde. Le commerce qui liait ces différentes contrées avec la Grèce, devait maintenir dans cette dernière la valeur de l'argent à un taux à-peu-près uniforme; et les mines de l'Attique versant un filet de métal dans cette masse, ressemblaient à un ruisseau qui porte ses eaux à la mer.

Xénophon ne connaissait ni ne pouvait prévoir l'effet que produirait le torrent des mines du Potose lorsqu'il viendrait à se déborder dans le monde.

Si l'argent pouvait servir immédiatement au soutien de la vie, comme le blé et les fruits, la découverte de plusieurs sources abondantes de cette denrée, n'en aurait pas fait baisser la valeur. La tendance du genre humain à s'accroître jusqu'au niveau de ses moyens de subsistance, aurait augmenté la demande jusqu'au niveau de la production. Si la quantité de blé décuplait dans le monde, la demande du blé décuplerait aussi, parce qu'il naîtrait des hommes pour le manger; et le blé, relativement aux autres denrées, garderait à-peu-près sa même valeur.

Cela explique pourquoi les variations dans la valeur de l'argent sont lentes et considérables. Elles sont lentes à cause de l'étendue des débouchés qui rend peu sensibles les variations dans la quantité de la denrée. Elles sont considérables, parce que les usages de l'argent étant bornés, sa demande ne peut pas suivre son augmentation quand celle-ci est rapide.

La demande de l'argent est fondée sur ses

usages. Ses usages, sous la forme d'ustensiles, meubles et d'ornemens, sont d'autant plus étendus que les nations sont plus riches. Là où il y a beaucoup de capitaux employés aux jouissances de l'homme, la partie de ces capitaux qui est sous la forme de métaux précieux, doit être fort grande. Comme monnaie les usages de l'argent sont étendus en proportion de la quantité de biens-meubles et immeubles à faire circuler. Ainsi l'on employerait de même plus d'argent-monnaie dans les pays riches que dans les autres, sans quelques circonstances qui dérangent singulièrement cette règle.

1°. Dans les pays riches l'activité de la circulation de l'argent et des marchandises, permet de se contenter d'une moins grande quantité de monnaie. Telle somme sert à dix échanges, qui n'en aurait opéré qu'un dans un pays pauvre. La quantité des biens à faire circuler, en s'augmentant, n'a donc pas entraîné une augmentation proportionnée dans le besoin qu'on a eu de monnaie. La circulation a été plus étendue à la vérité, mais on a fait travailler davantage l'agent de la circulation.

2°. C'est dans les pays riches que le crédit

supplée plus aisément à l'argent. Nous avons vu dans le chap. 16 du Livre précédent, comment des billets de confiance pouvaient, au besoin, sans inconvéniens, remplacer presque tout le numéraire d'un pays. Quand cette circonstance a lieu, l'usage de l'argent-monnaie, et par conséquent sa demande pour cet usage, diminuent considérablement. Et remarquez bien que ce ne sont pas seulement les billets de confiance qui remplacent le numéraire dans un pays où le peuple est actif et industrieux; ce sont encore toutes sortes d'obligations particulières, les ventes à crédit, les viremens de parties, de simples enregistremens par débit et crédit.

Les besoins d'argent-monnaie, et par conséquent sa demande, ne s'augmentent donc jamais dans la même proportion que les autres produits se multiplient, et l'on peut dire avec vérité que plus un pays est riche et moins il a d'argent comparativement avec un autre pays.

Si la quantité produite influait seule sur la valeur échangeable d'une denrée, l'argent vaudrait vingt fois moins que l'or, car la quantité d'argent qui nous vient d'Amérique est environ vingt fois supérieure à la

quantité d'or qui en arrive. Mais l'argent est plus demandé que l'or; il est employé par bien plus de gens et dans bien plus de cas: voilà pourquoi sa valeur ne tombe guère au-dessous du quinzième de la valeur de l'or.

Une partie de la demande des métaux précieux est encore occasionnée par la déperdition de matière qu'entraîne leur usage; car bien qu'ils soient au nombre des denrées qui s'usent le moins, cependant ils s'usent; et quand on considère le nombre prodigieux de morceaux d'or et d'argent dont on se sert presque par-tout et à chaque instant, soit comme monnaies, soit comme cuillers, gobelets, fourchettes, plats et orfévreries de toutes sortes, on ne peut douter que l'usure, quoique lente, ne soit au total considérable. Ce qui s'employe en dorures et argentures ne l'est pas moins. *Smith* dit que dans les seules manufactures de Birmingham en Angleterre, on employe annuellement pour plus de douze cent mille francs de notre monnaie de métaux précieux en dorures et placages (1). Il faut aussi considérer ce qui

(1) Rich. des nat. Liv. I, ch. 11. La consommation de la manufacture de Birmingham a fort augmenté depuis que Smith écrivait.

s'en employe en broderies, en étoffes, en dorures de livres, et autres usages où tout ce qui est employé ne peut jamais être recueilli pour servir de nouveau. Ce n'est pas tout encore : que de sommes enfouies dont la connaissance meurt avec leurs maîtres! Que de trésors engloutis par la mer dans les naufrages!

Ces différentes causes, en y joignant l'extension probable de l'industrie et du commerce dans les deux hémisphères, peuvent fort bien porter la demande annuelle des métaux précieux au-delà de leur production annuelle, sur-tout si les mines s'épuisent, ou, ce qui revient au même, si les frais de leur exploitation, viennent à surpasser la valeur de leurs produits. Alors la valeur des métaux précieux, qui a baissé dans les trois derniers siècles, pourrait fort bien aller en haussant désormais.

Dans l'état actuel des choses la demande pour l'argent est en comparaison de la quantité circulante, plus forte en Europe qu'en Amérique (1), et plus forte en Asie qu'en

(1) J'excepte les États-Unis qui, par la nature de leurs relations et de leur commerce, sont plus Européens qu'Américains.

Europe. Aussi l'argent ne passe-t-il en Europe que pour se faire route vers l'Asie. A la Chine on obtient pour une même quantité d'argent, à-peu-près deux fois autant de denrées et de marchandises qu'en Europe. C'est en partie pour cela que nous avons ici les éventails, les porcelaines, les soies, le nankin de la Chine à si bon marché, qu'il nous est souvent impossible, quoique ces marchandises fassent sept mille lieues et passent dans une infinité de mains avant de parvenir jusqu'à nous, de les produire chez nous pour le même prix.

On a demandé dans ces derniers tems pourquoi les marchandises étaient, en France, plus chères qu'avant la révolution, quoique la quantité du numéraire ait diminué. En premier lieu, le fait n'est pas généralement vrai : il y a des denrées plus chères et d'autres qui le sont moins. La difficulté ne regarde que les premières. Il est vraisemblable que quelque rare que l'on prétend que l'argent est devenu, ces marchandises-là sont devenues plus rares encore proportionnellement à la demande, soit que la demande ait augmenté, soit qu'on trouve actuellement plus difficile et plus coûteux

de les produire; ce qui peut se concevoir vu la durée et l'acharnement de la guerre, et la grande diminution survenue dans les moyens de production et sur-tout dans les capitaux (1). D'ailleurs est-il bien certain que l'argent soit devenu plus rare en France par l'effet de la guerre? On sait les trésors que certaines guerres des Romains amenèrent dans l'Italie.

(1) Si quelqu'un s'avisait de dire en cet endroit : *Comment doute-t-on que l'argent soit devenu plus rare, quand on convient de la diminution des capitaux?* ce ne pourrait être qu'une personne qui lirait le milieu de cet ouvrage, avant d'en avoir lu le commencement.

CHAPITRE VIII.

Quelle Valeur est la meilleure mesure des autres Valeurs.

ADAM *Smith* propose la valeur du travail de l'homme pour mesure des autres valeurs, et voici les raisons sur lesquelles il se fonde.

« Deux quantités de travail, dit-il, quel » que soit le tems, quel que soit le lieu, » sont d'égale valeur pour celui qui tra- » vaille. Dans l'état ordinaire de sa santé et » de son courage, de son aptitude et de sa » dextérité, l'avance qu'il fait, dans les » deux cas, de sa peine, doit être pour lui » la même. Le prix qu'il paye est donc le » même, quelle que soit la quantité des » choses qu'il reçoive en retour. S'il en re- » çoit une plus ou moins grande quantité, » c'est la valeur de ces choses qui varie, et » non la valeur du travail avec lequel il les » achète. Par-tout, dans tous les tems, ce » qu'on n'obtient qu'avec beaucoup de » peines et de travail, est cher; ce qui en » coûte peu est à bon marché. Le travail

» ne variant jamais dans sa valeur, est donc » la seule mesure réelle avec laquelle la va- » leur de toutes les marchandises peut, en » tout tems, en tous lieux, être comparée » et estimée (1).

Ce principe ingénieux de *Smith* est un de ceux qui ont fait le plus fortune. Il est spécieux et vrai, jusqu'à un certain point; mais je ne crois pas qu'il le soit dans le sens étendu qu'il lui donne. Si le travail du même homme pouvait être successivement appliqué en différens tems et en différens lieux, à des valeurs diverses, *Smith* aurait complètement raison. Le tems et le lieu où l'on donnerait deux onces d'argent ou deux mesures de blé pour son travail, serait un tems et un lieu où le blé et l'argent seraient estimés moitié moins que si l'on n'en donnait qu'une mesure ou une once. Mais ce n'est point cela. Le travail est une denrée dans laquelle il y a autant de variété, et peut-être plus que dans aucune autre. Le travail de l'homme adroit et intelligent vaut beaucoup plus que celui de l'homme balourd et stupide. Le travail de l'homme libre se paye

(1) Rich. des nat. Liv. I, ch. 5.

plus qu'un travail évidemment pareil exécuté par un esclave. Or si, dans le même tems et le même lieu, la valeur de deux travaux diffère, pourquoi ne différerait-elle pas à de grandes distances et à des époques éloignées ?

Smith lui-même convient que la prospérité croissante de l'Angleterre dans le 18e siècle, a suffi pour faire renchérir la journée d'ouvrier, malgré l'augmentation de valeur qu'il croit que l'argent a acquise pendant la même période. C'est-à-dire que la valeur de la journée d'ouvrier a plus varié dans ce siècle que la valeur de l'argent, puisqu'elle a haussé de prix en argent, quoique suivant lui l'argent lui-même ait haussé de valeur (1).

Le principal caractère d'une mesure est d'être invariable ; c'est en appliquant successivement une mesure invariable à des quantités variables, qu'on peut se former une idée de leurs rapports ; mais quand on applique une mesure variable à des quantités qui le sont aussi, on n'apprend rien. Une mesure variable est un compas qui s'ou-

---

(1) Smith, Richesses des nations, Liv. I, chap. XI, Partie 3e.

vre ou qui se ferme pendant qu'on le transporte d'une figure sur une autre.

Je n'ignore pas que *Smith* veut qu'on tienne compte des différentes qualités du travail. « Il se peut, dit-il, qu'il y ait plus » d'ouvrage fait dans une heure d'un travail » dur et pénible, que dans deux heures » d'une occupation sans gêne. Le travail » d'une heure, dans un art qu'on ne peut » acquérir que par dix années d'exercice, » peut exécuter réellement plus d'ouvrage, » qu'un mois de travail dans une industrie » grossière et commune ». Il convient ensuite que la proportion entre l'un et l'autre ouvrage ne peut être trouvée, que par le *marchandage* ordinaire qui règle tous les autres prix. Mais puisque cette proportion entre deux travaux, deux quantités d'ouvrage fait, peut varier dans le même tems et dans le même lieu, puisque l'un peut être évalué un peu plus haut ou un peu plus bas, relativement à l'autre, comment fixera-t-on plus exactement le rapport entre deux quantités ou, si l'on veut, deux qualités de travail qui auront été exécutées en deux parties du monde différentes, ou à des époques séparées par vingt siècles ?

Il me semble qu'on ne peut considérer le travail que comme toute autre denrée, susceptible de plus ou de moins dans sa valeur comme dans sa qualité, comme dans sa quantité; et que par conséquent sa valeur ne peut servir mieux que la valeur de toute autre denrée, à mesurer deux valeurs séparées par de grandes distances et par un long espace de tems. Il n'y a réellement point de mesure des valeurs, parce qu'il faudrait pour cela qu'il y eût une valeur invariable et qu'il n'en existe point.

A défaut de mesure exacte, il faut se contenter d'approximation; alors la valeur de plusieurs marchandises peut donner une idée plus ou moins approchée de la valeur de telle autre. Dans le même lieu et dans le même tems, il y a peu de difficulté : presque toutes les denrées peuvent servir de mesure à la valeur de telle autre. Un cheval dont la valeur égale deux cents écus, vaut le double d'un autre qui se donnerait pour cent écus. Une maison qui s'échangerait contre vingt chevaux du même prix, vaudrait dix fois autant que tout autre produit qu'on aurait contre deux de ces chevaux. Cela s'explique aisément : la valeur d'une

même chose dans le même tems et dans le même lieu, est une valeur unique, invariable, ou à-peu-près; comparée successivement à d'autres valeurs, elle peut donc donner une idée de leurs différences.

Dans des époques et des lieux divers, il est bien plus difficile de se former une idée, même approximative, de deux valeurs différentes. Pour savoir si un bœuf valait plus ou moins chez les anciens que parmi nous, il faudrait connaître une denrée dont on eût lieu de croire que la valeur eût peu varié de leur tems au nôtre; et ensuite il faudrait comparer la quantité de cette denrée qu'ils donnaient et que nous donnons pour avoir un bœuf.

Les denrées qui ont le moins varié de leur tems au nôtre, ne sont pas celles qui sont chez nous beaucoup plus ou beaucoup moins abondantes que chez eux; car la valeur de celles-là doit avoir considérablement varié. Tels sont les métaux précieux; telles sont les étoffes et les meubles que les progrès de l'industrie ont dû rendre beaucoup plus abondans et moins chers chez nous que chez eux. Mais s'il était une denrée dont la production fût à-peu-près aussi perfectionnée

aux deux époques, une denrée dont la consommation fût de nature à s'étendre à mesure qu'elle est plus abondante, cette denrée aurait probablement peu varié dans sa valeur, laquelle pourrait en conséquence devenir une assez bonne mesure des autres valeurs.

Cette denrée est le blé. Depuis les premiers tems historiques, le blé est la nourriture du plus grand nombre, dans les principales nations de l'Europe; et la population des états a dû par conséquent se proportionner à sa disette et à son abondance plutôt qu'à la quantité de toute autre denrée nourrissante : la demande de cette denrée relativement à sa quantité en circulation, a donc dû être, dans tous les tems, à-peu-près la même. Je n'en vois point en outre dont les frais de production doivent avoir aussi peu varié. Les procédés des anciens, dans l'agriculture, valaient les nôtres à beaucoup d'égards, et peut-être les surpassaient en quelques points. L'emploi des capitaux était plus cher à la vérité, mais cette différence est peu sensible en ce que chez les anciens les propriétaires cultivaient beaucoup par eux-mêmes et avec leurs capitaux; ces capitaux

engagés dans des entreprises agricoles, pouvaient réclamer des profits moindres que dans d'autres emplois; d'autant plus que les anciens attachant plus d'honneur à l'exercice de l'industrie agricole qu'à celui des deux autres, les capitaux, de même que les travaux devaient s'y porter avec plus de concurrence que dans les fabriques et le commerce.

Dans le moyen âge, où tous les arts ont tant dégénéré, l'agriculture s'est soutenue à un point de perfection qui n'est pas très-inférieur à celui où nous la voyons actuellement. La preuve en est dans la variété et la beauté des fruits que nous mangeons. Il ne paraît pas qu'ils soient inférieurs à ceux des anciens; il faut donc que l'art de la greffe et la culture des arbres fruitiers se soient conservés, sans dégénérer sensiblement, à travers les bouleversemens et la barbarie dont nous sortons à peine. Or si cette culture délicate s'est soutenue, on peut supposer que celle des grains n'est jamais tombée fort au-dessous de ce que nous la voyons.

J'en conclus que la valeur d'une même quantité de blé a dû être, à-peu-près la même chez les anciens, dans le moyen âge,

et de notre tems. Mais comme l'abondance des récoltes a toujours prodigieusement varié d'une année à l'autre, qu'il y a eu des famines dans un moment, et que les grains ont été donnés à vil prix dans un autre, il ne faut évaluer le grain que sur sa valeur année commune, toutes les fois qu'on la prend pour base d'un calcul quelconque.

Voilà pour ce qui est de la mesure des valeurs à des époques différentes.

Quant à leur estimation en deux endroits éloignés l'un de l'autre, elle n'est pas moins difficile. La nourriture la plus générale, et par conséquent celle dont la demande et la quantité restent plus communément dans une même proportion, varie d'un climat à l'autre. En Europe c'est le blé; en Asie c'est le riz. La valeur d'une de ces denrées n'a aucun rapport en Asie et en Europe. La valeur du riz en Asie n'a même aucun rapport à la valeur du blé en Europe. Il a incontestablement moins de valeur aux Indes, que le blé parmi nous. Sa culture est moins dispendieuse, ses récoltes sont doubles; de là encore le bon marché de la main-d'œuvre en Orient; bon marché tel que, quoique

les marchandises qui nous viennent de ces contrées soient renchéries par un très-long voyage et un commerce monopole des plus dispendieux qu'on connaisse, nous ne pouvons néanmoins en faire de pareilles pour le même prix.

La denrée nourrissante de l'usage le plus général, est donc une mauvaise mesure des valeurs à de grandes distances. Les métaux précieux n'en sont pas une bien parfaite non plus. Ils valent incontestablement moins dans l'Amérique méridionale et aux Antilles qu'ils ne valent en Europe, et incontestablement plus dans toute l'Asie. Cependant la grande communication qui existe entre ces parties du monde et la facilité de les transporter, peuvent faire supposer que c'est encore la marchandise qui varie le moins dans sa valeur en passant d'un climat dans l'autre.

Il importe peu, dans les entreprises commerciales, de savoir la valeur absolue de l'argent et des autres marchandises en différens lieux; leur valeur relative suffit. Un négociant envoye à la Chine une demi-once d'argent; que lui importe que cette demi-

once vaille plus ou moins qu'une once en Europe ? La seule chose qui lui importe est de savoir qu'avec cet argent il pourra acheter à Canton une livre de thé, d'une certaine qualité, qui rapportée en Europe se vendra deux onces d'argent. D'après ces données, sachant qu'il aura sur cet objet, quand l'opération sera terminée, un gain d'une once et demie, il calcule si ce gain, après avoir couvert les frais et les risques de l'allée et du retour, lui laisse un bénéfice suffisant. Il ne s'inquiète pas d'autre chose.

S'il envoye des marchandises au lieu d'argent, il lui suffit de savoir le rapport entre la valeur de ces marchandises et celle de l'argent en Europe, c'est-à-dire ce qu'elles coûtent; le rapport entre leur valeur et celle des denrées chinoises, en Chine; c'est-à-dire ce qu'on obtiendra en échange; et finalement le rapport entre ces dernières et l'argent en Europe, ou ce qu'elles se vendront quand elles seront arrivées. On voit qu'il n'est question là-dedans, que de valeurs relatives entre deux ou plusieurs objets, au même tems et au même lieu, dans chaque occasion.

Dans les usages ordinaires de la vie, c'est-à-dire lorsqu'il ne s'agit que de comparer la valeur de deux choses qui ne sont séparées ni par un long espace de tems, ni par une grande distance, presque toutes les denrées qui ont quelque valeur peuvent servir de mesure. Les écoliers donnent dix épingles pour une image, et quinze épingles pour une autre plus belle; c'est tout de même qu'on donne une demi-once, une once d'or ou d'argent pour une marchandise, et dix onces, vingt onces pour une autre qui vaut davantage. Le nom de la monnaie n'est autre chose que l'étiquette qui annonce la qualité et la quantité du métal, et quelquefois les déguise.

La valeur de l'or et de l'argent variant peu dans des tems et des endroits rapprochés, est peut-être de toutes les valeurs la meilleure pour l'estimation des autres, et l'usage est en cela fort raisonnable. Mais si l'on stipulait pour des tems éloignés, comme lorsqu'on se réserve une rente perpétuelle, il vaudrait mieux stipuler en blé; car la découverte d'une seule mine pourrait faire tomber la valeur de l'argent fort au-dessous de ce qu'elle est, tandis que la cultivation

de toute l'Amérique septentrionale ne ferait pas sensiblement baisser la valeur du blé en Europe; car alors l'Amérique se peuplerait de consommateurs en même tems qu'elle se couvrirait de moissons.

La plus mauvaise de toutes les stipulations serait celle qui stipulerait en monnaie nominale; car ce nom pouvant s'appliquer à des valeurs diverses, ce serait stipuler un mot plutôt qu'une valeur, et s'exposer à payer ou à être payé en paroles.

CHAPITRE IX.

Quels avantages résultent de l'activité de Circulation de l'argent et des marchandises.

S'IL est fâcheux qu'on méconnaisse les véritables sources de la prospérité des particuliers et des empires, il n'est pas non plus sans inconvénient de leur attribuer plus d'influence qu'elles n'en ont réellement. Dans le premier cas, on perd les avantages qu'on néglige; dans le second on sacrifie, pour jouir de ces avantages, plus de biens qu'ils ne sauraient en procurer. Que de folles consommations, par exemple, n'a-t-on pas excitées, sous prétexte de donner de l'activité à la circulation?

Or il est bon de savoir en quoi consiste l'avantage d'une circulation active de l'argent et des marchandises.

Pendant le cours d'une production, les capitaux qu'elle occupe, sont engagés, et ne peuvent reparaître sous leur forme première, qu'au moment où le produit étant

achevé, il est susceptible d'être échangé si on le juge à propos, contre un produit pareil à celui sous la forme duquel il était d'abord. Si cette première forme était de la monnaie d'argent, cet argent s'est changé en matières premières, en salaires, en marchandises, et s'il y a eu production véritable, la denrée qui en est résultée s'est trouvée susceptible d'être échangée finalement contre une somme d'argent égale à la première, plus les intérêts pendant tout le tems qu'elle a été engagée.

Si le tems a été long où ce capital s'est trouvé engagé, les intérêts qu'il a coûtés, ont été considérables, et ont augmenté les frais de production. Tout ce qui peut tendre à raccourcir le tems de la production procure donc une économie d'intérêts et permet de réengager le même capital dans une autre production, de manière par exemple, qu'un capital au lieu de produire d'une certaine denrée, deux fois par année, en produise trois fois. C'est l'avantage qui résultera d'un circulation plus active.

Qu'on me permette un exemple qui sera superflu pour bien des lecteurs, mais qui servira au besoin à faire mieux entendre ce

principe. Je le puiserai dans l'industrie commerçante parce que c'est celle où l'activité de la circulation est plus profitable. Choisissons donc une denrée dont la principale valeur dépende des avantages qu'elle aura reçus du commerce. La gomme arabique indique assez le pays où elle se recueille. Des marchands turcs l'achetent des récolteurs et l'apportent dans des ports du Levant, où nos armateurs vont la prendre, pour la vendre aux négocians de nos ports de mer. Là elle est de nouveau vendue en gros aux marchands qui la font arriver dans les différentes villes de France et la vendent aux droguistes, chez qui s'approvisionnent les détailleurs et les consommateurs.

Tous ces changemens de mains sont nécessaires pour donner la dernière façon, si je peux ainsi m'exprimer, à la gomme arabique et la mettre en état d'être employée par ceux qui en ont besoin.

Pour lui donner toute sa valeur, les divers commerçans qui ont concouru à cette production ont transformé une partie de leurs capitaux, en gomme d'abord, ensuite en frais de tous genres comme emballages, nolissement, salaires des ma-

telots, subrécargues, voituriers, etc. Cette partie de leurs capitaux n'a été remboursée à chaque négociant qu'au moment où il a eu achevé la part qu'il prenait à cette production; c'est-à-dire au moment où il a vendu la marchandise, à un autre commerçant donneur d'une nouvelle façon. En conséquence plus son commerce a été actif, et moins long a été le tems qu'il a gardé la marchandise, moins long le tems où son capital a été employé. Il a donc épargné des intérêts, ou, ce qui revient au même, avec son capital il a dans un tems donné, renouvelé plus souvent ses opérations.

Mais remarquez bien qu'il faut que le capital soit employé d'une manière productive, pour qu'il y ait quelque chose à gagner à l'activité de la circulation. Si dans une même ville on achetait et vendait continuellement, une année durant, la même marchandise sans lui donner une nouvelle façon, cette circulation ne procurerait pas le moindre bien. Au contraire elle tiendrait engagés des capitaux qui pourraient être employés productivement. Si les consommateurs ont la facilité d'acheter des denrées

pareilles qui n'ont subi que la circulation nécessaire, la denrée reste à son prix naturel et les circulateurs inutiles, perdent l'intérêt de leurs capitaux et leurs peines. Si ceux-ci trouvent le moyen d'empêcher que les consommateurs ne parviennent à la denrée avant qu'elle ait subi leur inutile circulation, alors ils font payer aux consommateurs l'intérêt de leurs capitaux inutilement laborieux et les salaires de leur sotte industrie, par un excédant sur le prix naturel de la denrée.

Une telle circulation loin d'être encouragée mériterait d'être arrêtée, en ce qu'il n'en résulte aucune utilité, aucune production, mais seulement un accroissement de frais de production.

L'activité de la circulation ne peut s'exercer que sur les marchandises arrivées au point d'être vendues à un producteur nouveau, ou bien au consommateur. Elle est aussi rapide qu'elle peut l'être quand une marchandise, du moment qu'elle est en état de subir une nouvelle façon, passe aux mains d'un nouvel agent de production; et quand une denrée, du moment qu'elle a

subi toutes ses façons, passe aux mains de celui qui doit s'en servir. Toute agitation, tout mouvement étranger à ce but, loin d'être un accroissement d'activité dans la circulation, est un retard dans la marche de la denrée, un obstacle à la circulation, une circonstance à éviter.

La marche des produits agricoles est peu susceptible d'un accroissement d'activité. Dans ce genre de production, les fonds restent engagés pendant l'opération de la pousse, qui pour l'ordinaire suit la marche des saisons, que l'homme voudrait hâter en vain. Il en est de même dans quelques productions commerciales qui ne peuvent s'obtenir que par des voyages qu'on ne peut entreprendre que dans certaines saisons.

Quant à la rapidité qu'une industrie plus parfaite peut introduire dans la confection des produits, c'est une augmentation de rapidité non dans la circulation, mais dans les opérations productives. L'avantage qui en résulte est du même genre; c'est un emploi moins prolongé des capitaux.

Je n'ai fait nulle différence entre la circu-

lation des marchandises et celle de la monnaie, parce qu'en effet il n'y en a aucune. Quand une somme d'argent séjourne dans les coffres d'un négociant, c'est une portion de son capital qui reste oisive, de même que la portion de son capital qui est dans son magasin sous la forme de marchandises en état d'être vendues.

Le meilleur des encouragemens pour la circulation, est le desir que chacun a, surtout les producteurs, de ne perdre que le moins possible l'intérêt des fonds engagés dans l'exercice de leur industrie. La circulation se rallentit bien plutôt par les contrariétés qu'elle éprouve que par le défaut d'encouragemens qu'elle reçoit. Ce sont les guerres, les embargos, les droits pénibles à acquitter, le danger ou la difficulté des communications, qui l'entravent. Elle est lente encore dans les momens de craintes et d'incertitudes; quand l'ordre public est menacé et que toute espèce d'entreprise est hasardeuse. Elle est lente quand on se croit exposé aux contributions arbitraires et que chacun s'efforce de cacher ses facultés. Elle est lente dans un tems d'agiotage où les variations subites occasionnées par le jeu sur

les marchandises, fait espérer à quelques personnes un bénéfice fondé sur une simple variation dans les prix. Alors la marchandise attend à l'affût d'une hausse; l'argent à l'affût d'une baisse: des deux parts, capitaux oisifs, inutiles à la production.

A de telles époques il n'existe guère de circulation que celle des produits qui risqueraient de se détériorer dans l'attente, comme les fruits, les légumes, les grains et tout ce qui se gâte à être gardé. On aime mieux alors passer par-dessus les inconvéniens attachés à la circulation, que risquer de perdre une portion considérable et quelquefois la totalité des denrées qu'on possède. C'est en partie ce motif qui fut cause de la prodigieuse circulation qui eut lieu pendant que le discrédit des assignats allait en croissant. Tout le monde était ingénieux à trouver un emploi pour un papier-monnaie dont la valeur s'évaporait d'heure en heure. On ne le recevait que pour le placer. Il semblait qu'il brûlât quiconque le touchait. Dans ce tems-là des personnes qui n'avaient jamais fait le commerce, s'en mêlèrent; on fonda des manufactures, on bâtit, on répara des maisons, on meubla ses

appartemens, on n'avait regret à aucune dépense, même pour ses plaisirs, jusqu'à ce qu'enfin on eût achevé de consommer, ou de placer, tout ce qu'on avait de valeurs sous forme d'assignats.

LIVRE QUATRIÈME.

DES REVENUS.

CHAPITRE PREMIER.

De la Propriété.

Avant de rechercher les diverses manières dont les valeurs produites se répandent dans la société, et les proportions suivant lesquelles elles se distribuent, il est bon de fixer nos idées relativement à la propriété; car y aurait-il une véritable distribution de richesses, là où la propriété n'existerait pas; là où la chose distribuée n'appartiendrait pas à celui qui l'a reçue?

On s'est bien souvent égaré en cherchant l'origine du droit de propriété. Le plus incontestable est celui du créateur sur la chose créée, du producteur sur la chose produite. Tous les produits, lesquels ne sont comme nous l'avons déjà vu, que de la valeur produite, et même tous les capitaux qui ne sont

que des produits accumulés, peuvent être possédés à ce titre; et comme la propriété est transmissible de sa nature, ils peuvent se trouver possédés par leurs producteurs ou par ceux à qui ces producteurs les ont transmis.

Quant aux fonds de terre comme leur création n'est pas du fait de l'homme, on ne voit pas aisément à quel titre ils ont pu être possédés dans l'origine; si ce n'est au titre de premier occupant. Mais ce titre, qui même n'est devenu légitime que lorsqu'il y a eu des lois, et lorsqu'il a été consacré par ces lois, beaucoup de propriétaires sont-ils en état de le représenter?

La force et la fraude ne sont pas des titres; cependant on ne peut nier que beaucoup de propriétés de toute espèce ne reposent sur ces deux fondemens. Parmi les biens originairement acquis par la force, il faut ranger ceux qu'un conquérant, ou bien les officiers et les soldats de ce conquérant, ont ravis; et il n'est pas sans exemple qu'un gouvernement paisiblement établi et ses agens, aient agi comme auraient pu le faire des conquérans.

Les propriétés originairement dues à la

fraude comprennent celles dont on a été mis en possession par un jugement inique, ou par une vente illusoire, ou par des terreurs inspirées sans fondement.

Mais quel que soit le titre auquel on possède, du moment qu'il ne donne lieu à aucune réclamation, il devient inutile de le discuter. La question de l'origine et du fondement des propriétés est une question de pure curiosité, toutes les fois qu'elle n'est pas une matière de procès; et la loi qui essayerait d'établir une différence entre la propriété acquise à titre légitime et celle qui ne l'est pas, tendrait à les ébranler toutes. Qui oserait approfondir l'usage que chacun peut faire de ses facultés naturelles ou acquises? Les diamans de Laïs seront-ils ou ne seront-ils pas une propriété légitime? Un acquéreur de bonne foi sera-t-il ou ne sera-t-il pas exposé à se voir enlever les choses sur lesquelles personne, autre que son vendeur, n'élevait de prétentions et qu'il a réellement payées. Non; la loi doit regarder comme légitime toute propriété qui n'est pas disputée; autrement elle se jetterait dans un labyrinthe inextricable, où, le bandeau sur les yeux, frappant d'un côté, protégeant

de l'autre, ajoutant au désordre en voulant établir la justice, elle causerait beaucoup plus de maux qu'elle ne saurait en réparer.

En Économie politique les effets de la propriété sont les mêmes, qu'elle soit injuste ou légitime, pourvu qu'elle soit reconnue et assurée. Je dis *assurée*, car il ne suffit pas qu'elle soit reconnue; ce serait vainement que les lois consacreraient la propriété, si le gouvernement ne savait pas faire respecter les lois; s'il était au-dessus de son pouvoir de réprimer le brigandage; s'il l'exerçait lui-même; si la complication des dispositions législatives rendait tout le monde incertain dans sa possession. On ne peut dire que la propriété existe que là où elle existe, non-seulement de droit, mais de fait.

Ainsi laissant de côté la question du droit qui n'est rien pour nous, la question qui nous occupera doit se réduire à celle-ci: Est-il utile à la prospérité d'une nation que les propriétés y soient en effet assurées? Or la réponse à cette question ne peut pas être la matière d'un doute. L'amour de soi est le sentiment qui domine dans l'homme, et rien ne l'excite plus à créer des moyens de

bien-être, que la certitude d'en avoir la jouissance ou l'entière disposition.

Je ne prétends pas cependant que dans des cas excessivement rares, et qui rentrent même dans le principe que *le droit de l'un ne doit pas porter préjudice au droit de l'autre*, la société, ou l'autorité publique qui la représente, ne puissent intervenir entre l'homme et sa propriété, et poser des règles sur la manière dont il exerce son droit. C'est ainsi qu'elle ordonne avec justice l'échenillage des arbres sur les terres des particuliers. C'est ainsi que dans les pays où l'on reconnaît ce malheureux droit de l'homme sur l'homme, droit qui blesse tous les autres, on pose cependant de certaines bornes aux actions du maître sur l'esclave. C'est encore ainsi que la nécessité de procurer à la société les bois de marine ou de charpente dont elle ne saurait se passer, fait tolérer des règlemens relatifs à la coupe des forêts particulières; et que la crainte de perdre les minéraux qu'enferme le sol, impose quelquefois à l'administration l'obligation de se réserver l'exploitation des mines, ou bien de prescrire un mode d'exploitation aux propriétaires des terrains où elles se

trouvent. On sent que si la manière d'exploiter restait entièrement libre, un défaut d'intelligence, une avidité trop impatiente, ou des capitaux insuffisans, pourraient conseiller à un propriétaire des fouilles superficielles qui épuiseraient les portions les plus apparentes et souvent les moins fécondes d'une veine, et feraient perdre la trace des plus riches filons. Quelquefois une veine minérale passe au-dessous du sol de plusieurs propriétaires, mais l'accès n'en est praticable que par une seule propriété; il faut bien dans ce cas vaincre la volonté d'un propriétaire récalcitrant et déterminer le mode d'exploitation. Encore n'oserais-je pas répondre qu'il ne fût préférable de respecter son travers, et que la société ne gagnât davantage à maintenir inviolablement ses droits qu'à posséder quelques mines de plus.

Enfin la sûreté publique exige quelquefois impérieusement le sacrifice de la propriété particulière, et l'indemnité qu'on donne en pareil cas, n'empêche pas qu'il y ait violation de propriété; car le droit de propriété embrasse la libre disposition du bien; et le sacrifice du bien moyennant une indemnité, est une disposition forcée.

Les choses susceptibles d'être possédées, peuvent se ranger sous différentes dénominations, suivant la manière dont on veut les considérer.

La législation civile divise les propriétés en *propriétés immobilières* et *mobilières*. Toutes les terres et les capitaux engagés se mettent dans la première classe; tous les capitaux mobiles, tous les produits dans leurs différens degrés, et tous les talens, se placent dans la seconde.

On peut encore les classer en *propriétés publiques* et en *propriétés particulières;* les premières sont les choses qui appartiennent à la société toute entière : ce sont les fonds de terre nationaux, les édifices publics, les flottes, les magasins, l'argent des caisses publiques, etc. Les propriétés particulières se composent de tout ce qui est possédé par les particuliers. La réunion des unes et des autres, forme la masse des richesses d'une nation.

Enfin il est un autre classement, utile quelquefois dans les considérations qui sont la matière de cet ouvrage; ce sont les *moyens de production* et les *produits eux-mêmes*.

Dans les premiers on trouve les *propriétés*

territoriales, les *propriétés de capitaux* et les *propriétés d'industrie* ou *industrielles*.

La masse entière des produits existans à différens degrés d'avancement, dans la société, forme l'autre branche de cette division.

Les propriétés se transmettent, soit par l'échange de l'une contre l'autre, soit lorsqu'elles sont données et reçues à titre de présent gratuit, soit lorsqu'elles sont laissées et acquises par succession. La législation civile donne les règles qui doivent présider à ces trois manières dont les propriétés peuvent passer d'une main dans l'autre. La première est celle qui joue le plus grand rôle dans l'Économie politique.

Les transmutations illégitimes, comme le vol, sont assimilées aux lésions de la personne, et réprimées par la législation criminelle.

Il existe une autre façon de transporter les propriétés, mais qui n'a lieu que de nation à nation : c'est lorsque le propriétaire s'expatrie avec ses biens et se fixe dans un autre pays. Dans ce cas les particuliers restent en possession de ce qui leur appar-

tenait; mais une nation perd ce que l'autre gagne.

Il convient de remarquer que parmi les sources de production, tout n'est pas *propriété ;* la mer, l'air, la chaleur du soleil elle-même ont part à la production et ne sont la propriété de personne, pas même de la communauté qui n'en a que l'usage.

Un fonds de terre peut changer de maître, mais nous avons déjà eu lieu de remarquer qu'il ne saurait se dissiper ni même s'altérer. Il n'en est pas de même du capital qu'on y a répandu; celui-ci peut s'accroître, ou diminuer, ou s'anéantir. Ainsi quand on laisse dégrader les bâtimens, les clôtures, nécessaires à l'exploitation d'une terre, ce n'est pas le fonds de terre qui se perd, c'est le capital qui s'y trouve engagé. Il est pourtant difficile que le capital engagé dans certaines améliorations, comme des défrichemens, des dessèchemens, etc. puisse s'altérer et parvienne à se perdre entièrement.

Les *propriétés d'industrie* ou *industrielles* sont susceptibles de s'accroître ou de dépérir en même tems que les facultés de l'homme qui les possède : le talent d'un grand acteur décline avec son âge et meurt

avec lui. Elles ne peuvent passer d'une personne à l'autre : on peut enseigner son talent, on ne peut pas en investir une autre personne à l'exclusion de soi-même. L'enseignement alors est un produit de l'industrie, et ce produit peut se vendre, mais le fonds reste.

Les propriétés que je nomme *industrielles*, et qui sont la capacité, le talent de l'homme industrieux, sont aussi sacrées qu'aucune autre. Elles sont le fruit, ainsi que nous l'avons vu au Livre I (chap. 43), d'un travail plus ou moins long et d'un capital accumulé; origine qui leur est commune avec beaucoup de propriétés mobilières. C'est par le moyen de ce travail et de ces avances, qu'un homme a acquis ce moyen de production que nous avons nommé *industrie*. Son droit à cette propriété a le même fondement que le droit d'un propriétaire de capital sur son capital; et les fruits doivent lui en revenir, comme les intérêts d'un capital au capitaliste. Ainsi un pays où les talens industriels, de même que les capitaux et les terres, ne sont pas garantis de toute espèce de lésion, est un pays où les propriétés ne sont pas entièrement assurées.

Les réquisitions d'hommes, soit dans les corvées, soit dans les levées de troupes, sont une lésion faite à la propriété industrielle. Comme toutes les autres infractions à la propriété, elles ne sont justifiables que lorsque la sûreté publique est menacée. Cette lésion à la propriété est funeste encore sous un autre point de vue, toujours économique, car les considérations de politique, de morale et d'humanité, sortent de mon sujet. Dans les emplois forcés d'hommes on tient rarement compte des facultés industrielles : un homme habile pour la greffe est employé à raccommoder un chemin; un bon chef de manufacture livre des batailles. De cette façon les talens qui sont un capital accumulé, et un capital souvent assez considérable lorsqu'il est le fruit de plusieurs années de travaux et de dépenses, ces talens, dis-je, sont un capital sans produits. *Raynal* ne savait peut-être pas lui-même à quel point il avait raison, lorsqu'il a dit qu'il n'y a aucune contrée où l'on ne connaisse le prix de tout, de tout, excepté de l'homme.

Parmi les différentes sortes de propriétés, il en est une dont la nature ne me paraît

pas avoir été jusqu'à ce moment bien comprise : je veux parler des propriétés littéraires.

Si je pouvais employer le mot de *matière première*, pour exprimer une chose aussi immatérielle que la pensée, je dirais qu'elle est la matière première du produit qu'on appelle *un livre*.

Elle est nécessaire non-seulement pour tirer une première copie d'un ouvrage ; elle l'est encore pour tirer toutes les autres ; il n'en est pas une dont elle ne soit la base, puisque, sans elle, le second, le centième exemplaire d'un livre n'offriraient que des taches noires sur du papier blanc.

Ainsi un imprimeur qui multiplie les copies d'un ouvrage dont la matière première, la pensée, ne lui a pas été cédée, aliénée, pour qu'il en disposât selon sa volonté, est dans le cas d'un orfèvre qui aurait volé l'or dont il compose ses vases, mais qui en aurait acheté le dessin.

L'or du génie est la propriété de celui qui le produit, par cette loi qui attribue à chaque producteur la propriété de ses productions, et il est bon de remarquer que cette loi n'est pas seulement le meilleur encouragement à la production, mais que c'est

en même tems le plus équitable, puisqu'il est toujours proportionné au mérite de la production.

A de certaines époques, où l'on a été aussi peu éclairé sur les vrais intérêts d'une nation, que peu scrupuleux sur les moyens de les défendre, on a toléré le crime honteux de la violation des propriétés littéraires; on a dit qu'il n'y avait que les bons ouvrages qui fussent contrefaits et que la contrefaçon devenait utile en les répandant davantage. C'est faire comme les sauvages dont parle *Montesquieu;* c'est couper l'arbre à la racine pour en cueillir les fruits.

On conçoit que ce pourrait être une injustice profitable (s'il pouvait y en avoir de telles) lorsqu'une nation n'aurait plus rien à desirer dans tout ce qui a rapport aux productions de l'esprit. Mais je ne crois pas qu'il y ait une seule nation au monde à qui ce calcul inique pût convenir. La nôtre est une de celles où se trouvent le plus de livres imprimés, et cependant nous manquons de bons ouvrages élémentaires sur presque toutes les parties des connaissances humaines. Avons-nous sur l'histoire les meilleurs livres qui se puissent faire? Où

sont ceux où l'on trouve les moyens de guérir la goutte, l'épilepsie, la rage, l'affreuse peste, et d'écarter tant d'autres fléaux qui désolent l'humanité ? La science de l'homme moral est-elle donc si avancée ? Nous a-t-on indiqué jusqu'à présent, des motifs assez puissans pour balancer l'intérêt privé dans l'administration de la chose publique ? Et n'est-ce pas là pourtant la seule base sur laquelle on puisse asseoir un bon gouvernement ? Quoi ! nous ignorons les premiers élémens de ce qui fait le bonheur de l'homme, et nous croirions en savoir assez ! Sans doute il y a trop de livres ; mais non pas trop de bons livres. De ce que les mauvais ouvrages abondent, s'ensuit-il qu'il faille se priver des moyens d'en avoir de meilleurs ?

S'imaginerait-on que ces produits puissent mieux que d'autres se passer du puissant encouragement de la propriété ? Faut-il augmenter la difficulté des combinaisons d'où peut naître un bon livre ? Qu'on prenne la peine d'examiner combien de conditions sont nécessaires pour qu'il reçoive l'existence : il faut que son auteur ait reçu de ses maîtres, ou des événemens, une éducation convenable ; il faut qu'il ait de la persévé-

rance, sans laquelle on n'achève rien; il faut que la nature l'ait doué d'élévation dans l'ame, car les avantages temporels qu'on retire pour avoir fait un bon ouvrage, tout nécessaires qu'ils peuvent être à son auteur, sont en général trop médiocres pour suffire à une ame commune, en supposant qu'elle fût capable d'une belle conception. Il faut de plus que cet auteur vive assez pour conduire à sa fin une entreprise qui demande toujours plusieurs années; et que la fortune lui permette de faire l'avance de son entretien et de tous les autres frais qui accompagnent une production capitale. Ainsi un bon livre suppose nécessairement une éducation soignée, des circonstances favorables, quelque fortune, une longue existence, de l'esprit de suite, un grand caractère; et je n'ai pas encore parlé de la condition première, de la condition essentielle: du *talent*, de cette force de tête indispensable pour les méditations soutenues, de ce jugement sain, de cette étendue de pensée qui rend un auteur digne d'être lu, et du style sans lequel on n'est pas lu, même quand on a pour soi la pensée. Croit-on qu'à tant de motifs qui rendent difficile et rare la création d'un bon

ouvrage, il en faille ajouter d'autres et refuser aux productions d'un écrivain qui passe les jours, et même les nuits, à concevoir nettement des vérités utiles, et à les exprimer de même, une garantie qu'on accorde aux productions de l'industrie la plus grossière?

Je ne doute pas que nous n'ayons été privés de plusieurs bons ouvrages par le peu de respect que nous avons eu jusqu'à présent en France pour la propriété d'auteur. Ce ne sont pas encore tant les ouvrages d'imagination et d'agrément, dont notre légèreté a étouffé le germe: on peut supposer que la verve qui a inspiré ceux-là, a surmonté tous les obstacles; ce ne sont pas d'ailleurs les livres de ce genre qui réclament le plus d'avances. Ceux dont nous avons été privés par cette cause, sont principalement les livres auxquels on accorde plus particulièrement la qualification d'ouvrages utiles. Or nous avons vu la part qu'ont les lumières dans toute espèce de production ; on peut dès-là conjecturer, quoiqu'il soit difficile de le calculer, le tort que cette même insouciance a fait à toutes les autres productions de notre pays.

Les propriétés en général sont transmissibles, selon les lois aux héritiers naturels, ou aux légataires du premier possesseur: une propriété littéraire, celle de toutes peut-être qui est possédée à plus juste titre, doit-elle être transmissible de même jusqu'à la dernière postérité?

Cette question devient extrêmement délicate. On ne peut nier qu'ici l'intérêt de la société ne soit en opposition avec la règle du droit naturel. Un ouvrage de l'esprit (je parle de ceux qu'un grand succès a consacrés) est une denrée unique, si je peux ainsi m'exprimer, et que rien ne saurait suppléer. Si les amis d'une philosophie aimable embellie des graces du naturel et de la plus riante imagination, devaient être privés de la lecture des bonnes Fables de *La Fontaine*, je ne sais par quelle autre lecture, celle-là pourrait être remplacée. Que deviendraient les productions de notre inimitable fabuliste, si des héritiers jaloux ou barbares, enfouissaient ou laissaient perdre ce trésor?

L'intérêt personnel serait sans doute pour eux un puissant motif d'en faire jouir le public; mais le public doit-il courir le risque

d'être la victime de la stupidité, de la folie, ou des caprices d'un héritier de *La Fontaine?* L'intérêt personnel offre une garantie suffisante toutes les fois qu'il s'agit d'une production soumise à une libre concurrence. Alors la démence et l'imbécillité sont des exceptions dont les faibles conséquences peuvent être négligées sans beaucoup d'inconvéniens; mais il est ici question d'une production mise une fois par bonheur dans le monde, et qui, se perdant, n'y reparaîtra plus.

Enfin je suppose l'héritier de *La Fontaine* habile à ménager ses intérêts : dans cette supposition même, il trouvera son compte à vendre un plus petit nombre d'exemplaires des Fables et à les vendre fort cher. La propriété exclusive de cet ouvrage lui deviendra plus lucrative qu'elle ne l'a été pour son illustre auteur, par cela même qu'il ravira à la majeure partie des lecteurs une jouissance qui pouvait être commune à tous. On vendra cent francs peut-être un livre qui, donné pour quinze décimes, circule dans toutes les mains et va, jusqu'au fond d'un réduit modeste, former le génie naissant d'un élève destiné peut-être à hono-

rer son pays, et flatter le goût consommé d'un vieillard souvent privé de tous les autres plaisirs.

D'un autre côté faut-il ravir aux enfans d'un grand écrivain le plus noble des héritages? Nos lois accordent aux héritiers d'un auteur, la jouissance exclusive de ses propriétés littéraires pendant les dix années qui suivent sa mort. Cette jouissance est-elle assez longue? Suffit-elle pour tranquilliser un auteur sur le sort de ses enfans, de sa femme, quand il ne sera plus? Je n'en sais rien. Ne perdons pas de vue que ce n'est point une faveur accordée par la société tant que le privilége dure; puisque ce privilége, comme on l'a vu tout-à-l'heure, n'est autre que celui qu'a tout propriétaire de jouir exclusivement à perpétuité, soit par lui-même, soit par ses héritiers, de sa propriété : c'est de la part de l'auteur quand le privilége cesse, l'abandon qu'il fait pour l'intérêt de la société, d'un droit imprescriptible.

Cette garantie accordée par nos lois, tout avare qu'elle est, devient encore pendant la durée de son effet à-peu-près illusoire par l'imperfection de notre administration ci-

vile et judiciaire. Quand un auteur a fait un bon ouvrage; c'est-à-dire quand il a le plus de droits à la reconnaissance, et, à plus forte raison, à la justice de la nation, il voit son livre effrontément contrefait sous ses yeux, sans pouvoir obtenir de redressement, à moins qu'il ne soutienne un procès, ce qui est déjà un malheur; et un procès coûteux, ce qui lui est souvent impossible. Encore, après qu'il a compromis son repos et hasardé sa fortune, le succès est-il incertain.

Toute espèce de vol porte atteinte à l'intérêt public autant qu'à l'intérêt privé. Le ministère public les poursuit du moment qu'on les lui défère. Le vol des propriétés littéraires mérite-t-il d'être privilégié et sa poursuite ne devrait-elle pas être une des attributions les plus respectées des tribunaux criminels ?

Je crois avoir prouvé que la pensée qui sert de base à chaque exemplaire d'un livre et qui constitue principalement son prix, fait partie de la propriété de son auteur. Je crois avoir prouvé qu'il était de l'intérêt de la société que la jouissance exclusive de cette propriété, fût aussi soli-

dement garantie que toutes les autres. Je vais plus loin, et je crois que la protection accordée par la société à un bon ouvrage, ne la rend point quitte envers son auteur. Quelle production d'une seule main étend aussi loin son influence? Cent mille personnes peuvent en jouir à-la-fois, et cent mille autres succéder aux premières sans altérer en rien l'utilité ou l'agrément qu'y trouveront leurs successeurs. Quelle production fait plus d'honneur à une nation, et quelle est moins périssable? Du moment qu'un bon livre a paru, les autres peuples en enrichissent leurs langues; avec le nom de son auteur, circule celui de sa patrie; il est répété sans fin; et tandis que tous les produits des premiers tems de la Grèce ont disparu depuis long-tems, *Homère* subsiste.

CHAPITRE II.

Ce qu'il faut entendre par le mot Revenu.

Les produits, ou la valeur des produits, qu'un particulier retire de son industrie, ou bien de ses capitaux, ou bien de ses terres, ou de tous les trois ensemble, forme ce qu'on appelle son *revenu.*

Les produits qu'il en retire pendant un an forment son *revenu annuel.* Il est si ordinaire de parler du revenu annuel, que, le plus souvent lorsqu'on dit le *revenu*, sans autre explication, on entend par-là le revenu d'une année.

La masse totale des revenus de tous les individus qui composent une nation, forme le revenu de cette nation.

Le revenu d'une nation présente des produits variés à l'infini; mais l'or et l'argent qu'elle possède, en supposant que leur quantité reste la même d'une année à l'autre, ne font point partie de ses produits, ni, par conséquent, de son revenu; ils sont une portion de son capital, ainsi que nous l'avons déjà remarqué plusieurs fois.

Cela n'empêche pas qu'on ne puisse évaluer le revenu d'un particulier, et même celui de toute la nation en monnaie d'argent. Et même quoique toute la monnaie d'argent d'un pays, soit fort inférieure en valeur à son revenu annuel, il n'est pas impossible que la totalité des revenus de cette nation ne soit reçue sous forme de monnaie par les personnes qui y ont droit. Cela arrive même indubitablement pour la plus grande partie des revenus : les mêmes écus servent dans le cours d'un an, à acquitter plusieurs salaires, plusieurs intérêts, plusieurs fermages. Qu'un chapeau, un sac de blé, une charrue, de la valeur chacun de 24 francs, aient été produits dans la même année; le chapelier vend le chapeau; et avec l'argent qu'il en retire achète le sac de blé d'un fermier, qui, à son tour, avec la même somme, achète une charrue : il est évident que les trois produits, valant ensemble 72 francs, ont été achetés avec 24 fr. d'espèces seulement, et que cette quantité de monnaie a suffi à payer toutes les portions de salaires, d'intérêts et de fermage comprises dans 72 francs.

La majeure partie du revenu annuel d'une nation, même de celle qui accumule beaucoup, se consomme chaque année. Ainsi quand on dit que le revenu annuel de la France s'élève à trois milliards, on ne prétend pas dire qu'il y aura en France à la fin de l'année pour trois milliards de produits de plus qu'au commencement ; mais seulement que la valeur de tous les produits qu'elle a donnés dans le courant de l'année, est égale à la valeur de trois milliards en argent. Beaucoup de ces produits se sont consommés à mesure. Tels sont ceux que nous avons nommés immatériels, qui ne durent pas au-delà du moment de leur production ; tels sont la plupart des fruits et des légumes dont la durée ne saurait être bien longue, et une infinité d'autres ; de manière que parmi les produits d'une même année, les uns ne sont pas seulement commencés, que les autres sont déjà détruits.

Ce qui précède suffit, je pense, pour mettre en garde contre la confusion qui pourrait se faire, de l'argent qu'on retire de son revenu avec le revenu lui-même ; et il demeurera constant que le revenu d'un particulier ou

d'une nation, n'est point l'argent qu'ils reçoivent en échange des produits créés par eux, mais bien ces produits eux-mêmes, ou leur valeur, qui est susceptible de se mettre par la voie des échanges sous la forme d'un sac d'écus, comme sous toute autre forme quelconque.

Toute valeur qu'on reçoit en argent ou autrement, et qui n'est pas le prix d'un produit créé dans l'année, ne fait point partie du revenu de cette année, c'est un capital, une propriété qui passe d'une main dans une autre; et rien de plus (1).

---

(1) On a quelquefois appelé *revenu d'une nation*, le montant de ses contributions. Cette expression n'est pas exacte. Les contributions se payent avec les revenus, mais ne sont pas un revenu.

CHAPITRE III.

Des Revenus provenant de Produits immatériels.

Les revenus dont il est question au titre de ce chapitre, sont égaux au prix que les producteurs reçoivent pour le salaire de leur industrie; mais il convient de remarquer que ce genre de production suppose nécessairement une consommation égale à la valeur produite, puisqu'il est ici question de produits sans durée, et qui s'évanouissent au moment où ils ont pris naissance. Si tous les médecins d'une ville pris ensemble, ont reçu dans le cours d'une année cinquante mille francs pour le prix de leurs visites, il est indubitable qu'on a consommé cette année là, dans la même ville, pour cinquante mille francs de conseils de médecin. Ainsi, quoique le revenu soit très-réel pour les médecins, ce revenu, comme celui de toutes les classes qui donnent des produits immatériels, est nul pour la société. D'autres personnes ont nécessai-

rement perdu ce que les médecins ont gagné. Toute l'industrie des médecins, quelqu'étendue qu'elle soit, toute celle des administrateurs de la chose publique, des juges, des gens de loi, des militaires, des prêtres, des comédiens, chanteurs, domestiques, n'augmentera donc jamais d'une obole la masse des richesses sociales.

C'est pour avoir considéré ces professions sous ce point de vue, que *Smith* les appelle *improductives*. Elles ne sont pas improductives; on en a vu les raisons au Liv. I. Mais leurs produits sont consommés à mesure : il n'en reste rien. Ce qu'elles accumulent provient de la production matérielle des autres citoyens; car on ne saurait accumuler que des produits durables.

Il n'en est pas ainsi de ces derniers : ceux-ci ne sont pas nécessairement consommés dans l'instant, ni même dans l'année qui les a vu naître. Il n'y a donc pas à leur égard une consommation nécessairement égale à leur production. Une nation a pu donner naissance, pendant l'année, à une valeur de 1500 millions de produits matériels, et n'en consommer que pour une valeur de 1200 millions. Je sais bien

qu'il y a beaucoup de produits durables susceptibles de fort peu de durée, comme les denrées qui ne sont pas de garde, la viande, les fruits, les légumes, etc.; aussi ces produits se rapprochent-ils quant à leurs effets des produits immatériels; au moyen de leur abondance, une nation peut être parfaitement bien nourrie, mais ils ne lui fournissent guère les moyens de devenir plus riche; et s'il était possible de désigner positivement tous les produits de ce genre, et s'assurer qu'aucune parcelle ne peut s'en conserver sous aucune forme, il n'y aurait aucun inconvénient à les considérer comme nuls quant au revenu national, puisque la somme de leur consommation égalerait nécessairement celle de leur production.

En attendant que cette désignation soit faite, il ne convient de sortir de la masse des revenus, que les valeurs *nécessairement* consommées en même tems que produites; non pas, comme disent les Économistes, parce qu'il y aurait double emploi, et parce que ce serait un revenu payé avec d'autres revenus: un revenu peut fort bien être payé avec un autre, puisque deux produits d'une même année peuvent être le prix l'un de

l'autre; mais parce que c'est une production compensée par une consommation égale. Quand je paye un domestique avec une partie de mon revenu, il ne faut pas porter le salaire que je lui donne dans la masse des revenus de la société, par la raison que j'ai nécessairement consommé *tout le produit* de son industrie. Mais quand je paye à l'ébéniste une commode que je lui achète, il faut compter dans la totalité des revenus, et le mien tout entier et le prix de la commode; car mon revenu est le prix d'un produit, du blé de ma terre, je suppose; et le prix que je paye à l'ébéniste, est le prix d'un autre produit, c'est-à-dire de la commode. De ces deux produits (le blé et le meuble), la quantité qui aura été consommée dans l'année, sera une soustraction à faire au revenu de cette année; mais comme rien ne prouve qu'ils aient été nécessairement consommés en totalité, il faut compter *comme recette* leur valeur produite, et *comme dépense* la portion seulement de leur valeur qui aura été consommée.

CHAPITRE IV.

Par quel mécanisme la valeur des produits se distribue parmi les producteurs.

Nous avons vu précédemment comment les produits augmentaient de valeur suivant les différentes façons qu'ils recevaient en passant dans les mains de chaque producteur. Chacun de ces producteurs n'attend pas que le produit soit parvenu à sa perfection pour retirer la portion de valeur qu'il y a ajoutée. Il retire cette portion, et souvent même la consomme, avant que le produit soit parvenu à son dernier consommateur.

Voyez cette fileuse de lin. Elle achète pour quelques sous de filasse, la convertit en fil, convertit son fil en argent; son argent soit en nouvelles marchandises pour alimenter son industrie, soit en denrées pour satisfaire à ses besoins. Tout cela est terminé avant que le fil, produit de son industrie, soit employé sous la forme de chemises ou de mouchoirs; avant même

bien souvent qu'il ait subi la façon qu'il est destiné à recevoir entre les mains du tisserand ou à la blanchisserie. Le tisserand lui-même a fréquemment réalisé sa part du produit avant qu'il soit sorti des mains du marchand en gros ou du marchand en détail.

Par quel moyen chaque producteur touche-t-il donc sa part du produit avant que le consommateur l'ait payé? Au moyen de ce que chaque producteur fait à celui qui le précède, l'avance de la valeur du produit, compris la façon qui lui a été donnée jusque-là. Son successeur, dans l'échelle de la production, lui rembourse à son tour ce qu'il a payé, plus la valeur que la marchandise a reçue en passant par ses mains. Jusqu'à ce qu'enfin le dernier producteur, qui est pour l'ordinaire un marchand en détail, soit remboursé par le consommateur, de la totalité de ses avances, plus de la dernière façon que lui-même a donnée au produit.

Le fermage et l'intérêt qui sont la part du propriétaire foncier ou du capitaliste, sont ordinairement payés à des époques convenues, par le chef d'industrie qui emploie

les terres et les capitaux; et il s'en fait rembourser par le producteur qui lui succède, en même tems qu'il se fait rembourser du montant de ses propres avances et de ses profits.

Ainsi, dans le cas où l'on aurait besoin d'un exemple, qu'on suive la production d'un produit quelconque, d'une montre, si l'on veut; et qu'on examine comment les différentes portions de sa valeur, sont allées contribuer à former le revenu d'une foule de producteurs.

On verra d'abord que l'or, le cuivre et l'acier, qui entrent dans sa composition, ont été achetés à des exploitateurs de mines, qui ont trouvé dans ce produit de leur industrie, le salaire de leur travail, l'intérêt de leurs capitaux, et le revenu foncier de leur terre; ou si la mine, et les capitaux ne leur appartenaient pas, ils ont retiré outre leur salaire, de quoi payer le fermage de la mine et l'intérêt des fonds qu'ils avaient empruntés pour son exploitation.

Voilà déjà une portion de revenu foncier d'intérêts et de salaires retirée.

Les ouvriers qui fabriquent les différen-

tes pièces de la montre, en payant le prix du métal, ont fait l'avance de la portion de revenus réalisée jusque-là. A leur tour ils ont été remboursés de leurs avances par un horloger dont l'industrie consiste à réunir, assortir, terminer, les différentes parties de la montre. L'horloger leur a payé avec le montant de leurs avances, l'intérêt de ces avances en même tems que le salaire de leur industrie. Il a fait de même à l'égard des fabricans qui lui ont fourni le cadran, le cristal; et, s'il y a des ornemens, à l'égard de ceux qui lui ont fourni les diamans, la peinture, ou tout ce qu'on jugera à propos d'imaginer.

Enfin le particulier qui achète la montre pour son usage, rembourse à l'horloger les avances de ce dernier, avec leurs intérêts, et de plus le salaire de son industrie.

La valeur entière de cette montre s'est comme on voit, avant même qu'elle fût achevée, disséminée par parcelles dans la société, où elle a contribué à former le revenu d'un grand nombre de producteurs, parmi lesquels peut se trouver, sans qu'il s'en doute, celui même qui a acheté la montre et qui la porte dans son gousset. En

effet ce particulier ne peut-il pas avoir placé ses capitaux entre les mains d'un exploitateur de mines, ou d'un commerçant qui fait arriver les métaux, ou d'un entrepreneur qui fait travailler un grand nombre d'ouvriers ; ou enfin d'une personne qui n'est rien de tout cela, mais qui a sous-prêté à l'un de ces gens-là, une portion de fonds qu'il avait prise à intérêt du consommateur de la montre ?

Nous venons de jeter nos regards sur tous les producteurs pêle-mêle ; distinguons-les maintenant ; et ne confondons plus les industrieux, les capitalistes, les propriétaires fonciers.

CHAPITRE V.

Suivant quelles proportions la valeur des produits se distribue entre les trois sources de production.

Il y a par tout pays une certaine quantité d'industrie, de capitaux, de fonds de terre qui réclament de l'emploi. Il y a par tout pays une certaine demande pour employer de l'industrie, des capitaux ou des terres.

La quantité de talens industriels dont l'emploi est offert, dépend du nombre des travailleurs et de leur habileté naturelle ou acquise. Quelquefois le nombre supplée à l'habileté; d'autres fois l'habileté au nombre.

La quantité de capitaux dont l'emploi est offert, dépend des accumulations précédemment faites et de la portion de ces accumulations qu'on veut consacrer à des usages productifs.

La quantité de fonds de terre dont l'emploi est offert, dépend de l'étendue des terrains qui peuvent être employés avec profit. Je dis *employés avec profit*, car l'offre d'un

terrain qui n'est bon à rien, équivaut à une absence d'offre. Ici, comme dans l'industrie, la qualité supplée à la quantité, et la quantité à la qualité. Un bon terrain rend bien plus de service qu'un mauvais et il en faut moins pour obtenir les mêmes résultats.

Dans les trois branches, plus d'habileté dans l'emploi, équivaut à une augmentation de la chose employée. Ainsi le service de l'industrie est plus considérable quand ses méthodes sont plus perfectionnées; le service des capitaux l'est également quand on trouve le moyen de faire un plus grand nombre d'opérations avec le même capital; et le service du terrain est, de même, fort augmenté par une bonne culture.

Une foule de motifs font varier la quantité de chacun de ces services, mise en circulation relativement à chaque emploi particulier; tellement que pour certain emploi on trouve beaucoup plus d'industrie ou de capitaux offerts, que pour tel autre; et de même on voit beaucoup plus de demandes de tel service pour un emploi que pour un autre. L'influence de ces motifs particuliers doit nous occuper dans les chapitres suivans.

Celui-ci n'est destiné qu'à découvrir les causes de l'offre totale et de la demande totale de chacun de ces moyens de production.

Nous venons de voir quelles sont les causes qui déterminent la quantité générale de service industriel, capital, et territorial, mise en circulation en chaque lieu; c'est un des termes de la comparaison. Quant à l'étendue de la demande qui en est faite, il faut distinguer la demande des moyens de production en général, de celle de l'industrie des capitaux ou des terres, en particulier.

L'*étendue de la demande des moyens de production en général*, ne dépend pas, ainsi que trop de personnes l'ont imaginé, de l'*étendue de la consommation*. La consommation n'est point une cause : elle est un effet. Pour consommer il faut acheter; or on n'achète qu'avec ce qu'on a produit. La quantité de produits demandés est-elle donc déterminée par la quantité de produits créés ? Sans aucun doute. Chacun peut à son gré consommer ce qu'il a produit; ou bien avec son produit en acheter un autre. La demande des produits en général est

donc toujours égale à la somme des produits (1). Une nation qui ne produirait par an qu'une valeur de deux milliards, ne pourrait pas acheter ou consommer, pendant le même espace de tems, pour trois milliards de valeurs, à moins de prendre chaque année le milliard excédant, sur ses capitaux. On voit que le meilleur moyen d'ouvrir des débouchés aux produits est de les multiplier et non de les détruire. Si ce résultat est évident, comme je le crois, que penser des systêmes où l'on encourage les consommations pour favoriser la production ?

Il ne serait pas vrai de dire que la somme des productions ne peut pas excéder celle des consommations. Ne peut-on pas accumuler une partie des produits créés chaque année ? Chacun ne peut-il pas accumuler soit une partie des siens, soit une partie de ceux des autres qu'il se procure par l'échange ? Le débouché n'est-il pas trouvé par cette accumulation, aussi bien que si la même va-

(1) Un produit consommé par son auteur est un produit qui a été offert et demandé par la même personne. Il fait partie du total des produits offerts, et du total des produits demandés.

leur avait été consommée (1)? La somme des productions n'est donc pas bornée par celle des consommations. Ce n'est pas fermer des débouchés que borner les consommations; mais c'est en ouvrir de nouveaux que de favoriser la production. Une nation qui s'enrichit, jouit d'un avantage pareil à celle qui étend son commerce extérieur. Elle voit s'ouvrir de nouveaux débouchés et se présenter de nouveaux acheteurs. Elle étend son commerce, et ne livre point de guerres pour cela.

Si la production n'est pas bornée par l'étendue de la consommation (2), si l'on peut produire plus que consommer, où sont donc les bornes de la production? Elles sont dans les moyens de produire.

Mais, dit-on, *s'il y a des marchandises qui ne trouvent pas d'écoulement, il y a nécessairement plus de moyens de pro-*

(1) Nous verrons d'ailleurs plus tard que la partie épargnée sur les revenus et ajoutée aux capitaux, est également consommée chaque année, mais d'une autre façon; j'entends d'une façon reproductive.

(2) Il n'est ici question que de la consommation improductive, et nullement de celle qu'on fait d'un capital pour le rétablir avec profits.

duire employés, qu'il n'y a de facultés pour consommer leurs produits. Nullement; l'engorgement n'a lieu que lorsqu'il y a trop de moyens de production appliqués à un genre de production et pas assez à un autre. En effet qu'est-ce que le défaut d'écoulement ? C'est la difficulté d'avoir une autre marchandise (denrée ou argent) en échange de celle qu'on offre. Les moyens de production manquent donc à la première autant qu'ils sont surabondans pour la seconde. Un canton de l'intérieur des terres ne trouve pas d'écoulement pour ses blés; mais s'il s'y établit une manufacture, et qu'une partie des fonds et de l'industrie qui se dirigeaient vers la culture de la terre, se dirige vers un autre genre de production, les produits de l'une et de l'autre espèce s'écouleront sans peine, quoique les produits aient plutôt augmenté que diminué. Le défaut d'écoulement vient donc non de la surabondance, mais d'un emploi défectueux des moyens de production.

Garnier dans les notes qu'il a jointes à son excellente traduction de *Smith*, dit que dans les nations vieillies comme celles d'Europe, et où il y a des capitaux

accumulés depuis plusieurs siècles, la surabondance du produit annuel *obstruerait la circulation, s'il n'était pas absorbé par une consommation proportionnée* (1). Je conçois que la circulation peut être obstruée par de certains produits trop abondans; c'est un mal qui ne peut jamais être que passager, car on cesse bientôt de se livrer à une production, dont les produits excèdent les besoins et tombent dans l'avilissement, pour s'occuper de la production des denrées recherchées; mais je ne conçois pas que les produits de l'industrie d'une nation en général, puissent jamais être trop abondans, car l'un donne les moyens d'acheter l'autre. La masse des produits compose la masse des richesses d'une nation; et les richesses sont une chose dont les nations ne sont pas plus embarrassées que les particuliers.

Ce point bien éclairci, nous fournit une réponse à la question qui nous occupe et que je reproduis : *A quoi tient la demande des moyens de production en général?* Elle tient à l'étendue de la production. Et comme

(1) Note 27.

l'étendue de la production dépend de l'étendue des moyens de production, la demande des moyens de production s'étend dans la même proportion que les moyens de production eux-mêmes; c'est-à-dire en résultat, qu'une nation a toujours les moyens d'acheter tout ce qu'elle produit. Autrement comment ferait-on pour acheter en France deux ou trois fois plus de choses, au moins, qu'on n'en achetait sous le règne misérable et infortuné de Charles VI?

Quant à la demande d'un des moyens de production, elle est déterminée par l'étendue et l'activité des autres moyens de production dans le même lieu; par la raison qu'on ne recherche un moyen de production que lorsqu'on en a besoin, et qu'on n'en a besoin qu'autant qu'on en a d'autres qui réclament de l'emploi.

Ainsi l'étendue de la demande des qualités industrielles dépend de la quantité de capitaux et de terres dont l'emploi est en circulation, ou offert;

La demande des capitaux dépend de la quantité d'industrie et de biens-fonds dont l'emploi est en circulation;

Et la demande des biens-fonds dépend de

la quantité d'industrie et de capitaux productifs dont l'emploi est en circulation.

De manière qu'on pourrait représenter un pays en pleine production, sous l'image d'un char attelé de trois chevaux de front: l'Abondance et la Prospérité sont dans le char; elles avancent, elles s'arrêtent, selon l'ardeur et la force des coursiers. Celui qui reste en arrière, arrête les deux autres; ceux dont la vigueur et le courage voudraient entraîner leur part du fardeau, excitent leur compagnon paresseux et secondent ses efforts; et quand tous les trois marchent d'un pas égal et animé, alors seulement la production fait de rapides progrès.

De grands capitaux et des terrains fertiles appellent l'industrie; les talens industriels réclament des capitaux productifs, et l'agriculture est puissamment excitée par l'abondance des uns et des autres. En d'autres termes : les trois grands moyens de production sont d'autant mieux récompensés, c'est-à-dire ont une part d'autant plus grande dans la production, qu'ils sont moins offerts et plus demandés, relativement aux deux autres.

Il convient de placer ici une remarque dont on fera l'usage qu'on jugera à propos.

L'abondance des travaux industriels en circulation, c'est l'abondance des hommes: l'abondance des capitaux, c'est la somme des revenus amassés. Le vœu de la nature favorise la multiplication des uns : l'avidité des jouissances s'oppose à la multiplication des autres. Qu'on s'arrête un instant à cet apperçu moral pour chercher si l'on n'y découvrira pas la cause qui fait que les capitaux restent toujours en arrière des besoins de l'industrie, et que celle-ci ne reste jamais en arrière quand elle est appelée par les capitaux.

Quoi qu'il en soit de la cause, l'effet étant évident, les gens amis de leur pays ont dans tous les tems gémi de la dissipation des capitaux, et cherché les moyens de les accroître. De là sans doute l'utile testament de *Franklin*. Tout laborieux qu'il était, *Franklin*, dans sa jeunesse, avait senti le besoin: il a laissé à sa mort une somme de 32 mille francs environ pour être prêtée à intérêt à des artisans d'une capacité et d'une conduite éprouvée, mais sans fortune. Au bout de

dix années, le même capital, accru des intérêts, est prêté à d'autres artisans; de manière qu'après avoir successivement accoutumé au travail et mis dans l'aisance un grand nombre de personnes, ce legs doit au bout de cent ans s'élever à une somme de plus de deux millions de nos francs. Il est impossible de concevoir une disposition testamentaire capable de produire une plus grande masse de bonheur. Et, pour l'observer en passant, ce n'est pas parmi les nations frivoles et animées de peu d'esprit public, qu'on rencontre beaucoup d'exemples de legs faits avec une intention morale.

A mesure qu'une société s'enrichit, c'est-à-dire à mesure qu'elle augmente ses capitaux, les salaires de l'industrie augmentent et les profits des capitaux diminuent. La raison en est simple : plus une nation a de capitaux, plus il y en a dans la circulation et qui réclament les secours de l'industrie. Les capitaux sont plus offerts, l'industrie plus demandée. La concurrence des capitalistes fait qu'ils se contentent d'un médiocre profit, et la demande progressive des qualités industrielles assure à celles-ci un plus fort salaire.

Mais quand les capitaux deviennent rares ; les salaires industriels baissent.

La rareté des capitaux agit sur les profits des terres de la même façon qu'elle agit sur les profits de l'industrie. Elle les fait baisser. Les fermages sont incontestablement plus bas dans un pays où il y a moins de capitaux et, par conséquent, moins de population, moins d'industrie. Les profits de certains fonds de terre baissent même à tel point dans ce cas, qu'on ne saurait les affermer à aucun prix; alors plusieurs terrains restent incultes. Comment donc arrive-t-il que là où les capitaux sont rares, le revenu des terres qui sont très-abondantes, s'établisse à-peu-près au niveau des intérêts des capitaux? C'est que le prix des terres elles-mêmes baisse encore plus que leurs profits: il y a double raison pour cela.

1°. Les produits territoriaux peuvent être achetés avec des revenus, et si les revenus de l'industrie et des fonds de terre sont faibles, au moins celui des capitaux est-il fort, tandis que les terres elles-mêmes ne peuvent être achetées qu'avec des capitaux; et ils sont rares.

2°. Il ne se présente des capitaux pour

acheter des terres qu'autant que le revenu du capital employé de cette manière, doit rapporter à son possesseur autant que s'il était employé autrement. Pour qu'il rapporte autant, pour qu'un fermage déjà faible, soit, relativement au prix d'achat, dans la même proportion qu'un fort intérêt relativement à son capital, il faut que le prix d'achat soit très-bas.

Il convient à une nation qui est dans cette situation, d'engager les étrangers à acheter de ses terres; les capitaux qu'ils apportent pour cela sont autant d'ajouté à la masse des capitaux circulans, car ils n'emportent pas la chose achetée, c'est-à-dire la terre. Ils en tirent le revenu, à la vérité; mais ce n'est pas un plus grand mal que s'ils prêtaient leurs capitaux et qu'on leur en payât l'intérêt; or un pays qui manque de capitaux, ne s'estimerait-il pas heureux que les étrangers lui en prêtassent pour favoriser le développement de son industrie, dût-il en payer l'intérêt?

Au reste *Steuart* observe judicieusement que la terre tôt ou tard attire son propriétaire, par la raison que le revenu est moins fort et le payement moins assuré, quand

le propriétaire est loin que lorsqu'il est près.

On encourage les étrangers à acquérir des terres par une bonne administration qui leur procure une sûreté et une tranquillité parfaite; et par une administration peu dispendieuse, qui ne se réserve pas une trop grosse part des profits de la terre. Quant à leur personne on l'attire en la traitant avec les mêmes égards que leur propriété.

Dans les pays nouvellement fondés, les profits des capitaux et ceux de l'industrie montent très-haut, car on y a prodigieusement besoin de capitaux et d'industrie tout à-la-fois. Les terres y réclament avidement et des avances et du travail. Aussi le prix des terres et les profits qu'elles rapportent, y sont-ils excessivement médiocres; tellement qu'aux États-Unis de l'Amérique septentrionale, dans les cantons éloignés des côtes, lesquels sont plus spécialement dans la situation d'un peuple nouveau, il n'y a guère que le propriétaire qui puisse cultiver son terrain; sans cela il ne lui rapporterait presque rien; tandis que lorsqu'il le cultive lui-même, il joint à ses profits comme propriétaire foncier (qui sont très-faibles) ses

profits comme industrieux (qui sont très-forts); ce qui lui procure un revenu assez considérable pour qu'il ait de quoi vivre. Quand les capitaux qui servent à son exploitation sont à lui, et qu'il n'est pas obligé d'en payer l'intérêt, il joint à son revenu, comme propriétaire et comme industrieux, le revenu du capitaliste.

Dans de tels pays les capitaux sont rares, mais il n'est pas difficile de les y former.

En premier lieu, l'abondance des terres et la facilité de choisir, a permis de cultiver d'abord les plus productives soit par leur qualité, soit par leur position. Je dis *par leur position ;* car une terre éloignée des rivières et des côtes, produit de moins que celle qui est mieux située, tout le surplus des frais nécessaires pour amener ses produits au marché. Or la faculté de choisir les meilleures terres quant à la qualité et quant à la position, pour y appliquer ses capitaux et son industrie, est une circonstance favorable à l'accroissement du revenu, et par conséquent à l'épargne de quelqu'une de ses parties.

En second lieu, une petite épargne de *valeur-revenu* produit dans les pays nou-

veaux une grosse augmentation de *valeur-capital*, à cause de la grande valeur qu'a, dans de tels pays, un petit capital. Supposons que sur une terre de l'Amérique septentrionale, un cultivateur ait élevé des bestiaux; ce qui a excédé la consommation de sa maison, a été vendu médiocrement, c'est-à-dire a payé un assez bon salaire pour le très-petit travail de l'industrie qui les a élevés, mais peu de chose avec cela pour le revenu de la terre où ils ont été nourris; néanmoins si leur producteur a pu accumuler le prix des bestiaux, ou les bestiaux eux-mêmes, cette augmentation de capital, toute mince qu'elle est, a quelque prix dans un pays où les capitaux sont fort chers et leurs produits bien payés.

Ainsi, pour continuer le même exemple, si nous supposons que les bestiaux *accumulés*, aient été employés à des défrichemens, ou bien à mettre en état des chemins pour aller au marché voisin, ou à la rivière la plus proche, ces dispositions rapporteront beaucoup comparativement au petit capital qui y a été consacré.

Dans de tels pays les capitaux croissent vîte; néanmoins il se passe beaucoup de

tems avant qu'ils soient abondans, car ces pays dans leurs progrès rapides, en absorbent considérablement soit sous la forme de capitaux engagés, soit sous celle de capitaux circulans. Toutefois quand leurs profits viennent à baisser, ceux de l'industrie se soutiennent encore; car les profits des capitaux ne peuvent baisser sans qu'il y ait une plus grande quantité de capitaux jetée dans la circulation; et cette circonstance même est un appel fait aux qualités industrielles. Faut-il être étonné si en Amérique, et dans tous les pays neufs où il y a un peu d'esprit de conduite, l'accroissement de la population soit si rapide? Elle est toujours excitée par l'ardeur productive des terres, et ne tarde pas à l'être par celle des capitaux.

Nous venons d'arrêter nos regards sur un pays où les propriétés territoriales sont surabondantes et très-offertes, et où par conséquent leurs profits ne procurent pas à leur propriétaire un revenu suffisant pour vivre. S'il pouvait exister un pays où les capitaux excédassent tout ce que peut en employer l'industrie, ces capitaux seraient dans le même cas que les terres d'Amérique; leurs profits seraient si modiques, qu'il faudrait

en avoir beaucoup pour s'en faire un revenu suffisant; et l'on serait obligé d'y joindre les profits d'une industrie quelconque. C'est jusqu'à un certain point ce qui arrive en Hollande où l'on trouve fort peu de gens inoccupés. Chez une nation ingénieuse, ardente, téméraire, il est difficile que le taux de l'intérêt tombe aussi bas qu'en Hollande. Les besoins de cette nation seraient trop vifs et trop multipliés pour qu'elle amassât avec la persévérance des Hollandais; et en supposant qu'elle devînt aussi riche qu'eux, elle trouverait dans son imagination féconde soit près d'elle, soit au loin, des emplois de capitaux qui soutiendraient le taux des intérêts; je ne serais pas éloigné de croire que, toute proportion gardée, l'Angleterre est maintenant plus riche que la Hollande, que ses capitaux sont plus considérables: pourtant l'intérêt de l'argent s'y soutient mieux. En France il se soutiendra bien plus long-tems encore; car, avec les mêmes motifs, les terres, les manufactures, et le commerce de France, réclament bien plus de capitaux que les terres, les manufactures et le commerce d'Angleterre.

Il suffit quelquefois qu'il s'ouvre de nou-

velles branches d'industrie, de nouveaux emplois de fonds, pour que les profits des capitaux augmentent pour un tems, et par suite l'intérêt de l'argent prêté. *Smith* a remarqué qu'après la paix de 1763, l'intérêt de l'argent éprouva en Angleterre une hausse très-sensible (1). Les acquisitions importantes que l'Angleterre venait de faire ouvraient de nouveaux canaux au commerce et invitaient à de nouvelles spéculations : les capitaux jusqu'alors employés, ne furent plus suffisans : la demande des capitaux devint plus forte sans que les capitaux devinssent plus rares. La hausse de l'intérêt, qui est en général un signe d'appauvrissement, fut dans ce cas-ci, occasionnée par l'ouverture d'une nouvelle source de richesses, qui dut faciliter de nouvelles accumulations, et rétablir en peu de tems l'offre des capitaux au même point relativement à la demande.

Quand l'industrie devient très-commune, ses profits, ainsi que ceux des capitaux, deviennent très-modiques ; des talens industriels, même relevés, sont peu payés. Les

(1) Rich. des nat. Liv. I, ch. 9.

profits du manufacturier et du négociant sont modérés en Hollande et en Angleterre dans toutes les branches où ils ne jouissent pas d'un privilége aux dépens du consommateur; les gains considérables qui s'y font ne viennent pas tant alors de ce que les entrepreneurs d'industrie gagnent beaucoup sur chaque affaire, mais plutôt de ce qu'ils gagnent peu sur beaucoup d'affaires, et de ce qu'ils retirent de petits inrêts de leurs gros capitaux. Les profits sont plus forts en France (1); et ils le sont encore davantage dans les pays moins industrieux que la France; c'est pour cette raison que nous voyons des négocians porter leurs capitaux et leur industrie dans des villes de Portugal, d'Espagne et de Russie, ou dans les colonies d'Asie et d'Amérique, et en rapporter au bout d'un petit nombre d'années des fortunes considérables. « Quand » les profits diminuent, dit *Smith*, les mar» chands sont dans l'usage de se plaindre » de la décadence du commerce: c'est une » preuve qu'il prospère (2) ».

---

(1) Smith, Rich. des nat. Liv. I, ch. 9.
(2) Rich. des nat. Liv. I, ch. 9.

Il n'est pas hors de propos d'observer que dans le règlement des portions de revenus que retirent les trois sources de production, les profits du capitaliste sont payés avant ceux du propriétaire foncier, et ceux de l'homme industrieux avant les uns et les autres. De façon que quand un produit destiné à payer une certaine masse de revenus, reste au-dessous de la valeur présumée, c'est le propriétaire foncier qui perd le déficit; que si le déficit excède la portion du propriétaire foncier, la perte de cet excédant porte sur le capitaliste. La raison en est simple : les capitaux et les terres peuvent exister à la rigueur, sans toucher leurs revenus; ce qui n'est pas possible à l'homme industrieux quand il n'est ni capitaliste, ni propriétaire foncier.

Quant aux capitaux d'où leur vient leur privilége à cet égard sur les fonds de terre? C'est que le capital peut être employé sans fonds de terre, tandis que celui-ci ne saurait l'être sans un capital.

Je sais bien que chaque source de production se retire de la production quand elle n'y trouve plus de revenu; mais l'industrie se retire la première, les capitaux

ensuite, les fonds de terre après tout le reste.

La production cesse de pouvoir fournir un revenu suffisant aux sources d'où elle procède, lorsque les circonstances qui l'accompagnent lui deviennent trop défavorables, lorsqu'elle est trop entravée par l'infécondité du terrain, par les lois, les mœurs ou les événemens politiques, lorsque les fléaux célestes, le brigandage, la guerre ou l'impôt en ravissent une portion trop grande pour que le reste suffise à payer les services productifs. J'ai montré dans le Liv. III, comment dans ces cas là les produits deviennent trop chers pour trouver des consommateurs, ou ce qui est la même chose, les services productifs trop bon marché pour pouvoir se continuer.

Il nous reste à examiner comment l'offre et la demande de l'industrie, des capitaux, des fonds de terre, et par conséquent leurs profits, varient suivant leurs divers emplois.

CHAPITRE VI.

Que la valeur des produits paye plus ou moins largement les Services productifs.

En traitant de la *valeur des choses*, je crois avoir suffisamment établi que leur *valeur échangeable*, qu'on appelle leur *prix* quand elle est exprimée en argent, dépend du rapport qui existe entre la quantité offerte et la quantité demandée de chaque chose. Je ne devais point alors examiner les motifs qui influent sur l'offre et la demande d'un produit; je regardais la quantité offerte et la quantité demandée comme des quantités indifférentes.

Maintenant il est question d'apprécier les différens revenus; et comme ils sont payés avec la *valeur échangeable* ou le *prix* des produits, il n'est pas inutile de découvrir les causes générales qui influent sur cette *valeur échangeable*, ou ce *prix*.

Et d'abord nous ne dirons point qu'un produit est chèrement payé quand il est payé un prix considérable. Les capitaux et

l'industrie peuvent n'être pas mieux payés par un produit rare et dispendieux que par un produit qui ne l'est pas.

Une grappe de raisin vaut cent fois plus à Amsterdam qu'à Nîmes; mais s'il a fallu cent fois plus de capitaux et de travail pour l'y faire venir, cette quantité de capitaux et de travail ne sera pas mieux payée à Amsterdam qu'à Nîmes. Il faut, pour qu'elle soit mieux payée, que les capitaux et le travail étant cent fois plus considérables, ils soient payés cent dix, cent vingt fois plus dans la première de ces villes que dans la seconde; ce qui n'est pas impossible, car la demande des produits s'établit par des motifs en grande partie étrangers à la difficulté de la production. A difficulté égale, la demande est plus grande, si le pays est plus opulent, si le produit demandé est l'objet d'une préférence marquée de la part des habitans, ou d'une vogue extraordinaire. On peut supposer mille motifs de demande étrangers à la facilité ou à la difficulté de la production (1).

(1) *Smith* (Liv. I, ch. 5.) prétend que la valeur des produits est toujours proportionnée au travail nécessaire

Il résulte de cela que les services productifs ne sont pas toujours payés avec la même libéralité. Telle production donnera un produit foncier, un profit de capital, un salaire d'industrie misérable et mesquin; et tel autre donnera des profits plus amples.

Il est vrai que les producteurs cherchent toujours à placer leurs services productifs dans les emplois où les profits sont plus considérables, et font ainsi baisser par la concurrence, des prix que la demande tend à élever; mais leurs efforts ne peuvent pas toujours tellement proportionner les services aux besoins, qu'ils soient, dans tous les cas, également récompensés. Telle industrie est toujours rare dans un pays où le peuple n'y est pas propre. Bien des capitaux se trouvent engagés de manière à ne pouvoir jamais concourir à une autre production que celle à laquelle ils ont été voués dans l'origine. La terre enfin peut se refuser à un genre de culture pour les produits de

---

pour les créer. Si je ne me suis pas trompé, il se trompe; puisqu'à égalité de travail, la valeur peut varier à raison de la demande.

laquelle il y a beaucoup des demandeurs.

Il est impossible de suivre les variations des profits dans tous les cas particuliers ; ils peuvent subir des variations extrêmes en raison d'une découverte importante, d'une invasion, d'un siége. Ces circonstances, et d'autres encore qui influent moins passagèrement sur les valeurs, se combinent dans leur action, avec l'action des causes générales; mais ne la détruisent pas. Je dois donc me borner à observer l'influence des causes générales et permanentes, sur le taux des profits en général. Cette observation présente des faits assez curieux.

Qui croirait, par exemple, si la chose n'était pas une des mieux constatées, que la production des marchandises que l'homme met au rang des plus précieuses, l'or et l'argent, soit une de celles auxquelles sont attachés les plus minces profits?

Le revenu foncier des mines du Pérou, les plus riches qu'on connaisse, est absorbé tout entier par les droits de la couronne d'Espagne; tellement que le propriétaire du sol, n'exige souvent d'autre fermage de l'exploitateur, qu'un engagement de celui-ci de se servir de son moulin pour le

départ du minerai (1). Or le droit que perçoit le roi d'Espagne est d'un dixième du métal extrait de la mine; et si ce droit emporte le revenu foncier, ce revenu ne peut donc être estimé qu'au dixième du produit brut. En Europe le revenu foncier d'une terre cultivée, s'élève souvent, malgré l'impôt, à la moitié, et descend rarement audessous du quart du produit brut; il y a donc plus d'avantage à cultiver les plus mauvaises terres d'Europe qu'à fouiller le sol du Potose. Aussi le terrain y est-il donné pour rien. Quand une personne découvre une veine nouvelle, elle est autorisée à mesurer un espace de 246 pieds de long, large de moitié, dans la direction qu'elle suppose être celle du filon; et elle en est reconnue propriétaire.

Si la mine cesse de donner, en produit net, de quoi acquitter le droit, on l'abandonne. Le roi d'Espagne, pour prévenir cet abandon, a successivement baissé ses droits. Avant l'année 1736, ils étaient d'un cinquième. Antérieurement ils étaient plus

---

(1) *Voyez* ce que *Smith* en dit, d'après *Fresier* et *Ulloa*. Rich. des nat. Liv. I, ch. 11, Part. 2.

considérables encore parce que le produit était plus abondant et moins avili.

Quant aux profits du capital, et aux salaires qu'on retire de ce genre d'industrie, on ne doit pas s'en former une grande idée d'après ce qu'en disent *Fresier* et *Ulloa*, qu'on regarde comme très-exacts et très-bien informés. Suivant eux un homme qui entreprend une exploitation de mines, est regardé comme destiné à la ruine et à la banqueroute; chacun évite de lui prêter des fonds; on considère son entreprise comme une loterie dont quelques gros lots peuvent tenter un esprit avide, mais dont les personnes sages ont soin de s'éloigner.

Les droits sur l'exploitation de l'or ne sont que d'un vingtième au Chili et au Pérou; et néanmoins s'il est rare de voir quelqu'un qui ait fait fortune par le moyen des mines d'argent, il est encore plus rare que cela soit arrivé par le moyen des mines d'or.

Il est bon de remarquer en outre que les droits du roi sur l'argent et sur-tout ceux sur l'or, sont très-souvent fraudés, de sorte que ces gains douteux seraient moindres encore, si, comme nous venons de le supposer, les droits étaient fidèlement acquittés.

Au surplus quand on considère quelle intarissable source de richesse l'Inde et toute l'Asie orientale sont entre les mains des peuples qui vont y porter des métaux précieux; et quand on voit les nations qui récoltent ces mêmes métaux, tomber dans la misère et la dépopulation, on a un exemple bien frappant de cette vérité, que parmi les innombrables produits de l'industrie humaine, l'or et l'argent sont au rang des moins profitables. L'Angleterre et la Hollande qui ont exploité l'Orient où l'on porte de l'argent, se sont enrichies (1); l'Espagne et le Portugal qui ont exploité les mines du Nouveau-Monde, se sont appauvries.

Il ne paraît pas que la production des pierres précieuses donne beaucoup plus de profits. Ces profits n'acquièrent quelqu'importance que par le privilége exclusif que se réservent rigoureusement les princes dont ces exploitations dépendent. Encore sont-ils obligés d'en protéger l'extraction et d'en soutenir la valeur en mettant des bornes à

---

(1) Je ne prétends pas dire qu'elles se soient enrichies par le seul commerce de l'Orient; mais seulement qu'il a beaucoup contribué à leurs richesses.

leur propre concurrence : la pêche du corail et des perles est souvent interdite pendant plusieurs mois de l'année, et les rois de Golconde et de Visapour ont fait fermer celles de leurs mines de diamans dont les produits étaient les moins abondans(1).

De ces faits et de plusieurs autres qu'on pourrait citer, ne serait-on pas fondé à conclure, que les meilleurs profits ne se font pas sur les denrées les plus chères et sur celles dont on peut le mieux se passer ; mais bien plutôt sur les plus communes et les plus indispensables ? En effet la demande de celles-ci se soutient nécessairement : elle est commandée par le besoin ; elle s'étend même à mesure que les moyens de production s'étendent ; car c'est sur-tout la production des denrées de première nécessité qui favorise la population. La demande au contraire des superfluités, ne s'élève pas à mesure que s'étendent les moyens de production ; si une vogue extraordinaire (qui ne saurait jamais avoir lieu que dans une grande ville) en fait monter le prix courant fort

(1) *Voyez* Raynal, Hist. philosoph., et les Voyages de Tavernier.

au-dessus du prix naturel, une vogue contraire le fait tomber fort au-dessous; les superfluités ne sont, pour les riches eux-mêmes, que d'un besoin secondaire, et la demande qu'on en fait, est bornée par le petit nombre de gens à l'usage de qui elles sont. Cela suffit pour expliquer pourquoi les services productifs qui se consacrent à la production des superfluités sont en général plus faiblement payés que les autres.

Je dis *en général;* car dans une grande capitale où les besoins du luxe se font sentir plus vivement que par-tout ailleurs; où l'on obéit quelquefois avec plus de soumission aux ridicules décrets de la mode, qu'aux loix éternelles de la nature; et où tel homme se prive de dîner pour montrer le soir des manchettes brodées, on conçoit que le prix des colifichets puisse payer fort généreusement les mains et les capitaux qui s'appliquent à leur production. Mais, excepté dans certains cas pareils, je ne serais pas éloigné de penser que les chefs d'entreprises qui produisent des superfluités, font les profits les plus médiocres et que leurs ouvriers sont les plus médiocrement payés. En Normandie et en Flandres, les

plus belles dentelles sont travaillées par des gens très-misérables, et les ouvriers qui fabriquent à Lyon des brocards d'or, sont couverts de guenilles. Ce n'est pas que souvent on ne fasse sur de tels objets des bénéfices très-considérables : on a vu des manufacturiers s'enrichir en fesant des chapeaux de fantaisie; mais si l'on met ensemble tous les profits faits sur des superfluités, si l'on en déduit la valeur des marchandises qui ne se vendent pas, et celle des marchandises qui, s'étant bien vendues, ont été mal payées, on trouvera je pense que ce genre de produits est celui qui donne au total les profits les plus mesquins. Les modistes les plus en vogue ont souvent fait banqueroute.

Les marchandises d'un usage général conviennent à un plus grand nombre de personnes et ont cours dans la plupart des situations de la société. Un lustre ne peut trouver sa place que dans de grandes maisons; tandis qu'il n'est si chétif ménage où l'on ne trouve des chandeliers; aussi la valeur des chandeliers qu'on fabrique, est-elle, même dans les pays opulens, vingt fois plus considérable que celle des lustres, pour le moins.

C'est pourquoi les particuliers et les na-

tions qui entendent leurs intérêts, à moins de raisons très-fortes pour en agir autrement, préfèrent de se livrer à la production de ce que les marchands appellent les articles courans. M. *Eden*, qui négocia pour l'Angleterre en 1786 le traité de commerce conclu par M. *de Vergennes*, se dirigea d'après ce principe, lorsqu'il demanda la libre introduction en France de la faïence commune d'Angleterre. « Quelques misé» rables douzaines d'assiettes que nous vous » vendrons, disait l'agent anglais, seront un » faible dédommagement pour les magnifi» ques services de porcelaine de Sèvres que » vous vendrez chez nous ». La vanité des ministres français y consent. Bientôt on vit arriver les faïences anglaises : elles étaient légères, à bon compte, d'une forme agréable et simple; les plus petits ménages s'en procurèrent; il en vint pour plusieurs millions, et cette importation s'est répétée, augmentée, chaque année, jusqu'à la guerre. Les envois de porcelaines de Sèvres, ont été peu de chose auprès de cela.

Le débit des articles courans est non-seulement le plus considérable, il est encore le plus assuré. Jamais marchand n'a été long-

tems embarrassé d'une provision de toiles à faire des chemises.

Les exemples que j'ai choisis dans l'industrie manufacturière, ont des équivalens dans les industries agricoles et commerciales. Il se produit et se consomme en France pour une valeur bien plus grande, de laitues, qu'il ne se consomme d'ananas; et les superbes châles de Cachemire, sont un objet de commerce bien borné auprès des simples toiles de coton de l'Inde.

C'est donc un mauvais calcul pour une nation de se faire marchande d'objets de luxe et de recevoir en retour des choses d'une utilité commune. La France envoye en Allemagne des modes, des colifichets, qui sont à l'usage de peu de personnes; et l'Allemagne lui fournit des rubans de fil et d'autres merceries, des limes, des faux, des pelles et pincettes, et d'autres quincailleries d'un usage général; aussi sans nos vins, sans nos huiles, sans les produits toujours renaissans d'un sol favorisé de la nature, et quelques autres objets d'une industrie mieux entendue, nous nous épuiserions à payer l'Allemagne et les autres pays septentrionaux.

Ces raisons suffiraient pour expliquer la médiocrité des profits attachés à la production des métaux précieux, qui ne sont jamais d'un usage indispensable, soit comme monnaies, soit, à plus forte raison, comme ornemens. Il en est d'autres causes, particulières à ces produits, et dont je crois devoir faire aussi mention.

Le peu de volume des métaux précieux, relativement à leur valeur, permet de les transporter sans beaucoup de frais. Une grande partie de ceux qu'on tire de la côte occidentale d'Amérique s'en vont aux extrémités orientales de l'Asie : ils font presque le tour du monde. Il n'y a pas de marchandise qui voyage plus que celle-là, et il n'y en a pas en conséquence dont le prix, dans un endroit du globe, influe davantage sur le prix qu'elle a dans un autre endroit. Les mines les moins fécondes et les plus dispendieuses, sont donc obligées de la donner à-peu-près au même prix que les mines les plus fécondes. En d'autres termes il n'y a pas de marchandise pour laquelle la concurrence des producteurs soit aussi considérable. Les entrepreneurs des mines de houille du Forez ne redoutent guère la

concurrence des entrepreneurs des mines de houille du Northumberland ; mais les entrepreneurs des mines d'or et d'argent de l'Europe, n'ont pas pu supporter la concurrence des entrepreneurs des mines du Pérou. En Amérique même une mine un peu plus abondante nuit à toutes les autres.

Une autre cause des bas profits est celle-ci : La consommation des métaux précieux n'entraîne qu'une destruction excessivement lente; la quantité qu'on en tire des mines pour peu qu'elle excède ce qui s'en perd, tend donc à les rendre toujours plus communs et à faire baisser leur valeur; c'est une marchandise qui arrive toujours à un marché déjà approvisionné.

J'avoue que l'augmentation dans la demande de cette marchandise pourrait aller au-delà de ce qui s'en perd journellement et absorber la quantité produite par les mines. Cela même paraît être arrivé aux 15^e^ et 16^e^ siècles; mais il ne serait pas facile que les mêmes circonstances se renouvellassent. Avant cette époque, tous les grands états de l'Europe étaient dépourvus d'industrie; la circulation des produits, soit de ceux qui fesaient office de capitaux, soit de ceux qui devaient

fournir à la consommation annuelle, était fort peu de chose. Tout-à-coup l'industrie et la production acquirent une grande activité par toute l'Europe; on eut besoin, pour la circulation d'une plus grande masse de biens, d'une plus forte quantité de la marchandise servant de monnaie. En même tems on découvrit la route de l'orient par le Cap de Bonne-Espérance; on se porta en foule vers ces nouvelles contrées; leurs denrées nous devinrent de plus en plus nécessaires; mais les Asiatiques n'avaient besoin d'aucune de nos denrées d'Europe, et ne recevaient en échange que des métaux précieux; le commerce des Indes en absorba une immense quantité. Cependant les produits se multipliant, la richesse augmentait de toutes parts; des marchands porte-balles étaient devenus des négocians opulens; les pêcheurs de Hollande comptaient déjà parmi eux des millionnaires; des marchandises recherchées qui jusque-là avaient été réservées aux princes, se répandirent jusque chez les bourgeois; les ameublemens devinrent plus brillans; et l'on fut en état d'employer comme ornemens, comme ustensiles, une fort grande quantité d'or et d'argent. Si les

mines d'Amérique n'eussent pas alors été découvertes, il est indubitable que la valeur de ces métaux se serait fort élevée; elle aurait doublé, triplé, quadruplé peut-être.

Les mines furent découvertes.

Dès-lors le besoin et l'emploi des métaux précieux eurent beau augmenter, la quantité qui s'en répandit, augmenta plus rapidement encore, et le marché de cette denrée fut surabondamment approvisionné : de là cette baisse considérable dans sa valeur que nous avons déjà remarquée; baisse qui aurait été bien plus forte sans les circonstances sur lesquelles nous venons de jeter un coup-d'œil.

Il est vrai que depuis le commencement du 17[e] siècle la valeur des métaux précieux n'a plus décliné; ce qui prouve que si la quantité annuellement sortie des mines a excédé la quantité annuellement perdue, et si par conséquent la quantité totale des métaux précieux a été augmentée, la consommation de cette denrée, ses emplois ont augmenté dans la même proportion. Alors depuis cette époque le marché n'en étant plus surabondamment approvisionné, il faudrait retrancher cette cause du nombre de celles

qui diminuent les profits qu'on fait sur ce genre de production.

Mais si depuis près de deux cents ans les besoins et l'emploi des métaux précieux, ont augmenté autant que la quantité journellement fournie par les mines, il ne s'ensuit pas que les mêmes besoins augmentent toujours dans la même proportion; même en supposant que plusieurs nations croissent en opulence. Comme monnaie nous avons vu que les métaux précieux peuvent être en partie suppléés par le crédit, soit des particuliers, soit des banques publiques; et comme il y a beaucoup d'économie à employer pour la circulation, le crédit qui ne coûte rien, préférablement à des marchandises qui ont une grande valeur comme l'or et l'argent, il est probable que cette substitution deviendra d'autant plus générale que les intérêts commerciaux seront mieux entendus; de manière que quoique la masse des affaires et des productions aille en augmentant, le besoin des métaux comme monnaie pourra diminuer.

Ajoutez à cela que l'ascendant des Européens dans l'orient et la souveraineté qu'ils s'arrogent sur plusieurs parties du conti-

nent et des îles d'Asie, diminue la quantité de l'argent qu'on y porte. Une partie des denrées qui en arrivent, ne sont plus le fruit d'un échange, mais le payement d'un tribut. Les richesses que les agens de la compagnie anglaise amassent au Bengale, arrivent en Europe sous la forme de marchandises des Indes, sans que l'Europe ait donné aucun argent pour les avoir.

Voilà pour ce qui a rapport à l'usage des métaux précieux comme monnaie.

Il est plus douteux que leur emploi comme ustensiles et ornemens, aille en diminuant, sur-tout si l'opulence de plusieurs nations augmente. A la vérité le bon goût qui proscrit l'accumulation des ornemens brillans, peut diminuer l'usage des bijoux et des dorures, et les remplacer dans beaucoup de cas par les nuances fraîches et variées d'une multitude de couleurs, par les créations ingénieuses du crayon, du pinceau, et du ciseau des artistes. On ne voit presque plus d'appartemens dorés, de carrosses dorés, d'habits dorés, si ce n'est dans quelques cours qui se condamnent encore à une vaine représentation. Mais l'or et l'argent sont d'un usage commode et agréable

dans certains bijoux, dans la vaisselle, et il est probable qu'il s'en consommera davantage sous cette forme à mesure que les nations deviendront plus riches. Dans un pays où l'aisance s'introduira, il n'est pas impossible qu'on voye une écuelle, un gobelet et quelques couverts d'argent dans des familles qui passeront pour pauvres.

Mais quand, par leur nature, les métaux précieux ne seraient pas au nombre des produits qui procurent les plus minces profits, leur production n'en serait pas moins une des plus mauvaises ressources dont on puisse s'aviser pour fonder la prospérité d'un empire. En voici deux raisons :

1°. Le produit des mines est nécessairement borné. La nature pose ces bornes; d'heureux hasards quelquefois les reculent; rarement c'est la volonté, l'activité, l'industrie de l'homme.

Les produits de l'agriculture d'une nation sont aussi bornés par les limites de son territoire; mais qu'ils sont vastes et variés en comparaison des premiers! Toute l'industrie humaine ne saurait porter leur valeur au-delà d'un certain terme; mais combien ce terme n'est-il pas plus reculé!

Quant aux produits de l'industrie manufacturière, il est presqu'impossible de leur assigner des bornes. Ils font arriver par la voie de l'échange des richesses de tous les coins de la terre. Qu'est-ce donc auprès de ces sources fécondes, inépuisables, qu'une mine même abondante? Qu'est-ce sur-tout lorsqu'il s'agit avec ce produit de fournir à un peuple tout entier, toutes les choses dont il a besoin? Les produits industriels que consomme toute une nation, sont immenses; et quoique les Espagnols et les Portugais soient peu nombreux et en général mal pourvus des nécessités et des commodités de la vie, néanmoins s'ils ne tiraient aucun parti de leur sol et de leur industrie, le revenu de leurs mines, fût-il bien plus considérable, ne suffirait pas pour les leur procurer. En tout pays, la plupart des choses grossières, celles qui sont à l'usage de la classe indigente, nourriture, abri, meubles ou vêtemens, se fabriquent dans le pays même. L'Espagne serait bien plus pauvre si l'industrie y était tout-à-fait nulle; mais il n'y a peut-être pas un seul pays où elle le soit complètement.

2°. Enfin le produit des mines d'or et d'ar-

gent se répartit dans un pays d'une manière peu favorable à la prospérité générale. Le gouvernement, soit comme souverain, soit comme propriétaire foncier, en retire toujours le produit le plus clair. Mais jamais, ou presque jamais un gouvernement n'accumule et ne place des capitaux. Ce produit pourvoit à ses besoins et non à ceux des particuliers. S'il est économe, il peut en résulter pour les particuliers un allégement dans les impôts qui équivaut à une augmentation de revenu; mais on sait qu'en général les gouvernemens fixent le montant des impôts sur ce qu'il est possible de recevoir plutôt que sur ce qu'il est nécessaire de dépenser, et que les peuples dont les princes ont des revenus indépendans, n'en payent pas pour cela des contributions moins fortes.

La partie du produit des mines qui va dans les mains des particuliers, y arrive par grandes masses : c'est un vice-roi, un gouverneur, un grand concessionnaire qui en profitent et qui dépensent, de même que le gouvernement, improductivement, et sans que le gros de la nation y trouve un moyen d'augmenter ses capitaux, ni de multiplier ses produits.

Après ce coup-d'œil rapide sur la manière dont la nature des produits influe sur le revenu des producteurs pris en masse, considérons l'influence que la nature de leurs fonctions exerce sur le revenu des différentes classes de producteurs prises séparément.

CHAPITRE VII.

Des Profits du Savant.

Le savant, l'homme qui connaît le parti qu'on peut tirer des lois de la nature pour l'utilité de l'homme, reçoit une fort petite part des produits de l'industrie, à laquelle cependant les connaissances dont il conserve le dépôt et dont il recule les bornes, sont si prodigieusement utiles. Quand on en cherche la raison, on trouve (en termes d'Économie politique) que le savant met en quelques instans dans la circulation une immense quantité de sa marchandise, et d'une marchandise encore qui s'use peu par l'usage; de manière qu'on n'est point obligé d'avoir recours à lui de nouveau pour en faire de nouvelles provisions.

Quand *Berthollet* après de longues études, de mûres réflexions et une multitude d'expériences ingénieuses et délicates, a trouvé qu'on pouvait blanchir les toiles écrues, ou salies, au moyen de l'acide muriatique oxigéné, il a fait une découverte qui exercera

une favorable influence sur le sort de l'humanité toute entière; car il n'est peut-être pas de pays où l'on ne fabrique, emploie, ou salisse quelque sorte de toile. Hé bien les connaissances nécessaires à l'emploi de ce procédé sont contenues dans un petit nombre de pages qui, prononcées dans des leçons publiques, ou répandues par la voie de l'impression, se trouvent jetées dans la circulation en quantité fort supérieure à la consommation qui peut s'en faire; ou plutôt elles s'étendent à volonté, sans se consommer, sans qu'on soit obligé pour se les procurer, d'avoir recours à celui de qui elles sont originairement émanées.

Conformément aux loix naturelles qui déterminent le prix des choses, ces connaissances supérieures seront donc médiocrement payées, c'est-à-dire retireront une faible quote-part dans la valeur des produits auxquels elles auront contribué. Aussi tous les peuples assez éclairés pour comprendre de quelle utilité sont les travaux scientifiques, ont-ils toujours, par des faveurs spéciales, et des distinctions flatteuses, dédommagé les savans du peu de profits attachés à l'exercice de leur industrie.

Quelquefois un manufacturier découvre un procédé soit pour donner de plus beaux produits, soit pour produire plus économiquement des choses déjà connues; et à la faveur du secret qu'il en garde, il fait pendant plusieurs années, pendant sa vie, il lègue même à ses enfans, des bénéfices qui excèdent le taux commun des profits de son art. Ce manufacturier fait dans ce cas particulier deux genres d'opérations industrielles : celles du savant dont il réserve pour lui seul les avantages, et celles de l'entrepreneur (1). Mais il est peu d'arts où de tels procédés puissent long-temps rester secrets; ce qui au reste est un bonheur pour le public, car les procédés secrets tiennent le prix des marchandises qu'ils concourent à produire, au-dessus, et le nombre des consommateurs auxquels la jouissance en est permise, au-dessous du point où les appelle la nature des choses (2).

---

(1) *Voyez* Liv. I, ch. 2 de cet ouvrage.

(2) Les lecteurs qui seraient tentés de croire que la valeur totale de la production du pays, est plus considérable en raison de ce que le prix est maintenu plus haut qu'il ne devrait l'être, sont priés de consulter ce que j'ai dit Liv. III, ch. 4, *De la Cherté et du Bon marché.*

On comprend que je n'ai entendu parler ici que des revenus qu'on a comme savant. Rien n'empêche qu'un savant ne soit propriétaire-foncier, capitaliste ou chef d'industrie, et qu'il n'ait d'autres revenus sous ces divers rapports.

CHAPITRE VIII.

Des Profits de l'Entrepreneur d'Industrie.

Il ne sera question dans ce chapitre que de la portion des profits d'un entrepreneur d'industrie, qui doivent être regardés comme le salaire de son travail. Si un chef de manufacture a une portion de capital employé dans sa manufacture, je le range, pour cette portion, dans la classe des capitalistes, et la portion des bénéfices qu'il fait en conséquence, fait partie des profits du capital employé (1).

Il est bien rare que celui qui touche un

(1) Smith (Liv. I, ch. 8) s'est jeté dans un grand embarras, faute d'avoir séparé les *profits* de l'entrepreneur d'industrie des *profits* de son capital. Il les confond sous le nom de *profits du fonds* (*profits of stock*); et malgré sa profonde sagacité, il a grand'peine à démêler les causes qui influent sur leurs variations. Je le crois bien. Leur valeur se règle d'après des principes différens. Les profits de l'industrie dépendent du degré d'habileté, de la longueur des études nécessaires, etc.; les profits du capital dépendent de l'abondance ou de la rareté des capitaux, de la sûreté du placement, etc.

salaire d'entrepreneur, ne touche pas en même tems, pour son compte, les intérêts d'un capital. Il est rare qu'un chef d'entreprise ait emprunté à des étrangers la totalité du capital dont il fait usage. S'il y a quelques-uns de ses ustensiles achetés avec ses propres capitaux, ou s'il fait quelques avances au moyen de ses propres ressources, alors il retire une portion de revenu comme entrepreneur, et une autre portion comme capitaliste. Les hommes étant très-portés à ne sacrifier aucune portion de leurs intérêts, ceux même qui n'ont pas analysé ces droits dans leur détail, savent les faire valoir dans toute leur étendue.

Notre tâche, en ce moment, est de démêler la portion de revenu que l'entrepreneur touche comme entrepreneur. Nous chercherons plus tard ce que le même, ou un autre, touche comme capitaliste.

On peut se rappeler que l'emploi d'un entrepreneur d'industrie a rapport à la seconde des opérations que nous avons reconnues être nécessaires pour l'exercice de toute industrie quelconque; opération qui consiste à faire l'application des connaissances acquises à la création d'un produit à

notre usage (1). On se rappelle que cette application est nécessaire dans l'industrie agricole, comme dans l'industrie manufacturière, comme dans l'industrie commerçante; et que c'est en cela que consiste le travail du *fermier* ou *cultivateur*, du *manufacturier*, et du *négociant*. C'est donc la nature des profits de ces trois classes d'hommes que nous voulons examiner.

Le salaire de leur travail est réglé comme le prix de toutes les autres choses, par le rapport qui se trouve entre la *quantité demandée* de ce genre de travail, et la quantité qui en est mise en circulation, la *quantité offerte*.

Deux causes principales bornent cette dernière quantité, et par conséquent maintiennent à un taux élevé le prix de cette espèce de travail.

C'est ordinairement l'entrepreneur de l'industrie qui a besoin de trouver les fonds dont elle exige l'emploi. Je n'en tire pas la conséquence qu'il faut qu'il soit déjà riche, car il peut exercer son industrie avec des fonds d'emprunt. Mais il faut du moins

(1) *Voyez* Liv. I, ch. 2 de cet ouvrage.

qu'il soit solvable, connu pour un homme prudent, rempli d'ordre et de probité; et que, par la nature de ses relations, il soit à portée de se procurer l'usage des capitaux qu'il ne possède pas par lui-même.

Ces conditions excluent beaucoup de gens du nombre des concurrens.

En second lieu, ce genre de travail exige du jugement et des connaissances. Le jugement, sur-tout lorsqu'il a besoin d'être étendu et de comparer des convenances éloignées, est un don assez rare de la nature, et qui borne à un nombre d'hommes limité, ceux qui sont capables d'offrir des travaux de cette espèce.

Les gens qui, par présomption, les entreprennent sans avoir la capacité suffisante, donnent des produits dont la valeur ne paye pas les frais de production; par conséquent ne paye pas suffisamment le salaire de leur travail et l'intérêt de leurs fonds. Quelquefois même, loin de pouvoir prendre, sur la valeur de leurs produits, l'indemnité de leurs soins, ils sont obligés de tirer de leur poche, et le salaire des ouvriers, et les intérêts des capitaux qu'ils emploient. Les choses ne peuvent pas con-

tinuer long-tems sur ce pied, et leur travail ne tarde pas à être retiré de la circulation. Il n'y reste par conséquent que celui qui peut être continué avec succès, c'est-à-dire avec capacité. C'est de cette façon que la condition de la capacité borne le nombre de gens qui offrent le travail d'un entrepreneur.

Tous les genres d'industrie n'exigent pas, dans celui qui les entreprend, la même dose de capacité et de connaissances. Un fermier qui est entrepreneur de culture, n'est pas obligé de savoir autant de choses qu'un négociant qui trafique avec les pays lointains. Pourvu que le fermier soit au fait des méthodes routinières de deux ou trois espèces de cultures, d'où dérive le revenu de sa ferme, il peut se tirer d'affaire. Les connaissances nécessaires pour conduire un commerce de long cours, sont d'un ordre bien plus relevé. Non-seulement il faut connaître la nature et les qualités des marchandises sur lesquelles on spécule, mais encore se former une idée de l'étendue des besoins et des débouchés, aux lieux où l'on se propose de la vendre. Il faut en conséquence se tenir constamment au courant

des prix de chacune de ces marchandises en différens lieux du monde. Pour se faire une idée juste de ces prix, il faut connaître les diverses monnaies et leurs valeurs relatives, qu'on nomme le *cours des changes*. Il faut connaître les moyens de transport, la mesure des risques qu'ils entraînent, le montant des frais qu'ils occasionnent; les usages, les lois qui gouvernent les peuples avec qui l'on a des relations; enfin il faut avoir assez de connaissance des hommes pour ne point se tromper dans les confiances qu'on leur fait, dans les missions dont on les charge, dans les rapports quelconques qu'on entretient avec eux. Si les connaissances qui font un bon fermier sont plus communes que celles qui font un bon négociant, faut-il s'étonner que les travaux du premier reçoivent un faible salaire en comparaison de ceux du second.

Ce n'est pas à dire que l'industrie commerçante, dans toutes ses branches, exige des qualités plus rares que l'industrie agricole. Il y a tel marchand en détail qui suit par routine, comme la plupart des fermiers, une marche fort simple dans l'exercice de sa profession; tandis qu'il y a tel

genre de culture qui demande un soin, une sagacité peu commune. C'est au lecteur à faire les applications. Je cherche, dans les cas simples, à poser des principes solides; on en peut ensuite tirer une foule de conséquences plus ou moins modifiées par des circonstances, qui sont elles-mêmes les conséquences d'autres principes établis dans d'autres parties de cet ouvrage. De même, en astronomie, on vous dit que toutes les planètes décrivent des aires égales dans un même espace de tems; mais c'est, sauf les perturbations qu'elles reçoivent du voisinage des autres planètes dont les forces attractives dérivent d'une autre loi de physique générale. C'est à la personne qui veut faire l'application des lois générales à un cas déterminé, à tenir compte de l'influence de chacune de celles dont l'existence est reconnue.

Nous verrons, en parlant des profits de l'ouvrier, quel avantage donne sur lui au chef d'entreprise, la position de l'un et de l'autre; mais il est bon de remarquer les autres avantages dont un chef d'entreprise, s'il est habile, peut tirer parti. Il est l'intermédiaire entre le capitaliste et le pro-

priétaire foncier, entre le savant et l'ouvrier, entre toutes les classes de producteurs, et entre ceux-ci et le consommateur. Il administre l'œuvre de la production; il est le centre de plusieurs rapports; il profite de ce que les autres savent et de ce qu'ils ignorent, et de tous les avantages accidentels de la production. C'est aussi dans cette classe de producteurs, quand les événemens secondent leur habileté, que s'acquièrent presque toutes les grandes fortunes.

CHAPITRE IX.

Des Profits de l'Ouvrier.

Les travaux simples et grossiers pouvant être exécutés par tout homme, pourvu qu'il soit en vie et en santé, la condition de vivre est la seule requise pour que de tels travaux soient mis dans la circulation. C'est pour cela que le salaire de ces travaux ne s'élève guère, en chaque pays, au-delà de ce qui est rigoureusement nécessaire pour y vivre, et que le nombre des concurrens s'y élève précisément au niveau de la demande qui en est faite; car la difficulté n'est pas de naître: elle est de subsister; du moment qu'il ne faut que subsister pour s'acquitter d'un travail, et que ce travail suffit pour pourvoir à cette existence, elle a lieu.

Il y a cependant ici une remarque à faire. L'homme ne naît pas avec la taille et la force suffisantes pour accomplir le travail, même le plus facile. Cette capacité qu'il n'atteint qu'à l'âge de 15 ou 20 ans, plus ou moins, peut être considérée comme un capital qui

ne s'est formé que par l'accumulation annuelle et successive des sommes consacrées à l'élever. Par qui ces sommes ont-elles été accumulées? C'est communément par les parens de l'ouvrier, par des personnes de la profession qu'il suivra, ou d'une profession analogue. Il faut donc que, dans cette profession, les ouvriers gagnent un salaire un peu supérieur à leur simple existence; c'est-à-dire qu'ils gagnent de quoi s'entretenir, et, de plus, de quoi élever leurs enfans.

Si le salaire des ouvriers les plus grossiers ne leur permettait pas d'entretenir une famille et d'élever des enfans, le nombre de ces ouvriers ne serait pas tenu au complet. La demande de leur travail deviendrait supérieure à la quantité de ce travail qui pourrait être mise en circulation; le taux de leur salaire hausserait, jusqu'à ce que cette classe fût de nouveau en état d'élever des enfans, en nombre suffisant pour rétablir la quantité de travail offerte au niveau de la quantité demandée.

C'est ce qui arriverait si beaucoup d'ouvriers ne se mariaient pas. Un homme qui n'a ni femme ni enfans, peut fournir son

travail à meilleur marché qu'un autre qui est époux et père. Si les premiers se multipliaient dans la classe ouvrière, non-seulement ils ne contribueraient point à recruter la classe, mais ils empêcheraient que d'autres pussent la recruter. Une diminution passagère dans le prix de la main-d'œuvre serait bientôt suivie d'une augmentation plus forte en raison de l'oscillation. Ainsi quand même il ne conviendrait pas aux chefs d'entreprises d'employer des ouvriers mariés parce qu'ils sont plus rangés, cela leur conviendrait, dût-il leur en coûter un peu plus, pour éviter de plus grands frais de main-d'œuvre qui ne tarderaient pas à retomber sur eux.

Ce n'est pas que chaque profession, prise en particulier, se recrute régulièrement des enfans qui prennent naissance dans son sein. Les enfans passent de l'une dans l'autre, principalement des professions rurales aux professions analogues dans les villes, parce que les enfans s'élèvent à moins de frais dans les campagnes; j'ai seulement voulu dire que la classe des manouvriers les plus simples, retire nécessairement, dans les produits auxquels son travail concourt, une

portion suffisante non-seulement pour exister, mais encore pour se recruter.

Quand un pays décline, quand il s'y trouve moins de moyens de production, moins de lumières, d'activité ou de capitaux, alors la demande des travaux grossiers diminue par degrés; les salaires tombent au-dessous du taux nécessaire pour que la classe manouvrière se perpétue; elle décroît en nombre, et les élèves des autres classes, dont les travaux diminuent dans la même proportion, refluent dans les classes immédiatement inférieures. Quand la prospérité augmente, au contraire, les classes inférieures non-seulement se recrutent avec facilité elles-mêmes, mais fournissent aux classes immédiatement supérieures de nouveaux élèves, dont quelques-uns plus heureux et doués de quelques qualités plus brillantes, prennent un vol encore plus hardi.

La main-d'œuvre des gens qui ne vivent pas uniquement de leur travail, est moins chère que celle des ouvriers en titre. Ils sont nourris; le prix de leur travail n'est donc point, pour eux, réglé sur la nécessité de vivre. Il y a telle fileuse dans de certains hameaux qui ne gagne pas la moitié de sa

dépense, bien que sa dépense soit modique; elle est mère ou fille, sœur, tante ou belle-mère d'un ouvrier qui la nourrirait quand même elle ne gagnerait absolument rien. Si elle n'avait que son travail pour subsister, il est évident qu'il faudrait qu'elle en doublât le prix ou qu'elle mourût de faim; en d'autres termes que le travail fût payé le double ou n'eût pas lieu.

Ceci peut s'appliquer à tous les ouvrages des femmes. En général, ils sont fort peu payés par la raison qu'un très-grand nombre d'entr'elles sont soutenues autrement que par leur travail, et peuvent mettre dans la circulation le genre d'occupations dont elles sont capables, au-dessous du taux où le fixeraient leurs besoins.

On en peut dire autant du travail des moines ou des religieuses. Dans les pays où il y en a, il est fort heureux pour les vrais ouvriers, qu'ils ne fabriquent que des futilités; car s'ils fesaient des ouvrages d'une industrie courante, les ouvriers dans le même genre qui ont une famille à soutenir, ne pourraient point donner leur ouvrage à si bas prix sans périr de besoin.

Les moindres variations dans le prix de

la main-d'œuvre la plus commune, ont de tout tems été regardées avec raison comme de très-grands malheurs. En effet, dans un rang un peu supérieur en richesse, et en talens (qui sont une espèce de richesse), une baisse dans le taux des salaires oblige à des retranchemens dans les dépenses, ou tout au plus entraîne la dissipation d'une partie des capitaux que ces classes ont ordinairement à leur disposition. Mais dans la classe dont le revenu est de niveau avec le rigoureux nécessaire, une diminution de revenu est un arrêt de mort, sinon pour l'ouvrier même, au moins pour une partie de sa famille.

Aussi a-t-on vu tous les gouvernemens, à moins qu'ils ne se piquent d'aucune sollicitude paternelle, venir à l'appui de la classe indigente quand un événement subit a fait tomber accidentellement le salaire des travaux communs au-dessous du taux nécessaire pour l'entretien des ouvriers. Mais trop souvent les secours n'ont pas répondu dans leurs effets aux vues bienfaisantes des gouvernemens, faute d'un juste discernement dans le choix des secours. Quand on veut qu'ils soient efficaces, il faut commencer

par chercher la cause de la chute du prix du travail. Si elle est durable de sa nature, les secours pécuniaires et passagers ne remédient à rien; ils ne font que reculer l'instant de la désolation. La découverte d'un procédé inconnu, une importation nouvelle, ou bien l'émigration d'un certain nombre de consommateurs, sont de ce genre. Alors on doit tâcher de fournir aux bras désemployés une nouvelle occupation durable, favoriser de nouvelles branches d'industrie, former des entreprises lointaines, fonder des colonies, etc.

Si la chute de la main-d'œuvre est de nature à ne pas durer, comme celle qui peut être le résultat d'une bonne ou d'une mauvaise récolte, alors on doit se borner à accorder des secours aux malheureux qui souffrent de cette oscillation.

Un gouvernement ou des particuliers bienfesans avec légéreté, auraient le regret de ne point voir leurs bienfaits répondre à leurs vues. Au lieu de prouver cela par le raisonnement, j'essayerai de le faire sentir par un exemple.

Je suppose que dans un pays de vignobles, les tonneaux se trouvent si abondans qu'il

soit impossible de les employer tous. Une guerre, ou bien une loi contraire à la production des vins, ont déterminé plusieurs propriétaires de vignobles à changer la culture de leurs terres. Telle est la cause durable de la surabondance du travail de tonnellerie mis en circulation. On ne tient pas compte de cette cause; on vient au secours des ouvriers tonneliers, soit en achetant sans besoin des tonneaux, soit en leur distribuant des secours à-peu-près équivalens aux profits qu'ils avaient coutume de faire. Mais des achats sans besoins, des secours, ne peuvent pas se perpétuer; et au moment où ils viennent à cesser, les ouvriers se trouvent exactement dans la même position fâcheuse dont on a voulu les tirer. On aura fait des sacrifices, des dépenses, sans aucun avantage, si ce n'est d'avoir un peu différé le désespoir de ces pauvres gens.

Par une supposition contraire, la cause de la surabondance des tonneaux est passagère; c'est, par exemple, une mauvaise récolte. Si au lieu de procurer des secours passagers aux feseurs de tonneaux, on favorise leur établissement en d'autres cantons, ou leur emploi dans quelqu'autre branche

d'industrie, il arrivera que l'année suivante abondante en vins, il y aura disette de tonneaux; leur prix sera exorbitant, il sera réglé par la cupidité et l'agiotage; et comme la cupidité et l'agiotage ne peuvent pas produire des tonneaux quand les moyens de production de cette denrée sont détruits, une partie des vins pourra demeurer perdue faute de vases. Ce n'est que par une nouvelle commotion et à la suite de nouveaux tiraillemens, que leur fabrication se remontera au niveau des besoins.

On voit qu'il faut changer de remède suivant la cause du mal, et par conséquent connaître cette cause avant de choisir le remède.

J'ai dit que ce qu'il fallait pour vivre, était la mesure du salaire des ouvrages les plus communs, les plus grossiers; mais cette mesure est très-variable : les habitudes des hommes influent beaucoup sur l'étendue de leurs besoins. Il ne me paraît pas assuré que les ouvriers de certains cantons de France pussent vivre sans boire un seul verre de vin. A Londres ils ne sauraient se passer de bière; cette boisson y est tellement de

première nécessité, que les pauvres vous y demandent l'aumône pour aller boire un pot de bière, comme chez nous pour avoir un morceau de pain; et peut-être ce dernier motif qui nous semble fort naturel, paraît-il impertinent à un étranger qui arrive pour la première fois d'un pays où la classe indigente peut vivre avec des patates, du manioc ou d'autres alimens encore plus vils.

La mesure de ce qu'il faut pour vivre dépend donc en partie des habitudes du pays où se trouve l'ouvrier. Plus la valeur de sa consommation est petite, et plus le taux ordinaire de son salaire peut s'établir bas, plus les produits auxquels il concourt sont à bon marché. S'il veut améliorer son sort et élever ses salaires, le produit auquel il concourt, renchérit, ou la part des autres producteurs diminue.

Il n'est pas à craindre que les consommations de la classe des ouvriers s'étendent bien loin, grace au désavantage de sa position. L'humanité aimerait à les voir, eux et leur famille, vêtus selon le climat et la saison; elle voudrait que dans leur logement ils pussent trouver l'espace, l'air et la chaleur néces-

saires à la santé; que leur nourriture fût saine, assez abondante, et même qu'ils pussent y mettre quelque choix et quelque variété; mais il est peu de pays où des besoins si modérés ne passent pour excéder les bornes du strict nécessaire, et où par conséquent ils puissent être satisfaits avec les salaires accoutumés de la dernière classe des ouvriers.

Ce taux du strict nécessaire ne varie pas uniquement à raison du genre de vie plus ou moins passable de l'ouvrier et de sa famille, mais encore à raison de toutes les sources de dépenses regardées comme indispensables dans le pays où il vit. C'est ainsi que nous mettions tout-à-l'heure au rang de ses dépenses nécessaires, celle d'élever des enfans. Il en est d'autres moins impérieusement commandées par la nature des choses, quoiqu'elles le soient au même degré par le sentiment. Tel est le soin des vieillards. Dans la classe ouvrière, il est trop négligé. La nature pour perpétuer le genre humain, ne s'en est rapportée qu'aux impulsions d'un appétit violent, et aux sollicitudes de l'amour paternel; les vieillards dont elle n'a plus besoin, elle les a abandonnés à la reconnaissance; ou, ce qui vaut à peine mieux, à la

prévoyance de leur jeune âge. Si les mœurs d'une nation rendaient indispensable l'obligation de préparer, dans chaque famille, quelque provision pour la vieillesse comme elles en accordent en général à l'enfance, les besoins de première nécessité étant ainsi un peu plus étendus, le taux naturel des plus bas salaires, serait un peu plus fort. Aux yeux du philantrope il doit paraître affreux que cela ne soit pas toujours ainsi; il gémit que l'ouvrier, non-seulement ne prévoye pas la vieillesse, mais qu'il ne prévoye pas même les accidens, la maladie, les infirmités. Là se trouvent des motifs d'approuver, d'encourager ces associations de prévoyance où les ouvriers déposent chaque jour une très-petite épargne pour s'assurer une somme au moment où l'âge, ou bien des infirmités inattendues, viendront les priver des ressources de leur travail (1). Mais il faut pour

(1) Les Caisses de prévoyance ou d'épargnes, ont réussi dans plusieurs cantons d'Angleterre, de Hollande et d'Allemagne; là sur-tout où le gouvernement a été assez sage pour ne s'en pas mêler, et où les associations se sont formées, non par entreprises, mais au sein de chaque profession. Ici ce sont tous les garçons serruriers, là tous les garçons tailleurs, etc. qui nomment entr'eux, parmi les plus sages, des syndics chargés de recevoir les

que de telles associations réussissent, que l'ouvrier considère cette précaution comme d'absolue nécessité, qu'il regarde l'obligation de porter ses épargnes à la caisse de l'association, comme aussi indispensable que le payement de son loyer ou de ses impositions; ce qui ne peut guère arriver dans les pays où les mœurs et le gouvernement excitent à l'envi l'ouvrier à porter dans les tavernes, non-seulement ce qu'il pourrait épargner, mais souvent même la plus pure substance de sa famille, au sein de laquelle il devrait trouver tous ses plaisirs. Les vains et dispendieux amusemens des riches ne peuvent pas toujours se justifier aux yeux de la raison; mais combien ne sont pas plus désastreuses les folles dissipations du pauvre? La joie des indigens est toujours assai-

---

épargnes et de les placer à intérêt. Il résulte un autre avantage de coutumes semblables : c'est qu'elles augmentent la masse des capitaux productifs, et par suite les moyens d'alimenter une industrie plus étendue. De sorte que les ouvriers qui n'y voyent que des ressources pour l'âge avancé, y trouvent, sans qu'ils s'en doutent, une demande plus considérable de leurs facultés industrielles, et une plus grande abondance de produits. Aussi remarque-t-on, dans les lieux dont je parle, les indices d'une prospérité réelle et solide.

sonnée de larmes; et les orgies de la populace sont des jours de deuil pour le philosophe.

Indépendamment des raisons exposées au chapitre précédent et dans celui-ci, et qui expliquent pourquoi les salaires d'un entrepreneur d'industrie (même de celui qui ne fait aucun profit comme capitaliste) s'élèvent en général plus haut que ceux d'un simple ouvrier, il en est encore d'autres, moins légitimes sans doute dans leur fondement, mais dont il n'est pas permis de méconnaître l'influence.

Les salaires de l'ouvrier se règlent contradictoirement par une convention faite entre l'ouvrier et le chef d'industrie. Le premier cherche à recevoir le plus, le second à donner le moins qu'il est possible; mais dans cette espèce de débat, il y a du côté du maître un avantage indépendant de ceux qu'il tient déjà de la nature de ses fonctions. Le maître et l'ouvrier ont bien également besoin l'un de l'autre, puisque l'un ne peut faire aucun profit sans le secours de l'autre; mais le besoin du maître est moins immédiat, moins pressant. Il en est peu qui ne pussent vivre plusieurs mois, plusieurs

années même, sans faire travailler un seul ouvrier; tandis qu'il est peu d'ouvriers qui pussent, à moins d'être réduit aux dernières extrémités, passer plusieurs semaines sans ouvrage. Il est bien difficile que cette différence de position n'influe sur le règlement des salaires.

Ajoutez qu'il est bien plus facile aux maîtres de s'entendre pour tenir les salaires bas, qu'aux ouvriers pour les faire augmenter. Les premiers sont moins nombreux et leurs communications plus faciles. Les ouvriers, au contraire, ne peuvent guère s'entendre sans que leurs ligues aient l'air d'une révolte que l'autorité civile s'empresse toujours d'étouffer. Le système qui fonde les principaux gains d'une nation sur l'exportation de ses produits, est même parvenu à faire considérer les ligues des ouvriers comme funestes à la prospérité de l'état en ce qu'elles entraînent une hausse dans le prix des marchandises d'exportation, laquelle nuit à la préférence qu'on veut obtenir dans les marchés de l'étranger. Mais quelle prospérité que celle qui consiste à tenir misérable une classe nombreuse dans l'état, afin d'approvisionner à meilleur mar-

ché des étrangers qui profitent des privations que vous vous êtes imposées !

Au surplus d'où vient, en supposant qu'on juge à propos de s'imposer des privations pour vendre davantage à l'étranger, d'où vient, dis-je, ces privations ne sont-elles pas communes à tous les producteurs? *Smith* pense (1) que les hauts profits des chefs d'industrie et les gros intérêts de fonds que les capitalistes se ménagent, plus encore que les hauts salaires des ouvriers, tendent à élever le prix des marchandises ; et il s'étonne que les gouvernemens qui regardent comme si important de s'assurer par le bon marché, des débouchés dans l'étranger, n'aient pas employé pour réprimer leurs prétentions, les mêmes voies de rigueur qu'ils ont dirigées contre la classe ouvrière. Cette rigueur, qui serait cependant blâmable, serait bien moins injuste que l'autre, car il est moins invraisemblable que le maître, dont la position est la plus favorable, s'assure une partie des profits attribués à l'ouvrier par la nature des choses, qu'il ne l'est que l'ouvrier s'attribue une partie des profits du maître. Les jouissances

(1) Rich. des nat. Liv. I, ch. 9.

superflues de celui-ci sont trop souvent prises sur l'absolu nécessaire de l'autre.

On rencontre des chefs d'industrie qui toujours prêts à justifier par des argumens, les œuvres de leur cupidité, soutiennent que l'ouvrier mieux payé, travaillerait moins, et qu'il est bon qu'il soit stimulé par le besoin. *Smith* qui avait beaucoup vu et parfaitement bien observé, n'est pas de leur avis. Je le laisserai s'expliquer lui-même.

« Une récompense libérale du travail, » dit cet auteur, en même tems qu'elle favorise la propagation de la classe laborieuse, augmente son industrie, qui semblable à toutes les qualités humaines, s'accroît par la valeur des encouragemens qu'elle reçoit. Une nourriture abondante fortifie le corps de l'homme qui travaille; la possibilité d'étendre son bien-être et de se ménager un sort pour l'avenir, en éveille le desir, et ce desir l'excite aux plus vigoureux efforts. Par-tout où les salaires sont élevés, nous voyons les ouvriers plus intelligens et plus expéditifs. » Ils le sont plus en Angleterre qu'en Ecosse, plus dans le voisinage des grandes villes que dans les villages éloignés. Quelques

» ouvriers à la vérité, quand ils gagnent en » quatre jours de quoi vivre pendant toute » la semaine, restent oisifs les trois autres » jours; mais cette inconduite n'est point » générale; il est plus commun de voir ceux » qui sont bien payés, à la pièce, ruiner leur » santé en peu d'années, par un excès de » travail (1) ».

(1) Rich. des nat. Liv. I, ch. 8.

CHAPITRE X.

Des Profits de l'Esclave.

Il semble qu'il y ait contradiction entre ces deux mots, et que toutes les propriétés de l'esclave appartenant à son maître, ses revenus doivent faire partie de ceux du maître. Aussi ne fais-je entrer dans les profits de l'esclave que ce que son maître ne peut plus lui ravir : la somme de ses consommations une fois faites. Ses revenus annuels se composent de toutes les valeurs qu'il a consommées dans le cours d'une année.

Ce revenu est le plus misérable de tous, car il ne comprend pas même ce qui est nécessaire à l'entretien de la classe des esclaves. Un ouvrier quelque chétif que soit son salaire, doit pouvoir, au moyen de ce salaire élever sa famille, autrement la classe des ouvriers décroîtrait, et la demande de leurs travaux ferait bientôt remonter leur salaire au taux nécessaire pour la rétablir. Mais quant à la classe des esclaves, c'est aux dépens des maîtres qu'elle s'entretient;

ce sont eux qui payent, soit les frais qui servent à élever les négrillons, soit le capital au moyen duquel a été produit le nègre tout venu.

Il est probable que le prix d'un nègre rendu aux Antilles, est inférieur au capital nécessaire pour l'élever sur les lieux, autrement on les multiplierait sur les habitations plutôt que d'acheter des nègres de traite. Mais cela ne viendrait-il point du mauvais régime de la plupart des plantations? La consommation d'un négrillon jusqu'à l'âge de dix ans devrait-elle coûter deux mille francs, prix ordinaire d'un nègre de traite? Je ne compte pas sa consommation au-delà de cet âge, car dès-lors elle doit être balancée par les services qu'il peut rendre. Parvenu à l'âge d'homme, on sait que son travail paye outre l'entretien de l'esclave et l'intérêt de son prix d'achat, de très-gros profits.

Il est vrai qu'en élevant les nègres sur les habitations, la mortalité est à la charge du propriétaire; mais cette mortalité en estimant qu'elle cause une perte d'un quart, laisse toujours les trois quarts de son prix d'achat, ou quinze cents francs, pour élever

un nègre jusqu'à l'âge de dix ans. Elle excède peut-être cette proportion; mais c'est ce qui me fait soupçonner que le régime des habitations n'est pas ce qu'il pourrait être. Je me confirme dans cette idée par l'expérience du couvent des dominicains à la Martinique. Ces religieux n'étant pas comme les autres planteurs, animés de l'esprit de retour dans la métropole, donnaient des soins plus paternels à leur habitation, et il leur convenait d'élever les nègres nécessaires pour la cultiver; ils n'en achetaient point, et jouissaient de l'avantage d'avoir des esclaves accoutumés au climat et moins à plaindre que ceux qu'on arrache à leur pays, à leurs familles, à leurs habitudes.

Jusques à quand les livres d'Économie politique devront-ils contenir des chapitres pareils à celui-ci?

CHAPITRE XI.

Des autres circonstances qui influent sur le taux des Profits industriels.

Après avoir examiné les différences qui, dans les salaires de l'industrie, proviennent de la nature des fonctions quel que soit le genre d'industrie qu'on ait embrassé, cherchons celles qui proviennent des circonstances de la production.

Nous trouverons que le taux naturel des profits est plus ou moins fort.

1°. Selon que les travaux de cette industrie sont plus ou moins dangereux, ou simplement accompagnés de plus ou moins d'agrémens;

2°. Selon qu'ils fournissent plus ou moins constamment de l'occupation;

3°. Selon qu'ils exigent des mains plus sûres et plus dignes de confiance;

4°. Selon la certitude ou l'incertitude de leurs résultats;

5°. Enfin selon le degré d'habileté qu'ils supposent.

Il n'y a pas une de ces causes qui ne tende à augmenter ou à diminuer la quantité de travail mis en circulation dans chaque genre, et par conséquent à faire varier le taux naturel de ses profits. A peine a-t-on besoin que des exemples viennent à l'appui de propositions si évidentes.

Parmi l'agrément ou le désagrément d'une profession, il faut ranger la considération ou le mépris qui l'accompagne. L'honneur est une espèce de monnaie qui fait partie des profits de certaines conditions. Dans un prix donné, plus cette monnaie est abondante, et plus l'autre peut être rare, sans que le prix soit diminué. *Smith* remarque que le littérateur, le poète, le philosophe, sont presqu'entièrement payés en considération. Soit raison, soit préjugé il n'en est pas tout-à-fait ainsi des professions de comédien, de danseur, et de plusieurs autres. Il faut bien leur accorder en argent ce qu'on leur refuse en égards. « Il paraît » absurde au premier aspect, ajoute *Smith*, » que l'on dédaigne leur personne et qu'on » récompense leurs talens souvent avec la » plus somptueuse libéralité. L'un n'est » pourtant que la conséquence nécessaire

» de l'autre. Si l'opinion ou le préjugé du » public venait à changer touchant ces occu» pations, leur traitement pécuniaire tom» berait à l'instant. Plus de gens s'applique» raient à ce genre d'industrie et leur con» currence en ferait baisser le prix. De tels » talens poussés à un certain point sont loin » d'être communs; mais ils ne sont pas non » plus si rares qu'on l'imagine : bien des » gens les possèdent, qui regardent comme » au-dessous d'eux d'en faire un objet de » lucre; et un bien plus grand nombre se» raient capables de les acquérir s'ils procu» raient autant d'estime que d'argent (1) ».

Que si l'opinion attache de la honte à de certains travaux néanmoins très-utiles, et dont il serait à desirer que le prix baissât, alors il faut tâcher de diminuer la honte; car c'est une difficulté qui se paye, sans rien ajouter au mérite du résultat.

Tout emploi qui n'est pas constant est mieux payé, car il faut qu'on le paye à-la-fois pour le moment où il est en exercice et pour le moment où il attend qu'on ait besoin de lui. Un loueur de carrosse se fait

---

(1) Rich. des nat. Liv. I, ch. 10.

payer les jours où il travaille plus que ne sembleraient l'exiger les peines qu'il se donne et l'intérêt du capital qu'il emploie; c'est parce qu'il faut que les jours où il travaille, payent pour ceux où il ne travaille pas. Il ne pourrait demander un autre prix sans se ruiner. Le loyer des travestissemens est fort cher par la même raison: le carnaval paye pour toute l'année.

Relativement à la troisième cause de variations dans les salaires, on sait que le travail des ouvriers en bijoux, des porteurs d'argent, et en général de toutes les professions qui ne peuvent être exercées que par des personnes de confiance, est payé plus chèrement que le travail de celles qui ne sont assujéties à aucune responsabilité. La droiture, l'exactitude, la solidité requises pour de telles professions, réduisent la quantité circulante et offerte des travaux qu'elles exigent.

Quant à la certitude ou à l'incertitude des produits de l'industrie, c'est peut-être parmi les causes de différences dans les salaires, une des moins convenablement appréciée. « Dans une loterie équitable, dit » l'auteur de la Richesse des nations, les bons

» billets doivent gagner tout ce que perdent » les billets blancs : dans un métier où vingt » personnes se culbutent pour une qui réus- » sit, celle qui réussit devrait gagner seule » les profits des vingt autres (1) ». Or dans beaucoup d'emplois, on est loin d'être payé suivant ce taux. Le même auteur croit que quelque bien payés que soient les avocats de réputation, si l'on computait tout ce qui est gagné par tous les avocats d'une grande ville, et tout ce qui est dépensé par eux, on trouverait la somme du gain, de beaucoup inférieure à celle de la dépense. Si dans cette profession les travailleurs subsistent, c'est donc aux dépens de quelqu'autre revenu qu'ils ont d'ailleurs.

Est-il nécessaire de faire remarquer que ces diverses causes de différences dans les salaires, peuvent agir dans un même sens ou dans un sens opposé ? Que dans le même sens l'effet en est rendu plus sensible ; et que dans un sens opposé, l'action de l'une combat celle de l'autre ? Il est suffisamment clair, par exemple, que l'agrément d'une profession peut balancer l'in-

(1) Rich. des nat. Liv. I, ch. 10.

certitude de ses produits; et que dans celles qui ne fournissent pas une occupation suivie, si cette occupation est par-dessus cela dangereuse, il y a double cause d'augmentation de salaire.

Enfin la cinquième et peut-être la principale cause de l'augmentation du salaire des travaux en général, est le degré d'habileté qu'ils supposent.

Quand l'habileté nécessaire pour exercer une industrie, soit en chef, soit en sous-ordre, ne peut être le fruit que d'une étude longue et coûteuse, cette étude n'a pu avoir lieu qu'autant qu'on y a consacré chaque année quelques avances, et le total de ces avances est un capital accumulé. Alors le salaire du travail n'est plus un salaire seulement : c'est un salaire plus l'intérêt des avances que cette étude a exigées; cet intérêt est même supérieur à l'intérêt ordinaire, puisque le capital dont il est ici question est placé à fonds perdu et ne subsiste pas au-delà de la vie de l'homme. C'est un intérêt viager (1).

---

(1) C'est même plus qu'un intérêt viager des sommes consacrées à l'éducation de la personne qui reçoit le sa-

Voilà pourquoi tous les emplois de tems et de facultés qui demandent qu'on ait reçu une éducation libérale, sont mieux récompensés que ceux où la bonne éducation n'est pas nécessaire. Cette qualité est un capital dont on doit retirer les intérêts, indépendamment des profits ordinaires de l'industrie.

L'expérience fournit cependant des faits contraires à ce principe. Chez presque toutes les nations, les prêtres fesant l'ouvrage,

---

laire : c'est, à la rigueur, l'intérêt viager de toutes les sommes consacrées au même genre d'étude, que les talens soient venus, ou non, à maturité. Ainsi le total des salaires des médecins doit payer, outre l'intérêt des sommes consacrées à leurs études, celles des sommes consacrées à l'instruction des étudians morts pendant leur éducation, ou qui n'ont pas répondu aux soins qu'on a pris d'eux; car la masse actuellement existante des travaux médicinaux, n'a pu exister sans qu'il y ait eu perte d'une partie des avances consacrées à l'instruction des médecins. Au surplus, une trop minutieuse exactitude dans les appréciations de l'Économie politique, est sans utilité, et se trouve fréquemment démentie par les faits, à cause de l'influence des considérations morales dans les faits d'Économie politique; considérations qui n'admettent pas une précision mathématique. C'est pourquoi l'application des formules algébriques à cette science, est tout-à-fait superflue, et ne sert qu'à la hérisser de difficultés sans objet. *Smith* ne les a pas employées une seule fois.

sont peu payés (1). Cependant lorsqu'une religion repose sur des dogmes très-compliqués, sur des histoires très-obscures, on ne peut exercer le ministère religieux, sans de longues études et des exercices multipliés; or ces études, ces exercices ne peuvent avoir lieu sans l'avance d'un capital; il semble donc qu'il faudrait, pour que la profession cléricale se perpétuât, que le traitement du prêtre payât l'intérêt d'un capital, indépendamment du salaire de sa peine auquel paraissent se borner les profits du bas clergé, sur-tout dans les pays catholiques. Mais qu'on prenne garde que c'est la société qui fait l'avance de ce capital, en entretenant et endoctrinant à ses frais, les étudians en théologie. Alors le peuple qui a payé le capital, trouve des gens pour exercer cette industrie moyennant le simple salaire de leur travail, ou ce qui est nécessaire pour leur entretien.

Quand il faut pour exercer une certaine industrie, non-seulement des études coûteuses, mais en outre des dispositions natu-

(1) Le payement des gros bénéficiers s'élève très-haut, mais par des causes qui tiennent à l'ordre politique.

relles peu communes, cette condition rend encore beaucoup plus rares, relativement à la demande, et par conséquent beaucoup plus chers, les travaux qui y ont rapport. Dans une grande nation à peine y a-t-il deux ou trois personnes capables de faire un très-beau tableau ou une très-belle statue; aussi se font-elles payer à-peu-près ce qu'elles veulent, si la demande est un peu forte.

Si l'on appelle *biens* ou *fortune* tout ce qui donne des revenus, ce ne sont pas seulement les terres et les capitaux qu'un homme possède, ce sont encore ses talens industriels, qui composent sa fortune. Celle du simple manœuvre consiste dans la seule faculté de pouvoir travailler. Il n'est pas riche, car il retire le plus pauvre de tous les revenus; toutefois l'être impotent, imbécille, incapable de tout travail, est plus pauvre encore que lui.

On voit des talens industriels seuls donner des revenus très-considérables, même indépendamment du capital consacré à l'instruction qui les a fait éclore. Un célèbre médecin, un avocat, un acteur, un pein-

tre éminens, qui gagnent par année trente mille francs, n'en ont peut-être pas dépensé dix mille, pour acquérir le talent qui fonde leur revenu; en supposant donc qu'il fallût en déduire l'intérêt viager de leurs avances, ou mille francs, il resterait annuellement vingt-neuf mille francs pour représenter le revenu de l'industrie seule. Une pareille industrie ne vaut pas moins qu'un capital de 290 mille francs, placé à fonds perdus.

Le salaire d'un administrateur ou d'un prince, en le supposant fixé de plein gré, ce qui arrive rarement, pourrait encore avec justice être porté très-haut. Que d'études et d'expériences et sur-tout que de talens et de qualités naturelles, ne suppose pas l'art de bien gouverner les hommes! C'est peu de posséder la géographie et la statistique afin de connaître les ressources et les besoins du pays qu'on gouverne, et se former de justes idées de ses rapports avec tous les autres états; il faut être versé dans l'histoire et dans la science politique, qui n'est que l'histoire réduite en généralités; il faut être versé dans l'économie politique, sous peine de ruiner l'état en desi-

rant sa prospérité, et de s'attirer les malédictions des peuples, quand on mérite leur amour. Il faut connaître la législation civile et criminelle, et le dédale des finances et de l'administration, afin de pouvoir en extirper les abus; enfin il faut avoir une teinture de tous les arts, pour rendre justice à chacun, pour discerner un projet sage d'une conception extravagante, pour aller au-devant d'une vue utile et repousser une proposition dangereuse. A ne considérer que les avances réclamées par une telle instruction qui suppose des professeurs habiles et des voyages multipliés, elles seraient déjà considérables. Mais je n'ai encore compté pour rien ni les peines excessives que coûte une si vaste instruction, ni les dangers qu'il faut braver pour arriver au timon des affaires; ni les fatigues, ni les soucis, toujours renaissans, d'un si haut emploi, quand il est bien rempli. Or ces peines, ces dangers, ces soucis, ces fatigues, ont leur prix; mais ce qui n'en a point, c'est la moralité profonde, c'est l'équité sévère, c'est l'abnégation de soi-même, de ses plaisirs, de sa fortune, de ses opinions mêmes, qualités sans lesquelles il faut des-

cendre d'un poste élevé si l'on a eu le malheur d'y être porté par la fortune; qualités qu'un peuple, même économiquement parlant, ne peut jamais payer suivant leur valeur, et qui ne sauraient être dignement récompensées que par la gloire.

CHAPITRE XII.

De l'indépendance née chez les modernes des Revenus industriels.

Je ne saurais m'empêcher de remarquer l'indépendance que les revenus industriels ont procurée, chez les modernes, à une classe nombreuse de toute société : celle qui ne possède ni terres, ni capitaux.

Dans Rome ancienne, il y avait peu de capitaux pour animer le commerce et les manufactures, et quand même on en aurait formé par l'accumulation, le dédain qu'avaient les citoyens libres pour ce genre d'occupation, leur aurait laissé peu d'emplois. D'un autre côté les propriétaires des terres les cultivaient eux-mêmes ou par les mains de leurs esclaves; de sorte qu'une grande partie du peuple romain, c'est-à-dire les plébéiens qui n'avaient ni terres, ni capitaux, n'ayant point non plus de revenus industriels, n'en avaient d'aucune espèce. De là l'inquiétude et la turbulence des non-propriétaires; de là leurs emprunts

qui n'étaient jamais acquittés; de là le trafic des votes; quelle pauvre figure fesaient ces maîtres du monde lorsqu'ils n'étaient pas à l'armée ou en révolte! Ils tombaient dans la misère du moment qu'ils n'avaient plus personne à piller. Ils n'ont cessé de former autour de chaque grand une cour plus ou moins nombreuse, plus ou moins rampante; jusqu'à ce que la clientelle d'un *Marius* se soit battue contre celle d'un *Sylla;* celle de *Pompée* contre celle de *César;* celle d'*Antoine* contre celle d'*Auguste;* et qu'enfin le peuple romain tout entier ait formé la cour d'un *Caligula*, d'un *Héliogabale*, et de beaucoup d'autres monstres plus méchans qu'on ne pouvait croire l'homme capable de le devenir, et plus vils encore qu'ils n'étaient méchans.

Chez les modernes c'est toute autre chose: Quelles que soient nos formes de gouvernement, tout homme qui a un talent industriel, est indépendant. Les grands dans chaque état ne sont pas les plus riches, parce qu'ils n'ont plus pour cela les mêmes facilités que les chefs des nations de l'antiquité. Ceux-ci, après avoir conquis un pays s'en partageaient les terres, les effets mobi-

liers et même les habitans : on ne détruit plus ainsi les peuples; on change leurs gouvernemens et rien de plus. Le nouveau gouvernement tire, il est vrai, des tributs du pays qu'il a conquis; mais, passé les premiers momens, ces tributs suffisent à peine pour subvenir aux frais de l'administration et de la défense du pays conquis, lesquels sont beaucoup plus considérables qu'autrefois. Dans un pareil ordre de choses, le gros d'une nation trouve qu'il y a peu de profits à servir les grands, et qu'il y en a beaucoup à servir le public, c'est-à-dire à tirer parti de son industrie. Dès-lors plus de clientelles; le plus pauvre citoyen peut se passer de patron; il se met sous la protection de son talent pour subsister, et les gouvernemens tirent des peuples, les secours qu'ils leur accordaient jadis.

Aussi les nations modernes tout entières pouvant exister par elles-mêmes, restent presque dans le même état quand leurs gouvernemens sont renversés.

CHAPITRE XIII.

Des variations dans les Profits des Capitaux, suivant leurs différens emplois.

Ce n'est pas la commodité ou l'incommodité de tels ou tels travaux qui procure à ces travaux, ou qui en écarte, les capitaux dont ils ont besoin ; c'est l'assurance de conserver les capitaux, ou le danger de les perdre en tout ou en partie. Un capital est un assemblage de choses inanimées (ou du moins qu'on peut considérer comme telles; car les animaux entre les mains de l'homme ne sont que des machines). Un capital n'a donc point de volonté; il ne peut concourir à la production sans subir un grand nombre de métamorphoses; tout ce que considère son propriétaire, c'est la certitude ou l'incertitude de le voir se rétablir avec profit, quand l'opération à laquelle il a concouru sera terminée. Un homme achète une pacotille, part pour les îles, vend ses denrées, en rachète d'autres, et les rapporte en Europe. Le danger couru

par son capital sous chacune de ces formes, pendant tous ces voyages et ces métamorphoses, est la seule considération qui détermine la quantité de capitaux qui peuvent être offerts pour cet emploi, et la quantité de capitaux qui en est écartée.

Si un tel emploi ne devait donner, dans le cours d'une année, que 5 pour cent du principal, il ne s'offrirait aucun capital pour une semblable opération ou d'autres analogues; car il y a des emplois beaucoup plus sûrs, et qui rapportent 5 pour cent.

Remarquez que je mets le salaire de l'industrie tout-à-fait hors de la question. Ce salaire doit être fort pour couvrir les risques et les désagrémens qu'éprouve la personne qui conduit l'entreprise, et le profit du capital doit être fort également, pour couvrir le risque que court le capital. Le profit du capital se compose alors d'un profit simple, accru d'une prime d'assurance pour le risque qu'il court. L'argent employé dans une entreprise hasardeuse rapporte, si l'on veut, 5 pour cent pour l'usage ordinaire de ce capital, et en promet 30 pour payer le danger de perdre, soit le capital tout entier, soit une partie du capital,

soit le profit qu'on en attend, soit seulement la prime d'assurance, ou même une partie de cette prime. Le capitaliste estime tous ces risques, l'un dans l'autre, à 30 pour cent; et s'il les estime trop haut, d'autres capitalistes ne manquent point d'employer des fonds à une entreprise pareille, en se contentant d'une prime d'assurance moindre.

Après la rareté ou l'abondance effective des capitaux productifs, je ne connais pas d'autre cause qui influe sur la quantité mise ou ôtée de la circulation relativement à chaque emploi. Or la rareté ou l'abondance des capitaux prêts à être employés pour chaque emploi, comparée à l'étendue de la demande du produit auquel ils doivent concourir, détermine les profits des capitaux dans cet emploi. Quand ces profits sont trop faibles pour payer le profit simple, avec ce que j'ai nommé *prime d'assurance*, quelques portions de capitaux se retirent tout doucement de l'emploi en question, jusqu'à ce que le besoin des produits résultans de cet emploi, se fasse sentir et élève les profits. Quand ces profits deviennent plus gros qu'il n'est nécessaire

pour payer le profit simple et la prime d'assurance, alors de nouvelles portions de capital se glissent dans cet emploi, jusqu'à ce que la concurrence des capitaux y ait fait baisser le profit jusqu'à son taux naturel.

Ceci explique pourquoi un emploi de capital dans les pays lointains, donne de plus gros profits : c'est que les retours en sont plus incertains;

Pourquoi les profits sont également plus forts dans les emplois, où le capital est longtems engagé : plus l'opération est longue, et plus les risques sont multipliés;

Pourquoi les profits sont faibles dans une industrie commune, courante, où la production ainsi que la consommation, sont connues depuis beaucoup d'années; et pourquoi ils sont le contraire dans une branche d'industrie neuve, et où l'on marche encore à l'aventure : dans le premier cas le retour des avances est assuré : il ne l'est pas dans le second.

A la rigueur on ne devrait pas mettre au rang des profits des capitaux, la prime d'assurance qui couvre les risques auxquels ils sont exposés. Cette prime est ordinairement

réduite par la concurrence au niveau de la perte régulière essuyée dans chaque emploi. L'expérience la fait connaître ou apprécier à l'avance ; ainsi, quand sur cent mille francs employés dans une certaine industrie, l'expérience apprend qu'on perd dix mille francs par an, et que le profit du capital s'élève en conséquence à 15 pour cent, ou quinze mille francs, il y a réellement dans ce profit dix mille francs pour couvrir la perte, et cinq mille francs ou 5 pour cent pour le profit simple du capital.

Ainsi l'on peut dire, généralement parlant, que les profits des capitaux ne varient pas suivant les différens emplois ; mais que la prime d'assurance destinée à couvrir les risques qu'ils courent, varie considérablement. Il n'est pas besoin de démontrer que la prime d'assurance influe sur le prix naturel des produits ; de manière qu'un produit qu'on ne peut avoir qu'en hasardant son capital, est d'autant plus cher que les risques de le perdre sont plus grands.

En suivant cette manière de considérer la chose, le profit *simple* des capitaux, qui tend à s'égaliser dans tous les emplois, ne sera déterminé que suivant les causes déve-

loppées dans le chapitre 5 de ce Livre, c'est-à-dire suivant la quantité totale de capitaux en circulation dans un lieu donné, comparée avec le besoin total de capitaux productifs dans le même lieu; besoin qui dépend, comme on a vu, de la quantité d'industrie et de terres réclamant des capitaux.

Quant à la quantité de capitaux en circulation, il faut faire attention qu'elle ne comprend qu'une partie du capital d'une nation; elle ne comprend pas les capitaux tellement engagés, qu'il est impossible de les reverser dans la circulation, comme sont les constructions, les améliorations territoriales; ni même des capitaux qui, sans être engagés à ce point, ne peuvent néanmoins rentrer dans la circulation que lentement et difficilement.

Les profits des capitaux engagés varient à l'infini, suivant l'intelligence qu'on a mise, ou qu'on n'a pas mise dans leur emploi. Il y en a qui ne rapportent absolument rien. Les seuls capitaux dont les profits s'égalisent par la concurrence, sont ceux qui sont, ou peuvent aisément rentrer dans

la circulation ; c'est-à-dire qui peuvent actuellement, ou très-prochainement, se consacrer à un autre emploi que celui auquel ils travaillent, s'ils en trouvent un meilleur.

C'est peut-être là qu'il faut chercher la cause d'une erreur bien généralement répandue, et suivant laquelle on ne considère comme un capital, qu'une somme d'argent à placer. Toute autre valeur, en effet, n'est pas si évidemment offerte que celle-là; néanmoins une valeur quelconque et sous quelque forme qu'elle soit, pourvu qu'elle soit réalisable et qu'on veuille l'employer comme capital, est un capital en circulation. Les valeurs qui servent en France au commerce des denrées coloniales, c'est-à-dire la valeur totale, non-seulement des denrées coloniales achetées pour la consommation de la France, mais des navires, des voitures, des magasins, par le moyen desquels ces denrées sont mises à portée des consommateurs, sont peut-être 30 fois supérieures à la valeur des sommes d'argent habituellement employées dans ce commerce; il se peut que 2 millions de numéraire suffisent aux échan-

ges de 60 millions, valeur à laquelle peut se monter le capital employé au commerce des denrées coloniales. Hé bien, quoiqu'il n'y ait que 2 millions de numéraire employés dans ce commerce, 60 millions en peuvent sortir dans l'espace d'un an, plus ou moins, pour être appliqués au commerce des étoffes, si l'on veut. Il suffit qu'au lieu de racheter des sucres, des indigos, des cafés, etc. on rachète des laines, des soies, du coton, du lin, etc. pour fabriquer des étoffes; et qu'on emploie à cette nouvelle destination, les navires, voitures et magasins, qui servaient à l'autre commerce.

Sans doute un pareil changement ne peut pas s'opérer en totalité; le taux des profits s'éleverait trop dans le commerce des colonies et baisserait trop dans celui des étoffes, pour que les choses pussent subsister long-tems sur ce pied; mais ce qui n'arrive jamais tout-à-la-fois, a lieu en partie. Chaque année il y a une portion des capitaux employés à une industrie, qui va tenter la fortune dans une autre industrie; et ce ne sont pas les capitaux sous forme de numéraire seulement qui sont disposés à se placer à leur plus grand avantage : ce sont tous les

capitaux qui ne sont pas tellement engagés dans un emploi qu'ils ne puissent s'en dégager.

Il doit paraître évident à présent que les capitaux en circulation ne sont pas seulement les sommes d'argent à placer; elles sont, à la vérité, les valeurs les plus promptement disponibles, mais elles ne sont pas les seules disponibles, et n'influent pas seules sur le taux des profits capitaux.

C'est pourtant sur ce fondement entièrement faux, que porte tout l'ouvrage de *Locke*, sur l'Intérêt de l'Argent (1), et une foule d'autres écrits qui ont paru depuis celui-là, sans le valoir. L'intérêt serait fort bas dans un pays où la confiance réciproque serait bien établie et où les capitaux seraient abondans, quoique l'argent y fût très-rare.

Une conséquence importante à tirer de ce qui précède, c'est que lorsqu'un pays manque de capitaux et qu'on veut lui en procurer, ce ne sont pas des sommes d'argent qu'il faut chercher à multiplier : ces valeurs ne sont qu'une portion peu consi-

(1) *On lowering of interest, 1691.*

dérable des capitaux dont la quantité influe sur le taux de l'intérêt ; et d'ailleurs on ne réussit pas à les multiplier au-delà des besoins de la circulation. Ce qu'il faut accroître, c'est la masse générale des capitaux ; or il n'y a qu'un moyen légitime de l'accroître : c'est l'accumulation.

Relativement à la possibilité d'augmenter le capital en circulation par le crédit, ou par des billets de confiance, je renvoie à ce que j'ai dit au ch. 16 du Liv. II, sur les billets de confiance, chapitre où j'ai essayé de faire voir jusqu'à quel point ils ajoutent au capital de la société.

CHAPITRE XIV.

Du Prêt à intérêt.

L'INTÉRÊT de l'argent s'appelait *usure* anciennement (1), et c'était le mot propre, puisque l'intérêt est un prix, un loyer qu'on paye pour avoir la jouissance de l'argent. Mais ce mot est devenu odieux, il ne réveille plus que l'idée d'un intérêt illégal, exorbitant, et on lui en a substitué un autre plus honnête et moins expressif, selon la coutume.

Avant qu'on connût les fonctions et l'utilité d'un capital, peut-être regardait-on la redevance imposée par le prêteur à l'emprunteur, comme un abus introduit en faveur du plus riche au préjudice du plus pauvre. Il se peut encore que l'accumulation, seul moyen d'amasser des capitaux, fût considérée comme une lésine nuisible au public qui regardait comme perdues pour lui les sommes que les grands propriétaires

(1) Du latin *usura*, qui veut dire usage, jouissance.

ne dépensaient pas. On ignorait que l'argent accumulé pour le faire valoir, est cent fois plus profitable à l'indigence, que l'argent dépensé; et qu'un homme laborieux, n'est jamais assuré de pouvoir gagner sa subsistance que là où il se trouve un capital mis en réserve pour l'occuper. Ce préjugé contre les riches qui ne dépensent pas tout leur revenu, est encore dans beaucoup de têtes; mais autrefois il était général; il était partagé même par les prêteurs, qu'on voyait, honteux du rôle qu'ils jouaient, employer, pour toucher un profit très-juste et très-utile à la société, le ministère des gens les plus décriés.

Il ne faut donc pas s'étonner que les lois ecclésiastiques, et à plusieurs époques les lois civiles elles-mêmes, aient proscrit le prêt à intérêt; et que durant tout le moyen âge, dans les grands états de l'Europe, ce trafic, réputé infâme, ait été abandonné aux Juifs. Le peu d'industrie de ces tems-là s'alimentait des maigres capitaux des marchands et artisans eux-mêmes; l'industrie agricole, celle qui se suivait avec plus de succès, marchait au moyen des avances des seigneurs et des grands propriétaires qui

fesaient travailler des serfs ou des métayers. On empruntait, moins pour trafiquer avantageusement, que pour satisfaire à un besoin pressant; alors exiger un intérêt n'était autre chose qu'asseoir un profit sur la détresse de son prochain ; et l'on conçoit que les principes d'une religion toute fraternelle dans son origine, comme était la religion chrétienne, devaient réprouver un tel calcul, qui, maintenant encore, est inconnu des ames généreuses et condamné par les maximes de la morale la plus ordinaire. *Montesquieu* (1) attribue à cette proscription du prêt à intérêt, la décadence du commerce. C'est une des raisons de sa décadence : mais il y en avait beaucoup d'autres.

Les progrès de l'industrie firent ensuite considérer un capital prêté sous un tout autre jour. Ce n'est plus maintenant dans les cas ordinaires, un secours dont on a besoin : c'est un agent, un outil, dont celui qui l'emploie peut se servir très-utilement pour la société et avec un grand bénéfice pour lui-même. Dès-lors il n'y a pas

(1) Esp. des lois, Liv. XXI, ch. 20.

plus d'avarice, ni d'immoralité, à en tirer un loyer, qu'à tirer un fermage de sa terre, un salaire de son industrie; c'est une compensation équitable, fondée sur une convenance réciproque; et la convention entre l'emprunteur et le prêteur par laquelle ce loyer est fixé, est du même genre que toutes les conventions.

Le prix s'en règle d'après les mêmes principes. Il dépend de la quantité des capitaux offerte pour être prêtée, comparée à la quantité demandée pour être empruntée. Il est d'autant plus bas que la première de ces quantités est plus considérable relativement à l'autre; et d'autant plus élevé qu'elle est plus petite.

Le rapport entre ces deux quantités détermine le taux fondamental de l'intérêt. C'est cette portion d'intérêt qui est analogue au *prix* dans les échanges ordinaires; mais là tout est terminé quand l'échange est consommé; tandis que dans le prêt, il s'agit encore d'évaluer le risque que court le prêteur, de ne pas rentrer en possession de la totalité ou d'une partie de son capital. Ce risque est apprécié et payé au moyen d'une autre portion d'intérêt ajoutée à la pre-

mière, et qui forme une véritable prime d'assurance.

Dans le chapitre précédent nous nous sommes occupés du risque résultant de la nature des opérations auxquelles le capital est employé. Quoique ce risque influe sur celui que court un capital prêté, il n'est cependant pas le même. L'emprunteur augmente dans de certains cas, et quelquefois diminue, les risques du capitaliste. Au risque qui résulte de l'emploi en lui-même, ne peut-il pas ajouter ceux qui naissent de son incapacité ou de son improbité personnelles? Ne peut-il pas, dans une supposition contraire, diminuer le risque du capitaliste par la garantie qu'il lui offre pour ses fonds, quelle que soit l'issue de ses propres opérations?

Toutes les fois qu'il est question d'intérêt d'argent, il faut soigneusement distinguer ces deux parties dont il se compose, sous peine d'en raisonner tout de travers, et souvent de faire, soit comme particulier, soit comme agent de l'autorité publique, des opérations inutiles ou fâcheuses.

C'est ainsi qu'on a constamment réveillé l'usure quand on a voulu limiter le taux

de l'intérêt ou l'abolir entièrement. Plus les menaces étaient violentes, plus l'exécution en était rigoureuse, et plus l'intérêt de l'argent s'élevait. C'était le résultat de la marche ordinaire des choses. Plus le prêteur courait de risques et plus il avait besoin de s'en dédommager par une forte prime d'assurance. A Rome, pendant tout le tems de la république, l'intérêt de l'argent fut énorme; on l'aurait deviné si l'on ne l'avait pas su : les débiteurs qui étaient les plébéiens, menaçaient continuellement leurs créanciers, qui étaient les patriciens. *Mahomet* a proscrit le prêt à intérêt; qu'arrive-t-il dans les états mahométans? On prête à usure : il faut bien que le prêteur s'indemnise de l'usage de son capital qu'il cède, et de plus du péril de la contravention. La même chose est arrivée chez les chrétiens aussi long-tems qu'ils ont prohibé le prêt à intérêt; et quand le besoin d'emprunter le leur fesait tolérer chez les juifs, ceux-ci étaient exposés à tant d'humiliations, d'avanies, d'extorsions, tantôt sous un prétexte, tantôt sous un autre, qu'un intérêt considérable était seul capable de couvrir des dégoûts et des pertes si multipliés. Des let-

tres patentes du roi *Jean* de l'an 1360, autorisent les juifs à prêter sur gages en retirant *pour chacune livre, ou vingt sols, quatre deniers d'intérêts par semaine*, ce qui fait plus de 86 pour cent par an; mais dès l'année suivante ce prince, qui pourtant passe pour un des plus fidèles à leur parole que nous ayons eu, fit secrètement diminuer la quantité du métal fin contenue dans les monnaies; de manière que les prêteurs ne reçurent plus en remboursement, une valeur égale à celle qu'ils avaient prêtée.

Cela suffit pour expliquer et pour justifier le gros intérêt qu'ils exigeaient. Sans compter qu'à une époque où l'on empruntait non pas tant pour former des entreprises industrielles, que pour soutenir des guerres et fournir à des dissipations ou à des projets hasardeux, à une époque où les lois étaient sans force et les prêteurs hors d'état d'exercer avec succès une action contre leurs débiteurs, il leur fallait une grosse assurance pour couvrir l'incertitude du remboursement. La prime d'assurance formait la majeure partie de ce qui portait le nom d'*intérêt* ou d'*usure*; et l'intérêt véritable,

le loyer pour l'usage du capital se réduisait à fort peu de chose. Je dis *à fort peu de chose*, car quoique les capitaux fussent rares, je soupçonne que les emplois productifs étaient plus rares encore. Sur les 86 pour cent d'intérêt, payés sous le roi *Jean*, il n'y avait peut-être pas plus de 3 à 4 pour cent qui représentassent le service productif de la masse des capitaux prêtés; car tous les services productifs sont mieux payés de nos jours qu'ils ne l'étaient alors, et le service productif des capitaux ne peut guère actuellement être évalué à plus de 5 ou 6 pour cent; ce qui excède ce taux, représente la prime d'assurance accordée au prêteur.

Ainsi la baisse de l'assurance qui forme souvent la plus forte partie de l'intérêt, dépend de la sûreté dont jouit le prêteur. Cette sûreté à son tour dépend principalement de trois circonstances : savoir de la sûreté de l'emploi; des facultés, du caractère personnel de l'emprunteur; et de la bonne administration du pays où il réside.

Nous venons de voir que l'emploi hasardé de l'argent emprunté, dans le moyen âge, entrait pour beaucoup dans la forte prime d'assurance payée au prêteur. Il en

est de même, quoique à un moindre degré, pour tous les emplois hasardés. Les Athéniens distinguaient jadis l'intérêt *maritime* de l'intérêt *terrestre ;* le premier allait à 30 pour cent, plus ou moins, par voyage, soit au Pont-Euxin, soit dans un des ports de la Méditerranée (1). On pouvait bien faire deux de ces voyages par an, ce qui fesait revenir l'intérêt annuel à 60 pour cent environ; tandis que l'intérêt terrestre ordinaire était de 12 pour cent. Si l'on suppose que dans les 12 pour cent de l'intérêt terrestre, il y en avait la moitié pour couvrir le risque du prêteur, on trouvera que le seul usage annuel de l'argent à Athènes valait 6 pour cent, estimation que je crois encore au-dessus de la vérité; mais en la supposant bonne, il y avait donc dans l'intérêt maritime, 54 pour cent payés pour l'assurance du prêteur! Il faut attribuer cet énorme risque, d'une part aux mœurs encore barbares des nations avec lesquelles on trafiquait; les peuples étaient bien plus étrangers les uns aux autres qu'ils ne sont de nos jours, et les lois et usages commerciaux

(1) Voyage d'Anach. Tom. IV, pag. 371.

bien moins respectés; il faut l'attribuer d'une autre part à l'imperfection de l'art de la navigation. On courait plus de risques pour aller du Pyrée à Trébizonde, quoiqu'il n'y eût pas trois cents lieues à faire, qu'on n'en court à présent pour aller de l'Orient à Canton qui sont à plus de sept mille lieues de distance. Les progrès de la géographie et de la navigation ont ainsi contribué à faire baisser le taux de l'intérêt, et, par suite, le prix naturel des produits.

Dans l'influence que la nature de l'emploi exerce sur le taux de l'intérêt, il faut comprendre la durée du prêt. L'intérêt est moins élevé quand le prêteur peut faire rentrer ses fonds à volonté, ou du moins dans un terme très-court; soit à cause de l'avantage réel de disposer de son capital quand on veut; soit qu'on redoute moins un risque auquel on croit pouvoir se soustraire avant d'en être atteint. La faculté de pouvoir négocier sur la place, les effets des gouvernemens modernes, entre pour beaucoup dans le bas intérêt auquel plusieurs d'entr'eux parviennent à emprunter. Cet intérêt ne paye pas, selon moi, le risque des prêteurs; mais ceux-ci espèrent toujours

vendre leurs effets publics avant le moment de la catastrophe, s'ils venaient à la craindre sérieusement. Les effets non-négociables portent un intérêt bien plus fort; telles étaient en France les rentes viagères, que le gouvernement français payait en général sur le pied de 10 pour cent, taux élevé pour de jeunes têtes; aussi les Génevois firent-ils une excellente spéculation en plaçant leurs rentes viagères sur trente têtes connues et pour ainsi dire publiques. Ils parvinrent ainsi à en faire des effets négociables, et attachèrent par-là à un effet négociable, l'intérêt destiné à un effet qui ne l'était pas.

Quant à l'influence du caractère personnel et des facultés de l'emprunteur sur le montant de l'assurance, elle est incontestable. Elle constitue ce qu'on appelle le *crédit*; et l'on sait qu'une personne qui a du crédit emprunte à meilleur marché qu'une personne qui n'en a pas.

Ce qui, après la probité bien reconnue, assure le mieux le crédit d'un particulier comme d'un gouvernement, c'est l'expérience de l'exactitude qu'ils mettent à acquitter leurs engagemens. C'est la première

base du crédit; et, en général, elle n'est pas trompeuse.

Quoi! dira-t-on, un homme qui n'a jamais manqué d'acquitter ses dettes, ne peut-il pas y manquer au premier moment? — Non; il est peu probable qu'il le fasse, sur-tout si l'on a de son exactitude une expérience un peu longue. En effet pour qu'il ait acquitté exactement ses dettes, il a fallu : ou qu'il ait toujours eu entre ses mains des valeurs suffisantes pour y faire face : c'est le cas d'un homme qui a plus de propriétés que de dettes; ce qui est un fort bon motif pour lui accorder de la confiance; ou bien il a fallu qu'il ait toujours si bien pris ses mesures et fait des spéculations tellement sûres, que ses rentrées n'aient jamais manqué d'arriver avant ses échéances: or cette habileté, cette prudence, sont encore de fort bons garans pour l'avenir.

Enfin la bonne administration du pays où réside le débiteur, diminue les risques du créancier et par conséquent la prime d'assurance qu'il est obligé de se ménager pour couvrir ses risques. Voilà pourquoi le taux de l'intérêt hausse toutes les fois que les lois et l'administration ne savent

pas garantir l'exécution des engagemens. C'est bien pis lorsqu'elles excitent à les violer, comme dans les cas où elles autorisent à ne pas payer, où elles ne reconnaissent pas la validité des titres contractés de bonne-foi.

Les contraintes établies contre les débiteurs insolvables, ont presque toujours été regardées comme contraires à ceux qui ont besoin d'emprunter : elles leur sont favorables. On prête plus volontiers et à meilleur marché, là où les droits du prêteur sont plus solidement appuiés par les lois. C'est d'ailleurs un encouragement à la formation des capitaux : chacun est fort disposé à consommer la totalité de son revenu dans les lieux où l'on ne croit pas pouvoir disposer avec sûreté de son épargne. Peut-être faut-il chercher dans cette considération, l'explication d'un phénomène moral assez curieux; c'est cette avidité de jouissances qui se développe ordinairement avec fureur dans les tems de troubles et de désordres.

En parlant de la nécessité des contraintes envers les débiteurs, je ne prétends pas cependant recommander les rigueurs de l'em-

prisonnement : emprisonner un débiteur, c'est lui ordonner de s'acquitter et lui en ravir les moyens. La loi des Indoux me semble plus sage : elle donne au créancier le droit de saisir son débiteur insolvable, de l'enfermer chez lui et de le faire travailler à son profit (1). Mais quels que soient les moyens dont l'autorité publique se serve pour contraindre à payer les dettes, ils sont tous inefficaces par-tout où la faveur peut parler plus haut que la loi : du moment que le débiteur est, ou peut espérer de se mettre au-dessus des atteintes de son créancier, celui-ci court un risque, et ce risque a une valeur.

Après avoir dégagé du taux de l'intérêt, ce qui tient à une prime d'assurance payée au prêteur comme un équivalent du risque de perdre, en tout ou en partie, son capital, il nous reste l'intérêt pur et simple, le véritable loyer qui paye l'utilité et l'usage d'un capital.

C'est cette portion de l'intérêt qui sera d'autant plus élevée que la quantité des capitaux à prêter sera moindre et que la

(1) Raynal, Histoire philosophique, Tom. I.

quantité des capitaux à emprunter sera plus forte.

La quantité offerte *pour être prêtée*, n'est point la même que la quantité offerte *pour être employée* dont il a été question au chapitre précédent. Un capitaliste qui veut établir lui-même un commerce, une culture, une manufacture, cherche un emploi pour ses fonds et ne cherche pas un emprunteur. Il y a tel emprunteur de son côté qui ne cherche pas de l'argent pour l'employer productivement, mais pour le dépenser, comme font ceux qui anticipent sur leurs revenus, ou ceux qui en hypothèquent à perpétuité une partie, pour en consommer le principal. Les gouvernemens emprunteurs sont de ce nombre. La demande des capitaux à emprunter n'est donc pas exactement la même que la demande résultante de l'étendue des emplois et de leurs besoins; et par conséquent le taux de l'*intérêt* peut n'être pas le même que celui des *profits des capitaux*.

Cependant quoique la quantité de capitaux offerte ou demandée *pour l'emprunt*, soit autre chose que la quantité offerte ou demandée *pour l'emploi*, cette dernière

quantité influe beaucoup sur la première. Là où il y a beaucoup de fonds disposés à recevoir un emploi quelconque, il y en a davantage disposés à être prêtés; aussi a-t-on toujours regardé avec raison l'abondance des capitaux comme un des principaux moyens de faire baisser l'intérêt de l'argent: mais que ce mot seul d'*argent* joint à celui d'*intérêt* par l'usage, a égaré de monde! On s'est presque toujours imaginé que pour que l'intérêt de l'argent baissât, il suffisait que l'argent devînt plus abondant; tandis qu'en réalité l'abondance de l'argent, ou même de tout ce qui en tient lieu, influe faiblement, n'influe peut-être pas du tout, sur le taux de l'intérêt. L'argent monnayé ou les papiers de confiance ne sont point ce qu'on prête ou ce qu'on emprunte, quand on emprunte ou prête un capital. La monnaie est seulement une marchandise plus facile à vendre, à échanger que toute autre contre celle dont on a véritablement besoin. Qu'un homme emprunte pour faire le commerce des cotons, par exemple; il n'a pas besoin que ce soit seulement de la monnaie qu'on lui prête: il aimera tout autant qu'on lui prête le capital en coton, ou bien en toute autre mar-

chandise susceptible de s'échanger facilement contre du coton. Tout ce qu'il considère, c'est la valeur de ce qu'on lui prête; valeur qui fait le montant du capital, le montant du prêt.

L'argent n'est en tout ceci qu'une marchandise passagèrement employée, comme les cotonnades et les quincailleries qu'on porte en Guinée et au Sénégal pour y acheter des nègres. Si ces marchandises venaient à se multiplier considérablement, leur valeur échangeable baisserait sans doute, mais l'intérêt des capitaux empruntés pour la traite, ne baisserait pas. De même quand la quantité de l'argent vient à augmenter, sa valeur échangeable baisse relativement à celle des autres denrées, et n'influe pas sur le taux de l'intérêt; car l'intérêt lui-même est payé en denrée de même nature, et, par conséquent, a baissé dans la même proportion. Si l'intérêt baissait à mesure que la denrée prêtée devient plus abondante, l'intérêt de l'argent serait plus bas que celui de l'or. Tout le monde sait qu'il n'en est rien.

L'augmentation de la quantité d'argent dans un pays, pourrait faire baisser le taux de l'intérêt sous ce rapport que l'argent fe-

sant partie de la masse des capitaux, le capital général est d'autant plus considérable, d'autant plus abondant, qu'il y a plus d'argent. Mais l'argent, ou pour parler plus exactement la monnaie, n'ayant d'autre office que de servir pour la circulation des autres marchandises, ne peut pas augmenter dans chaque pays au-delà de ce qu'exigent les besoins de sa circulation. Si l'on multiplie forcément la monnaie, elle diminue proportionnellement de valeur relativement aux autres marchandises, et le total de sa valeur reste le même. Par conséquent multiplier la monnaie est un mauvais moyen de faire baisser l'intérêt; on fait baisser la valeur échangeable de la monnaie : cela est vrai; mais nous venons de voir que la valeur échangeable de la marchandise prêtée, n'influe pas sur le taux de l'intérêt.

Law, Montesquieu, et le judicieux *Locke* lui-même, dans un écrit dont le but était de chercher les moyens de faire baisser l'intérêt de l'argent, s'y sont trompés. Faut-il être surpris que d'autres s'y soient trompés après eux? La théorie de l'intérêt de l'argent est restée enveloppée d'un brouillard

impénétrable jusqu'à *Hume* et *Smith* (1) qui l'ont percé. Il ne sera jamais complètement dissipé que pour ceux qui se formeront une idée juste de ce qui est appelé *capital* dans tout le cours de cet ouvrage; qui concevront que lorsqu'on emprunte, ce n'est pas telle ou telle denrée ou marchandise qu'on emprunte, mais une *valeur*, portion de la *valeur du capital* prêtable de la société; et que le tant pour cent qu'on paye pour l'usage de cette *portion de capital* dépend du rapport entre la quantité de capitaux qu'on offre de prêter et la quantité qu'on offre d'emprunter, en chaque lieu.

Tout ce qui tend à diminuer la masse des capitaux, tend à diminuer la quantité prêtable de ces mêmes capitaux, et par conséquent à faire monter l'intérêt de l'argent; c'est l'effet qu'on doit attendre de tout systême qui encourage les consommations, de la crainte qui fait fuir les capitaux dans l'étranger, ou ce qui est pire, qui les fait enfouir dans la terre (2). C'est aussi un effet

---

(1) *Voyez* les Essais de Hume, 2e Partie, Essai 4; et Smith, Rich. des nat. Liv. II, ch. 4.

(2) J'ai dit tout-à-l'heure que l'augmentation de la masse du numéraire fesait peu baisser les intérêts; il

qui résulte des nombreux emplois qu'on fait de capitaux engagés, car des capitaux employés de manière qu'on n'en puisse plus disposer, ou du moins qu'on n'en puisse disposer de long-tems, diminuent la quantité des capitaux prêtables en circulation. Ainsi les défrichemens, les améliorations, les constructions, etc. qui sont des dispositions très-favorables à l'augmentation du revenu national, doivent occasionner une hausse dans le prix de l'intérêt. Il en est de même en partie des emplois qui engagent les capitaux pour de nombreuses années, comme de certaines entreprises industrielles et les commerces lointains. L'industrie qui me paraît laisser le plus de capitaux disponibles, et conserver par conséquent le taux de l'intérêt plus bas, est le commerce inté-

semblerait que la diminution de cette masse, par l'effet des enfouissemens, ne devrait pas les faire monter. Mais une société a toujours besoin d'une certaine quantité de numéraire pour ses circulations, quantité qui s'introduit naturellement; si une cause quelconque en anéantit ou fait cacher une partie, il faut qu'elle soit remplacée par d'autre numéraire venant du dehors, lequel ne peut s'acheter qu'au prix d'une portion du capital national. On dira peut-être que le numéraire qui reste, se borne à augmenter de valeur; mais c'est précisément ce renchérissement qui en fait venir d'autre.

rieur; mais cette industrie est fondée sur d'autres qui les engagent nécessairement plus long-tems.

Par une raison contraire, ce qui tend à accroître la masse des capitaux, tend à multiplier les capitaux prêtables, et par conséquent à faire baisser l'intérêt. C'est l'effet naturel de toutes les circonstances favorables à l'enrichissement de la société.

On a remarqué que les profits des capitaux et par conséquent l'intérêt, sont un peu moins élevés dans les villes que dans les campagnes (1). La raison en est simple: les capitaux sont communément entre les mains des gens riches qui résident dans les villes, ou qui du moins s'y rendent pour leurs affaires et y apportent la denrée dont ils sont marchands, c'est-à-dire des capitaux. Les villes, et sur-tout les villes principales, sont les grands marchés pour les capitaux, peut-être plus que pour l'industrie elle-même; aussi l'industrie s'y paye-t-elle plus cher que les capitaux. Dans les campagnes où il y a peu de capitaux qui ne soient engagés, c'est le contraire.

---

(1) Smith, Rich. des nat. Liv. I, ch. 9.

Quand on veut que tous les capitaux qui demandent des emprunteurs et que toutes les industries qui réclament des capitaux, trouvent de part et d'autre de quoi se satisfaire, on laisse la plus grande liberté de contracter dans tout ce qui tient au prêt à intérêt. Au moyen de cette liberté il est difficile que des capitaux disponibles restent sans être employés, et l'on a plus de raisons de croire qu'il y a autant d'industrie mise en activité, que le comporte l'état actuel de la société. Cette liberté indéfinie est utile à faire baisser l'intérêt, car elle jette dans la circulation les capitaux plus que tout autre moyen : les intérêts très-élevés qui sont payés alors dans un petit nombre de cas, ont même cet avantage qu'ils tentent la cupidité des capitalistes les plus timides, et provoquent l'emploi de capitaux que sans cet appât on aurait pu laisser oisifs.

On a dit que les emprunts publics produisaient le même bien. En effet ils tirent de quelques coffres des capitaux paresseux, mais le plus souvent ce n'est pas pour les faire servir à la reproduction ; c'est pour les consommer, pour en détruire la valeur; car il ne faut pas perdre de vue que la monnaie

prêtée dans ces cas-là n'est qu'une forme passagère dans laquelle ces capitaux se trouvent, et que leur valeur ne tarde pas à être réellement consommée sous la forme de fourrages, de poudre à canon, de pain de munition, d'agrêts pour la marine, ou de subsides payés à l'étranger. Parmi les capitaux empruntés par l'autorité publique soit nationale, soit municipale, il n'y a d'employés productivement que ceux qu'on consacre à l'édification des ponts, à l'ouverture ou à la réparation des chemins et des canaux, et à tous les ouvrages publics indirectement productifs.

Une nation dont l'industrie et les terres sont déjà dans un tel état d'activité, qu'un capital a de la peine à y trouver de l'emploi, si ce n'est à vil prix, prête aux autres nations, soit à leurs individus, soit à leurs gouvernemens. Alors cette nation est précisément dans le cas d'un capitaliste qui prête à un homme industrieux. Si le capitaliste fesait valoir ses fonds lui-même, il gagnerait davantage, puisqu'il gagnerait l'intérêt des fonds et les profits de l'industrie. En prêtant son argent, il n'en retire plus que l'intérêt.

Une nation qui prête à une autre, ne retire de même que l'intérêt de son capital prêté; mais peu lui importe, puisqu'elle exerce déjà autant d'industrie qu'elle en peut exercer, qu'elle a un capital suffisant pour tenir en activité cette quantité d'industrie, qu'elle ne prête que le surplus, et que l'intérêt de ce surplus lui est payé.

Il n'est pas à craindre en général qu'une nation prête dans l'étranger, lorsqu'il y a encore chez elle beaucoup de branches d'industrie qui réclament des capitaux. Les placemens dans l'étranger sont accompagnés de beaucoup plus de risques que ceux qu'on fait dans l'intérieur; on n'obtient pas si aisément raison de ses débiteurs, sur-tout lorsqu'on a affaire aux gouvernemens étrangers; il faut pour toucher les intérêts et faire rentrer le principal, payer des commissions à des banquiers et d'autres frais du même genre; on ne prête donc dans l'étranger que lorsqu'on ne trouve à placer chez soi qu'à un très-bas intérêt; or un très-bas intérêt est un signe certain qu'il n'y a plus que très-peu de branches d'industrie qui réclament des capitaux. Tel était l'état de la Hollande à la fin du 18e siècle, époque où elle a tant

prêté à l'Angleterre et à la France. Les Hollandais ne trouvaient chez eux que 3 pour cent par an de leurs capitaux, et même 2 lorsqu'ils voulaient les placer avec toute sûreté. Ils en trouvaient 5 et 6 pour cent dans l'étranger et même davantage. Il est vrai que l'étranger fait souvent banqueroute, et que la chose se termine même toujours ainsi ; mais un gros intérêt porte une prime d'assurance qui couvre la perte causée par cet accident.

Quoiqu'on se soit bien souvent mépris sur les causes du haut intérêt et sur les moyens de le faire baisser, au moins a-t-on toujours été d'accord que le bas intérêt était d'un grand avantage pour une nation. En effet, plus il est élevé et plus les produits sont chers et par conséquent restreints (1). Mais à mesure qu'il descend, la production s'étend; une foule d'entreprises productives auxquelles il n'était pas possible de songer, se découvrent successivement. *Turgot*, dans

---

(1) *Voyez* Liv. III, ch. 4, comment la cherté des produits et leur petite quantité sont précisément la même chose.

un petit écrit plein de fort bonnes choses, peint à l'imagination l'effet de ce mouvement de l'intérêt par une comparaison fort belle qu'il a empruntée de *Steuart :* « Le » taux de l'intérêt est, dit-il, comme une » mer qui inonde une vaste contrée : les » sommets des montagnes s'élèvent au-dessus » des eaux et forment des îles fertiles et cul- » tivées. Si cette mer vient à s'écouler, à » mesure qu'elle descend, le penchant des » montagnes, puis les plaines et les vallons » paraissent et se couvrent de productions » de toute espèce. Il suffit que l'eau monte ou » s'abaisse d'un pied pour ôter ou pour ren- » dre à la culture des plages immenses (1) ».

---

(1) Réflex. sur la form. et la distrib. des Rich. §. 89.

CHAPITRE XV.

De l'Intérêt légal.

FORCER les capitalistes à ne prêter qu'à un certain taux, c'est taxer la denrée dont ils sont marchands, c'est la soumettre à un *maximum*, c'est ôter de la masse des capitaux en circulation tous ceux qui ne sauraient s'accommoder de l'intérêt fixé. Les lois de ce genre sont si mauvaises qu'il est heureux qu'elles soient violées. Elles le sont presque toujours; le besoin d'emprunter et le besoin de prêter s'entendent pour les éluder, ce qui devient facile en stipulant des avantages qui ne portent pas le nom d'*intérêts*, mais qui ne sont au fond qu'une portion des intérêts. Tout l'effet qui en résulte est d'élever le taux de l'intérêt par l'augmentation de risques auxquels on expose le prêteur.

Ce qu'il y a de plaisant, c'est que les gouvernemens qui ont fixé le taux de l'intérêt, ont presque toujours donné l'exemple de violer leurs propres lois, et payé dans leurs

emprunts un intérêt supérieur à l'intérêt légal.

Je ne conçois pas pourquoi *Smith* approuve la fixation de l'intérêt en Angleterre. Elle est contraire à tous les principes établis par cet auteur. Si le taux de l'intérêt, dit-il, n'était pas fixé à 5 pour cent, si l'on autorisait les emprunts à 8 et 10 pour cent, l'argent à prêter s'en irait en majeure partie aux prodigues et aux hommes à projets (1). Mais comment *Smith* peut-il croire que la loi retient un seul shilling de ceux qui veulent aller vers ces gens-là? Serait-ce parce qu'elle le leur fait payer un peu plus cher? Mais en Angleterre on sait que le risque des prêteurs est fort peu augmenté par cette loi, et d'ailleurs ce ne sont jamais quelques pour cent par an qui retiennent ceux qui empruntent à la petite semaine.

Néanmoins il convient que la loi fixe un intérêt pour tous les cas où il est dû sans qu'il y ait eu de convention préalable, comme lorsqu'un jugement ordonne la restitution d'une somme avec les intérêts. Il me semble que ce taux doit être fixé par

(1) Rich. des nat. Liv. II, ch. 4.

la loi au niveau des plus bas intérêts payés dans la société, parce que le taux le plus bas est celui des emplois les plus sûrs. Or la justice peut bien vouloir que le détenteur d'un capital le rende, et même avec les intérêts; mais pour qu'il le rende, il faut qu'elle le suppose encore entre ses mains; et elle ne peut le supposer entre ses mains qu'autant qu'il l'a fait valoir de la manière la moins hasardeuse, et par conséquent qu'il en a retiré le plus bas de tous les intérêts.

Mais ce taux ne devrait pas porter le nom d'*intérêt légal*, par la raison qu'il ne doit point y avoir d'*intérêt illégal*; pas plus qu'il n'y a un cours des changes illégal, un prix illégal pour le vin, la toile et les autres denrées.

CHAPITRE XVI.

Des Profits du fonds de terre.

J'ai pu confondre souvent les profits des fonds de terre avec les fermages qu'on en retire, parce que le taux du fermage suit pour l'ordinaire de fort près le profit du fonds; mais il ne s'ensuit pas que l'un et l'autre soient une même chose. Il y a entre eux la même différence qu'entre les profits du capital et l'intérêt de l'argent. Quand je parle des profits de la terre, je ne m'informe point si elle est louée ou non; je la considère entre les mains de celui qui l'exploite, propriétaire ou fermier; et je cherche quel peut être le bénéfice qu'il en tire.

La terre a la faculté de transformer et de rendre propres à notre usage une foule de matières qui nous seraient inutiles sans elle. Elle va chercher les sucs nourriciers des grains, des fruits et des légumes, dont nous fesons notre nourriture, des arbres dont nous bâtissons nos maisons, nos vaisseaux,

nos meubles, et qui servent à notre chauffage. Son action dans la production de toutes ces choses, peut se nommer le *service productif de la terre.* C'est de cette action que naît le profit qu'elle donne à son propriétaire (1).

Elle lui donne encore des profits en lui livrant les matières utiles que renferme son sein, comme les métaux, les différentes pierres, les charbons, la tourbe, etc.

La terre, ainsi que nous l'avons déjà vu, n'est pas le seul agent de la nature qui ait un pouvoir productif; mais c'est le seul, ou à-peu-près, que l'homme ait pu s'approprier et dont, par suite, il ait pu s'approprier

(1) *Smith* dit (Liv. I, ch. 5) : « Que le travail est le » prix originel payé pour toutes choses ; que ce n'est » point avec de l'or et de l'argent, mais avec du travail, » que toute la richesse du monde a été acquise ». Ce que je dis ici me semble prouver qu'il donne à cette opinion trop d'extension. La nature a une part active dans la production ; quelquefois cette part se paye, et ce payement qui compose le revenu foncier, fait partie de la *valeur échangeable*, ou *prix* des choses. Le capital productif lui-même peut bien être considéré, ainsi que le fait *Smith*, comme du travail accumulé ; mais le profit qu'il rapporte est autre chose que ce travail accumulé. D'ailleurs le capital est une accumulation du travail de la nature comme de celui de l'homme. L'homme a donc des produits autres que ceux qu'il a payés de son travail.

le bénéfice. L'eau des rivières et de la mer, par la faculté qu'elle a de mettre en mouvement nos machines, de porter nos bateaux, de nourrir des poissons, a bien aussi un pouvoir productif; le vent qui fait aller nos moulins, et jusqu'à la chaleur du soleil, travaillent pour nous; mais heureusement personne n'a pu dire : *Le vent et le soleil m'appartiennent et le service qu'ils rendent doit m'être payé.* Je ne prétends pas insinuer par-là que la terre ne dût pas avoir de propriétaire, plus que le soleil et le vent. Il y a entre ces choses une différence essentielle : l'action des dernières est inépuisable ; le service qu'en tire une personne n'empêche pas qu'une autre personne n'en tire un service égal; il n'en est pas de même de la terre : elle est bornée, et chaque espace de terrain ne peut donner qu'un profit borné; il ne le donne même qu'à certaines époques et au moyen de certaines préparations : il ne donnerait rien, ou presque rien, si ses produits n'étaient excités, protégés, recueillis par un propriétaire.

Dans les chapitres qui précèdent, nous avons vu les profits qui résultent des peines et des capitaux consacrés à la culture. Dans

celui-ci il s'agit de découvrir en quoi consistent les profits que donne la terre, indépendamment des capitaux et des peines qu'on applique à sa culture.

Nous les trouverons extrêmement variables; variables en raison de trois circonstances principales, modifiées ensuite de mille manières. Ces trois circonstances sont, 1°. La position du terrain et la richesse du pays où il se trouve placé. 2°. Sa fécondité, et la nature des productions auxquelles il est propre. 3°. Les charges auxquelles son produit est assujéti.

Nous les examinerons successivement.

Un homme industrieux, s'il se trouve posé en un lieu où son industrie ne lui rapporte pas ce qu'il est en droit d'en attendre, s'en va dans un autre. Un capital qui ne rencontre pas dans une entreprise les avantages qu'il trouverait ailleurs, cherche un autre emploi. Un fonds de terre n'a pas les mêmes facilités: il faut qu'il reste où il se trouve placé. En conséquence les produits auxquels il a concouru, lui rendent un profit proportionné à la part qu'il a eue à la production, moins les frais qu'il a fallu faire pour porter ces produits au marché, au lieu

de l'échange. Quand cette déduction ne laisse rien pour le profit du terrain, le terrain n'a aucun profit; le propriétaire ne réussirait pas à l'affermer; et si lui-même il le fesait valoir, il ne gagnerait que les profits de son capital et de son industrie, mais nullement ceux de sa terre. On voit en Ecosse de mauvais terrains ainsi cultivés par leurs propriétaires, et qui ne pourraient l'être par aucun autre.

Le produit même à cause de la position du terrain, pourrait ne pas payer tout l'intérêt du capital; il pourrait même ne pas payer en totalité la peine consacrée à cette production. C'est pour cette raison que d'excellentes terres, dans les quatre parties du monde, des terres capables de produire le meilleur froment et même des vins délicats, restent sans culture. La situation d'un terrain influe sur les profits qu'il donne plus même que sa fertilité; car le terrain le plus stérile bien situé, rapporte toujours quelque chose, tandis qu'un terrain mal situé ne rapporte absolument rien.

De ce qui précède, il est aisé de conclure l'influence de la richesse d'un pays sur ses profits territoriaux. Les terres d'un pays

riche et populeux sont toujours bien situées. Avant la reine d'Angleterre *Elisabeth*, il n'y avait peut-être pas pour un shilling de profits territoriaux faits sur le sol des Etats-Unis qui rapporte à présent pour plusieurs millions de cette sorte de revenus.

Quand les produits sont d'une très-haute valeur, ne fût-ce que dans un coin de la terre, ils peuvent alors payer les frais de transport et un profit territorial à plusieurs milliers de lieues de l'endroit où on les récolte. Tels sont les métaux du Brésil et du Pérou, les épiceries des Moluques, et même le sucre des Antilles. Mais il faut que le commerce ouvre des débouchés à ces produits. Le Canada tire quelque revenu foncier de la vente de ses pelleteries; et avant que les Européens allassent y trafiquer, il est probable que ce produit y était nul : les peaux des animaux que les Canadiens chassaient pour se nourrir, excédaient vraisemblablement ce qu'il leur en fallait pour s'habiller; et une partie de ces peaux étaient jetées de côté sans rien produire. Maintenant elles forment une partie du revenu foncier du Canada. C'est ainsi que la position du terrain

et les circonstances du pays influent sur les profits territoriaux.

L'influence de la fertilité se conçoit sans peine. Cependant il importe de distinguer ici ce qui tient à la fertilité naturelle de ce qui tient aux améliorations qui sont les résultats de l'art. On a vu des propriétaires se ruiner pour avoir fait rapporter à leurs terres plus qu'elles ne rapportaient auparavant. Ils y avaient dépensé un capital dont l'augmentation des produits ne suffisait pas pour payer les intérêts. Un jardin fruitier et potager produit beaucoup. Ceux des faubourgs de Paris, qu'on appelle des *marais*, sont admirablement bien cultivés, et la valeur de leurs produits aussi grande qu'elle peut l'être, à cause du voisinage des marchés d'une grande capitale; cependant on ne voit guère les jardiniers qui les cultivent, s'enrichir; leurs chaumières misérables contrastent avec la somptuosité des palais dont elles sont quelquefois environnées. Les gros produits de ces jardins ne sont guère que le remboursement des arrosemens et des engrais qu'on leur prodigue.

Sauf quelques exceptions dont je parlerai

tout à l'heure, je serais tenté de croire avec *Smith*, que le genre de culture qui donne les plus forts profits, est celui qui est le plus général par tout pays, tel que le froment l'est dans nos contrées. Cette opinion se fonde sur cette considération : si un genre de culture devenait plus avantageux que celui-là, on y consacrerait indubitablement une partie des terres actuellement cultivées pour le froment. Les herbages sont regardés comme une culture très-profitable ; on vend la livre de viande plus du double de ce que vaut la livre de pain ; cependant beaucoup de terres à blé pouvant se transformer en prairies artificielles, il est plus que probable que si elles ne rapportaient pas en blé tout autant que les autres en viande, on y élèverait des bestiaux. Si le prix du blé venait à baisser, on en transformerait une partie en prairies, et le prix des bestiaux baisserait ; c'est ce qui fait dire à *Smith* que le prix du blé règle celui de la viande.

Quelques circonstances locales dérangent pourtant ce rapport. Dans le voisinage des villes, la nécessité de nourrir beaucoup de chevaux, la grande consommation de lait qui s'y fait, donnent peut-être quelqu'a-

vantage aux prairies; cependant les terres à blé viennent jusqu'aux portes de Paris et de plusieurs grandes villes de France. Quand un pays devient excessivement populeux, comme la Hollande, et qu'il ne peut plus produire à la fois les bestiaux et les grains nécessaires à sa consommation, il cultive de préférence les fourrages, élève des bestiaux et tire les grains du dehors, parce que les grains sont d'un transport plus facile. Alors c'est la culture des prairies qui devient la plus générale, et les profits de celle-là règlent les profits de toutes les autres.

Pendant la grande puissance des Romains, les profits des terres à blé ne pouvaient pas servir de règle aux profits des autres terres: on distribuait à bas prix le blé des provinces conquises; mais il ne paraît pas qu'on ait jamais distribué de la même manière leurs bestiaux, leurs vins, ni leurs olives. Ces dernières cultures n'étant pas exposées à un semblable découragement, devaient donner des profits plus forts. Aussi prétend-on que *Caton* l'ancien disait que les bons pâturages étaient la culture la plus profitable; après celle-là les pâturages médiocres; et après cette dernière, les mauvais. Il ne plaçait la

culture du blé qu'au quatrième rang, immédiatement après les mauvais pâturages.

Enfin il est des coins de terre privilégiés, et qui donnent des produits uniques dont leurs propriétaires ont la vente exclusive; tels sont les bons crûs pour les vins. Il n'y a, pour les profits de ces fonds de terre, de bornes que dans les facultés et les caprices des consommateurs.

A l'égard des vins ordinaires, il n'est point prouvé que les pertes résultantes des mauvaises récoltes, ne balancent pas l'avantage de ce genre de culture dans les bonnes années.

Sauf ces exceptions, il est probable, ainsi que le pense *Adam Smith*, que les terres qui donnent les plus gros profits sont, dans chaque canton, celles dont la culture est plus générale.

Les circonstances étrangères à la terre, qui ravissent une partie de ses produits, tels que les fléaux célestes et les impôts, sont la troisième cause qui influe sur les profits des terres.

Nous aurons lieu de voir quand il sera question de l'impôt, ce qu'il emporte des

profits de chaque service productif; nous verrons qu'il ne leur ravit pas la totalité de son montant; nous verrons enfin qu'il prend plus sur les profits du terrain que sur les autres. Il nous suffit de savoir en ce moment qu'une terre qui rapporte un quart de son produit brut, et qui en paye un huitième pour l'impôt, voit ses profits réduits au huitième restant. Si l'impôt en emporte le quart, il emporte la totalité du profit. On ne retire en la cultivant que les profits des capitaux et de l'industrie qu'on y met : si l'impôt va plus loin, non-seulement la terre est cultivée sans profits, mais avec perte; les capitaux et l'industrie fuyent ailleurs.

C'est ce qui arrive pour beaucoup de terres. Il y en a quelques-unes qui, à raison de leur mauvaise situation et de leur stérilité, ne donnent point de profits fonciers, et demeurent incultes; mais il y en a d'autres qui donneraient un léger profit et qui par conséquent seraient cultivées si l'impôt ne saisissait pas ce léger profit. Plus l'impôt est élevé, et plus la quantité de terres qu'il force à l'inaction est considérable. A mesure qu'il baisse, on voit remettre en culture celles dont les profits peuvent aller au-delà

de ce qu'elles seront obligées de payer au fisc.

On a vu des gouvernemens déclarer que les terrains que leurs propriétaires ne voudraient pas cultiver, seraient confisqués au profit de l'état ou d'un autre particulier. Cette spoliation ravit au propriétaire, non l'avantage actuel de la propriété; avantage réduit à rien par le fait; mais l'espérance de pouvoir un jour ou l'autre, les circonstances sociales venant à changer, en tirer un meilleur parti; ce qui la rend odieuse. De plus elle est superflue, car un cultivateur plus entreprenant ne tarde pas à s'appercevoir qu'il ne retire que les profits de son capital et ceux de son industrie, et s'il s'est obligé de payer pour les profits du terrain, une redevance, sous forme d'impôt ou de fermage, il faut qu'il se ruine ou qu'il renonce à l'entreprise.

Quoique le prix d'achat des terres s'établisse en général de manière que leurs profits se rapprochent des profits des capitaux, ces derniers leur restent presque toujours supérieurs; c'est-à-dire que le prix des terres est toujours, relativement au fermage, un peu plus élevé que le capital relativement à ses

intérêts. La raison en est dans la plus grande solidité du placement. Un capital ne peut guère contribuer à la production sans changer plusieurs fois de nature, et sans courir plus ou moins de risques, tandis que le fonds de terre produit sans changer de face et sans déplacement. Il donne à son propriétaire plus de considération, d'à-plomb et de crédit; et même en de certains pays, il lui apporte des titres et des priviléges.

Il est vrai que par la raison même qu'il ne peut ni se déguiser, ni se transporter, il est plus exposé à porter le faix des charges publiques, et à devenir l'objet des vexations du pouvoir. Un capital se met sous toutes les formes et s'emporte où l'on veut. Mieux encore que les hommes, il fuit la tyrannie et les guerres civiles. Son acquisition est plus solide, car il est impossible, à moins qu'il ne soit engagé et mêlé avec le fonds, d'exercer sur ce genre de biens, des reprises et des droits de suite. Néanmoins il faut que le risque des placemens surpasse tous ces avantages, et qu'on préfère les fonds de terre aux capitaux, puisque les terres coûtent davantage en proportion de ce qu'elles rapportent.

Il est à remarquer que le revenu foncier dépend en grande partie du système suivi par l'autorité publique. Il dépend d'elle d'ouvrir des communications, de favoriser la production d'où naissent les accumulations et l'enrichissement, et par suite la population; l'habileté, l'économie de l'administration peuvent diminuer les charges publiques; et nous venons de voir les bonifications qui en résultent pour le revenu foncier. Or le revenu foncier influe sur le prix d'achat des terres : celui-ci s'élève, toutes choses d'ailleurs égales, en proportion des profits territoriaux; et s'il dépend de l'administration d'élever les profits, il dépend d'elle, d'augmenter ou de réduire la valeur de toutes les terres d'un état, d'augmenter ou de réduire la valeur de l'état lui-même.

L'ordre des partages, les formalités nécessaires pour acquérir, et la liberté de disposer, plus ou moins étendue, y influent également. Une nation peut être plus riche par le fait seul de sa législation.

CHAPITRE XVII.

Du Fermage.

QUAND un fermier loue une terre il paye au propriétaire le profit résultant du service productif de la terre, et il se réserve avec le salaire de son industrie, le profit du capital qu'il emploie à cette culture; capital qui consiste en outils, en charettes, bestiaux, etc. C'est un entrepreneur d'industrie agricole, et parmi ses instrumens il en est un qui ne lui appartient pas et dont il paye le loyer : c'est le terrain.

Le précédent chapitre a montré quelles circonstances influent sur les profits du fonds de terre. Le fermage se règle en général au niveau du taux le plus élevé de ces profits. En voici la raison.

Nous avons vu dans le Livre I de cet ouvrage, que l'industrie agricole était celle des trois qui exigeait les plus faibles capitaux, du moins de la part de l'entrepreneur qui l'exerce. Il doit donc y avoir plus de personnes en état par leurs facultés pé-

cuniaires, de s'appliquer à cette industrie qu'à toute autre; de-là plus de concurrence pour prendre des terres à loyer. D'un autre côté la quantité des terres cultivables, en tout pays, a des bornes, tandis que la masse des capitaux et le nombre des cultivateurs n'en a point qu'on puisse assigner. Les propriétaires terriens, du moins dans les pays anciennement peuplés et cultivés, exercent donc une espèce de monopole envers les fermiers. La demande de leur denrée, qui est le terrain, peut s'étendre sans cesse, mais la quantité de leur denrée ne s'étend que jusqu'à un certain point.

Ce que je dis d'une nation prise en totalité, est également vrai d'un canton particulier. Ainsi, dans chaque canton, la quantité des terres à louer ne peut aller au-delà des terres qui s'y trouvent; tandis que le nombre de gens disposés à prendre une terre à bail, n'est point nécessairement borné.

Dès-lors le marché qui se conclut entre le propriétaire et le fermier, est toujours aussi avantageux qu'il peut l'être pour le premier; et s'il y avait un terrain dont le fermier tirât plus que l'intérêt de son capital et le salaire de ses peines, ce terrain

trouverait un enchérisseur. Si la libéralité de certains propriétaires; ou leur éloignement, ou leur ignorance, ou bien celle des fermiers, ou leur imprudence, fixent quelquefois autrement les conditions d'un bail, on sent que l'influence de ces circonstances accidentelles n'existe que pendant qu'elles durent, et qu'elle n'empêche point que la nature des choses n'agisse d'une manière permanente et ne tende sans cesse à reprendre son empire.

Outre cet avantage que le propriétaire tient de la nature des choses, il en tire un de sa position qui pour l'ordinaire, lui donne sur le fermier l'ascendant d'une fortune plus grande, et quelquefois celui du crédit et des places; mais le premier de ces avantages suffit pour qu'il soit toujours à même de profiter seul des circonstances favorables aux produits de la terre. L'ouverture d'un canal, d'un chemin, les progrès de la population et de l'aisance d'un canton, élèvent toujours le prix des fermages.

Lorsque le propriétaire répand un capital en améliorations sur sa terre, en fesant des saignées de dessèchement, des ca-

naux d'arrosement, des clôtures, des constructions, des murs, des maisons, alors le fermage se compose non-seulement du profit du fonds, mais de l'intérêt de ce capital.

Le capital engagé en bonifications dans la terre est quelquefois d'une valeur plus grande que le fonds lui-même. C'est le cas des maisons d'habitation. L'argent dépensé sur le fonds pour les élever, fait ordinairement la majeure partie de ces sortes de propriétés; aussi le loyer de ces maisons ressemble plus à l'intérêt d'un capital qu'à un fermage. Il ne s'établit pas avec autant d'avantages pour le propriétaire que le loyer d'un fonds rural. Les fonds ruraux ont des bornes; tandis qu'on peut multiplier les maisons d'habitation en proportion de la demande.

Je reviens aux fonds ruraux.

Le fermier lui-même peut améliorer le fonds à ses frais; mais c'est un capital dont il ne tire les intérêts que pendant la durée de son bail; et qui, à son expiration, ne pouvant être emporté, demeure au propriétaire; dès ce moment celui-ci en retire les intérêts sans en avoir fait les avances, car le loyer s'élève en proportion.

Il ne convient donc au fermier de faire que les améliorations dont l'effet ne doit durer qu'autant que son bail, à moins que la longueur du bail ne soit telle, que les profits résultans de l'amélioration, aient le tems de rembourser les avances qu'elle a occasionnées, avec l'intérêt de ces avances.

De là l'avantage des longs baux pour l'amélioration du produit des terres ; et l'avantage encore plus grand de la culture des terres par la main de leurs propriétaires ; car le propriétaire a, moins encore que le fermier, la crainte de perdre le fruit de ses avances ; toute amélioration bien entendue lui procure un profit durable et qui est fort bien remboursé quand la terre se vend. D'ailleurs un propriétaire, sur ses terres, n'est pas excité à la dissipation, à moins qu'il ne soit un cultivateur extravagant ; il peut utilement y placer ses énonomies, qu'il dépense d'ordinaire dans le faste et l'oisiveté des grandes villes. Faut-il être surpris que l'agriculture soit plus florissante par-tout où les propriétaires sont agriculteurs ?

Que de motifs devraient les attacher à leurs terres ! Quelle occupation est plus va-

riée ? Quel travail laisse plus de loisirs ? Loisirs rendus plus piquans par les soins même que l'agriculture réclame, par l'intérêt qu'inspire à tout homme la contemplation de sa propriété, par l'attrait toujours puissant qu'exerce sur nous la campagne. L'homme semble fait pour la vie des champs, plutôt que pour s'amonceler tumultueusement dans les villes. On jouit aux champs de l'espace, de l'air et du jour, si nécessaires à l'épanouissement de notre être. Que la nature y paraît riche et variée ! On peut s'accoutumer à la magnificence de ses tableaux ; on ne s'en lasse point. Je n'ai jamais vu sans l'admirer un beau couchant d'automne. Observée dans ses détails, elle excite et satisfait perpétuellement notre curiosité : la plus simple de ses œuvres, la plus petite de ses productions, une herbe, un caillou, suffisent pour amuser l'enfant et pour faire méditer le sage. Aussi voyez combien les enfans aiment la campagne et la cherchent ; ils y vont avec transport et la quittent toujours avec regret. L'habitant des villes, lassé de ses éternelles murailles, de la boue, de la poussière et du bruit, y va chercher une partie de ses plaisirs; tan-

dis que l'habitant du village, toujours conduit à la ville par la nécessité, la quitte aussi-tôt que ses affaires ne l'obligent plus d'y rester. Et si l'ambition, si le besoin des plaisirs recherchés, si les liens qui nous attachent à nos amis, à nos parens, au genre d'occupation pour lequel nous avons été élevés dès notre enfance, nous enchaînent à la ville dans l'âge de l'inquiétude et de l'activité, nous tournons chaque jour du moins nos regards vers la campagne, comme vers un port où nous souhaitons de pouvoir une fois nous mettre à l'abri de la tourmente et savourer enfin le plaisir d'exister.

Combien le sort du cultivateur en chef (le plus indépendant des hommes par-tout où le caprice ne tient pas la place des lois), n'est-il pas préférable, avec des moyens egaux, au sort du manufacturier, du négociant, sujets des fantaisies du public, esclaves d'un travail assidu, et exposés à être les victimes, non-seulement de l'intempérie des élémens, comme l'agriculteur, mais encore de la mauvaise foi des hommes et des orages politiques, même de ceux qui troublent aux extrémités du globe, l'harmonie des nations ?

Je ne sais si à tous les degrés de la fortune, les travaux agricoles, ne sont pas les travaux à préférer. On les trouve pénibles, ingrats; mais ils ne le sont à un point affligeant que dans les pays pauvres, où un sol obstinément infertile, une administration défectueuse ou rapace, une absence totale d'instruction, de délicatesse, d'intelligence et de goût, ne nous montrent cette industrie que dans un état de grossièreté et de souffrance; cet état est hideux par-tout; mais l'est-il moins dans l'industrie des villes? Sans doute le manœuvre qui déchire la terre avec sa bèche ou qui coupe le blé sous les rayons d'un soleil brûlant, exerce un métier bien dur; mais l'ouvrier qui, emprisonné dans un local étroit et malsain, travaille du matin au soir dans une posture incommode et souvent dangereuse; celui qui pour feutrer nos chapeaux plonge continuellement ses mains dans l'eau bouillante dont l'épaisse vapeur est tout ce qu'il peut respirer; mais le matelot, principal ouvrier de l'industrie commerçante, le matelot, qui a plus de maux encore à supporter que de dangers à braver, exercent-ils un métier plus doux?

Je reviens aux baux des fermes. Leur solidité, c'est-à-dire la certitude que le fermier a de jouir jusqu'à la fin de son bail, n'est pas moins utile que les longs baux à l'amélioration des fonds de terre. Les lois et les coutumes qui admettent la résiliation des baux dans certains cas, comme dans celui de la vente, sont au contraire préjudiciables à l'agriculture; le fermier n'ose tenter aucune amélioration importante lorsqu'il risque perpétuellement de voir un successeur profiter de son imagination, de ses travaux et de ses frais; ses améliorations même augmentent ce risque, car une terre en bon état de réparation, se vend toujours plus facilement qu'une autre.

Nulle part les baux ne sont plus respectés qu'en Angleterre; et en donnant aux fermiers qui ont un bail de 40 shillings (environ 50 francs), le droit de voter dans les élections, on a rétabli, jusqu'à un certain point, l'égalité d'influence qui n'existe point d'ordinaire entre les propriétaires et les fermiers. Ce n'est que là qu'on voit des fermiers assez sûrs de n'être pas dépossédés, pour bâtir sur le terrain qu'ils tiennent à loyer. Ces gens-là améliorent les

terres comme si elles étaient à eux et leurs propriétaires sont exactement payés; ce qui n'arrive pas toujours ailleurs.

Il y a des cultivateurs qui n'ont rien et auxquels le propriétaire fournit le capital et la terre. On les appelle des *métayers*. Ils rendent communément au propriétaire la moitié du produit brut. Ce genre de culture appartient à un état peu avancé de l'agriculture et il est le plus défavorable de tous aux améliorations des terres; car celui des deux, du propriétaire ou du fermier, qui ferait l'amélioration à ses frais, admettrait l'autre à jouir gratuitement de la moitié de l'intérêt de ses avances. Cette manière d'affermer n'est plus guère usitée; elle l'était beaucoup dans les tems féodaux, où les seigneurs n'auraient pas voulu faire valoir par eux-mêmes et où leurs vassaux n'avaient pas de quoi. Les produits des terres étaient importans alors parce que le seigneur était grand propriétaire; mais ils ne l'étaient pas proportionnellement à l'étendue du terrain. Ce n'était pas la faute de l'art agricole; c'était le défaut de capitaux placés en amendemens. Le seigneur

peu jaloux d'améliorer son fonds, dépensait d'une manière très-noble et très-improductive, un revenu qu'il aurait pu tripler : on fesait la guerre, on donnait des fêtes, on entretenait une suite nombreuse. Mais le tout ensemble explique pourquoi le gros de la nation était misérable, et pourquoi la nation en corps était peu puissante, indépendamment de toute cause politique. Cinq de nos départemens seraient maintenant en état de soutenir des entreprises, qui écrasaient la France entière à cette époque. Par bonheur les autres états d'Europe n'étaient pas mieux.

CHAPITRE XVIII.

Quels sont les emplois de capitaux les plus avantageux pour la société.

L'EMPLOI de capital le plus avantageux pour le capitaliste est celui qui lui rapporte le plus gros profit, mais cet emploi peut ne pas être le plus avantageux pour la société; car le capital a cette propriété, non-seulement d'avoir des revenus qui lui sont propres, mais d'être un moyen pour les terres et pour l'industrie de s'en créer un. Cela restreint le principe que ce qui est plus productif pour le particulier, l'est aussi pour la société. Un capital prêté dans l'étranger peut bien rapporter à son propriétaire et à la nation, le plus gros intérêt possible; mais il ne sert à étendre ni les revenus des terres, ni ceux de l'industrie, comme il ferait s'il était employé dans l'intérieur.

Le capital le plus avantageusement employé pour une nation, est celui qui féconde l'industrie agricole; celui-là provoque le pouvoir productif des terres du pays et du

travail du pays. Il augmente à-la-fois les profits industriels et les profits fonciers.

Un capital employé avec intelligence peut fertiliser jusqu'à des rochers. On voit, dans les Cévennes, des montagnes entières qui n'étaient qu'un roc décharné et qui se sont couvertes de cultures florissantes. On a brisé des parties de ce roc avec de la poudre à canon; des éclats de la pierre, on a construit à différentes hauteurs de petites murailles qui soutiennent un peu de terre qu'on y a portée à bras d'hommes. C'est de cette façon que le dos pelé d'une montagne déserte, s'est transformé en gradins riches de verdure, de fruits et d'habitans.

Les bords du lac de Genève, du côté de Vevey, aussi stériles dans l'origine, ont été cultivés de la même manière et produisent un vin très-estimé.

Les capitaux qui furent les premiers employés à ces industrieuses améliorations, auraient pu rapporter à leurs propriétaires de plus gros profits dans le commerce extérieur; mais à coup sûr le revenu total du canton serait resté moindre.

L'emploi le plus productif, après celui-là, est celui des manufactures et du commerce

intérieur, parce qu'il met en activité une industrie dont les profits sont gagnés dans le pays, tandis que les capitaux employés par le commerce extérieur font gagner l'industrie et les fonds de terre de toutes les nations indistinctement.

L'emploi le moins favorable à la nation, est celui des capitaux occupés au commerce de transport de l'étranger à l'étranger.

Quand une nation a de vastes capitaux, il est bon qu'elle en applique à toutes ces branches d'industrie, puisque toutes sont lucratives, à-peu-près au même point pour les capitalistes quoiqu'à des degrés fort différens pour la nation. Qu'importe aux terres hollandaises qui sont dans un état brillant d'entretien et de réparation, qui ne manquent ni de clôtures, ni de débouchés; qu'importe aux nations qui n'ont presque point de territoire, comme naguère étaient Venise et Gênes, et comme Hambourg est maintenant, qu'un grand nombre de capitaux soient engagés dans le commerce de transport? Ils ne se dirigent vers cet emploi que parce que d'autres ne les réclament plus. Mais le même commerce, et en général tout commerce extérieur, ne saurait con-

venir à une nation qui manque de capitaux, dont l'agriculture et les fabriques languissent faute de capitaux. Le gouvernement d'une telle nation ferait une haute sottise en encourageant, avant le tems, ces branches d'industrie; ce serait détourner les capitaux des emplois les plus propres à grossir le revenu national.

Le plus grand empire du monde, celui dont le revenu est le plus considérable, puisqu'il nourrit le plus d'habitans, la Chine, laisse faire à-peu-près tout son commerce extérieur aux étrangers. Sans doute, au point où elle est parvenue, elle gagnerait à étendre ses relations au-dehors; mais elle n'en est pas moins un exemple frappant de la prospérité où l'on peut atteindre sans cela.

Il est heureux que la pente naturelle des choses entraîne les capitaux préférablement, non là où ils feraient les plus gros profits, mais où leur action est le plus profitable à la société. Les emplois qu'on préfère sont d'abord l'amélioration de ses terres; ensuite les manufactures et le commerce intérieur; et, après tout le reste, le commerce extérieur, le commerce de transport, le commerce lointain. Le possesseur d'un ca-

pital préfère de l'employer près de lui, plutôt que loin, et d'autant plus qu'il est moins riche. Il le regarde comme trop aventuré lorsqu'il faut le perdre de vue long-tems, le confier à des mains étrangères, attendre des retours tardifs et s'exposer à actionner des débiteurs dont la marche errante ou la législation des autres pays protégent la mauvaise foi. Ce n'est que par l'appât d'un gain forcé, d'un gain monopole, qu'on engage une nation dont l'industrie a besoin de capitaux, à faire le commerce des Indes ou celui des colonies.

CHAPITRE XIX.

Quels sont les effets des revenus perçus d'une nation dans l'autre.

Une nation ne saurait percevoir chez une autre ses revenus industriels. Le tailleur allemand qui vient travailler en France y fait ses profits, et l'Allemagne n'y a point de part. Mais si ce tailleur a le talent d'amasser un petit capital, et si au bout de plusieurs années il retourne chez lui en l'emportant, il fait à la France le même tort que si un capitaliste français ayant même fortune, s'expatriait. Il fait le même tort par rapport à la richesse nationale, mais non pas moralement; car je suppose qu'un français qui sort de sa patrie, lui ravit une affection et un concours de forces, qu'elle n'était pas en droit d'attendre d'un étranger.

Quant à la nation au sein de laquelle rentre un de ses enfans, elle fait la meilleure de toutes les acquisitions; c'est pour elle une acquisition de population, une acquisition de profits industriels et une acquisition de

capitaux. Si l'expatrié ne rapporte que son industrie, ce sont toujours des profits industriels qui rentrent. Il est vrai qu'il rentre en même tems des moyens de consommation; mais en supposant ces derniers égaux aux profits, il n'y a point de perte de revenu, et il y a pour le pays augmentation de force morale et politique.

A l'égard des capitaux prêtés d'un pays à l'autre, il n'en résulte d'autre effet relativement à leur richesse respective, que l'effet qui résulte pour deux particuliers d'un prêt et d'un emprunt qu'ils se font. Si la France emprunte à la Hollande des fonds qu'elle consacre à des usages productifs, elle gagne les profits industriels et territoriaux qu'elle fait au moyen de ces fonds; elle gagne, même en payant des intérêts; tout comme un négociant, un manufacturier, qui emprunte pour faire aller son entréprise, et à qui il reste des bénéfices, même après avoir payé l'intérêt de son emprunt.

Mais si un état emprunte à un autre, non pour des usages productifs, mais pour dépenser, alors le capital qu'il a emprunté ne lui rapporte rien, et son revenu demeure grevé des intérêts qu'il paye à l'étranger.

C'est la situation où s'est trouvée la France quand elle a emprunté aux Génois, aux Hollandais, aux Génevois pour soutenir des guerres ou subvenir aux profusions de la cour. Toutefois il valait mieux, même pour dissiper, emprunter aux étrangers qu'aux nationaux, parce qu'au moins cette partie des emprunts ne diminuait pas les capitaux productifs de la France. De toute manière le peuple français payait les intérêts (1). Mais quand il avait prêté les capitaux, il perdait outre les intérêts, les profits que son industrie et ses terres auraient pu faire par le moyen de ces mêmes capitaux.

Pour ce qui est des fonds de terre possédés par des étrangers résidant dans l'étranger, le revenu qu'ils donnent sont un revenu de l'étranger et cesse de faire partie du revenu national. Mais qu'on y prenne garde : ils n'ont pas pu acquérir sans envoyer un capital égal en valeur à la terre acquise; ce capital est un fonds non moins précieux qu'un fonds de terre; et il l'est

(1) On verra dans le Livre suivant que les intérêts étaient aussi bien perdus, soit qu'ils fussent dépensés en France, soit qu'ils le fussent dans l'étranger.

plus pour nous si nous avons abondance de terres à mettre en valeur et disette de capitaux pour faire valoir notre industrie. L'étranger en fesant cet achat a changé avec nous un revenu capital contre un revenu foncier, un intérêt d'argent contre un fermage; mais il a donné un capital mobile et susceptible de dissipation, contre un capital fixe et durable. Ce qu'il a donné s'est évanoui peut-être, et quand il voudra il vendra la terre et en retirera chez lui la valeur.

LIVRE CINQUIÈME.

DE LA CONSOMMATION.

CHAPITRE PREMIER.

Ce qu'il faut entendre par le mot Consommation.

J'AI souvent été forcé de toucher par anticipation, dans le cours de cet ouvrage, des idées dont le développement devait, suivant l'ordre naturel, se présenter plus tard. La consommation étant souvent nécessaire pour opérer la production, j'ai dû, dès le premier Livre, dire le sens qu'il fallait attacher au mot *consommer*.

Nous avons vu alors que, de même que la production n'est pas une création, mais une *création d'utilité*, la consommation n'est pas une destruction, mais une *destruction d'utilité*. Nous avons vu encore que l'utilité d'une chose ne pouvait se mesurer que par sa *valeur échangeable*, et que cette valeur échangeable exprimée en

monnaie d'argent, était ce qu'on appelle communément son *prix*.

Ainsi *consommer, détruire l'utilité des choses, perdre leur valeur,* sont des expressions dont le sens est absolument le même, et correspond à celui des mots *produire, donner de l'utilité, créer de la valeur,* dont la signification est également pareille.

Toute chose ayant une *valeur échangeable* et étant susceptible de se détruire, ou de perdre sa valeur par l'usage qu'on en fait, est susceptible d'être consommée. Ainsi l'on peut consommer une maison, un vaisseau, du fer, comme on consomme de la viande, du pain, un habit; on consomme même du tems, du travail, puisque le travail, le tems ont une valeur échangeable. Telle consommation est rapide, telle autre est lente; telle est le résultat d'un accident, comme lorsque le navire fait naufrage, et telle autre le résultat d'un calcul, comme quand on jette les marchandises à la mer; telle répond au but qu'on se propose en consommant, et telle autre n'y répond nullement.

On peut même ne consommer un pro-

duit qu'en partie. Un cheval, un meuble, une maison qu'on revend, ne sont pas consommés en totalité, puisqu'il leur reste un débris de valeur qu'on retrouve dans le nouvel échange qu'on en fait.

Les produits qui remplissent les fonctions de *capital*, peuvent se consommer comme ceux qui composent le *revenu*. Le fonds de terre ne saurait être consommé; mais toutes les améliorations qu'on y a répandues peuvent l'être.

Cette portion du capital que j'ai appelée productive, non de profits, mais d'utilité ou d'agrément, c'est-à-dire les meubles de nécessité ou d'ornement, et même les maisons d'habitation, se consomment sans cesse, puisqu'après avoir servi, ce capital ne vaut plus ce qu'il valait auparavant. Mais toutes les fois qu'à l'aide du revenu, on l'entretient et on le répare de manière à lui conserver la même valeur, cette consommation est balancée par l'épargne faite sur le revenu, et cette portion du capital reste la même.

Toute consommation étant une destruction de valeur, ne se mesure pas selon le volume ou le poids du produit consommé,

mais selon sa valeur. La perte qui résulte de la valeur détruite dans la consommation, retombe sur le possesseur du produit consommé; et comme cette valeur fesait en même tems partie des richesses de la société, elle est une perte aussi pour la société dont le propriétaire fait partie.

Souvent on ne possède pas d'avance le produit qu'on veut consommer; on se le procure par un échange, on l'achète. Ce n'est pas en achetant qu'on dissipe sa fortune : c'est en consommant ce qu'on a acheté. Acheter c'est faire un marché où l'on reçoit, en général, une valeur égale à celle qu'on donne; ce n'est donc pas l'achat qui appauvrit : c'est la consommation.

Il est vrai que la plupart des particuliers n'ayant pas les facilités nécessaires pour revendre un produit après l'avoir acheté, regardent sa valeur comme dissipée, du moment qu'il est payé. Les mots *dépense* et *consommation* sont pour eux synonymes, et il est permis de les confondre quelquefois dans l'usage qu'on en fait; mais il n'est personne qui ne s'apperçoive de la différence de leurs significations.

CHAPITRE II.

Des Consommations bien ou mal entendues.

Les consommations peuvent être considérées comme une perte balancée par un avantage. L'avantage retiré d'une consommation reproductive, est le gain, la possession d'un produit nouveau. L'avantage retiré d'une consommation improductive, est la jouissance attachée à la satisfaction d'un besoin.

Mais la perte n'est pas toujours également bien compensée par l'avantage. Selon le produit qui est consommé, la perte peut être grande et l'avantage médiocre; ou la perte médiocre et l'avantage immense; enfin l'avantage peut exister, peut même être considérable pour quelques personnes, et être nul ou funeste pour d'autres. C'est sous ce point de vue qu'il convient de considérer toutes les consommations, privées ou publiques. Elles sont toutes un mal qui doit être balancé par un bien. De ces deux résultats, l'un peut être inférieur, égal ou supérieur à l'autre; du jugement sain ou faux

qui les compare, nait la bonne ou la mauvaise administration des familles, des entreprises, des états.

L'avantage de la consommation reproductive, étant de fournir une valeur supérieure à la valeur consommée, la mieux entendue, est celle qui produit le plus, à proportion de ce qu'elle consomme; ou, ce qui revient au même, qui consomme le moins à proportion de ce qu'elle produit. A la Chine, on plante le blé, au lieu de le semer à la volée; il y a par ce moyen beaucoup de semences épargnées, et l'on assure que le produit est le même. Une des personnes de l'ambassade de *Macartney*, compara la quantité de grains employée chaque année comme semence dans tout l'empire Chinois, avec la quantité qu'exigerait la méthode européenne, et son calcul démontra que ce que les Chinois épargnent de grains par ce procédé, suffirait pour nourrir tous les habitans de la Grande-Bretagne.

Le talent de tout mettre à profit dans les arts industriels, fait une partie essentielle de leurs progrès. Il y avait autrefois dans les arts, bien plus de tems et de matières perdus, qu'il n'y en a de nos jours; de là beau-

coup de produits, autrefois rares et chers, sont devenus plus communs et ont baissé de prix. Il se fait encore dans les ateliers et hors des ateliers, beaucoup de consommations qui, si elles étaient évitées, feraient baisser encore plus le prix des produits. Personne ne se fait scrupule de jeter et de laisser perdre les bouteilles cassées, qui sont pourtant une matière première pour les verreries; mais la petitesse du profit, ou plutôt l'habitude de l'insouciance et du dégât, sont cause de la perte de ces matériaux qui s'élève chaque année, dans un grand état, à une somme considérable.

Quand on songe à quelle foule d'usages sert le papier qui est un véhicule d'instruction et de plaisir, qui conserve les procédés des arts, de même que les créations du génie et du goût; le papier si agréable comme ornement, si utile comme dépositaire des comptes, des titres de propriétés et des engagemens; le papier, organe de la volonté des lois, et en même tems des plus doux sentimens du cœur; quand on songe, dis-je, à l'importance, à l'agrément de tous ces usages divers, on gémit du gaspillage des chiffons qui sont la base de cette matière

précieuse. Pourquoi faut-il qu'ils ne puissent être recueillis que par portions tellement petites, que les plus pauvres gens puissent mépriser les profits de cette épargne? Et pourquoi la méprisent-ils? Pourquoi les familles aisées, elles-mêmes, la dédaigneraient-elles? Ignore-t-on qu'aucune épargne n'est méprisable quand elle est souvent répétée, et que celle-ci peut se répéter depuis la naissance jusqu'à la mort? Je n'ai jamais vu, sans éprouver un sentiment pénible, brûler un chiffon, ou le perdre sans retour.

Heureusement pour l'intérêt de la société, l'intérêt personnel est, dans la plupart des cas, le premier averti, et le plus vivement affecté, par les consommations superflues. C'est ainsi que la douleur avertit nos membres des lésions dont il faut qu'ils se garantissent, et nous préserve souvent de la privation qui résulterait pour nous de leur perte. Si le consommateur maladroit n'était pas le premier puni des pertes dont il est l'auteur, nous verrions bien plus fréquemment établir des manufactures, entreprendre des spéculations qui consommeraient plus de produits qu'elles n'en jetteraient dans la société. Or cette espèce de dissipation n'est

pas moins contraire à la richesse générale, que celle qui *détruit* pour satisfaire des desirs immodérés. Un manufacturier qui dépense cent mille écus en bâtimens, en usines, en instrumens fastueux, consomme un capital dont la rente annuelle aurait pu s'élever à quinze mille francs d'intérêts, plus ou moins; si son produit avait pu être le même avec des frais d'établissemens montant à 200 mille francs seulement, ou à dix mille francs d'intérêts par année, il aurait consommé de moins chaque année cinq mille francs; ce qui, pour lui-même et pour son pays, aurait eu le même effet que s'il avait produit cinq mille francs de plus tous les ans. Un négociant qui, dans une spéculation, dépense cinquante mille francs pour en gagner trente, qui perd conséquemment vingt mille francs, et un dissipateur qui dépense vingt mille francs en chevaux, en maîtresses, en festins, en bougies, font, relativement à leur propre fortune et à la richesse de la société, un métier tout pareil, au plaisir près que le dernier a peut-être plus que l'autre.

Par une conséquence du même principe, on ne doit jamais faire de consommations

dans le seul but de consommer, comme on a fait dans le cours de notre révolution, lorsqu'on a consommé le travail de plusieurs milliers d'ouvriers, afin seulement *de les occuper*. C'était une perte sans compensation. Je sais bien que le but était de s'assurer de leur tranquillité; mais le moyen était mal choisi. Il fallait prêter l'argent employé de cette manière, à des chefs d'entreprises, à la charge de le rendre au bout d'un certain tems, et d'employer durant l'intervalle un certain nombre de ces bras dangereux par leur oisiveté. Le travail aurait ainsi rétabli le capital destiné à le mettre en œuvre. On aurait procuré, non un secours temporaire, mais un secours durable; enfin le trésor public aurait pu recouvrer ses avances.

Je passe aux consommations dont le but est de satisfaire des besoins ou de procurer des jouissances.

On peut séparer les hommes en productifs et en improductifs; mais il n'est pas possible de les diviser en consommateurs et en non-consommateurs; tous consomment. Les choses consommées pour la satisfaction de nos besoins, sont perdues pour la société;

mais elles sont utilement perdues, et remplissent une de leurs destinations. L'aliment qui nourrit l'homme, le bois qui le chauffe, l'habit qui le couvre, se détruisent; mais leur destruction n'a pas lieu sans un avantage.

Ce qui ne sert qu'aux plaisirs de l'homme, n'est pas même consommé sans utilité. La vie n'est-elle pas notre bien le plus précieux? Cependant quand nous l'avons partagée entre des travaux utiles et des plaisirs innocens, nous ne pensons pas l'avoir perdue. Il en est de même de tout ce qui compose notre richesse. Ce que nous en employons à préparer une reproduction, à multiplier les biens solides de l'homme, est utilement employé; mais cette partie que nous avons employée à satisfaire des plaisirs purs, ne doit pas exciter nos regrets.

Chaque homme en particulier est seul capable de comparer avec justesse la perte et l'avantage qui résulte de chacune de ses consommations, puisque cette perte et cet avantage sont relatifs à sa fortune et à ses goûts. Une consommation trop réservée, le prive des douceurs dont la fortune lui permet la jouissance; une consommation trop

forte, le prive des ressources que la prudence lui conseille de se ménager. Telle perte est considérable pour une personne, qui n'est d'aucune importance pour une autre; il est telle jouissance à laquelle les uns attachent beaucoup de prix, et que les autres regardent avec dédain. Mais il est des consommations qui sont bien ou mal entendues pour tout le monde, et ce sont seulement celles-là qu'il est possible d'indiquer.

Sous ce rapport, on peut dire que les consommations publiques ou privées, les mieux entendues, sont:

1°. *Celles qui satisfont des besoins réels.* Par besoins réels, j'entends ceux à la satisfaction desquels tiennent notre existence, notre santé et le contentement de la plupart des hommes. Ils sont opposés à ceux qui proviennent d'une sensualité recherchée, de l'opinion et du caprice. Ainsi les consommations d'une nation seront, en général, bien entendues, si l'on y trouve des choses commodes plutôt que splendides, beaucoup de linge et peu de dentelles; des alimens abondans et sains, en place de ragoûts recherchés; de bons habits et point de broderies. Chez une telle nation, les établissemens

publics auront peu de faste et beaucoup d'utilité; les indigens n'y verront pas des hôpitaux somptueux, mais ils y trouveront des secours assurés; les routes ne seront pas deux fois trop larges, mais les auberges seront bien tenues; les villes n'offriront peut-être pas de si beaux palais, mais on y marchera en sûreté sur des trottoirs.

Le luxe d'ostentation ne procure qu'une satisfaction creuse; le luxe de commodité, si je peux m'exprimer ainsi, procure une satisfaction réelle. Ce dernier est moins cher et par conséquent il consomme moins. L'autre ne connaît point de bornes; il s'accroît chez un particulier sans autre motif, sinon qu'il s'accroît chez un autre; il peut aller ainsi progressivement à l'infini. « L'orgueil, a dit *Franklin*, est un mendiant » qui crie aussi haut que le besoin; mais » qui est infiniment plus insatiable (1) ».

2°. *Les consommations lentes plutôt que les consommations rapides.* Une nation et des particuliers feront preuve de sagesse, s'ils recherchent principalement les objets dont la consommation est lente et l'usage

(1) Bonhomme Richard.

fréquent. C'est par cette raison qu'ils auront une maison et des ameublemens commodes et propres; car il est peu de choses qui se consomment plus lentement qu'une maison, ni dont on fasse un usage plus fréquent, puisqu'on y passe la majeure partie de sa vie. Leurs modes ne seront pas très-inconstantes; la mode a le privilége d'user les choses avant qu'elles aient perdu leur utilité; souvent même avant qu'elles aient perdu leur fraîcheur: elle multiplie les consommations, et condamne ce qui est encore excellent, commode et joli, à n'être plus bon à rien. Ainsi la rapide succession des modes, appauvrit un état de ce qu'elle consomme et de ce qu'elle ne consomme pas.

Il vaut mieux consommer les choses de bonne qualité, quoique plus chères; en voici la raison: dans toute espèce de fabrication, il y a de certains frais qui sont les mêmes, que le produit soit bon ou qu'il soit mauvais; une toile faite avec de mauvais lin, a exigé un travail égal à une bonne de la part du tisserand, du marchand en gros, de l'emballeur, du voiturier, du marchand en détail. L'économie que je fais en l'achetant à meilleur marché, ne porte donc

pas sur le prix de ces divers travaux, mais sur celui de la matière première seule; et néanmoins ces différens travaux sont plus vîte consommés si la toile est mauvaise que si elle est bonne.

Comme ce raisonnement peut s'appliquer à tous les genres de fabrication; comme dans tous il y a des services qu'il faut payer sur le même pied, quelle que soit la qualité, et comme ces services font plus de profit dans les bonnes qualités, il convient donc à une nation en général de consommer principalement celles-là. Pour y parvenir il faut qu'elle ait le goût de ce qui est beau et bon, et qu'elle sache s'y connaître; il faut sur-tout que la généralité de la nation ne soit pas tellement misérable, qu'elle se trouve toujours contrainte d'acheter au meilleur marché. Les règlemens de fabrique sont un mauvais moyen de faire consommer de bonnes qualités; s'ils font fabriquer de meilleures qualités, c'est en élevant les prix; mais ce n'est point là qu'est la difficulté: elle est dans les facultés des consommateurs qui sont trop bornées. Or les règlemens, ne les étendent pas, ces facultés; au contraire. Ce qui les étend, c'est la production active et l'épargne,

l'amour du travail favorable à tous les genres d'industrie, et l'économie qui procure des capitaux. C'est dans un pays où ces qualités se rencontrent, que chacun acquiert assez d'aisance pour consommer généralement des choses de bonne qualité. Le besoin au contraire marche toujours de front avec la prodigalité; et lorsqu'on est commandé par le besoin, on ne choisit pas ses consommations.

Les jouissances de la table, des jeux, des feux d'artifice, sont au nombre des plus passagères. Je connais des villages qui manquent d'eau et qui consomment dans un seul jour de fête, ce qu'il faudrait d'argent pour amener de l'eau et pour élever une fontaine sur leur place publique. Leurs habitans aiment mieux s'enivrer en l'honneur de leur patron et aller péniblement, tous les jours de l'année, puiser de l'eau bourbeuse à la distance d'un quart de lieue. C'est en partie à la misère, en partie à des consommations mal-entendues, qu'il faut attribuer la malpropreté qui environne la plupart des habitations des gens de la campagne.

En général un pays où l'on dépenserait, soit dans les villes, soit dans les campagnes,

en jolies maisons, en vêtemens propres, en ameublemens bien tenus, en instruction, une partie de ce qu'on dépense en jouissances frivoles et dangereuses, un tel pays, dis-je, changerait totalement d'aspect, prendrait un air d'aisance, paraîtrait plus civilisé, et semblerait incomparablement plus attrayant à ses propres citoyens et aux étrangers.

3°. *Les consommations faites en commun.* Il y a différens services dont les frais ne s'augmentent pas en proportion de la consommation qu'on en fait. Un seul cuisinier peut préparer également bien le repas d'une seule personne et celui de dix; un même foyer peut faire rôtir plusieurs pièces de viande aussi bien qu'une seule; de là l'économie qu'on trouve dans l'entretien en commun des communautés religieuses et civiles, des soldats, des ateliers nombreux; de là celle qui résulte de la préparation dans des marmites communes, de la nourriture d'un grand nombre de personnes dispersées; c'est le principal avantage des établissemens connus sous le nom de soupes économiques.

4°. Enfin, par des considérations d'un

autre ordre, les consommations bien entendues sont celles qui sont conformes aux lois de la saine morale. Si les individus ne peuvent jouir d'un solide bonheur en s'écartant de ses maximes, cela est encore plus vrai des nations considérées en masse; mais les preuves de cette vérité m'entraîneraient trop loin de mon sujet.

Il est à remarquer que la trop grande inégalité des fortunes est contraire à tous ces genres de consommations qu'on doit regarder comme les mieux entendues. A mesure que les fortunes sont plus disproportionnées, il y a dans une nation, plus de besoins factices et moins de besoins réels satisfaits; les consommations rapides s'y multiplient : jamais les *Lucullus* et les *Héliogabales* de l'ancienne Rome, ne croyaient avoir assez détruit, abîmé, de denrées; enfin les consommations immorales sont bien plus multipliées là où se rencontrent la grande opulence et la grande misère. La société se divise alors en un petit nombre de gens qui disposent des jouissances, et en un grand nombre d'autres qui envient le sort des premiers, et font tout ce qu'ils peuvent pour les imiter; tout moyen pa-

raît bon pour passer d'une classe dans l'autre, et l'on est aussi peu scrupuleux sur les moyens de jouir, qu'on l'a été sur ceux de s'enrichir.

En tout pays le gouvernement exerce une fort grande influence sur la nature des consommations qui se font, non-seulement parce qu'il est appelé à décider de la nature des consommations publiques, mais parce que son exemple et ses volontés dirigent beaucoup de consommations privées. Si le gouvernement est ami du faste et de l'ostentation, le troupeau des imitateurs aura du faste et de l'ostentation; et les personnes mêmes qui sont faites pour se conduire conformément à leurs propres principes, seront forcées de les sacrifier. Leur sort est-il toujours indépendant d'une faveur et d'une considération qu'on attache alors, non aux qualités personnelles, mais à des prodigalités qu'elles désapprouvent? Un prince qui sent la prodigieuse influence de son exemple sur la conduite de ses concitoyens, et la prodigieuse influence de leur conduite sur la prospérité et les mœurs nationales, doit se faire une bien haute idée de ses devoirs.

Parmi les consommations improductives, les plus mal-entendues, sans contredit, sont celles qui procurent des chagrins et des maux, en place des plaisirs qu'on en attendait. Tels sont les excès de l'intempérance; et, si l'on veut des exemples pris parmi les consommations publiques, telles sont les guerres entreprises par vengeance, comme celle que *Louis XIV* déclara au gazetier d'Hollande, ou bien celles que suscite l'amour d'une vaine gloire et où l'on ne recueille ordinairement que la haine et la honte. Toutefois de telles guerres sont moins affligeantes encore à cause des pertes qui sont du domaine de l'Économie politique, qu'à cause des vertus et des talens qu'elles moissonnent pour toujours; ces pertes sont un tribut que la patrie, que les familles accordent douloureusement à la nécessité, mais qu'il est affreux de payer à l'impéritie, à la légèreté, aux passions des grands.

CHAPITRE III.

Si un état s'enrichit par ses Consommations.

La consommation reproductive rétablissant pour l'ordinaire, des valeurs supérieures à celles qu'elle détruit, ne reçoit pas communément le nom de *consommation*, et moi-même, quand il m'est arrivé d'employer ce mot sans explication, j'ai entendu la consommation improductive, celle dont l'unique but est de satisfaire aux besoins des hommes ou de multiplier leurs plaisirs. C'est de celle-là seulement qu'il est question au titre de ce chapitre.

Beaucoup de gens voyant, en gros, que la production égale toujours la consommation (car il faut bien que ce qui se consomme ait été produit) se sont imaginé qu'encourager la consommation, c'était favoriser la production. Les *Economistes* se sont emparés de cette idée et en ont fait un des principes fondamentaux de leur doctrine. *La consommation est la mesure de la*

reproduction, disaient-ils (1); c'est-à-dire : *plus il se consomme, plus il se produit.* Et, comme la production enrichit, on en a conclu qu'un état s'enrichissait par ses consommations, que l'épargne était directement contraire à la prospérité publique, et que le plus utile citoyen, était celui qui dépensait le plus.

Ce système est très-propre à capter la faveur du vulgaire; aussi a-t-il beaucoup de partisans. Le manufacturier, le marchand, ne voient la prospérité générale que dans le débit de leurs marchandises, que dans la plus grande consommation possible qui en est faite. Mais quand on considère plus attentivement cette doctrine, on trouve qu'elle mène à des résultats bien différens.

Les consommations de chaque famille peuvent excéder ses revenus, ou les égaler, ou ne pas les atteindre. Les consommations de toutes les familles, ou de la nation, peuvent suivre la même marche;

---

(1) Voyez *Mercier de la Rivière*, Ordre essentiel des Sociétés polit. Tom. II, pag. 138, et les autres écrits des Économistes.

c'est-à-dire qu'une nation, toutes choses compensées, peut dépenser plus ou moins que ses revenus, ou exactement ses revenus.

Dans le premier cas une nation fait chaque année une brèche à ses capitaux; et par conséquent, chaque année, diminue ses revenus, 1°. des profits qu'aurait rapportés la portion de capital qu'elle a mangée; 2°. des profits de l'industrie que cette portion de capital aurait entretenue. C'est le chemin de diminuer les débouchés loin de les augmenter. Chaque année la production s'élève bien au niveau de la consommation; mais elle décroît avec la consommation, jusqu'à ce que la nation toute entière, sans capitaux, sans terres cultivées, sans industrie, sans population, disparaisse entièrement, ou traîne une existence douloureuse et méprisable. C'est la situation où plusieurs parties de la Grèce et de la Syrie sont tombées sous la domination des Turcs.

Si une nation, ou les familles dont se compose une nation, ne consomment que leur revenu et rien au-delà, cette nation n'attaquant aucune partie de ses fonds, conservera constamment le même revenu, et

chaque année elle offrira aux productions de son industrie le même débouché.

Remarquons, en passant, qu'il est bien difficile qu'une nation excitée à dépenser la totalité de son revenu, ne parvienne bien vîte à l'excéder, et ne tombe, plus ou moins rapidement dans les fâcheuses extrémités de celles qui consomment une partie de leurs capitaux en même tems que leurs revenus. Des particuliers et un gouvernement qui élèvent leur dépense habituelle, exactement au niveau de leurs revenus habituels, ne tiennent point compte des accidens et des hasards imprévus qui ne manquent jamais de retrancher quelque chose aux revenus, et d'ajouter quelque chose aux dépenses.

Quant à la nation qui ne dépense pas tout son revenu et augmente chaque année ses capitaux, c'est elle, et elle seule, qui offre chaque année à ses produits de plus grands débouchés. En effet elle voit grandir chaque année les profits de ses capitaux et le pouvoir de son industrie, ses revenus par conséquent; c'est-à-dire ses moyens de consommer soit directement, soit par échange; en un mot ses débouchés.

Le public n'est donc point intéressé à la consommation qui se fait; mais il est intéressé et prodigieusement intéressé aux épargnes. Et, ce qui paraît extraordinaire à beaucoup de personnes, sans en être moins vrai, la classe industrieuse y est plus intéressée qu'aucune autre. Ces personnes croyent peut-être que les valeurs que les riches épargnent sur leurs jouissances, pour être ajoutées à leurs capitaux, ne se consomment pas. Elles se consomment; elles fournissent des débouchés à beaucoup de producteurs; mais elles se consomment reproductivement et fournissent des débouchés aux produits utiles et capables d'en engendrer d'autres, au lieu de s'évaporer en consommations frivoles.

J'éclaircirai cette doctrine par un exemple puisé toujours dans les opérations les plus communes.

Un riche qui a cent mille francs de revenus et qui est dans l'usage de les manger en totalité, s'avise pourtant un jour de diminuer sa dépense. Il renvoye une partie de ses domestiques, et il est mieux servi; achète moins de bijoux, et n'est pas tant critiqué; donne des dîners moins splendides et se fait

de meilleurs amis; bref, au lieu de dépenser cent mille francs par an, il n'en dépense plus que quatre-vingt mille. Dès la première année, il ajoute ainsi vingt mille francs à son capital productif. Les cent mille francs qui composent son revenu sont bien toujours dépensés en totalité; mais il n'y en a plus que 80 dépensés improductivement; les 20 autres sont dépensés de manière à se reproduire avec profits. Il les prête à un fabricant de mouchoirs dont l'entreprise languissait faute de fonds. La classe des laquais, des bijoutiers, et des marchands de comestibles fins, voit à la vérité diminuer la demande de ses services et de ses produits; mais la classe qui fournit aux manufactures de mouchoirs, les vêtemens, la nourriture, et les matières premières, voit augmenter les siens précisément dans la même proportion. L'encouragement donné par la consommation reproductive, est donc le même que celui qui serait résulté de la satisfaction des besoins et des plaisirs d'un seul homme; mais il ne s'arrête pas là.

En effet il y a eu *de plus* une augmentation de revenu pour le riche capitaliste, et une augmentation de revenu pour le fabri-

quant et ses ouvriers. D'après une évaluation fondée sur l'expérience, et très-modérée, le capitaliste a pu voir son revenu augmenté de 1000 fr.

Le chef manufacturier a pu voir le sien augmenté de la même somme de 1000.

Et la classe des ouvriers a pu voir la somme de ses salaires augmentée de 3000.

Total 5000.

Les consommations de cette année ont donc pu être de 105 mille francs au lieu de 100 mille à quoi elles se seraient montées si l'homme au gros revenu l'avait dépensé tout entier improductivement (1). Et, ce qu'il y a de mieux, les mêmes 20 mille

(1) On pourrait croire qu'il y a ici un double emploi, et que les profits de l'entrepreneur et de ses ouvriers remplacent seulement les profits qu'auraient faits le bijoutier, le cuisinier, dans la supposition de la consommation improductive; mais il n'y a réellement pas double emploi : les profits du bijoutier, du cuisinier, et de tous les fournisseurs de la consommation improductive, sont remplacés par les profits des fournisseurs de la consommation productive. Des fournisseurs ont vendu à la manufacture ou à ses ouvriers, pour 20 mille francs de

francs qui ont augmenté les revenus de cette année de 5000 francs, sont rétablis et peuvent rendre le même service toutes les années qui suivront, aussi long-tems qu'on jugera à propos de les employer productivement.

Il y a mille manières de placer des épargnes. Tandis que les heureux effets de celle que nous venons de voir, se perpétuent, l'année qui suit fournit au même consommateur une épargne pareille à faire. Il l'emploie à la construction d'une machine à vapeur pour l'arrosement d'une bruyère; l'effet est le même relativement à la richesse générale: le revenu de ses terres est accru de mille francs plus ou moins, et l'activité qui s'introduit dans leur culture, fournit un revenu annuel à plusieurs ouvriers.

C'est donc à tort que beaucoup de per-

---

marchandises, en remplacement de la même somme de marchandises qui auraient été vendues au riche consommateur, et en outre il y a eu 5000 fr. de revenus, dont la consommation de l'année a pu être augmentée, c'est-à-dire qu'avec 20 mille francs et de l'industrie, on a fait pour 25,000 fr. de mouchoirs. On ne doit pas s'étonner que j'évalue le produit brut d'une manufacture à 25 pour cent en sus du capital : le produit net lui-même atteint quelquefois cette proportion.

sonnes s'imaginent que le pauvre n'a de ressources que dans la dépense du riche. La vraie ressource du pauvre est dans son industrie; pour exercer cette industrie il n'a pas besoin des consommations du riche : il n'a besoin que de ses capitaux. Tellement qu'un pays, un canton seraient fort heureux, lors même que les riches n'y résideraient pas, n'y feraient aucune consommation, pourvu qu'ils y plaçassent leurs capitaux. L'agriculteur y travaillerait pour le manufacturier et pour le commerçant; le commerçant pour l'agriculteur et le manufacturier, et celui-ci pour les deux autres. Tous seraient bien pourvus de toutes les choses nécessaires à la vie; avec de la frugalité ils pourraient s'enrichir, et ils auraient encore de quoi payer au riche absent, les intérêts, et les fermages, si l'on veut, des capitaux et des terres qu'il leur aurait prêtés.

J'ai insisté sur cette démonstration parce que l'erreur qu'elle combat est une des plus répandues. Elle est partagée et par ceux qui soutiennent le système commercial et par ceux qui soutiennent le système agricole, ou des Économistes. Tous regardent

les consommations comme utiles sous le rapport de la production; tandis qu'elles ne le sont que sous le rapport des jouissances qu'elles procurent (1). Un consommateur n'est pas un avantage par *cela* qu'il consomme, mais par *cela* qu'il donne en remplacement; or il peut donner d'autant plus en remplacement qu'il fait moins de consommations gratuites, et plus de consommations reproductives. Un riche oisif qui mange un immense revenu s'il ne ruine pas son pays, du moins ne contribue en rien à sa prospérité. Un riche qui ne dépense pas tout son revenu y contribue; un riche qui augmente ses capitaux, et qui de plus s'occupe utilement, y contribue encore davantage.

Si quelqu'habitude mérite d'être encou-

---

(1) J'ai connu un jeune homme qui fesait voler par la fenêtre, les flacons de cristal à mesure qu'il les vidait: *il faut*, disait-il, *encourager les manufactures*. Il diminuait ainsi la somme des richesses sociales, précisément autant que le manufacturier l'avait accrue en fabriquant le flacon. Il fallait le donner à un ménage trop pauvre pour pouvoir s'en procurer la jouissance. Il aurait alors procuré aux habitans un des agrémens de la richesse, et à la manufacture un avantage pareil à celui qu'elle aurait reçu des progrès de l'opulence générale.

ragée, dans les monarchies comme dans les républiques, dans les grands états comme dans les petits, c'est donc uniquement l'économie. Mais a-t-elle besoin d'encouragement? Ne suffit-il pas de n'en pas accorder à la dissipation en l'honorant? Ne suffit-il pas de respecter inviolablement toutes les épargnes et tous leurs emplois; c'est-à-dire l'entier développement de toute industrie qui n'est pas criminelle? Car je ne parle pas ici de cette protection vague et insuffisante qu'on appelle quelquefois *respect des propriétés*. Il ne suffit pas d'empêcher les particuliers d'être dépouillés par des actes arbitraires, par l'injustice, par la fraude et par la violence; il faut encore les garantir des attaques de la chicane, de l'extension des impôts même librement consentis; car une contribution a beau être votée librement, elle est forcée, du moment qu'on l'a rendue nécessaire. Dès-lors le desir qu'ont tous les hommes d'accroître leurs biens et de se préparer des ressources futures, suffira pour balancer en eux l'amour des jouissances présentes et pour fonder la prospérité publique qui se compose des prospérités particulières.

CHAPITRE IV.

Du Luxe et de la Misère.

Je n'ai pu séparer deux choses qui marchent toujours ensemble.

On a défini le luxe : *l'usage du superflu* (1), mais est-il bien possible de séparer le *nécessaire* du *superflu ?* Ils se lient et se fondent l'un dans l'autre par des nuances insensibles. Les goûts, l'éducation, les tempéramens, les santés établissent des différences infinies entre les différens degrés d'utilité et de besoins; et il est impossible de se servir dans un sens absolu, de deux mots qui ne peuvent jamais avoir qu'une valeur relative.

Steuart dit que *les superfluités sont les choses qui ne sont pas absolument nécessaires pour vivre* (2). Il en résulterait qu'il faudrait nommer luxe tout ce qu'un Européen consomme en nourriture, en habille-

(1) Steuart, Econom. polit. Tom. I, pag. 500.
(2) Tom. I, pag. 152.

ment, en logement, de plus qu'un sauvage : au-delà de deux ou trois livres de racines pour chaque jour, d'une peau pour se couvrir et d'une cabane pour s'abriter, tout le reste serait du luxe. *Smith* appelle *choses nécessaires*, non-seulement ce que la nature, mais encore ce que les règles convenues de décence et d'honnêteté, ont rendu nécessaire aux dernières classes du peuple; il appelle tout le reste *objets de luxe.* Il étend comme on voit, un peu plus loin que *Steuart* la sphère des nécessités. Peut-être la fait-il encore trop circonscrite. En conséquence de sa définition il appelle le vin du pays, un objet de luxe : c'est être bien sévère. Il range, par la même raison, dans la classe des objets de luxe, ceux dont un homme modeste et simple qui se trouve au-dessus de la dernière classe de la société, ne saurait se passer.

Il me semble que l'idée qu'on attache en français au mot *luxe*, n'embrasse pas les objets de ce genre. Du mot latin *luxuria*, nous avons fait deux mots français *luxe* et *luxure* (1). Le dernier n'est pas de mon su-

---

(1) Les Anglais comme les Latins, n'ont qu'un mot,

jet. Quant à l'autre, il réveille moins l'idée de la *sensualité* que celle de l'*ostentation*. Le *luxe des habits* n'indique pas que les habits sont plus commodes pour celui qui les porte; mais qu'ils sont faits pour frapper les yeux de ceux qui les regardent. Le *luxe de la table* rappelle plutôt la somptuosité d'un grand repas, que les mets délicats d'un épicurien.

Sous ce point de vue, le luxe aurait principalement pour but d'exciter l'admiration par la rareté, la cherté, la magnificence des objets qu'il étale; et les objets de luxe seraient les choses qu'on n'emploie ni pour leur utilité réelle, ni pour leur commodité, ni pour leur agrément, mais seulement pour éblouir les regards et agir sur l'opinion des autres hommes. Le luxe est de l'*ostentation*, mais l'ostentation s'étend à tous les avantages dont on cherche à se parer: on est vertueux par ostentation; on ne l'est jamais par luxe. Le luxe suppose de la dépense; et si l'on dit le *luxe de l'esprit*,

---

luxury, pour correspondre aux deux nôtres, et je ne serais pas étonné que ce fût en partie la cause de l'extension qu'ils donnent à sa signification.

c'est par extension, et en supposant qu'on se met en dépense d'esprit quand on prodigue les traits que l'esprit fournit ordinairement et que le goût veut qu'on ménage.

Je ne saurais donc nommer objets de luxe, ce qu'un homme éclairé et sage, habitant d'un pays policé, desirerait pour sa table, s'il n'avait aucun convive, pour sa maison et son vêtement, s'il n'était forcé à aucune représentation. C'est un agrément, c'est une commodité plus ou moins bien entendue, mais que la raison ne saurait blâmer quand elle ne passe pas les bornes des facultés de chacun. Les recherches d'une sensualité extrême peuvent s'assimiler à celles d'une vaine ostentation, qui sont proprement le luxe : les unes et les autres ne peuvent se justifier sous aucun rapport.

Le luxe est un grand consommateur, parce qu'il met sa gloire à beaucoup consommer, et, pour employer une expression populaire, à faire un grand dégât. Une chose qu'on a pour l'utilité dont elle est, se conserve le plus long-tems qu'on peut; la consommation en est lente. Un objet de luxe ne sert plus à rien du moment qu'il

cesse de flatter la vanité de son possesseur. Il est détruit, du moins en majeure partie, avant d'avoir cessé d'exister et sans avoir satisfait à aucun besoin véritable; à plus forte raison, sans avoir coopéré en rien à la reproduction : le luxe a en horreur toute dépense profitable.

Le précédent chapitre a montré que la consommation improductive loin d'être favorable à la production et aux producteurs, leur était fort nuisible; mais la consommation improductive embrasse la satisfaction de besoins très-réels; tandis que le luxe ne satisfait qu'à des besoins factices, et qu'il détruit, en ajoutant peu de chose ou rien au bien-être des uns, des valeurs qui, consommées sous une autre forme, auraient puissamment contribué au bien-être des autres. Un riche fastueux emploie en bijoux de prix, en repas somptueux, en hôtels magnifiques, en chiens, en chevaux, des valeurs qui, placées productivement, auraient acheté des vêtemens chauds, des mets communs, des ameublemens simples, à des gens laborieux qui restent oisifs et misérables. Alors le riche a des boucles d'or, et le pauvre manque de souliers; le riche

est habillé de velours, et le pauvre n'a pas de chemises.

De là le contraste choquant de magnificence et de pauvreté qu'on remarque partout où se font de vaines dépenses. Quoi de plus pauvre que les villages qui entourent les châteaux des grands seigneurs (1)? Quoi de plus riant que les cantons animés par le voisinage de quelque fabrique et où il ne se fait pas pour un sou de dépense inutile? Le même contraste est encore plus sensible dans les grandes villes, dans les résidences des princes. C'est ce qu'on observait jadis à Versailles; ce qu'on voit encore à Rome, à Madrid, par toute la terre, jusqu'aux confins de la Tartarie : la ville de *Zhé-hol* (le Versailles des empereurs de la Chine) ne renfermait en 1794 au rapport de *Staunton*, que des maisons de mandarins et beaucoup de méchantes chaumières. « Là, dit-il, entre » la magnificence et la misère, on ne con» naît point de milieu ».

(1) S'il y a eu des seigneurs qui ont entretenu l'abondance en résidant sur leurs terres, c'est en y fesant des dépenses productives plutôt que des dépenses fastueuses; alors ils étaient de véritables entrepreneurs de cultures, et accumulaient des capitaux en améliorations.

D'autres considérations encore, concourent à expliquer l'atmosphère de misère qui environne les cours. C'est-là que s'opère, en grand, la plus rapide des consommations, celle des services personnels lesquels sont consommés aussi-tôt que produits. Sous cette dénomination, il faut comprendre le service des militaires, des domestiques, des fonctionnaires, utiles ou inutiles, des ecclésiastiques, gens de robe, acteurs, musiciens, bouffons de société, et de tout ce qui entoure le centre d'un grand pouvoir administratif ou judiciaire, militaire ou religieux. Les produits matériels eux-mêmes y semblent plus dévoués qu'ailleurs à la destruction. Les mets fins, les étoffes magnifiques, les ouvrages de mode, viennent à l'envi s'y engloutir; rien, ou presque rien, n'en sort.

Encore si les valeurs considérables qui se consomment dans les cours, s'y répartissaient avec une sorte d'équité, elles suffiraient sans doute pour l'aisance de tout ce qui les environne. De tels gouffres seraient toujours funestes puisqu'ils absorbent des valeurs et n'en donnent point en retour; néanmoins dans le lieu même de la résidence, tout le monde pourrait être assez

bien pourvu. Mais on sait que c'est-là moins que par-tout ailleurs, que les richesses se distribuent avec équité. Un prince, ou bien un favori, ou une maîtresse, ou un grand déprédateur, en retirent la principale part; les fainéans subalternes n'en reçoivent que ce que la générosité ou le caprice des grands daigne leur abandonner.

Mais, dit-on, en excitant les hommes à dépenser, on les excite à produire : il faut bien qu'ils gagnent de quoi soutenir leur dépense. — Pour raisonner ainsi, il faut commencer par supposer qu'il dépend des hommes de produire, comme de consommer; et qu'il est aussi facile d'augmenter ses revenus que de les manger. Mais quand cela serait, quand il serait vrai de plus que le besoin de la dépense donnât l'amour du travail (ce qui n'est guère conforme à l'expérience), on ne pourrait encore augmenter la production qu'au moyen d'une augmentation de capitaux, qui sont un des élémens nécessaires de la production; or les capitaux ne peuvent s'accroître que par l'épargne, et quelle épargne peut-on attendre de ceux qui ne sont excités à produire que par le besoin de consommer?

Qu'on y prenne garde : les productions occasionnées par le besoin de consommer, ou par le luxe (et il y en a véritablement que ce motif a pu faire naître), ne sont rien pour la prospérité d'un état, n'accroissent nullement sa richesse, ni celle des particuliers ; elles ne peuvent pas être épargnées, puisque c'est le desir de ne pas les épargner qui leur a donné naissance. Il en peut résulter un accroissement de plaisirs pour la classe qui les a fait naître ; mais non un accroissement de richesse ; et nous touchons de nouveau aux vérités établies dans le précédent chapitre, c'est que dans les consommations stériles, on peut bien chercher la satisfaction qu'elles procurent, mais qu'on ne saurait y découvrir aucune autre utilité.

D'ailleurs quand l'amour du faste inspire l'envie de gagner, les ressources lentes et bornées de la production véritable, suffisent-elles à l'avidité de ses besoins ? Ne compte-t-il pas plutôt sur les profits rapides et honteux de l'intrigue, industrie ruineuse pour les nations, en ce qu'elle ne produit pas, mais seulement entre en partage des produits des autres ? Dès-lors le fripon développe toutes les ressources de son génie ; le

chicaneur spécule sur l'obscurité des lois; l'homme en pouvoir exerce ses déprédations et vend à la sottise et à l'improbité, la protection qu'il doit gratuitement au mérite et au bon droit. J'ai vu dans un souper, dit *Pline*, *Lollia Paulina* couverte d'un tissu de perles et d'émeraudes qui valait quarante millions de sesterces; ce qu'elle pouvait prouver, disait-elle, par ses registres. Elle le devait aux rapines de ses ancêtres: c'était, ajoute l'auteur romain, pour que sa petite fille parût dans un festin, chargée de pierreries, que *Lollius* consentit à répandre la désolation dans plusieurs provinces, à être diffamé dans tout l'Orient, à perdre l'amitié du fils d'*Auguste*, et finalement à mourir par le poison.

Que si l'on prétendait que le système qui encourage les prodigalités, ne favorisant que celles des riches, tend à produire un bien en diminuant l'inégalité des fortunes, il me serait facile de prouver que la profusion des gens riches entraîne celle des classes mitoyennes et des classes pauvres; et ce sont elles qui ont plus promptement atteint les bornes de leur revenu; de telle sorte que la profusion générale augmente plutôt qu'elle

ne réduit l'inégalité des fortunes. De plus, la prodigalité des riches est toujours précédée ou suivie de celle des gouvernemens, et celle des gouvernemens ne se puise que dans les impôts, toujours plus pesans pour les petits revenus que pour les gros.

C'est donc à tort qu'on a dit et mille fois répété que les profusions du riche fesaient vivre le pauvre (1). Elles ne sont bonnes qu'à épuiser une des sources des richesses de la société. Les richesses engendrent les richesses; et toutes les fois qu'on en détruit, on détruit, non-seulement celles qu'on consomme, mais toutes celles qu'on se serait procurées au moyen des premières. Les unes sont une perte seulement pour celui qui les consomme; les autres sont de plus une perte pour les hommes industrieux, les propriétaires de terre, qui en auraient eu leur part (2).

Un pays qui décline, peut, pendant quelque tems, offrir l'image de l'opulence et de

---

(1) « Si les riches ne dépensent pas beaucoup, les pau-» vres mourront de faim ». Montesquieu, Esp. des lois, Liv. VII, ch. 4.

(2) Les terres sont difficilement cultivées et valent moins, là où les capitaux manquent.

la prospérité, de même que la maison d'un dissipateur qui se ruine, ressemble à celle d'un riche qui jouit de la plus grande aisance. Mais cet éclat factice n'est pas durable; et comme il tarit les sources de la reproduction, il est infailliblement suivi d'un état de gêne, de marasme politique, dont on ne se guérit que par degrés et par des moyens contraires à ceux qui ont détruit la force et la santé.

Montesquieu, en terminant le chapitre où il veut prouver que le luxe convient aux monarchies et aux grands états, renverse, d'un mot, l'édifice de ses raisonnemens : « Les républiques, dit-il, finissent » par le luxe; les monarchies par la pau- » vreté ». Vérité constante qui prouve que la frugalité enrichit les états, et que le luxe les ruine. Mais si le luxe ruine les monarchies, il ne saurait leur convenir, car il ne convient à aucun état de devenir dépendant et pauvre.

Qu'est-ce qui précipite une nation dans le luxe ou la retient dans les bornes de la modération? Ses habitudes. Le riche dispose à son gré de ses biens : les mœurs de son pays, de la classe à laquelle il appartient

disposent de lui-même. Il n'y a qu'un bien petit nombre d'hommes d'un esprit assez ferme et d'une fortune assez indépendante, pour agir d'après leurs principes, et n'avoir de modèles qu'eux-mêmes. De là cette prodigieuse influence des mœurs sur les richesses et le bonheur des sociétés. Je dis le bonheur; car la triste satisfaction que le luxe procure à l'opulence, ne saurait balancer le tort qu'il fait à la société. Ceux qui cherchent le bonheur dans l'ostentation, savent bien qu'on ne l'y trouve pas. Il ne faut pas avoir beaucoup de philosophie, pour s'être apperçu qu'une fois que les besoins raisonnables de la vie sont satisfaits, on ne le rencontre que dans l'exercice modéré des facultés de notre corps et de notre esprit, et des sentimens de notre ame.

Après avoir fait l'apologie du luxe, on s'est quelquefois avisé de faire aussi celle de la misère; on a dit que si les personnes indigentes étaient moins poursuivies par le besoin, elles ne voudraient plus travailler; et que les riches, la société en général, demeureraient privés de l'industrie du pauvre.

Cette maxime est heureusement aussi

fausse dans son principe qu'elle est barbare dans ses conséquences. Si le dénuement était un motif pour être laborieux, le sauvage serait le plus laborieux des hommes, car il en est le plus dénué. On sait néanmoins quelle est son indolence, et qu'on a fait mourir de chagrin tous les sauvages qu'on a voulu occuper. Dans notre Europe, les ouvriers les plus paresseux sont ceux qui se rapprochent le plus des habitudes du sauvage; la quantité d'ouvrage exécuté par un manœuvre grossier d'un canton misérable, n'est pas comparable à la quantité d'ouvrage exécuté par un ouvrier aisé de Paris ou de Londres. Les besoins se multiplient à mesure qu'ils sont satisfaits. L'homme qui est vêtu d'une veste, veut avoir un habit; celui qui a un habit, veut avoir une redingote. L'ouvrier qui a une chambre pour se loger, en desire une seconde; celui qui a deux chemises, ambitionne d'en avoir une douzaine, afin de pouvoir changer de linge plus souvent. Celui qui n'en a jamais eu ne songe seulement pas à s'en procurer. Ce n'est jamais parce qu'on a gagné qu'on refuse de gagner encore.

L'aisance des classes inférieures n'est donc

point incompatible, ainsi qu'on l'a trop répété, avec l'existence du corps social. Un cordonnier peut faire des souliers aussi bien dans une chambre chauffée, vêtu d'un bon habit, lorsqu'il est bien nourri et qu'il nourrit bien ses enfans, que lorsqu'il travaille transi de froid, dans une échope, au coin d'une rue. On ne travaille pas moins, ni plus mal, quand on jouit des commodités raisonnables de la vie. Le linge est aussi bien blanchi en Angleterre, où l'on fait la dépense d'amener l'eau dans les maisons, que dans tel autre pays où l'on est forcé d'aller le savonner au bord de la rivière. Mais nos nations d'Europe, même les plus riches, sont encore bien misérables, puisqu'il n'en est pas une seule où la plupart des familles soient appelées à jouir des communes douceurs de la vie; que dis-je? où elles ne soient pas en butte aux plus cruels besoins.

CHAPITRE V.

Des Lois somptuaires (1).

« Il faut réformer par les lois, ce qui est » établi par les lois; et changer par les ma- » nières, ce qui est établi par les manières », a dit avec beaucoup de raison *Montesquieu*. C'est un grand bien pour un état, petit ou grand, monarchie ou république, que les consommations y soient modérées; mais ce n'est point l'affaire des lois de les régler. Elles y réussissent mal. *Bodin* rapporte (2) qu'après la défense de porter des étoffes d'or et d'argent, il se trouva des dames qui portaient des robes du prix de cinq cents écus, faites à Milan, sans or ni pierreries. C'est bien pis quand les lois défendent de certaines dépenses à des classes de citoyens et les permettent à d'autres. « Ordonner qu'il » n'y aura que les princes qui puissent » porter du velours et de la tresse d'or, et

(1) Du latin *sumptus*, dépense.
(2) Lettre à Malestroit.

» l'interdire au peuple, qu'est-ce, dit le » bon *Montaigne*, que mettre en crédit » ces choses là, et croître en chacun l'envie » d'en user » ?

Les moins mauvaises lois somptuaires sont celles qui attachent du déshonneur ou du ridicule à l'usage des choses de luxe; comme cette loi de *Zaleucus*, législateur des Locriens, qui défendait qu'une femme se fît accompagner dans les rues de plus d'un domestique, à moins qu'elle ne fût ivre; et qui ne permettait aux hommes les franges et les galons, que lorsqu'ils se rendraient dans de mauvais lieux. *Henri IV* la prit pour modèle dans cette fameuse ordonnance où il fait défense de porter ni or, ni argent sur les habits, *excepté pourtant*, dit-il, *aux filles de joie et aux filoux, en qui nous ne prenons pas assez d'intérêt pour leur faire l'honneur de donner notre attention à leur conduite.* Mais il est facile de s'appercevoir que si de pareilles lois sont bonnes, ce n'est pas comme lois, c'est comme des satires lançant le ridicule et la réprobation avec tout l'ascendant que donne le pouvoir.

CHAPITRE VI.

De la Prodigalité, de l'Avarice et de l'Économie.

La consommation des produits de l'industrie, est perpétuellement en rapports avec le caractère et toutes les passions des hommes. Les plus nobles, les plus viles y influent tour à tour. L'amour des plaisirs sensuels, la vanité, la générosité, la cupidité elle-même, provoquent et excitent la consommation. Elle est réprimée par une sage prévoyance, par des craintes chimériques, par la défiance, par l'égoïsme. De ces affections différentes, ce sont tantôt les unes, tantôt les autres qui dominent et qui dirigent les hommes dans l'usage qu'ils font des richesses. La ligne tracée par la sagesse est ici, comme dans tout le reste, la plus difficile à suivre. Leur faiblesse dévie tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, et manque rarement de tomber dans les excès.

Relativement à la consommation, les excès sont la prodigalité et l'avarice. L'une et

l'autre se privent des avantages que procurent les richesses : la prodigalité en desséchant ses ressources, l'avarice en se défendant d'y puiser. Mais la prodigalité est plus aimable et s'allie à plusieurs qualités sociales. Elle obtient grace plus aisément, parce qu'elle invite à partager ses plaisirs; elle a du moins un terme, qui est la ruine: l'avarice n'en a point d'autres que la mort. Cependant elle est plus fatale à la société que l'avarice : elle épuise les ressources du prodigue, mais de plus elle détruit les moyens de production de l'homme laborieux. Ceux qui disent que l'argent n'est bon qu'à être dépensé, et que les produits sont faits pour être consommés, se trompent beaucoup s'ils entendent seulement la dépense et la consommation consacrées à la satisfaction de nos besoins et de nos plaisirs. L'argent est bon encore à être placé : il ne l'est jamais sans qu'il en résulte un très-grand bien; et toutes les fois qu'un argent placé se dissipe, il y a dans quelque coin du monde une quantité équivalente d'industrie qui s'éteint. Le prodigue qui se prive d'un revenu, prive en même tems un homme industrieux de son salaire.

L'avare qui ne fait pas valoir son trésor dans la crainte de le perdre, cause, à la vérité, un mal du même genre; mais à sa mort du moins, ce capital amassé aux dépens de ses jouissances, rentre dans la circulation; et s'il n'est pas dissipé par ses successeurs, il anime l'industrie et favorise la production. La folie de l'avare n'est aussi funeste que celle du dissipateur, que lorsqu'il a si bien caché son trésor, que personne, après lui, ne parvient à le découvrir.

Les prodigues ont grand tort de se glorifier de leurs dissipations. Elles ne sont pas moins indignes de la noblesse de notre nature que les vilenies de l'avare. Il n'y a aucun mérite à consommer tout ce qu'on peut, et à se passer des choses quand on ne les a plus. C'est ce que font les bêtes; et encore les plus intelligentes sont-elles mieux avisées. Ce qui doit caractériser les procédés de toute créature douée de prévoyance et de raison, c'est dans chaque circonstance, de ne faire aucune consommation sans but déterminé: tel est le conseil que donne l'économie.

L'économie est aussi éloignée de l'avarice que de la prodigalité. L'avarice entasse, non pour consommer, non pour repro-

duire, mais pour entasser; c'est un instinct, un besoin machinal et honteux. L'économie est fille de la sagesse et d'une raison éclairée; elle sait se refuser le superflu pour se ménager le nécessaire; tandis que l'avare se refuse le nécessaire afin de se procurer le superflu dans un avenir qui n'arrive jamais. On peut porter de l'économie dans une fête somptueuse, et l'économie fournit les moyens de la rendre plus belle encore: l'avarice ne peut se montrer nulle part sans tout gâter. Une personne économe compare ses facultés avec ses besoins présens, avec ses besoins futurs, avec ce qu'exigent d'elle sa famille, ses amis, l'humanité. Un avare n'a point de famille, point d'amis, à peine a-t-il des besoins, et l'humanité n'existe pas pour lui. L'économie ne veut rien consommer en vain : l'avarice ne veut rien consommer du tout. La première est l'effet d'un calcul louable; louable parce qu'il offre seul les moyens de s'acquitter de ses devoirs et d'être généreux sans être injuste. L'avarice est une passion vile; vile, parce qu'elle se considère seule et sacrifie tout à elle.

On a fait de l'économie une vertu, et ce n'est pas sans raison : elle suppose la force et

l'empire de soi-même, comme les autres vertus, et nulle n'est plus féconde en bienfaits. C'est elle qui, dans les familles, prépare la bonne éducation physique et morale des enfans, et le soin des vieillards; c'est elle qui assure à l'âge mûr cette sérénité d'esprit nécessaire pour se bien conduire, et cette indépendance qui met un homme au-dessus des bassesses. C'est par l'économie seule qu'on peut être libéral, qu'on peut l'être long-tems, qu'on peut l'être avec fruit. Quand on n'est libéral que par prodigalité, on donne sans discernement; à ceux qui ne méritent pas, comme à ceux qui méritent; à ceux à qui l'on ne doit rien, aux dépens de ceux à qui l'on doit. Souvent on voit le prodigue obligé d'implorer le secours des gens qu'il a comblés de profusions : il semble qu'il ne donne qu'à charge de revanche; tandis qu'une personne économe donne toujours gratuitement, parce qu'elle ne donne que ce dont elle peut disposer. Elle est riche avec une fortune médiocre, au lieu que l'avare et le prodigue sont pauvres avec une grande fortune.

Les gens de lettres du siècle dernier ont toujours eu beaucoup de vénération pour

madame *Geoffrin*. Sa maison et sa table leur étaient ouvertes, et ils y goûtaient les agrémens d'un bon accueil, de la liberté, et d'une réunion pleine de charmes; mais ce n'était pas tout : ils trouvaient chez elle des secours de tous les genres dans les instans de détresse. Sur ses jetons était gravée cette devise favorite : *L'Économie est la mère de la Libéralité*. Quelque grande qu'eût été sa fortune, aurait-elle suffi à ses bienfaits sans son économie?

Le désordre est fatal à l'économie. Il marche au hasard, un bandeau sur les yeux, au travers des richesses; tantôt il a sous la main ce qu'il desire le plus et passe sans s'en appercevoir; tantôt il saisit et dévore ce qu'il lui importe de conserver. Il est perpétuellement dominé par les événemens : ou il ne les prévoit pas, ou il n'est pas libre de s'y soustraire. Jamais il ne sait où il est, ni quel parti il faut prendre.

Une maison où l'ordre ne règne pas, devient la proie de tout le monde; elle se ruine, même avec des agens fidèles; elle se ruine même avec de la parcimonie. Elle est exposée à une foule de petites pertes qui se renouvellent à chaque instant sous toutes

les formes, et pour les causes les plus méprisables (1).

Est-ce manquer d'économie que de dépenser tout son revenu?

Peut-être.

La prévoyance prescrit de faire la part des événemens. Qui peut répondre de conserver toujours sa fortune toute entière? Quelle est la fortune qui ne dépende en rien de l'injustice, de la mauvaise foi ou des passions des hommes? N'y a-t-il jamais eu de terres confisquées? Aucun vaisseau n'a-t-il jamais fait naufrage? Aucun riche négociant

(1) Je me souviens qu'étant à la campagne, j'eus un exemple de ces petites pertes qu'un ménage est exposé à supporter par sa négligence. Faute d'un loquet de peu de valeur, la porte d'une basse-cour qui donnait sur les champs, se trouvait souvent ouverte. Chaque personne qui sortait, tirait la porte, mais n'ayant aucun moyen extérieur de la fermer, la porte restait battante; plusieurs animaux de basse-cour avaient été perdus de cette manière. Un jour un jeune et beau porc s'échappa et gagna les bois. Aussi-tôt voilà tous les gens en campagne, le jardinier, la cuisinière, la femme de basse-cour sortirent chacun de leur côté en quête de l'animal fugitif. Le jardinier fut le premier qui l'apperçut, et en sautant un fossé pour lui barrer un passage, il se fit une dangereuse foulure qui le retint plus de quinze jours dans son lit. La cuisinière trouva brûlé du linge qu'elle avait abandonné près du feu pour le faire sécher; et la femme

ne s'est-il jamais trouvé en état de faillite? Si chaque année l'on dépense tout son revenu, le fonds peut décroître sans cesse; il le doit même suivant toutes les probabilités.

Mais, dût-il rester toujours le même, suffit-il de l'entretenir? Suffit-il aux particuliers comme aux états de ne faire aucun pas en avant, et ne doivent-ils jamais songer à améliorer leur sort? Si nos pères avaient pensé ainsi, nous serions encore des sauvages, l'homme n'aurait rien par-dessus les autres espèces animales. Beaucoup de gens croyent qu'il y a un terme à l'opulence des

---

de basse-cour ayant quitté l'étable sans se donner le tems d'attacher les bestiaux, une des vaches, en son absence, cassa la jambe d'un poulain qu'on élevait dans la même écurie. Les journées perdues du jardinier valaient bien vingt écus, le linge et le poulain en valaient bien autant: voilà donc, en peu d'instans, faute d'une fermeture à la porte d'une basse-cour, une perte de quarante écus, supportée par des gens qui avaient besoin de la plus stricte économie; sans parler des souffrances causées par la maladie, ni de l'inquiétude et des autres inconvéniens étrangers à la dépense. Ce n'étaient pas de grands malheurs ni de grosses pertes; cependant quand on saura que le défaut de soin renouvelait de pareils accidens tous les jours, et qu'il consomma enfin la ruine d'une famille honnête, on conviendra qu'il valait la peine d'y faire attention.

nations; j'ai beau le chercher, il m'est impossible de l'appercevoir.

D'ailleurs il y a quelques avantages moraux à ne jamais faire tout ce qu'on peut. De même que l'adroit propriétaire d'un jardin d'agrément ne conduit jamais ses allées jusqu'aux limites de son terrain, un homme sage ne porte jamais ses dépenses aussi loin que ses revenus. Il est bon de laisser là quelque chose de vague; et cela peut se faire dans les petites comme dans les grandes fortunes. Votre revenu est borné, que vos besoins le soient encore davantage; ils se réduisent à si peu de chose quand on les débarrasse du poids dont la vanité et la sensualité les surchargent! L'homme le plus riche lui-même ne doit pas dédaigner ce conseil. C'est ainsi qu'en politique, un homme revêtu d'un grand pouvoir, s'il est habile, ne l'exerce jamais dans toute son étendue, pour ne point montrer jusqu'où il s'étend.

Après avoir indiqué les différentes manières dont s'opèrent les consommations privées, leurs motifs généraux et leurs effets, je passe aux différentes manières dont s'opèrent, dans tous les états, les consommations publiques.

CHAPITRE VII.

De la nature des Consommations publiques et de leurs effets généraux.

Les besoins des hommes ne se bornent pas aux consommations que chacun peut faire en particulier ou dans sa famille, ou en société avec d'autres personnes de son choix. Il y a de plus des consommations qui ne peuvent être faites qu'en commun avec les personnes auxquelles on est lié par l'organisation politique; ce sont celles-là auxquelles je donne le nom de *consommations publiques.*

Nous verrons plus tard où sont puisées les valeurs qui servent aux consommations publiques. Qu'il nous suffise en ce moment d'observer que ces valeurs sont de même nature que celles qui servent aux consommations privées. Ce sont des produits de l'industrie humaine, créés avec le secours des capitaux et des fonds de terre. Ces produits sont ordinaires et matériels, quand le service public consomme des munitions

de guerre et de bouche; ce sont des produits immatériels, quand il consomme le service des magistrats qui président à l'administration civile ou judiciaire, le service des militaires qui se vouent à la défense de l'état.

La perte qui résulte des consommations publiques, est balancée par l'avantage que la société en retire. Cette perte est réelle, car les valeurs ainsi détruites, ne sont pas moins détruites que si elles l'étaient pour un service particulier. Elles se trouvent passagèrement sous forme de monnaie d'argent, comme le revenu d'un homme privé; mais semblables au revenu privé, ce n'est point sous cette forme qu'elles sont consommées: c'est après avoir subi un échange, et s'être converties en denrées ou en services propres à la consommation.

L'effet des consommations est donc absolument le même soit qu'elles aient lieu pour le service des individus, soit qu'elles aient lieu pour le service de la société. Les unes et les autres détruisent des valeurs, des richesses de quelque lieu qu'on les tire.

Plusieurs auteurs se sont imaginé que les fortunes particulières et la fortune pu-

blique étaient de natures fort différentes. On a dit que la fortune d'un particulier se grossissait à la vérité par l'épargne, mais que la fortune publique au contraire, recevait son accroissement de l'augmentation des consommations, et l'on en a tiré cette conséquence que les principes qui doivent servir pour l'administration d'une fortune privée, et ceux sur lesquels on doit diriger la fortune publique, non-seulement différaient entr'eux, mais se trouvaient souvent directement contraires (1).

C'est une erreur manifeste quel que soit le sens qu'on attache à ces mots : *fortune publique*. Désignent-ils la somme de toutes les fortunes privées ? Dans ce sens il est clair que ce qui diminue la fortune d'un individu, de deux individus, de tous les individus, ne peut augmenter la somme totale de leurs fortunes réunies.

Entend-on, par ces mots, la richesse levée sur les particuliers et dont le gouvernement est dépositaire ? Il est également clair que cette richesse est comme toute

---

(1) Garnier, Abrégé des Principes d'Économie politique.

autre, composée de produits de l'industrie humaine, et qu'elle se diminue par la consommation. Ce qui est dissipation dans un particulier est dissipation dans un gouvernement; il n'y a pas plus deux sortes d'économie, qu'il n'y a deux sortes de probité, deux sortes de morale. Si un gouvernement comme un particulier font des consommations desquelles il doive résulter une production de valeur supérieure à la valeur consommée, ils exercent une industrie; si la valeur consommée n'a laissé aucun produit, c'est une valeur perdue pour l'un comme pour l'autre; mais qui en se dissipant a fort bien pu rendre le service qu'on en attendait. Les munitions de guerre et de bouche, le tems et les travaux des fonctionnaires civils et militaires qui ont servi à la défense de l'état, n'existent plus quoiqu'ayant été parfaitement bien employés; il en est de ces choses comme des denrées et des services qui ont servi à l'entretien d'une famille particulière. Mais consommer pour consommer, dépenser par système, réclamer un service pour l'avantage de lui accorder un salaire, anéantir une chose pour avoir occasion de la payer, est

une extravagance de la part d'un gouvernement comme de la part d'un particulier. Un gouvernement dissipateur est même bien plus coupable qu'un particulier dissipateur : celui-ci consomme des produits qui lui appartiennent ; tandis qu'un gouvernement n'est pas propriétaire ; il n'est qu'administrateur de la fortune publique.

Quand *Voltaire* dit en parlant des bâtimens fastueux de *Louis XIV*, que ces bâtimens n'ont point été à charge à l'état et qu'ils ont servi à faire circuler l'argent dans le royaume, il prouve seulement que ces matières étaient étrangères à nos plus grands génies. *Voltaire* ne voit que les sommes d'argent dans cette opération ; et l'argent ne fesant point en effet partie des revenus ni des consommations annuelles, quand on ne voit que cette denrée, on ne voit point de perte dans les plus grandes profusions. Mais qu'on y fasse attention : il résulterait de cette manière d'envisager les choses, qu'il n'y a rien de consommé dans un pays pendant le cours d'une année ; car la masse de son numéraire est, à la fin de l'année, à-peu-près la même qu'au commencement. L'historien aurait dû songer que les 900

millions de notre monnaie, dépensés par *Louis XIV* pour le seul château de Versailles, étaient originairement des produits péniblement créés par l'industrie des Français, et leur appartenant; changés par eux en argent pour le payement de leurs contributions; troqués ensuite contre des matériaux, des peintures, des dorures; et consommés sous cette dernière forme pour satisfaire la vanité d'un seul homme. L'argent n'a servi là-dedans que comme denrée auxiliaire, propre à faciliter tous ces échanges; et le résultat de cette belle circulation a été la consommation d'une valeur réelle de 900 millions, dont la France n'a retiré aucun avantage.

Vauban, esprit juste et bon citoyen, à qui ses fonctions d'ingénieur avaient fourni l'occasion de visiter toutes les parties du royaume et qui portait en tous lieux son esprit observateur, avait donc bien raison lorsqu'il a dit: « Si la France est si misérable, ce n'est ni à l'intempérie de l'air, ni » à la faute des peuples, ni à la stérilité des » terres, qu'il faut l'attribuer; puisque l'air » y est excellent, les habitans laborieux, » adroits, pleins d'industrie et très-nom-

» breux ; mais aux guerres qui l'ont agitée » depuis long-tems et au défaut d'économie » *que nous n'entendons pas assez* (1) ».

Dans chaque état, le gouvernement (2) étant administrateur de la fortune de la communauté, décide, soit par lui-même, soit par ses agens, des consommations qu'il convient de faire.

Les consommations ordonnées par le gouvernement étant une partie importante des consommations de la nation, puisqu'elles s'élèvent quelquefois au sixième, au cinquième, et même au quart des consommations totales (3), il en résulte que le sys-

(1) *Voyez* sa Dixme royale.

(2) J'appelle *Gouvernement* les chefs des divers pouvoirs, quelle que soit la forme du gouvernemeut. C'est à tort qu'on n'applique ce nom qu'aux chefs du pouvoir exécutif : on gouverne en donnant des lois, comme en les fesant exécuter.

(3) Quoiqu'une nation puisse consommer au-delà de son revenu, ce n'est probablement pas le cas de l'Angleterre, puisque son opulence a évidemment augmenté jusqu'à ce jour. Ses consommations vont donc, au plus, au niveau de ses revenus. Le revenu total de la Grande-Bretagne, en 1799, est estimé au plus haut par *Henry Beeke*, écrivain estimé, à 218 millions sterling, en y comprenant pour 100 millions de revenus industriels;

tême économique embrassé par le gouvernement, exerce une immense influence sur les progrès ou la décadence de la nation. Qu'un particulier s'imagine augmenter ses ressources en les dissipant, qu'il croie se faire honneur par la prodigalité, qu'il ne sache pas résister à l'attrait d'un plaisir flatteur ou aux conseils d'un ressentiment même légitime, il se ruinera; et son désastre influera sur le sort d'un petit nombre d'individus. Dans un gouvernement il n'est pas une de ces erreurs qui ne fasse plusieurs milliers de misérables et qui ne soit capable de causer la décadence d'une na-

---

supposons que les consommations totales de l'Angleterre s'élèvent à cette somme. Or, pendant la même année 1799, son gouvernement a dépensé, suivant l'état présenté au parlement par M. *Pitt*, 59,389,202 liv. sterling; ce qui fait plus du quart des consommations totales; et encore les dépenses faites par les mains du gouvernement central ne comprennent pas la totalité des dépenses publiques, puisqu'elles ne comprennent pas les dépenses communales, etc. On n'a aucune donnée certaine sur le revenu et les consommations totales de la France; mais il est probable que ses consommations publiques vont au cinquième, si ce n'est au quart de son revenu total, et par conséquent de ses consommations totales, en supposant encore que celles-ci s'élèvent aussi haut que ses revenus.

tion. Si l'on doit desirer que les simples citoyens soient éclairés sur leurs véritables intérêts, combien, à plus forte raison, ne doit-on pas le desirer des gouvernemens! L'ordre et l'économie sont déjà des vertus dans une condition privée, mais en considérant leur prodigieuse influence sur le sort des peuples, quand elles se rencontrent dans les chefs qui les gouvernent, on ne sait quel magnifique nom leur donner.

Un particulier sent toute la valeur de la chose qu'il consomme; souvent c'est le fruit pénible de ses sueurs, d'une longue assiduité, d'une épargne soutenue; il mesure aisément l'avantage qu'il doit recueillir d'une consommation, et la privation qui en résultera pour lui. Un gouvernement n'est pas si directement intéressé à l'ordre et à l'économie; il ne sent pas si vivement, si prochainement l'inconvénient d'en manquer. Ajoutez qu'un particulier est excité à l'épargne non-seulement par son propre intérêt, mais par les sentimens du cœur; son économie assure des ressources aux êtres qui lui sont chers: un gouvernement économe n'en assure qu'à ses successeurs.

On se tromperait si l'on supposait que le

pouvoir héréditaire, met à l'abri de ces inconvéniens. Les considérations qui agissent sur l'homme privé touchent peu le monarque. Il regarde la fortune de ses héritiers comme assurée pour peu que la succession le soit. Ce n'est pas lui qui décide de la plupart des dépenses et qui conclut les marchés : ce sont ses ministres, ses généraux ; enfin une expérience constante prouve que les monarchies économisent moins que les républiques : il faut bien que la cause de ce fait se trouve quelque part.

Il ne faut pas croire non plus que l'esprit d'économie et de règle dans les consommations publiques, soit incompatible avec le génie qui fait entreprendre et achever de grandes choses. *Charlemagne* est un des princes qui a le plus occupé la renommée : il fit la conquête de l'Italie, de la Hongrie et de l'Autriche ; repoussa les Sarrazins et dispersa les Saxons ; il obtint le titre superbe d'empereur ; et néanmoins il a mérité que *Montesquieu* fît de lui cet éloge : « Un père de famille pourrait apprendre dans les lois de *Charlemagne* à » gouverner sa maison. Il mit une règle ad- » mirable dans sa dépense et fit valoir ses

» domaines avec sagesse, avec attention,
» avec économie. On voit dans ses capitu-
» laires la source pure et sacrée d'où il tira
» ses richesses. Je ne dirai qu'un mot : il or-
» donnait qu'on vendît les œufs des basse-
» cours de ses domaines et les herbes inu-
» tiles de ses jardins (1) ».

Les ministres qui ont gouverné les finances de France avec le plus de succès, *Suger*, abbé de St. Denis, le cardinal d'*Amboise*, *Sully*, *Colbert*, *Necker*, ont tous été guidés par le même principe. Tous ont trouvé dans l'économie exacte d'un simple particulier, les moyens de soutenir de grandes résolutions. L'abbé de St. Denis subvint aux frais de la seconde croisade (entreprise que je suis loin d'approuver, mais qui exigeait de puissantes ressources); d'*Amboise* prépara la conquête du Milanais par *Louis XII*; *Sully* l'abaissement de la maison d'Autriche; *Colbert* les succès brillans de *Louis XIV*; *Necker* a fourni les moyens de soutenir la seule guerre heureuse que la France eut faite depuis un siècle (1).

(1) Esp. des lois, Liv. XXXI, ch. 18.

(2) *Necker* subvint aux dépenses de la guerre d'Amé-

Nous avons toujours vu au contraire les gouvernemens qui se sont laissé dominer par le besoin d'argent, obligés comme les particuliers, de recourir pour se tirer d'affaire, à des expédiens ruineux, honteux quelquefois; comme *Charles-le-Chauve* qui ne maintenait personne dans les honneurs et n'accordait de sûreté à personne, que pour de l'argent; comme le roi d'Angleterre *Charles II* qui reçut de la Hollande deux millions et un quart, pour différer le départ de la flotte équipée en Angleterre en 1680, et destinée à aller aux Indes défendre les Anglais qui y étaient écrasés par les Bataves (1); comme tous les gouvernemens enfin qui ont fait banqueroute soit en altérant les monnaies, soit en violant leurs engagemens.

Louis XIV, vers la fin de son règne, après avoir épuisé jusqu'au bout les res-

---

rique sans mettre de nouveaux impôts; ses ennemis lui reprochèrent les emprunts qu'il fit; mais qui ne voit que du moment qu'il n'établit pas d'impôts pour payer les intérêts de ces emprunts, ils ne furent point une charge pour le peuple, et que leurs intérêts durent être payés sur des économies?

(1) *Voyez* l'Histoire des Établ. des Européens dans les Indes, par Raynal, Tom. II, pag. 56.

sources de son beau royaume, créa des charges plus ridicules les unes que les autres. On fit des conseillers du roi contrôleurs aux empilemens de bois, des charges de barbiers-perruquiers, des contrôleurs-visiteurs de beurre frais, des essayeurs de beurre salé, etc.

Mais jamais tous ces expédiens aussi misérables dans leurs produits que nuisibles dans leurs effets, n'ont retardé que de peu d'instans les catastrophes qui ne manquent jamais d'assaillir les gouvernemens prodigues. On n'a pas oublié que les dissipations qui eurent lieu sous la régence d'*Anne d'Autriche*, celles de la dernière moitié du règne de son fils; et, sous nos yeux, celles des derniers tems de la monarchie, ont produit les désordres de la fronde, les embarras honteux de la régence, la révolution enfin, exemple terrible, fécond en grands résultats, mais en malheurs multipliés. *Quand on ne veut pas écouter la raison*, a dit Franklin, *elle ne manque jamais de se faire sentir.*

CHAPITRE VIII.

De l'entretien de divers Établissemens publics.

Dépenses d'Administration civile et judiciaire.

Les frais d'administration civile ou judiciaire consistent soit dans le traitement des magistrats, soit dans la dépense de représentation qu'on suppose nécessaire pour l'accomplissement de leurs fonctions. Quand même la représentation, ou une partie de la représentation, est payée par le magistrat, elle n'en retombe pas moins à la charge du public, puisqu'il faut bien que dans ce cas le traitement du magistrat soit proportionné à la somptuosité qu'on exige de lui. Ceci s'applique à tous les fonctionnaires publics, depuis le prince jusqu'à l'huissier. Un peuple qui ne sait respecter son prince que lorsqu'il est entouré de faste, de dorures, de gardes, de chevaux, de tout ce qu'il y a de plus dispendieux, paye en conséquence. Il écono-

mise au contraire, quand il accorde son respect à la simplicité plutôt qu'à l'étalage, et quand il obéit aux lois sans appareil. C'est ce qui rendait singulièrement médiocres les frais de gouvernement, dans plusieurs cantons suisses avant la révolution, et dans l'Amérique septentrionale, dès avant son indépendance. Quoiqu'elles fussent sous la domination de l'Angleterre, on sait que les colonies de l'Amérique septentrionale avaient leur gouvernement à elles, dont elles supportaient les frais; or toutes les dépenses du gouvernement de ces provinces, qui forment actuellement les États-Unis, (à l'exception du Maryland et de la Caroline du nord), ne montaient par année qu'à la somme de 64,700 liv. sterling (1,552,800 fr.) « Exemple mémorable, dit *Smith*, qui » montre avec combien peu de frais trois » millions d'hommes peuvent être, non-» seulement gouvernés, mais bien gouver-» nés (1) ».

Les causes purement politiques, et la

(1) Il est vrai que la défense du pays, si ce n'est contre les Sauvages, ne lui coûtait rien. Elle reposait sur les forces navales d'Angleterre.

forme du gouvernement qui en dérive, influent sur les frais de traitement des fonctionnaires civils et judiciaires, sur ceux de représentation, et enfin sur ceux qu'exigent les institutions et les établissemens publics. Ainsi dans un pays despotique, où le prince dispose des biens de ses sujets, lui seul réglant son traitement; c'est-à-dire ce qu'il consomme de deniers publics pour son utilité personnelle, ses plaisirs, l'entretien de sa maison, ce traitement peut être fixé plus haut que dans les pays où il est débattu entre les représentans du prince et ceux des contribuables.

Le traitement des magistrats subalternes dépend également soit de leur influence particulière, soit du système général du gouvernement.

Les services qu'ils rendent sont chers ou bon marché, non-seulement en proportion de ce qu'ils coûtent, mais encore selon que les fonctions sont moins bien ou mieux remplies. Un service mal rendu est cher quoique fort peu payé; il est cher s'il est peu nécessaire. Il en est de cela comme d'un meuble qui ne remplit pas bien l'usage auquel il est destiné, ou dont on n'avait pas

besoin, et qui embarrasse plutôt qu'il ne sert. Telles étaient, sous la monarchie, les charges de grand-amiral, de grand-maître, de grand-échanson, de grand-veneur, et une foule d'autres, qui ne servaient pas même à relever l'éclat de la couronne, et dont plusieurs n'étaient que des moyens pour répandre des gratifications et des faveurs.

Par la raison contraire un service public peut n'être pas cher quoiqu'il soit généreusement payé. Un faible salaire est perdu en totalité quand il est donné à un homme incapable de remplir son emploi; les pertes que cause son impéritie vont même beaucoup au-delà de son salaire; tandis que les services que rend un homme recommandable par ses connaissances et son jugement, sont un riche équivalent qu'il donne en échange; et les pertes dont il préserve l'état, ou les avantages qu'il lui procure, excèdent bientôt la récompense qu'il en reçoit, quelque libérale qu'on la suppose.

On gagne toujours à n'employer, en toutes choses, que les bonnes qualités, dût-on les payer davantage. On n'a presque jamais des gens de mérite à très-bas prix. Pourquoi ?

c'est que le mérite s'applique à plus d'un emploi. Un homme qui peut faire un bon administrateur, s'il se consacre à une autre profession, a de l'étoffe pour faire ou un bon avocat, ou un bon médecin, ou un bon agriculteur, ou un bon négociant; et ces différentes occupations présentent des emplois plus ou moins avantageux au mérite. Si la carrière de l'administration ne lui offre qu'un sort chétif, une autre lui présentera facilement un sort meilleur qu'il préférera.

Il en est de la probité comme du talent. On n'a des gens intègres qu'en les payant. Rien d'étonnant à cela : la probité est une qualité utile; partant elle a une valeur, de même que la force ou l'adresse.

Le pouvoir qui accompagne ordinairement l'exercice des fonctions publiques, est une espèce de salaire, qui dans bien des cas excède le salaire en argent qu'on pourrait leur attribuer quelque grand qu'il fût. Je sais que dans un état bien ordonné, les lois ayant le principal pouvoir, et peu de chose étant laissé à l'arbitraire de l'homme, il n'y trouve pas autant de moyens de satisfaire ses fantaisies et l'amour de la domination qu'il porte dans son cœur. Cependant la la-

titude que les lois ne peuvent manquer de laisser aux volontés de ceux qui les exécutent, sur-tout dans l'ordre administratif, et les honneurs qui accompagnent ordinairement les emplois éminens, ont une valeur véritable qui les fait rechercher avec ardeur, même dans les pays où ils ne sont pas lucratifs.

Les règles d'une stricte économie conseilleraient peut-être d'économiser le salaire en argent là où l'on reçoit un autre salaire suffisant pour exciter l'empressement de ceux qui prétendent aux charges, s'il n'y avait, à prendre ce parti, des inconvéniens plus graves que la dépense. Il est à craindre qu'un homme qui donne gratuitement ses travaux, ne vende son pouvoir. Une grande fortune ne suffit pas pour préserver un fonctionnaire de la vénalité; car les grands besoins marchent d'ordinaire avec une grande fortune et fréquemment la devancent; surtout quand il faut joindre à la représentation de l'homme riche, celle du magistrat. Enfin en supposant qu'on puisse rencontrer, ce qui n'est pas rigoureusement impossible, avec une grande fortune, l'intégrité, et avec l'intégrité, l'activité nécessaire pour bien

remplir un emploi utile, pourquoi ajouter à l'ascendant déjà trop grand des richesses, celui que donne l'autorité ? Quels comptes demander à l'homme qui peut se donner, soit avec le gouvernement, soit avec le peuple, l'air de la générosité ? Ce n'est pas que dans quelques occasions on ne puisse avec avantage employer les services gratuits des gens riches, sur-tout dans les emplois qui sont plutôt honorables qu'ils ne rendent puissans, comme l'administration des hôpitaux.

Sous l'ancien régime, en France, le gouvernement pressé par le besoin d'argent, vendait les places; ce moyen-là est le pire de tous. Il a les inconvéniens des fonctions qu'on exerce gratuitement, puisque les émolumens de la place ne sont plus que l'intérêt du capital payé par le titulaire; et de plus il a l'inconvénient d'exiger non l'habileté dont on a besoin, mais la fortune dont on n'a pas besoin. C'est, dit *Platon* dans sa République, comme si dans un navire on fesait quelqu'un pilote pour son argent.

On a souvent confié des fonctions civiles telles que l'expédition des actes de nais-

sance, de mariage, et de décès, à des prêtres qui, payés pour d'autres fonctions, pouvaient exercer gratuitement celle-là. Il y a toujours quelqu'imprudence à l'autorité civile à confier une partie de ses fonctions à des hommes qui se disent ministres d'une autorité supérieure à la sienne (1).

Malgré toutes les précautions qu'on peut prendre (excepté dans le petit nombre de cas que j'ai cités) le public ni le prince ne peuvent jamais être ni si bien servis, ni à si bon marché que les particuliers. Les agens de l'administration ne sauraient être surveillés par leurs supérieurs avec le même soin que les agens des particuliers; et les supérieurs eux-mêmes ne sont pas si directement intéressés à leur bonne conduite. Il est si facile d'ailleurs aux inférieurs d'en imposer à un chef qui, obligé d'étendre au loin son inspection, ne peut donner à chaque objet qu'une fort petite dose d'attention; à un chef souvent bien plus sensible aux at-

---

(1) A plusieurs époques du siècle dernier, malgré le gouvernement, les prêtres molinistes refusèrent les fonctions de leur ministère aux jansénistes, sous prétexte qu'il valait mieux obéir à Dieu qui s'exprimait par l'organe du pape, qu'au roi.

tentions qui flattent sa vanité, qu'aux soins que reclame le bien public! Quant au prince et au peuple qui sont les plus intéressés à la bonne administration, puisqu'elle affermit le pouvoir de l'un et le bonheur de l'autre, une surveillance efficace et soutenue leur est presqu'impossible à exercer. Il faut nécessairement qu'ils s'en rapportent à leurs agens dans le plus grand nombre des cas, et qu'ils soient trompés quand on est intéressé à le faire; ce qui arrive fréquemment.

« Les services publics ne sont jamais » mieux exécutés, dit *Smith*, que lorsque » la récompense est une conséquence de » l'exécution et se proportionne à la ma- » nière dont le service a été exécuté ». Il voudrait que les salaires des juges fussent payés à l'issue de chaque procès et proportionnellement aux peines que la procédure aurait occasionnées aux différens magistrats. Les juges alors s'occuperaient de leur affaire et les procès ne traîneraient pas en longueur. Il serait difficile d'étendre ce procédé à la plupart des actes de l'administration et il ouvrirait peut-être la porte à d'autres abus non moins nuisibles; mais il aurait un grand

avantage en ce que les agens de l'administration ne se multiplieraient pas au-delà de tous les besoins.

Non-seulement le tems et les travaux des administrateurs sont parmi les plus chèrement payés, non-seulement il y en a une grande partie gaspillée par leur faute sans qu'il soit possible de l'éviter, mais il y en a souvent beaucoup de perdus par une suite des usages du pays et de l'étiquette des cours. Qui pourrait calculer le tems perdu en toilettes ? Qui pourrait calculer ce qui, durant plus d'un siècle, a été perdu, sur la route de Paris à Versailles, d'heures chèrement payées ?

Les longues cérémonies qui s'observent dans les cours de l'Orient prennent de même un tems considérable aux principaux fonctionnaires de l'état. Quand le prince a consacré aux cérémonies d'usage et à ses plaisirs le tems qu'ils réclament, il lui en reste fort peu pour s'occuper de ses affaires ; aussi vont-elles fort mal. Le roi de Prusse *Frédéric II*, au contraire, en distribuant bien son tems et en le remplissant bien, avait trouvé le moyen de faire beaucoup par lui-même. Il a plus vécu que d'autres, morts plus

âgés, et il a élevé son pays au rang d'une puissance du premier rang. Sans doute ses autres qualités étaient nécessaires pour cela. Mais ses autres qualités n'auraient pas suffi sans un bon emploi de son tems.

Dépenses de l'Armée.

Les dépenses qu'occasionne la défense de l'état varient suivant les différens degrés de civilisation de la société. Chez les peuples chasseurs ou pasteurs comme sont les Tartares, les Arabes, les Canadiens et tous ceux de l'Amérique que les Européens n'ont pas subjugués, il reste à chaque homme, après qu'il a pourvu à ses besoins, beaucoup de loisir qu'il peut, quand les circonstances l'exigent, consacrer à la défense publique. Il le peut d'autant plus aisément que, même en corps d'armée, il continue à pourvoir à ses besoins : les peuplades de chasseurs poursuivent les animaux dont elles font leur proie, en même tems que leur ennemi ; mais elles ne sauraient se rassembler en corps bien considérables, parce que leur subsistance est trop rare et trop peu assurée. C'est ce qui les rend si peu

redoutables: les habitans des États-Unis ont eu des guerres sans cesse renaissantes avec les Sauvages; elles ont été incommodes, souvent fatales à quelques bourgades éloignées, mais jamais elles n'ont fait courir un véritable risque à leurs établissemens, même dans leur origine.

Les peuples pasteurs ne changent point non plus leur genre de vie lorsqu'ils se rassemblent en corps d'armée, ou plutôt ils ne cessent jamais d'être en corps d'armée. Leurs villes sont des camps; leurs troupeaux sont leurs munitions de bouche. Quand ils ont épuisé les fourrages d'un canton ils transportent dans un autre, leurs chariots, leurs tentes, leurs bestiaux et leur suite. Ils peuvent se réunir en corps bien plus considérables que les peuples chasseurs et même que les peuples civilisés; leurs provisions les suivent toujours et s'entretiennent d'elles-mêmes pourvu qu'on ne s'arrête pas trop long-tems sur le même terrain. Et comme ces peuples mènent avec eux femmes, enfans, domestiques, tout ce qui leur est cher ou précieux, ils abandonnent sans regrets les régions où ils sont nés, et font aisément des transmigrations immenses. C'est ce qui

les rend fort redoutables. Les Tartares ont envahi la Chine deux fois, et l'Inde, la Perse bien plus souvent. Les Goths, les Huns, les Vandales, qui étaient des peuples pasteurs, ont conquis successivement presque toutes les provinces de l'empire romain; et les Arabes sous *Mahomet* et ses successeurs, ont, à l'exception des extrémités de l'Asie, achevé la conquête du monde connu.

Chez les peuples agriculteurs le service du guerrier peut encore être gratuit, mais seulement pendant une certaine époque de l'année, entre le tems des semailles et celui des récoltes, autrement la nation et l'armée perdraient tout moyen de subsister. C'est ainsi que les Grecs firent la guerre jusqu'à la seconde guerre des Perses, et les Romains jusqu'au siége de Veyes. C'est aussi de la même manière qu'elle se fit chez les nations d'Europe pendant une partie du moyen âge. Les peuples qui font ainsi la guerre ne peuvent former que les entreprises susceptibles d'être terminées dans le cours d'une campagne; et attachés au sol par les semences qu'ils y ont déposées, par leurs femmes, leurs enfans, leurs vieillards, ils n'étendent

leurs conquêtes que de proche en proche et ne font jamais de grandes transmigrations.

Dans toutes ces différentes situations, le service militaire ne coûte rien à la société; il ne coûte aux individus que les travaux et les dangers qu'il leur impose. Le besoin de leur conservation, l'enthousiasme, l'avidité, sont les sentimens qui les portent à braver ces travaux et ces dangers. Mais lorsque les manufactures, le commerce et les arts, se sont répandus chez un peuple, c'est tout autre chose.

Le cultivateur est forcé dès-lors de travailler non-seulement pour se nourrir avec sa famille, mais pour nourrir d'autres familles qui sont, ou propriétaires des terres et en partagent les produits sans rien faire, ou manufacturières et commerçantes, et qui lui fournissent des denrées dont lui-même ne peut plus se passer. Il faut en conséquence qu'il cultive plus de terres, qu'il varie ses cultures, qu'il soigne un plus grand nombre de bestiaux, qu'il se livre à une exploitation plus compliquée et qui l'occupe même dans les intervalles que lui laisse le développement des germes.

Le manufacturier, le commerçant, peu-

vent encore moins sacrifier un tems et des facultés dont chaque parcelle est nécessaire à la production qui soutient leur existence.

Les propriétaires des terres affermées, pourraient encore à la vérité faire la guerre à leurs dépens, et c'est bien ce que font jusqu'à un certain point les nobles dans les monarchies ; mais la plupart des propriétaires, accoutumés aux douceurs de la civilisation, n'éprouvant jamais les besoins qui font concevoir et exécuter les grandes entreprises, peu susceptibles de cet enthousiasme qu'on n'éprouve jamais seul, et qui ne peut être général dans une nation nécessairement occupée; les propriétaires, dis-je, ont dans cet ordre de choses, toujours préféré de contribuer à la défense de la société plutôt par le sacrifice d'une partie de leurs revenus que par celui de leur repos et de leur vie. Les capitalistes partagent les goûts, les besoins et l'opinion des propriétaires fonciers.

De ces intérêts divers il résulte que chacun sacrifie une portion de son revenu, quelle qu'en soit la source, pour mettre le prince ou la république en état de sala-

rier des soldats dont tout le métier est de garder le pays, de le défendre contre les agressions des autres puissances, et trop souvent d'être les ministres des passions, et de la tyrannie de leurs chefs.

La guerre devenue un métier, participe comme tous les autres arts, aux progrès qui résultent de la division du travail. Elle met à contribution toutes les connaissances humaines. On ne peut y exceller soit comme général, soit comme ingénieur, soit comme officier, soit même comme soldat, sans une instruction quelquefois fort longue et sans un exercice constant. Toute nation qui suivrait un différent système, éprouverait le désavantage d'un art imparfait, mis en opposition avec un art perfectionné. C'est ce qu'on a vu dans toutes les occasions où des armées qui n'avaient pour elles que la bravoure, ont été opposées à des troupes expérimentées; celles-ci ont presque toujours eu la prépondérance (1). Les Turcs malgré leur mépris pour les arts des chrétiens, sont

(1) Je sais fort bien que, lorsque les Suisses fondèrent leur liberté, les armées des ducs d'Autriche furent presque constamment battues par les milices des cantons, mais les armées des ducs d'Autriche n'étaient point des

obligés d'être leurs écoliers dans l'art de la guerre, sous peine d'être exterminés. Toutes les armées de l'Europe ont été forcées d'imiter la tactique des Prussiens; et lorsque le mouvement imprimé aux esprits par la révolution française a perfectionné dans les armées de la république, l'application des sciences aux opérations militaires, les ennemis des Français se sont vus dans la nécessité de s'approprier les mêmes avantages.

Tous ces progrès, ce déploiement de moyens, cette consommation de ressources, ont rendu la guerre bien plus dispendieuse qu'elle ne l'était autrefois. Il a fallu pourvoir d'avance les armées de tout ce qui leur était nécessaire pendant le cours au moins d'une campagne: armes, munitions de guerre et de bouche, attirails de toute espèce. L'invention de la poudre à canon a rendu les armes bien plus compliquées et plus coûteuses, et leur transport, sur-tout celui des canons et des mortiers, plus difficile. Enfin les étonnans progrès de la tac-

---

armées disciplinées; c'étaient des réunions formées à la hâte par une foule de seigneurs qui marchaient chacun à la tête de leur troupe, et où il ne se trouvait ni subordination, ni aucun système général de tactique.

tique navale, ce nombre de vaisseaux de tous les rangs, pour chacun desquels il a fallu mettre en jeu toutes les ressources de l'industrie humaine; les chantiers, les bassins, les usines, les magasins, etc., ont forcé les nations qui font la guerre, non-seulement à faire pendant la paix à-peu-près la même consommation que pendant la guerre, non-seulement à y dépenser une partie de leur revenu, mais à y placer une portion considérable de leurs capitaux.

Il en est résulté que la richesse est devenue aussi indispensable pour faire la guerre, que la bravoure, et qu'une nation pauvre ne peut plus résister à une nation riche. Or comme la richesse ne s'acquiert que par l'industrie et l'épargne, on peut prévoir que toute nation qui ruinera par de mauvaises lois ou par des impôts trop pesans, son agriculture, ses manufactures et son commerce, sera nécessairement subjuguée par d'autres nations plus prévoyantes. Il en résulte aussi que la force sera probablement à l'avenir du côté de la civilisation et des lumières; car les nations civilisées sont les seules qui puissent avoir assez de produits pour entretenir des forces mili-

taires imposantes; ce qui éloigne pour l'avenir la probabilité de ces grands bouleversemens dont l'histoire est pleine, de peuples civilisés par des barbares.

La guerre coûte plus que ses frais. Elle coûte ce qu'elle empêche de gagner. Lorsqu'en 1672, *Louis XIV*, dominé par un ressentiment d'enfant, résolut de châtier la Hollande pour l'indiscrétion de ses gazetiers, *Boreel*, ambassadeur des Provinces-Unies, lui remit un mémoire qui lui prouvait que, par le canal de la Hollande, la France vendait annuellement aux étrangers pour 60 millions de ses marchandises, valeur d'alors, qui feraient environ 120 millions de ce tems-ci. Cela fut traité de bavardage par la cour.

Enfin ce serait apprécier imparfaitement les frais de la guerre, si l'on n'y comprenait aussi les ravages qu'elle commet, et il y a toujours un des deux partis, pour le moins, exposé à ses ravages : celui chez lequel s'établit le théâtre de la guerre. Plus un état est industrieux, et plus la guerre est pour lui destructive et funeste. Lorsqu'elle pénètre dans un pays bien cultivé, dans un pays riche de ses établissemens

agricoles, manufacturiers et commerciaux, alors c'est un feu qui gagne des lieux pleins de matières combustibles; sa rage s'en augmente, et la dévastation est immense. *Smith* appelle le soldat un travailleur improductif; plût à Dieu! c'est bien plutôt un travailleur destructif; non-seulement il n'enrichit la société d'aucun produit, non-seulement il consomme ceux qui sont nécessaires à son entretien, mais souvent il est appelé à détruire, inutilement pour lui-même, le fruit pénible des travaux d'autrui.

Telle est la guerre sous le rapport de l'Économie politique. Je laisse au moraliste le soin d'apprécier ce qu'elle coûte à la morale et à l'humanité; de peindre les regrets qu'un fils coûte à son père, un ami à son ami; de montrer un père, l'appui de sa famille, l'amour de ses enfans, expirant dans tous les genres de souffrances, ou leur rapportant un corps mutilé; de la représenter accompagnée de l'incendie, du pillage, du viol, du meurtre; et de prouver enfin que quand elle n'est pas commandée par la nécessité impérieuse de se défendre, elle doit être regardée comme le plus exécrable des forfaits.

Dépenses de l'Enseignement public.

Le public est-il intéressé à ce qu'on cultive tous les genres de connaissances? Est-il nécessaire qu'il enseigne à ses frais toutes celles qu'il est de son intérêt qu'on cultive? Deux questions dont la solution peut être demandée à l'Economie politique.

Quelle que soit notre position dans la société, nous sommes perpétuellement en rapports avec les trois règnes de la nature. Nos alimens, nos habits, nos médicamens, l'objet de nos occupations et de nos plaisirs, tout ce qui nous environne enfin, est soumis à des lois; et mieux ces lois sont connues, plus sont grands les avantages dont jouit la société. Depuis l'ouvrier qui façonne le bois ou l'argile, jusqu'au ministre d'état, qui d'un coup de plume règle ce qui a rapport à l'agriculture, aux haras, aux mines, au commerce, chaque individu remplira mieux son emploi, s'il les connaît mieux.

Le perfectionnement des connaissances n'importe pas moins à la société. Un nouvel emploi du levier, la manière de diminuer un simple frottement, peuvent influer sur

vingt arts différens. L'uniformité des mesures, auxquelles les sciences mathématiques ont fourni une base, serait utile au monde commerçant s'il avait la sagesse de l'adopter. La première découverte importante qu'on fera dans l'astronomie ou la géologie, donnera peut-être le moyen de connaître exactement les longitudes en mer; et cette facilité influera sur le commerce du globe. Une seule plante dont la botanique enrichira l'Europe peut influer sur le sort de plusieurs millions de familles (1).

Parmi cette foule de connaissances, les unes de théorie, les autres d'application, dont la propagation et les progrès sont avantageux au public, il y en a heureusement beaucoup que les particuliers sont personnellement intéressés à acquérir et dont la société peut se dispenser de payer l'enseignement. Un entrepreneur de travaux quel-

---

(1) Si, comme on l'espère, on parvient à naturaliser le lin de la Nouvelle Zélande, qui donne des filamens plus longs, plus fins et beaucoup plus abondans que notre lin actuel, il n'est pas impossible que le linge fin ne devienne aussi bon marché que notre toile la plus grossière; ce qui influera sur la propreté et la santé de tous les ménages indigens.

conques, est fortement intéressé à savoir ce qui a rapport à son art; l'apprentissage de l'ouvrier se compose de l'habitude manuelle et en outre d'une foule de notions sans lesquelles il ne passerait jamais pour habile.

Mais tous les degrés de connaissances ne produisent pas pour l'individu un avantage proportionné à celui qu'en retire la société. En traitant des profits du savant, j'ai montré par quelle cause ses talens n'étaient point récompensés selon leur valeur (1). Cependant les connaissances théoriques, ne sont pas moins utiles à la société que les procédés d'exécution. Si l'on n'en conservait pas le dépôt, que deviendrait leur application aux besoins de l'homme? Cette application ne serait bientôt plus qu'une routine aveugle qui dégénérerait promptement. Les arts tomberaient. La barbarie reparaîtrait.

Les académies et les sociétés savantes, un petit nombre d'écoles très-fortes, où non-seulement on conserve le dépôt des connaissances et les bonnes méthodes d'enseignement, mais où l'on étende sans cesse le domaine des sciences, sont donc une dépense

(1) Liv. IV, ch. 7.

bien entendue en tout pays où l'on sait apprécier les avantages attachés au développement des facultés humaines. Mais il faut que ces académies et ces écoles soient tellement organisées, qu'elles n'arrêtent pas les progrès des connaissances au lieu de les favoriser; qu'elles n'étouffent pas les bonnes méthodes d'enseignement au lieu de les répandre. Long-tems avant la révolution française, on s'était apperçu que la plupart des universités avaient cet inconvénient. Toutes les grandes découvertes ont été faites hors de leur sein; et il en est peu auxquelles elles n'aient opposé le poids de leur influence sur la jeunesse et de leur crédit sur l'autorité.

Cette expérience montre combien il est essentiel de ne leur attribuer aucune juridiction. Un candidat est-il appelé à faire des preuves? Il ne convient pas de consulter des professeurs qui sont juges et parties, qui doivent trouver bon tout ce qui sort de leur école et mauvais tout ce qui n'en vient pas. S'agit-il de juger le mérite d'un procédé quelconque? Il faut de même se défier de l'esprit de corps. Par la même raison, il faut constater le mérite du candidat et non le lieu de ses études, ni le tems qu'il y

a consacré ; car exiger qu'une certaine instruction, celle relative à la médecine, par exemple, soit reçue dans un lieu désigné, c'est empêcher une instruction qui pourrait être meilleure ; et prescrire un certain cours d'études, c'est prohiber toute autre marche plus expéditive.

Un encouragement qui n'aurait aucun danger et dont l'influence serait bien puissante, serait celui qu'on donnerait à la composition des bons ouvrages élémentaires (1). L'honneur et le profit que procure un bon ouvrage de ce genre, ne payent pas le travail, les connaissances, et les talens qu'il suppose. C'est une duperie de servir le public par ce moyen, parce que la récompense naturelle qu'on en reçoit n'est pas proportionnée au bien que le public en retire. On

(1) Sous cette dénomination je comprends les fondemens de toutes les connaissances, jusqu'aux instructions familières et détachées pour chaque profession; de manière qu'un chapelier, un fondeur, un potier, un teinturier, ou tout autre artisan, puissent, pour quelques sous, connaître les principes fondamentaux de leur art. Ce serait une communication perpétuellement ouverte entre le savant et l'artisan, où celui-ci s'éclairerait des connaissances théoriques du premier, et le premier des connaissances pratiques du second.

ne satisfera donc jamais complètement le besoin qu'on a de bons livres élémentaires, qu'autant qu'on fera pour les avoir, des sacrifices extraordinaires capables de tenter des hommes du premier mérite. Il ne faut charger personne spécialement d'un pareil travail : l'homme du plus grand talent peut n'avoir pas celui qui serait propre à cela. Il ne faut pas proposer des prix : ils sont accordés quelquefois à des productions imparfaites ; et l'encouragement du prix cesse dès qu'il est accordé. Mais il faut payer proportionnellement au mérite, et toujours généreusement, tout ce qui se fait de bon. Une bonne production n'en exclut pas alors une meilleure ; et avec le tems on a dans chaque genre ce qu'on peut avoir de mieux. Je remarquerai qu'on ne risque jamais beaucoup en mettant un grand prix aux bonnes productions : elles sont toujours rares ; et ce qui est une récompense magnifique pour un particulier, est un léger sacrifice pour une nation.

Tels sont les genres d'instruction favorables à la richesse nationale, et ceux qui pourraient déchoir si la société ne contribuait pas à leur entretien. Il y en a d'autres

qui sont nécessaires à l'adoucissement des mœurs, et qui peuvent encore moins se soutenir sans son appui.

A une époque où tous les arts ont été perfectionnés et où la division du travail s'est introduite jusques dans leurs moindres embranchemens, la plupart des ouvriers sont forcés de réduire toutes leurs actions et toutes leurs pensées à une ou deux opérations, ordinairement très-simples et constamment répétées; nulle circonstance nouvelle, imprévue, ne s'offre jamais à eux; n'étant dans aucun cas appelés à faire usage de leurs facultés intellectuelles, elles s'énervent, s'abrutissent, et ils deviendraient bientôt eux-mêmes non-seulement incapables de dire deux mots qui eussent le sens commun sur toute autre chose que leur outil, mais encore de concevoir ni même de comprendre aucun dessein généreux, aucun sentiment noble; les idées un peu élevées tiennent à la vue de l'ensemble; elles ne germent point dans un esprit incapable de saisir des rapports généraux; un ouvrier stupide ne comprendra jamais comment le respect de la propriété est favorable à la prospérité publique, ni pourquoi lui-même est plus

intéressé à cette prospérité que l'homme riche; il regardera tous les grands biens comme une usurpation. Un certain degré d'instruction, un peu de lecture, quelques conversations avec d'autres personnes de son état, quelques réflexions pendant son travail, suffiraient pour l'élever à cet ordre d'idées; et mettraient même plus de délicatesse dans ses relations de père, d'époux, de frère, de citoyen.

Mais la position du simple manouvrier dans la machine productive de la société, réduit ses profits presqu'au niveau de ce qu'exige sa subsistance. C'est tout au plus s'il peut élever ses enfans; il ne leur donnera pas ce degré d'instruction que nous supposons nécessaire au bien-être de l'ordre social. Si la société veut jouir de l'avantage attaché à ce degré d'instruction dans cette classe, elle doit donc le donner à ses frais.

Ce but est rempli par l'institution des petites écoles où l'on apprend à lire, à écrire et à compter. Ces connaissances sont le fondement de toutes les autres, et suffisent pour civiliser le manœuvre le plus simple. A vrai dire, une nation n'est pas civilisée, et ne jouit pas par conséquent des avantages atta-

chés à la civilisation, quand tout le monde n'y sait pas lire, écrire et compter. Sans cela elle n'est pas encore complètement tirée de l'état de barbarie. J'ajouterai qu'avec ces connaissances, nulle grande disposition, nul talent extraordinaire, et dont le développement serait hautement profitable à la société, ne peut rester enfoui. La seule faculté de lire, met, pour quelques sous, le dernier citoyen en rapport avec ce que le monde a produit de plus éminent dans le genre vers lequel il se sent appelé par son génie. Les femmes ne doivent pas demeurer étrangères à cette instruction élémentaire, parce qu'on n'est pas moins intéressé à leur civilisation, et qu'elles sont les premières, et trop souvent les seules institutrices de leurs enfans.

Ce sont donc les connaissances élémentaires et les connaissances relevées, qui moins favorisées que les autres par la nature des choses, et la concurrence des besoins, doivent avoir recours à l'appui de l'autorité publique qui veille aux intérêts du corps social. Ce n'est pas que les particuliers ne soient intéressés au maintien et aux progrès de ces connaissances comme des autres; mais ils

n'y sont pas aussi directement intéressés; le déclin qu'elles éprouvent ne les expose pas à une perte immédiate; et un grand empire pourrait rétrograder jusqu'aux confins de la barbarie et du dénuement, avant que les particuliers se fussent apperçus de la cause qui les y pousse.

Je ne prétends pas au reste blâmer les établissemens d'instruction qui embrassent des parties d'enseignement autres que celles que j'ai désignées; j'ai seulement voulu montrer quel est l'enseignement que l'intérêt bien entendu d'une nation lui conseille de payer. Du reste, toute instruction fondée sur des faits constatés, toute instruction où l'on n'enseigne point des opinions comme des vérités, toute instruction qui orne l'esprit et forme le goût, étant bonne en elle-même, tout établissement qui la propage est bon aussi. Il faut seulement éviter lorsqu'il encourage d'un côté, qu'il ne décourage de l'autre. C'est l'inconvénient qui suit presque toutes les primes données par l'autorité: un maître, une institution privée, ne recevront pas un salaire convenable, dans un pays où l'on pourra trouver des maîtres et un enseignement plus mé-

diocres pour rien. Le mieux sera sacrifié au pire; et les efforts privés, sources de tant d'avantages en Économie publique, seront étouffés.

La seule étude importante qui ne me paraisse pas pouvoir être l'objet d'un enseignement public, est l'étude de la morale. Faut-il que ce soit un maître qui nous dise ce que nous devons à notre père, à nos frères et sœurs, à nos amis? La morale doit s'apprendre par-tout et ne s'enseigner nulle part. Les parens d'un enfant et ceux qui le soignent sont ses instituteurs de morale, parce que seuls ils peuvent diriger ses habitudes. S'ils remplissent mal cette noble fonction, c'est un malheur sans doute; mais qui pourrait les suppléer? Je n'ai jamais vu d'instruction publique qui ait suffi pour faire des hommes vertueux; et je n'ai vu d'honnêtes gens que ceux qui avaient été élevés dans les habitudes du bien.

J'en dirai volontiers autant de la logique: qu'on n'enseigne rien qui ne soit conforme au bon sens et à la vérité, et la logique s'apprendra toute seule. Jamais un maître ne fera bien raisonner un élève qui n'aurait pas de justes idées des choses; et s'il en a de

justes idées, il n'a pas besoin de maître pour bien raisonner.

Parmi cette foule d'écoles publiques, dont les différens états de l'Europe nous fournissent des modèles, celles qu'on a le moins songé à établir en tout pays, sont peut-être celles qui influeraient le plus directement, le plus vivement sur la prospérité nationale; je veux dire celles où l'on enseignerait les principes de l'agriculture et la technologie, ou les principes des arts et métiers. Sans doute on n'apprend bien la pratique de ces arts-là que dans les fermes et dans les ateliers; mais leurs principes, les lois naturelles sur lesquelles leur pratique est fondée, ne s'apprennent que par une routine et une tradition souvent imparfaites. Il ne serait pas inutile d'ailleurs que chaque personne instruite en eût une connaissance générale, qui ne serait pas suffisante pour les exercer, mais qui apprendrait à s'y connaître. Il n'y a presque pas de situation dans la société où quelques notions des arts les plus usuels, ne produisît des commandemens plus éclairés de la part de ceux qui ordonnent, et ne prevînt bien des tromperies de la part de ceux qui exécutent.

Au surplus, le total abandon où des instructions si directement, si évidemment utiles, ont été laissées dans les écoles publiques; et néanmoins la prospérité toujours croissante de la plupart des nations de l'Europe, montre combien l'on peut facilement se passer du secours du gouvernement pour l'enseignement, excepté dans les cas que j'ai indiqués.

Si je fesais un livre de politique, je considérerais l'instruction publique sous beaucoup d'autres points de vue. Il en est un bien important. Jadis les habitans de Mytilène voulant tenir dans l'asservissement quelques-uns de leurs alliés, leur défendirent de donner aucune éducation à leurs enfans.

Dépenses des Établissemens de bienfesance.

Les malheureux ont-ils des droits aux secours de la société ? C'est une question qui a été quelquefois agitée. Il semble qu'ils n'en ont qu'autant que leurs malheurs sont une suite nécessaire de l'ordre social établi. Si le dénuement, les infirmités d'un malheureux, sont l'ouvrage des institutions

sociales, la société lui doit des secours; encore faudrait-il prouver que l'ordre social ne lui eût pas fourni en même tems des ressources pour échapper à ses maux.

Ce point de droit est au surplus indifférent à résoudre. L'utilité est de considérer les établissemens de bienfesance relativement à leur nature et à leurs effets.

La société en formant aux dépens de ses contribuables, des institutions de bienfesance, établit des espèces de *caisses de prévoyance* où chacun apporte une légère part de son revenu, pour acquérir le droit de recourir à leur aide dans des circonstances malheureuses.

L'homme riche croit qu'il est impossible que jamais il réclame les secours publics. Il devrait se défier un peu plus du sort. Les faveurs de la fortune ne sont pas une seule et même chose avec notre personne, comme nos infirmités et nos besoins. Elles peuvent s'évanouir : nos infirmités et nos besoins restent. Il suffit de savoir que ces choses ne sont pas inséparables, pour qu'on doive craindre de les voir séparées. Et si vous appelez l'expérience au secours du raisonnement, n'avez-vous

jamais rencontré des infortunés qui ne s'attendaient pas à le devenir?

Les hôpitaux pour les malades, les hospices pour les vieillards et les enfans, déchargeant la classe indigente de l'entretien d'une partie de ses membres, lui permettant de se multiplier un peu plus qu'elle ne ferait sans cela, ils causent par cette raison une légère baisse dans les salaires. Si les hôpitaux et les hospices se multipliaient au point de pourvoir à l'entretien de tous les malades, de tous les enfans, de tous les vieillards de cette classe, les salaires ne devant plus suffire qu'à l'entretien des travailleurs, tomberaient encore plus bas (1). S'il n'y avait ni hospices, ni hôpitaux, les salaires remonteraient, mais non pas au point d'entretenir une classe indigente aussi nombreuse qu'avec des hospices, car la demande du travail des indigens ne resterait pas la même, leur travail étant plus cher.

Ces différentes suppositions montrent l'effet des sacrifices plus ou moins étendus

---

(1) Je soupçonne que le bon marché des marchandises qui viennent d'Angleterre, tient en partie à la multitude d'établissemens de bienfesance qui existent dans ce pays.

qu'on fait en divers pays pour venir au secours des indigens. Elles montrent pourquoi les besoins en ce genre se multiplient avec les secours quoique ce ne soit pas tout-à-fait dans une même proportion.

La plupart des nations se tiennent, relativement aux secours publics, dans un point intermédiaire entre les deux suppositions extrêmes. Elles offrent des secours à une partie seulement de la classe indigente, infirme par enfance, vieillesse ou maladies. Les moyens qu'elles emploient pour écarter l'autre partie infirme de la classe indigente, sont de deux sortes. Ou bien elles prescrivent de certains titres d'admission, comme l'âge, la nature des infirmités, ou simplement la faveur; ou bien elles écartent les demandes par la médiocrité des secours, la dureté de la condition à laquelle elles réduisent les personnes secourues.

A Paris ce sont des moyens du premier genre qui bornent le nombre des indigens secourus à l'hospice des Incurables, des Petites-maisons, de St. Louis, de la Charité et dans beaucoup d'autres; ce sont des moyens du second genre qui bornent seuls le nombre des indigens qu'on admet à

l'Hôtel-Dieu, à Bicêtre, à la Salpétrière, aux Enfans-trouvés. Le nombre des personnes qui remplissent les conditions exigées pour l'admission dans les maisons du premier genre, excédant le nombre des places qui s'y trouvent, c'est toujours la faveur qui décide en dernière analyse des individus qu'on y admet.

Il est affligeant que le défaut de protection, ou la dureté du sort offert aux indigens, soient les deux seuls moyens qu'on ait d'écarter des secours publics les gens qui excèdent le nombre de ceux qu'on peut secourir. Il serait à desirer qu'au lieu de la faveur, ce fussent des malheurs non mérités qui donnassent accès aux hospices meilleurs que les autres; et que ce titre fût constaté par un jury pour que ces places ne fussent pas usurpées par protection. Quant aux autres hospices peut-être n'y a-t-il de moyens conformes à l'humanité d'en écarter le trop grand nombre d'indigens, qu'en y maintenant une discipline équitable, mais sévère, qui les fasse considérer avec une sorte de terreur religieuse. La grande amélioration du sort des pauvres dans la plupart des hospices et hôpitaux de

Paris depuis la révolution, a probablement augmenté le nombre des personnes secourues bien plus que les malheurs de la guerre et de nos dissensions intestines.

Le même inconvénient ne se rencontre pas dans les hospices consacrés aux militaires invalides de terre et de mer. Ici le titre d'admission est tellement positif, que le défaut de protection ne peut en fermer l'entrée à aucun de ceux qui y ont des droits; et la bonté du traitement qu'on y reçoit ne saurait en augmenter le nombre. Si les militaires invalides reçoivent dans leur hospice, les soins qu'un citoyen trouverait dans sa famille; s'ils y trouvent le repos et de plus les moyens d'y satisfaire quelques-unes des fantaisies du vieil âge, ils y seront sans doute plus nombreux, parce que les soins et les bons traitemens prolongeront la vie de quelques-uns qu'aurait emportés la misère; voilà tout le surcroît de dépense qui en résultera; mais ce sont là de ces dépenses auxquelles la patrie et l'humanité applaudissent de concert (1).

(1) Ces considérations n'empêchent point qu'on n'examine s'il ne conviendrait pas mieux au trésor public et

Ce sont de belles et bonnes institutions de bienfesance que les maisons de travail qui se multiplient rapidement en Amérique, en Hollande, en Allemagne, en France. Ce sont des maisons où l'on fournit du travail à toute personne valide, selon sa capacité. Les unes sont libres : un ouvrier y va chercher de l'occupation quand il en manque. Les autres sont des espèces de lieux de correction : on y dépose pour un tems les vagabonds, les fainéans, qui vivent de mendicité. On a établi aussi des ateliers de travail pour les condamnés, dans des prisons; par ce moyen on est parvenu à ne plus rendre ces établissemens une charge pour la société et à réformer les habitudes des détenus au point de les changer, de malfaiteurs qu'ils étaient, en citoyens utiles.

Je ne sais pourquoi je mettrais ces mai-

---

au bonheur des militaires, de payer leur entretien dans leur province, soit en leur attribuant une rente, soit en les mettant en pension chez d'autres citoyens. L'abbé de *Saint Pierre*, qui n'était resté étranger à aucune vue de bien public, avait calculé que l'entretien de chaque militaire coûtait à l'état, dans le fastueux hôpital que *Louis XIV* leur a élevé à Paris, trois fois ce qu'il en coûterait pour l'entretenir dans son village. *Voyez* ses *Annales politiques*, pag. 209.

sons au nombre des charges de la communauté; du moment qu'elles produisent autant qu'elles consomment, elles ne sont plus à charge à qui que ce soit.

Elles sont un bienfait immense dans une société nombreuse, où parmi la multitude des occupations, il est impossible qu'il n'y en ait pas quelques-unes en souffrance. Un commerce qui change de cours, des procédés nouvellement introduits, des capitaux retirés des emplois productifs, des incendies et d'autres fléaux, peuvent laisser quelquefois sans ouvrage beaucoup d'ouvriers; souvent avec la meilleure conduite un homme laborieux peut tomber au dernier degré du besoin. Il trouve dans une maison de travail, les moyens de gagner sa subsistance, si ce n'est précisément dans la profession qu'il a apprise, au moins dans quelqu'autre travail analogue.

La principale difficulté qu'on rencontre à former des maisons de travail, c'est celle de rassembler les capitaux qu'elles exigent. Ce sont des entreprises industrielles; partant il leur faut des machines, des outils très-variés et des matières premières sur lesquelles l'industrie puisse s'exercer. Leurs

frais ne sont remboursés qu'autant qu'elles gagnent assez pour payer, outre les dépenses de la maison, l'intérêt des capitaux qu'elles emploient.

Les faveurs dont elles sont l'objet de la part de l'administration publique qui, par exemple, leur fournit ordinairement des capitaux gratuits et des bâtimens, les rendraient des établissemens préjudiciables à l'industrie privée, si d'un autre côté elles n'étaient pas sujettes à certains désavantages que n'éprouvent point les entreprises particulières. Elles sont forcées de travailler non aux produits qui sont les plus demandés, mais à ceux qui sont à la portée de la faiblesse et des talens, ordinairement médiocres, de leurs ouvriers. De plus, c'est une maxime d'ordre et de police, dans la plupart de ces maisons, d'accumuler régulièrement le tiers ou le quart du salaire pour préparer un petit capital à l'ouvrier au moment de sa sortie; précaution excellente, mais qui empêche de fournir le travail à un prix tel que nulle autre entreprise ne puisse soutenir leur concurrence.

CHAPITRE IX.

De la Consommation faite par le public de Capitaux et de Fonds de terre.

Il faut mettre au rang de la consommation publique celle que le public fait du *service* de ses capitaux et de ses fonds de terre. Ce *service* a une valeur : si le public l'emploie pour son usage, il en perd la valeur. Un capital employé à construire un pont, une caserne, un édifice public quelconque, est une propriété dont l'usage valait cinq pour cent chaque année plus ou moins ; le public en consommant l'édifice, consomme donc chaque année cinq pour cent de sa valeur, indépendamment du capital lui-même qu'il consomme successivement ; car un édifice public, une grande route, ne durent pas éternellement ; et quand ils sont complètement détruits, le public a consommé les profits du capital et le capital.

Que si le public, sur son revenu annuel, entretient le capital productif d'utilité ou d'agrément dans sa valeur entière, alors il

consomme seulement le *service*, ou ce qui est la même chose, la *valeur du service* de son capital, et il épargne sur ses revenus ce qui est nécessaire à l'entretien de ce capital. Ainsi, je suppose qu'une digue hollandaise ait coûté cent mille francs; si l'entretien de cette digue coûte annuellement trois mille francs, ces trois mille francs sont une portion des revenus de Hollande, annuellement épargnée pour l'entretien de son capital; et le public ne consomme plus que l'intérêt des cent mille francs que la digue a coûtés.

Le fonds de terre étant de sa nature inconsommable, il n'y a de consommé que le service du fonds, ou si l'on veut la valeur de ce service. Un terrain employé en rues, en jardins publics, en grandes routes, ne rapporte point le loyer ou le fermage qui représenterait le service de ce terrain. Son service est immédiatement consommé par le public; mais ce service n'use pas la chose, et il n'est besoin par conséquent de rien prendre sur le revenu annuel pour en conserver la valeur.

Il ne serait pas possible de savoir si une consommation publique est bien ou mal entendue, si l'on ne commençait par ana-

lyser ainsi toutes les parties dont cette consommation se compose. *Turgot* (1), en voyant le faste qui préside à la plupart des établissemens publics, pense que ce serait quelquefois évaluer bien favorablement leur utilité que de l'estimer à un centième de ce qu'ils ont coûté. Mais on ne peut pas comparer une utilité constante à une dépense une fois faite. Il faut comparer la dépense courante ou annuelle, avec l'utilité courante ou annuelle. Or la dépense annuelle se compose non-seulement des consommations de produits qui se font chaque année dans l'établissement, ainsi que du service des administrateurs et agens, dont la valeur est représentée par le salaire qu'on leur paye; mais encore du service du sol que l'établissement occupe, service qu'on doit évaluer sur le loyer qu'on en retirerait : et encore du service du capital, service qu'on doit évaluer sur l'intérêt qu'on trouverait en prêtant la valeur capitale qui a été employée à créer tout l'établissement.

En joignant tous ces frais annuels on a la consommation annuelle de l'établissement,

(1) Encyclopédie, article *Fondation*.

qu'on peut comparer avec l'utilité qu'on en retire dans le cours d'une année.

Appliquons cette méthode à une consommation publique bien connue.

Plusieurs des routes qui partent de Paris ont 180 pieds de large compris les bas côtés; quand elles n'en auraient que 60, leur largeur excéderait encore tous les besoins et pourrait passer pour magnifique, même aux approches d'une grande capitale. Le surplus est un faste inutile. Je ne sais même si c'est un faste; car une étroite chaussée au milieu d'une large avenue dont les côtés sont impraticables durant la majeure partie de l'année, semble accuser la mesquinerie non moins que le bon sens d'une nation. Il y a quelque chose de pénible, non-seulement à voir un espace perdu, mais mal tenu; il semble qu'on ait voulu avoir des routes superbes sans avoir les moyens de les entretenir unies, propres et soignées; à l'exemple de ces seigneurs italiens qui ont pour maisons des palais qu'on ne balaye point.

Quoi qu'il en soit, il y a le long des routes dont je parle 120 pieds qu'on pourrait rendre à la culture, ce qui fait pour chaque

lieue commune, 50 arpens (1). Maintenant qu'on mette ensemble le fermage de ces arpens; l'intérêt des frais de confection; et les frais annuels d'entretien de la largeur inutile (qui coûte quoique mal entretenue), et l'on saura à quel prix la France jouit de l'honneur qui n'en est pas un, d'avoir des routes deux ou trois fois trop larges pour arriver à une ville dont les rues sont deux ou trois fois trop étroites.

Mais ce n'est pas seulement près de la capitale, qu'on voit éclater cette ostentation grevante. Dans presque toute l'étendue de la république les grands chemins enlèvent inutilement beaucoup d'arpens à la culture (2);

---

(1) L'arpent de Paris a 30 toises en tout sens, ou 900 toises carrées : 20 toises perdues sur la largeur et 45 sur la longueur, font un arpent.

(2) « Dans le Languedoc, dit *Arthur Young*, j'ai passé » sur un nombre incroyable de ponts et de chaussées » superbes, qui ne prouvaient autre chose que l'absur- » dité et l'oppression du gouvernement royal. Des ponts » qui coûtent 1500,000 liv. ou 2 millions, et de vastes » chaussées pour aller à des villes qui n'ont que de mau- » vaises auberges, signe de peu de communications, » sont des absurdités grossières. Pour l'usage des habitans » le quart de la dépense remplissait le même but. » Voyage en France, Tom. I, pag. 111.

« A la Chine, selon *Poivre*, les chemins ressemblent

et dans cette largeur inutile le voyageur à pied ne trouve pas un sentier privilégié et praticable en tout tems, où il puisse commodément poursuivre un voyage déjà si pénible; point de bancs de pierre pour se reposer de distance en distance; point de ces degrés qui servent au cavalier à remonter sur son cheval (1); tout pour une satisfaction vaine et creuse : rien ou presque rien pour l'utilité réelle.

On peut appliquer aux autres établissemens publics cette mesure d'utilité comparée avec la consommation qu'ils occasionnent. Il me reste à examiner les principales sources où l'on puise les produits qui fournissent aux consommations publiques.

» à nos sentiers. Les canaux sont plus profitables que les » grands chemins; ils portent la fertilité dans les terres; » fournissent au peuple une partie de sa subsistance en » poisson. Il n'y a aucune proportion entre le fardeau » que porte un bateau, et celui qu'on peut charger sur » une voiture de terre. »

(1) Il y en avait sur les voies romaines, et il y en a dans plusieurs pays de l'Europe, de même qu'un trottoir pour les piétons.

CHAPITRE X.

Par qui sont payées les Consommations publiques.

Il est rare, mais il n'est pas sans exemple de voir un citoyen faire les frais d'une consommation publique. Un hôpital fondé par lui, une route percée, un jardin public planté sur son terrain et à ses dépens, ne sont pas des munificences inconnues. Elles étaient beaucoup plus communes, mais bien moins méritoires chez les anciens. Leurs richesses étaient plus souvent le fruit des rapines exercées sur leurs concitoyens et sur les ennemis; et les dépouilles même des ennemis n'avaient-elles pas été gagnées au prix du sang des citoyens? Chez les modernes, quoique de pareils excès ne soient pas sans exemples, les richesses des particuliers sont bien plus généralement le fruit de leur industrie et de leurs épargnes. En Angleterre où il y a tant d'établissemens fondés et entretenus aux dépens des particuliers, la plupart des fortunes qui les soutiennent, sont

nées de l'industrie. Il y a bien plus de générosité à donner des biens amassés avec peine, et augmentés par des privations, qu'à répandre ceux dont on ne doit rendre grace qu'à sa bonne fortune, ou tout au plus à quelques instans d'audace.

Une autre partie des consommations publiques chez les Romains, se fesait immédiatement aux dépens des peuples vaincus. On leur imposait des tributs que les Romains consommaient.

Mais passons. La plus grande partie, la presque totalité des consommations publiques, sur-tout chez les modernes, se font aux dépens du public lui-même; et quelques-unes aux dépens seulement de cette partie du public qui en jouit.

Celles qui se font aux dépens de tout le public sont prises dans le trésor public, dans le trésor où se rendent les contributions de tout l'état et ses autres revenus.

Celles qui se font aux dépens d'une partie du public, sont de deux sortes : les unes sont prises sur les contributions fournies par tous les citoyens d'une province ou d'une ville, comme les dépenses provinciales et communales; les autres sont prises sur les citoyens

seulement qui jouissent de la consommation, comme les dépenses du monnayage (1), de la poste aux lettres, de l'entretien des routes là où elles sont réparées sur le produit d'un péage, etc.

Si l'équité commande que les consommations soient payées par ceux qui en jouissent, les pays les mieux administrés sous ce rapport, sont ceux où chaque classe de citoyens supporte les frais des consommations publiques proportionnellement à l'avantage qu'elle en retire.

La société toute entière jouit des bienfaits de l'administration centrale, ou si l'on veut du gouvernement; elle jouit de même toute entière de la protection des forces militaires; car une province a beau être à l'abri de toute invasion, si l'ennemi s'empare du chef-lieu, du lieu d'où l'on domine nécessairement sur tous les autres, il pourra imposer des lois aux provinces même qu'il n'aura pas envahies, et disposera de la vie et des biens de ceux mêmes qui n'auront jamais vu ses soldats. Par une suite nécessaire, les dépenses

---

(1) Excepté en Angleterre, où elle se fait aux dépens du trésor public.

des places fortes, des ports militaires, des agens extérieurs de l'état, sont de nature à être supportées par la société toute entière.

L'administration de la justice paraît devoir être rangée dans la classe des dépenses générales, quoiqu'elle présente une protection, un avantage plus local. Un tribunal de Bordeaux qui saisit et qui juge un malfaiteur dont le crime a été commis à Nantes, ne travaille-t-il pas pour la sûreté des Nantais? Les frais de prisons, de prétoires, suivent ceux des tribunaux. *Smith* veut que la justice civile soit payée par les plaideurs; mais les tribunaux civils garantissent l'honneur et les biens de ceux qui ne plaident pas, autant et peut-être mieux que l'honneur et les biens de ceux qui plaident (1).

Une province, une commune paraissent jouir seules des avantages que leur procurent leur administration locale, et les établissemens d'utilité, d'agrément, d'instruction et de bienfesance, qui sont à l'usage de cette portion de la société. Il convient donc que les dépenses de toutes ces choses,

---

(1) C'est une idée très-ingénieuse de *Garnier*. *Voyez* sa note 33[e], à la suite de sa traduction de *Smith*.

soient à leur charge, et elles sont ainsi dans beaucoup de pays. Sans doute le pays tout entier retire bien quelqu'avantage de l'administration d'une de ses provinces; un étranger est à la vérité admis dans ses lieux publics, dans ses bibliothèques, dans ses écoles, dans ses promenades, dans ses hôpitaux; mais on ne peut nier que ce ne soit pourtant les gens du canton qui jouissent principalement de tous ces avantages.

Il y a une très-grande économie à laisser l'administration des recettes et des dépenses locales aux autorités locales, sur-tout dans les pays où les administrateurs sont à la nomination des administrés. Quand les dépenses se font sous les yeux des personnes aux dépens de qui elles ont lieu et pour leur avantage, il se perd moins d'argent; les dépenses sont mieux appropriées aux besoins. Si vous traversez un bourg, une ville, mal pavés et malpropres, si vous voyez un canal mal entretenu, ou un port qui se comble, vous pouvez en conclure que l'autorité qui administre les fonds levés pour ces dépenses, ne réside pas sur les lieux.

C'est un avantage des petites nations sur les grandes. Elles jouissent mieux de toutes

les choses d'utilité ou d'agrément publics, parce qu'elles voient de plus près si les frais qu'elles font pour un objet, vont à cet objet.

En général, quand on veut éviter que les fonds affectés à certaines dépenses, ne soient détournés pour d'autres usages par les préposés du gouvernement, il faut, autant qu'il est possible, que les dépenses, même celles qui sont à la charge de la société entière, se fassent sur les lieux où se font les recettes, sans que les fonds passent par les mains des agens supérieurs; ceux-ci ne devraient avoir que le pouvoir de surveiller l'emploi de l'argent et les agens comptables. Les agens comptables ne peuvent point changer la destination d'une somme : les agens supérieurs le peuvent, et ne le font jamais sans qu'une partie du service ne demeure en souffrance.

Il reste les consommations publiques qui se font aux frais des seuls consommateurs. Communément le consommateur paye plus que les frais du service qu'on lui rend; le gouvernement se prévaut du privilége exclusif qu'il s'est attribué, pour porter le prix du service au-dessus de son taux naturel; alors l'excédant est un impôt dont le pro-

duit s'applique à d'autres dépenses générales. La poste aux lettres rend actuellement en France au trésor public, tous frais faits, 10 millions : c'est donc 10 millions d'impôts levés sur ceux qui s'écrivent des lettres. En parlant des impôts, j'examinerai la convenance de ceux de cette espèce. Ici je me borne à remarquer le produit consommé et par qui il est payé. Nous avons vu déjà plusieurs fois que le gouvernement ne peut pas économiser sur les frais de production autant que les particuliers que stimule l'intérêt personnel. Il est donc contraire à l'intérêt public que le gouvernement se réserve la production de services qui pourraient, sans trop d'inconvéniens, être abandonnés à la concurrence des particuliers. La poste aux lettres paraît être néanmoins une des entreprises qu'un gouvernement est à portée de conduire avec plus de succès que des particuliers. Elle exige des relations avec tous les points d'un pays souvent très-vaste, et même avec les pays étrangers; la position d'un gouvernement lui donne à ces deux égards quelques avantages. Il est de plus obligé d'exécuter ce service régulièrement, sous peine de voir diminuer cette branche

de revenu. Enfin l'établissement des postes est par-tout, je crois, entre les mains du gouvernement, sans qu'on y ait reconnu de grands inconvéniens, si ce n'est l'abus des franchises de port, et celui de la violation du secret des lettres : mais l'entreprise serait conduite par des particuliers, qu'on n'éviterait pas ces abus du pouvoir dans les pays où ils ont lieu.

Les produits de ce genre sont payés par ceux qui en font usage; mais quand ils sont libres de s'en servir ou de ne pas s'en servir, cette consommation rentre dans la classe des consommations particulières, qui sont de même offertes à tout le monde, mais auxquelles tout le monde ne se livre pas.

Pour ce qui est des capitaux et des fonds de terre dont l'usage est consommé par le public, il les possède au même titre que les particuliers; ses capitaux sont le fruit de ses déprédations ou des épargnes faites sur le montant de ses contributions annuelles. Il dispose de ses fonds de terre soit par le droit de premier occupant, soit comme spoliateur d'un propriétaire précédent.

CHAPITRE XI.

De l'Impôt en général.

L'IMPÔT est cette portion des produits de la société que le gouvernement reçoit pour subvenir aux consommations publiques.

Quel que soit le nom qu'on lui donne, qu'on l'appelle contribution, taxe, droit, subside, don gratuit, c'est une charge *imposée* aux particuliers, ou aux corps, par le souverain, peuple ou prince, pour fournir aux consommations qu'il juge à propos de faire à leurs dépens : c'est donc un impôt.

L'impôt consiste dans la valeur qu'on lève soit en argent, soit en denrée, soit en services personnels. Dès le moment qu'il est levé, cette valeur est perdue pour le contribuable. Dès le moment qu'il est consommé, la même valeur est perdue pour la société.

Cette remarque est importante. La plupart des gouvernemens se font peu de scrupule de lever tout autant de contributions que les contribuables peuvent en payer; ils croyent ne faire aucun tort à leur nation parce qu'ils répandent d'un côté l'argent

qu'ils lèvent de l'autre. Ils rendent à la circulation l'argent qu'ils ont reçu, c'est vrai; mais ils ne lui rendent pas la valeur qu'ils ont achetée avec cet argent, puisqu'ils l'ont achetée pour la consommer, pour la détruire. Ils reçoivent gratuitement l'argent d'un côté, mais ne le donnent pas gratuitement de l'autre. L'opération de percevoir l'impôt fait passer une valeur de la poche du particulier dans le trésor public; mais l'opération d'acheter avec l'argent de l'impôt, les denrées que le gouvernement doit consommer, ne fait pas passer une valeur du trésor public dans la poche du fournisseur de bonne-foi, puisque celui-ci donne valeur pour valeur.

Par les mêmes raisons qu'on s'est quelquefois imaginé qu'on pouvait enrichir une nation cn l'excitant à consommer, on s'est figuré de même qu'on pouvait accroître son opulence par l'impôt. On a dit que la nécessité de le payer obligeait la classe industrieuse à un redoublement d'efforts, d'où résultait une augmentation de richesse. Mais comment n'a-t-on pas vu que la portion de valeur que l'industrie ne produit que pour acquitter l'impôt, n'enrichit pas, puisque

l'impôt la ravit et la consomme ? En second lieu l'industrie et les efforts ne suffisent pas pour produire : il faut encore des capitaux. La production ne peut s'augmenter qu'autant que les capitaux s'augmentent ; or comment tireraient-ils quelqu'accroissement des produits qu'on fait naître, non pour augmenter son bien, mais pour payer l'impôt ? « Plus on tire des peuples, disait *Vauban*
» avec beaucoup de raison, plus on ôte d'ar-
» gent du commerce ; l'argent du royaume,
» le mieux employé, est celui qui demeure
» entre les mains des particuliers où il n'est
» jamais inutile ni oisif (1) ». Prétendre que l'impôt enrichit une nation par cela seul qu'il prélève une partie de ses produits, qu'il l'enrichit parce qu'il consomme une partie de ses richesses, c'est tout bonnement soutenir une absurdité.

Que si de ce que les pays les plus chargés d'impôts, comme l'Angleterre et la Hollande, sont les plus riches, on concluait qu'ils sont plus riches parce qu'ils payent plus d'impôts, on raisonnerait mal, on prendrait l'effet pour la cause. On n'est pas

(1) Dixme royale.

riche parce qu'on paye; mais on paye parce qu'on est riche. Ce serait un plaisant moyen de s'enrichir pour un homme que de dépenser beaucoup, par la raison que tel autre particulier, qui est riche, dépense beaucoup. Il est évident que celui-ci dépense parce qu'il est riche, mais qu'il ne s'enrichit pas par sa dépense.

Il est facile de distinguer la cause de l'effet, quand l'effet précède la cause; mais quand leur action est continue et leur existence simultanée, on est sujet à les confondre.

On voit par-là que si l'impôt produit souvent un bien quant à son emploi, il produit toujours un mal quant à sa levée. C'est un mal que les bons princes et les bons gouvernemens ont toujours cherché à rendre léger par leur économie; ils ne lèvent pas sur les peuples tout ce qu'ils peuvent lever, mais seulement tout ce qu'ils ne peuvent se dispenser de consommer. Et si une économie sévère est une des vertus les plus rares dans un gouvernement, c'est qu'il est nécessairement entouré de gens qui sont intéressés à ce qu'ils ne l'ayent pas. Les uns font entrevoir par des raisonnemens spécieux que

la magnificence est favorable à la chose publique, et qu'il convient à l'état de dépenser beaucoup. Ce qui vient d'être dit suffira peut-être pour apprécier un tel système. Les autres sans prétendre que la dissipation des deniers publics soit un bien, prouvent, par des chiffres, que les peuples ne sont point chargés et qu'ils peuvent payer des contributions fort supérieures à celles qui leur sont imposées. « Il est, dit *Sully* dans » ses Mémoires (1), il est une espèce de » flatteurs donneurs d'avis, qui cherchent » à faire leur cour au prince en lui four- » nissant sans cesse de nouvelles idées pour » lui rendre de l'argent; gens autrefois » en place pour la plupart, à qui il ne reste » de la situation brillante où ils se sont vus, » que la malheureuse science de sucer le » sang des peuples, dans laquelle ils cher- » chent à instruire le roi, pour leur in- » térêt ».

D'autres enfin apportent des plans de finance, et proposent des moyens de remplir les coffres du prince sans charger les sujets.

A moins qu'un plan de finance ne soit

(1) Liv. XX.

un projet d'entreprise industrielle, il ne peut donner au gouvernement que ce qu'il ôte au particulier, ou ce qu'il ôte au gouvernement lui-même sous une autre forme. On ne fait jamais quelque chose de rien. De quelque déguisement qu'on enveloppe une opération, quelques détours qu'on fasse prendre aux valeurs, quelques métamorphoses qu'on leur fasse subir, on n'a une valeur qu'en la créant ou en la prenant. Le meilleur de tous les plans de finance est de dépenser peu, et le meilleur de tous les impôts est le plus petit.

Quand une fois les besoins d'un état sont réduits autant que le comporte sa sûreté, son bien-être et sa gloire, quatre autres circonstances contribuent à rendre l'impôt moins grevant pour la nation. Il est moins nuisible à la prospérité publique :

1°. *Quand il porte plutôt sur les revenus de la nation, sur ses produits annuels, que sur ses capitaux ou produits accumulés.*

Un impôt qui enlève une portion d'un capital, ravit à la nation non-seulement la valeur qu'il enlève, mais le revenu annuel que ce capital aurait produit dans chacune des années suivantes, et de plus le revenu

annuel qu'aurait produit l'industrie mise en jeu par ce capital.

2°. *Quand l'impôt atteint tous les revenus qu'il est possible d'atteindre et tous les contribuables qui y sont soumis par la loi.*

C'est un fardeau ; l'un des moyens pour qu'il pèse le moins possible sur chacun, c'est qu'il porte sur tous. L'impôt n'est pas seulement une surcharge directe pour l'individu, ou la branche d'industrie qui en porte plus que sa part, il est encore pour eux une surcharge indirecte : il ne leur permet pas de soutenir avec un avantage égal, la concurrence des autres producteurs. On a vu en mainte occasion tomber plusieurs manufactures par une exemption accordée à une seule d'entr'elles. Une faveur particulière est presque toujours une injustice générale.

Les vices de répartition ne sont pas moins préjudiciables au fisc qu'ils ne le sont aux particuliers. Le contribuable qui est trop peu imposé ne réclame pas pour qu'on augmente sa quote (1) ; et celui qui est surtaxé paye mal. Des deux parts le fisc éprouve un déficit.

---

(1) Du latin *quot*, combien.

3°. *Quand la loi ne laisse aucune incertitude sur le montant de la contribution de chaque particulier, ni sur la manière dont elle doit être acquittée.*

L'incertitude permet que les uns se soustraient à l'impôt et que les autres soient surtaxés. Elle a tous les inconvéniens de l'inégalité de répartition, et de plus tous ceux de l'arbitraire dans la perception. « Il y a » lieu de croire, d'après l'expérience de » toutes les nations, dit *Smith*, qu'un assez » grand degré d'inégalité dans les charges » imposées, ne cause pas un mal à beaucoup » près si funeste qu'un fort petit degré d'in- » certitude ».

4°. *Quand l'impôt n'établit que le moins possible des charges qui ne sont pas un profit pour le public.*

C'est un mal inhérent à la nature de l'impôt, que les frais de perception qui pèsent sur le contribuable sans être d'aucun profit pour le public.

On voit dans les *Mémoires de Sully* (1) que pour trente millions que produisaient au trésor royal les contributions en 1598,

---

(1) Liv. XX.

il sortait de la bourse des particuliers, cent cinquante millions. « La chose paraissait in- » croyable, ajoute *Sully*, mais à force de » travail j'en assurai la vérité ».

Les besoins des princes, plus encore que l'amour des peuples, ont forcé, depuis ce tems, la plupart des états de l'Europe de mettre bien plus d'ordre dans leurs finances. Cependant sous le ministère de *Necker*, le fisc employait encore en France 250 mille personnes pour le recouvrement des impositions (1). Il est vrai que la plupart avaient en même temps d'autres occupations.

Mais ce ne sont pas seulement les frais de perception qui sont une charge pour les peuples sans être un profit pour le trésor public. Les poursuites, les frais de contrainte, n'augmentent pas d'un sol les recettes et sont une addition aux charges. C'est même une addition qui retombe sur les contribuables les plus nécessiteux; les autres n'attendent pas la contrainte.

C'est par la même raison, que tous les

(1) Administration des Finances, Tom. I, ch. 8. Les frais de recouvrement, sous ce ministère, ne se montaient plus qu'à 58 millions, sur 557 millions 500 mille livres de contributions.

travaux qui se font par corvée, comme autrefois les grands chemins en France, sont de mauvais impôts. Le tems perdu pour se rendre de trois ou quatre lieues à l'endroit du travail; celui qui se perd dans un ouvrage qui n'est pas payé et qu'on fait à contre-cœur, est une perte pour le contribuable, sans être un profit pour le public. Souvent aussi la perte occasionnée par une interruption forcée de travail agricole, est plus considérable que le produit du travail forcé qu'on y substitue, en supposant même qu'il fût bien fait. *Turgot* demanda aux ingénieurs des provinces un devis des dépenses qu'exigeraient année commune, les routes pour leur entretien et en y ajoutant autant de constructions nouvelles qu'il en avait été fait jusqu'alors. On leur recommanda d'établir leurs calculs sur le pied de la plus forte dépense possible. Ils la portèrent à 10 millions pour tout le royaume. *Turgot* évaluait à 40 millions les pertes que la corvée occasionnait aux peuples (1).

(1) *Necker* n'évalue la corvée qu'à 20 millions. Mais il considère peut-être plus la valeur des journées de travail fournies, que le tort résultant de cette charge.

Les jours où le repos est imposé, soit par les lois, soit même par des usages qu'on n'ose enfreindre, sont encore des contributions dont il n'entre pas la moindre partie au trésor de l'état.

L'impôt étant une espèce d'amende, de peine pécuniaire, a une influence morale et politique indépendante de ses conséquences économiques que nous avons considérées jusqu'ici. Il peut porter au mal et au bien ; avoir une utilité autre que de fournir aux consommations du public, et un inconvénient autre que de lui prendre de l'argent.

Il est doublement désastreux quand il attaque de préférence les actions utiles, comme le droit de centième denier qu'il y avait autrefois en France sur le rachat des rentes foncières. C'était faire payer une amende à ceux qui desiraient libérer leurs héritages : ils méritaient plutôt une prime d'encouragement. Aux barrières où l'on perçoit le droit pour l'entretien des routes, on fait payer aux voitures à deux roues, la moitié du droit auquel sont taxées les voitures à quatre roues. Cependant les voitures à deux roues, outre plusieurs autres

inconvéniens, ont celui de dégrader les routes bien plus que les autres : au lieu de les taxer à la moitié, il fallait leur faire payer le double. Les loteries entretiennent une disposition funeste à la prospérité publique, une confiance trompeuse dans le hasard. La société s'enrichit d'un travail actif et dirigé avec intelligence; mais que les récompenses de ce travail paraissent mesquines à côté d'un gros lot! Les loteries et les jeux publics sont d'ailleurs un impôt qui, quoique volontaire, porte presqu'entièrement sur la classe nécessiteuse à qui le besoin seul fait braver la défaveur d'un jeu inégal. C'est presque toujours le pain de la misère qu'on porte chez le buraliste, quand ce n'est pas le fruit du crime.

En Angleterre l'impôt sur les portes et les fenêtres a causé des maladies, des contagions. C'est un impôt funeste que celui qui taxe l'air et le jour, si nécessaires à la santé et aux travaux des hommes.

Mais si les consommations du luxe sont fatales à la prospérité et au bonheur des nations, ce sont des impôts utiles indépendamment de leurs produits, que ceux qui les frappent principalement.

CHAPITRE XII.

Des Impôts qui portent sur les Capitaux de la société.

L'IMPÔT se prélève sur les produits appartenant aux individus ou aux corps dont se compose la nation. Ces produits sont ou des fruits de la production annuelle destinés à la consommation annuelle, ou des valeurs accumulées sous différentes formes et remplissant l'office de capitaux.

L'impôt porte sur les produits fesant office de capitaux dans plusieurs circonstances; et d'abord lorsqu'il est excessif et que les produits de l'année ne peuvent pas suffire à-la-fois et à la consommation propre de la nation et à l'acquittement de l'impôt. Ce que la production courante ne peut pas fournir se prend alors sur les capitaux, et chaque année l'impôt en absorbe quelques parties. « J'ai vu, dit *Mirabeau* » le père, couper le poignet par un huissier » des tailles, à une pauvre femme qui dé- » fendait son chaudron, dernier ustensile » de son ménage, dont elle arrêtait l'exé-

» cution (1) ». Ce malheureux ustensile fesait partie du capital mobilier de la société.

L'impôt porte encore sur les capitaux lorsqu'il est de telle nature que le contribuable quoiqu'aisé ne puisse le payer sans faire une brèche à son capital. Tel est un impôt sur les successions. Un héritier qui entre en possession d'un héritage de cent mille francs, s'il est obligé de payer au fisc cinq pour cent, ne les prendra pas sur son revenu ordinaire, qui est déjà grevé de l'impôt ordinaire, mais bien sur l'héritage qui sera réduit pour lui à 95 mille francs. Or la fortune du défunt étant placée pour 100 mille francs et la même fortune ne l'étant par son successeur que pour 95 mille, le capital de la nation est diminué des 5 mille francs perçus par le fisc.

Il en est de même de tous les droits de mutation. Un propriétaire vend une terre de cent mille francs; l'acquéreur étant tenu de payer un droit de cinq pour cent, je suppose, ne donnera que 95 mille francs de cette propriété. Le vendeur n'aura que cette somme à placer au lieu de cent mille

(1) Ami des hommes, Tom. III, pag. 571.

francs que valait la terre : la masse du capital de la société est donc diminuée de cinq mille francs.

Si l'acquéreur calcule assez mal pour payer, outre l'impôt, la terre selon son entière valeur, il fait le sacrifice d'un capital de 105 mille francs pour acquérir une valeur de 100 mille; la perte de cette portion du capital est toujours la même pour la société, mais c'est alors lui qui la supporte.

Les impôts sur les mutations, outre l'inconvénient d'être assis sur les capitaux, ont encore l'inconvénient de mettre un obstacle à la circulation des propriétés. On demandera peut-être quel intérêt a la société à ne pas gêner la circulation des propriétés; que lui importe que telle propriété se trouve entre les mains d'une personne ou d'une autre, pourvu que la propriété subsiste? — Il lui importe toujours que les propriétés aillent le plus facilement qu'il est possible où elles veulent aller, car c'est là qu'elles rapportent le plus. Pourquoi cet homme veut-il vendre sa terre? C'est parce qu'il a en vue l'établissement d'une industrie dans laquelle ses fonds lui rapporteront davantage. Pourquoi cet autre veut-il

acheter la même terre? C'est pour placer des fonds qui lui rapportent trop peu, ou qui sont oisifs. La transmutation augmente le revenu général puisqu'elle augmente le revenu des deux contractans. Si les frais sont assez considérables pour empêcher l'affaire de se terminer, ils sont un obstacle à cet accroissement du revenu de la société.

On est très-porté à étendre les impôts qui pèsent sur les capitaux. Ce sont ceux que les contribuables payent le plus facilement. Il est bien plus aisé de puiser sa contribution dans un capital qui est un amas de valeurs rassemblées pendant un grand nombre d'années, que dans un revenu qui n'est que le fruit de la production de l'année courante. C'est pour cela que le droit d'enregistrement a pu être porté si haut en France. Mais de tels impôts n'en sont pas moins funestes à la prospérité publique. On ne les paye guère sans retirer une partie des fonds d'un emploi productif. Ils occupaient donc des travailleurs qui demeurent sans ouvrage. De là diminution de profits et de salaires pour les années suivantes. Une telle levée fait tort de ce qu'elle prend et de ce qu'elle empêche de naître.

Les impôts sur les procédures et en général tous les frais qu'on paye aux gens de loi, sont pris de même sur les capitaux, car on ne plaide pas suivant le revenu qu'on a, mais suivant les circonstances où l'on se trouve jeté, les intérêts de famille où l'on est compliqué, et l'imperfection des lois.

Les confiscations portent également sur les capitaux.

Quand le gouvernement au lieu de dépenser le produit des contributions levées sur les capitaux, les emploie d'une façon reproductive, ou lorsque les particuliers rétablissent leurs capitaux par de nouvelles épargnes, alors ils balancent par un bien opposé, le mal que fait l'impôt. Mais rien n'est plus rare qu'un gouvernement qui emploie comme capital une partie de l'argent levé comme contribution. *Colbert* le fit quand il prêta aux fabricans de Lyon. Les magistrats d'Hambourg et quelques princes allemands versaient des fonds dans des entreprises industrielles. L'ancien gouvernement de Berne plaçait, dit-on, chaque année une partie de ses revenus. On n'en trouverait peut-être pas beaucoup d'autres exemples.

CHAPITRE XIII.

Des Impôts qui portent sur les Revenus, et quels Revenus ils atteignent.

Les Économistes soutenaient que tout impôt est toujours en dernière analyse supporté en entier par le revenu du propriétaire foncier. Ils avaient été précédés dans cette opinion par *Davenant*, auteur anglais qui écrivait vers la fin du 17[e] siècle, et qui proposait comme eux de remplacer toutes les contributions par un impôt unique et direct sur les terres. D'autres personnes ont dit, et l'on a beaucoup répété depuis, que l'impôt tombe sur le consommateur des denrées, quelle que soit la source de son revenu. Ces deux opinions sont fondées sur des théories un peu vagues et démenties par les faits. L'impôt (j'entends celui qui n'est pas payé par un capital) est payé par un revenu; mais il n'est point aisé de déterminer quels sont les revenus qui le supportent. Il paraît que cela dépend en grande partie de la nature de l'impôt et de la situation du contribuable.

On peut diviser tous les impôts qui portent sur les revenus, en deux grandes classes : ceux dont le montant est demandé aux personnes suivant le revenu qu'on leur suppose. On peut appeler cette sorte d'impôt, *impôt personnel*, parce qu'il adresse une demande à chaque personne nominativement ; ou *direct* parce qu'il passe directement du contribuable aux agens du fisc ; on peut l'appeler encore impôt *domiciliaire*, parce qu'il se demande au domicile du contribuable, ou *forcé*, parce qu'il n'y a rien de volontaire dans son acquittement.

L'autre espèce d'impôt se demande aux produits qui sont sous la puissance du prince ou de la république, quelles que soient les personnes auxquelles ils appartiennent. On peut l'appeler *impôt sur les consommations*, ou *impôt indirect*, ou *impôt volontaire*. Il se lève soit sur les produits étrangers au moment de leur entrée ; soit sur les produits indigènes, pendant qu'ils se fabriquent, au moment de leur transport, ou à celui de leur vente. On l'appelle impôt *sur les consommations* parce qu'il charge d'une augmentation de prix, une denrée destinée à la consommation ; *indirect* en ce

qu'on suppose qu'il n'est pas supporté par le producteur qui en fait l'avance; *volontaire* en ce qu'on peut éviter de payer l'impôt en s'abstenant de la consommation sur laquelle il est assis.

Toutes les contributions territoriales, les impôts sur l'industrie, les capitations, sont des *impôts personnels*. Les douanes, les droits d'entrée aux villes, les péages, le timbre, les taxes sur le sel, le tabac, le transport des lettres, sont des *impôts sur les consommations*.

Quand un impôt personnel est demandé à un producteur, il cherche à s'en faire rembourser par le consommateur de la chose qu'il produit. Et remarquez qu'il est très-peu de membres de la société qui ne soient ni propriétaires fonciers, ni capitalistes, ni industrieux; trois qualités sous lesquelles on concourt à la production. Quand le contribuable est entrepreneur d'industrie; il élève ses profits; s'il est ouvrier il exige de plus forts salaires. C'est ainsi, par exemple, que la contribution personnelle et le droit de patente demandés à tous les producteurs de papier, manufacturiers et marchands, enchérissent un peu ce produit; cependant on aurait tort de croire que

les producteurs, les fabricans de papier, par exemple, puissent faire supporter la totalité de leur contribution à leurs consommateurs. Voici pourquoi :

Tout renchérissement d'une denrée, diminue nécessairement le nombre de ceux qui sont à portée de se la procurer et la consommation qu'ils en font (1). Il se consomme moins de papier à mesure que le papier devient plus cher. Or la demande de ce produit étant moins grande relativement aux moyens de production, les services productifs en ce genre, doivent être un peu moins payés. La denrée est plus chère et cependant les profits que donne sa production sont moins forts. Le trésor public profite de ce que le consommateur paye de plus et de ce que le producteur reçoit de moins. C'est l'effort de la poudre qui agit à-la-fois et sur le boulet qu'il chasse, et sur le canon qu'il fait reculer. De là, diminution de revenu, non-seulement pour l'entrepreneur de la manufacture de papier, mais encore pour les ouvriers qu'il

(1) *Voyez* Liv. III, ch. 3. *Que l'étendue de la demande est bornée par le prix des produits.*

emploie, le capitaliste qui fournit des fonds, le propriétaire qui lui loue son terrain.

Le producteur peut d'autant moins décharger ses profits, de cette part de l'impôt, que l'impôt personnel embrassant toutes les personnes, c'est-à-dire tous les producteurs, il ne peut pas appliquer ses moyens à un genre de production qui ne soit pas grevé; par-tout l'impôt lui oppose un obstacle qu'il doit surmonter et qui se représente sans cesse sous ses pas. Le fabricant de papier ne peut pas dire : mes consommateurs payeront la totalité de ma contribution, autrement je fabriquerai des cuirs, puisque dans la fabrication des cuirs il aura de même des impôts personnels à supporter.

Parmi les producteurs celui qui peut le moins se soustraire à l'effet de l'impôt personnel est le propriétaire foncier. Il ne peut se rembourser d'aucune partie de cet impôt sur ses consommateurs; lui seul le supporte en entier. La quantité de vin ou de blé produite par une terre est à-peu-près la même, quel que soit l'impôt dont la terre est grevée; pourvu toutefois qu'il n'emporte pas la totalité du produit net. La culture

d'une terre n'est pas abandonnée quand l'impôt lui enlève la moitié au lieu du cinquième de son produit net. La quantité de denrées qui vont au marché reste donc la même. D'un autre côté la quantité de denrées qui sont demandées reste la même aussi ; le prix du produit ne peut donc pas augmenter : le consommateur ne paye donc aucune partie de cet impôt.

Les produits de la terre ont même cela de particulier, que la demande baisse en même tems que la production baisse ; ils fournissent la majeure partie des denrées nourrissantes dont la quantité sert de borne à la population. En sorte que, dans la supposition où l'impôt forcerait à laisser des terres en friche et diminuerait la quantité des choses produites, leur prix n'augmenterait pas même encore ; car la demande diminuerait dans la même proportion ; et le propriétaire, même dans ce cas, porterait tout le fardeau de sa contribution personnelle.

Le propriétaire ne peut même, par la vente de son fonds, se soustraire au fardeau de l'impôt, car le fonds ne vaut en principal, qu'à proportion de ce que l'impôt lui laisse valoir en revenu.

Que devient le système de ceux qui, en opposition avec les Économistes, croyent que tous les impôts sont payés par le consommateur? N'est-ce pas en proportion de ce qu'il produit, et nullement en proportion de ce qu'il consomme, que le propriétaire foncier paye sa contribution?

Passons à l'impôt sur les consommations.

Celui-ci porte sur le revenu du consommateur en élevant le prix des objets de consommation, et sur les profits du producteur en diminuant la demande qui en est faite. Cette demande étant moindre, les services productifs sont moins bien payés. Par conséquent les profits des terres, des capitaux, des travaux engagés dans la production, c'est-à-dire tout ce qui forme le revenu des producteurs, est moindre aussi.

Ainsi quand on met un droit sur les draps comme objet de consommation, la consommation des laines diminue, et l'agriculteur qui élève les moutons en voit son revenu affecté. Il peut se livrer à un autre genre de culture, dira-t-on; mais il faut supposer que dans la situation et la nature de son terrain, l'élèvement des moutons était la culture qui lui rapportait le plus, puisqu'il

l'avait préférée ; un changement de culture est donc pour lui une diminution de revenu. Ce qui n'empêche point au reste que le manufacturier de draps et le capitaliste dont les fonds sont engagés dans son entreprise, ne supportent leur part du même impôt.

Chaque producteur ne supporte une part de l'impôt sur les consommations, qu'en proportion de la part qu'il prend à la production de la chose imposée. Un propriétaire foncier qui, dans son jardin, a une carrière de terre-glaise, est peu affecté d'un impôt mis sur les fayences, parce qu'il fournit une très-petite valeur à la valeur totale de ce produit. Dans la valeur d'un vase de cent sous, il y a peut-être un sou destiné à payer la terre-glaise. Si la partie de l'impôt qui tombe sur les producteurs, va à un dixième, le propriétaire du fonds n'en sera affecté que pour un dixième de sou, tandis que le manufacturier et le marchand payeront 9 sous 9 dixièmes.

Mais si le propriétaire du fonds fournit la majeure partie de la valeur du produit, comme lorsque les produits peuvent être consommés sans beaucoup de préparation, alors le propriétaire foncier supporte presque

entière, cette part de l'impôt qui tombe sur les producteurs. Qu'on mette un droit d'entrée aux villes sur les volailles et les légumes, les cultivateurs en souffriront beaucoup. Qu'on mette un droit de marque même très-fort sur les dentelles, les cultivateurs qui fournissent le lin s'en appercevront à peine. Mais à leur tour, les producteurs entre les mains de qui cette marchandise acquiert sa principale valeur, entrepreneurs, ouvriers et marchands en seront violemment affectés.

Quand la valeur a été donnée partie par des producteurs étrangers, partie par des producteurs nationaux, ceux-ci supportent presque tout le fardeau de l'impôt, parce que la diminution de consommation qu'entraîne l'impôt, est beaucoup plus sensible pour les producteurs nationaux (lesquels ne travaillent que pour la nation) que pour les producteurs étrangers qui travaillent à-la-fois pour toutes les nations. Qu'on mette un droit, par exemple, sur les cotonnades : la demande de ces produits devenant moins forte, les services productifs de nos fabricans seront moins payés ; ils porteront une part de cet impôt : mais les services productifs de ceux qui cultivent le coton dans

le Levant, n'en seront presque pas affectés, car ils ont pour consommateurs, non-seulement la nation où les cotons sont chargés d'un nouvel impôt; mais le monde entier.

L'impôt sur les consommations, par la même raison, ne pèse pas du tout sur les producteurs qui n'ont aucune part à la production de la chose imposée. Un propriétaire foncier qui, chez nous, ne prend point de thé, ne paye aucune partie des impôts qui sont mis sur cette denrée, soit lorsqu'on l'introduit, soit lorsqu'on la transporte, soit lorsqu'on la vend.

On voit par-là, je pense, combien il est téméraire d'affirmer comme un principe général, que tout impôt retombe sur telle classe de la société ou sur telle autre. Il tombe sur ceux qui ne peuvent pas s'y soustraire, parce que c'est une charge onéreuse que chacun éloigne de tout son pouvoir; mais les moyens de s'y soustraire, varient à l'infini, suivant les différentes formes de l'impôt, et suivant les fonctions qu'on exerce dans la machine sociale.

Il y a des impôts qui ne portent que sur les étrangers. Tels sont ceux que payent des

denrées dont les producteurs et les consommateurs ne sont pas nationaux ; tel le péage que le roi de Danemarck perçoit au passage du Sund. Mais quand le transit s'opère par terre, alors parmi les producteurs de la denrée, il y a quelques nationaux, des voituriers, des aubergistes, et une partie des péages retombent sur eux, parce que les péages diminuent la demande qu'on fait de leurs services, par conséquent baisse le taux de leurs profits.

La partie de l'impôt sur les consommations qui tombe sur le consommateur, affecte son revenu comme producteur, et en ce sens il produit sur lui l'effet de l'impôt personnel. Mais il en diffère en ce que l'impôt personnel est forcé : il faut payer la totalité de son montant ; tandis que l'impôt sur les consommations est d'autant moins forcé qu'il porte sur des denrées moins indispensables à l'entretien du producteur. Un producteur sensuel ou fastueux paye plus d'impôts sur les consommations qu'un autre producteur, qui produit autant, mais qui est plus économe ; et comme celui-ci vend en concurrence avec l'autre, le premier ne peut élever ses prix au-dessus des prix de

son confrère; il ne peut faire supporter à ses consommateurs aucune partie de l'impôt qu'il paye lui-même pour ses consommations superflues.

En conséquence un impôt sur un produit n'élève le prix des autres produits que lorsqu'il porte sur un objet de première nécessité; alors il est aussi forcé qu'un impôt personnel. Un droit d'octroi mis à l'entrée d'une ville sur la viande, les grains, les toiles et étoffes communes fait renchérir tous les produits fabriqués dans cette ville; mais un droit mis sur le tabac dans la même ville, ne fait renchérir aucune autre denrée. Il ne porte que sur les producteurs et sur les consommateurs de tabac seulement.

Les effets que je fais remarquer et qui sont conformes à l'expérience aussi bien qu'expliqués par le raisonnement, sont permanens; ils durent tout autant que les mêmes circonstances durent. Un propriétaire foncier supportera toujours la totalité de sa contribution personnelle, et non pas un manufacturier. La consommation d'une denrée, toutes choses d'ailleurs égales, sera constamment bornée par un impôt qui en élevera le prix, et il y aura moins de gains

faits dans sa production. Un homme qui n'est ni producteur ni consommateur d'une denrée de luxe, ne supportera jamais la moindre part d'un impôt mis sur cette denrée. Que penser en conséquence d'une doctrine (1) qui a obtenu l'approbation d'une société illustre, et où l'on établit qu'il importe peu que l'impôt pèse sur une branche de revenu ou sur une autre, pourvu qu'il soit anciennement établi; que tout impôt, à la longue, se puise dans tous les revenus, comme le sang qu'on tire d'un bras se pompe sur tout le corps? Cette comparaison n'est nullement analogue à la nature de l'impôt. Les richesses sociales ne sont point un fluide qui cherche son niveau. Une atteinte portée à l'une des branches de l'arbre social peut la tuer, sans que l'arbre en souffre; elle est plus fâcheuse si elle porte sur une branche productive que sur une autre qui ne l'est pas. Si les blessures se multiplient, si l'arbre entier est attaqué, on le dévoue à la stérilité et bientôt à la mort.

Nous avons vu jusqu'à quel point l'impôt causait un renchérissement dans les denrées.

---

(1) Celle du cit. Canard : *Princip. d'Économ. polit.*

Ce renchérissement n'est point nominal, il est réel (1). C'est une augmentation de frais de production ; et il pourrait porter sur toutes les denrées à la fois ; de manière que, dans leurs échanges, les denrées conserveraient leurs rapports réciproques, et néanmoins seraient plus chères ; il faudrait alors, pour jouir de la même quantité de produits, une plus grande quantité de services productifs.

On peut, à ce sujet, chercher l'explication d'un phénomène assez singulier. Comment les impôts qui font renchérir toutes les denrées, ne font-ils pas renchérir l'argent qui est une denrée aussi ? S'ils fesaient renchérir l'argent comme les autres denrées, on ne payerait pas plus cher les marchandises, quand la masse entière des impôts en élève le prix ; car l'argent comme la marchandise, vaudrait plus ; et par conséquent une même quantité de marchandise, devrait s'échanger contre une même quantité d'argent.

Pour résoudre cette question épineuse,

---

(1) *Voyez* Liv. III, ch. 4, *De la Cherté et du Bon marché.*

il suffit de se rappeler que l'argent n'est point une production annuelle, et que l'impôt qui porte sur les revenus, c'est-à-dire sur les produits annuels, ne porte point sur l'argent : la consommation des produits et leur quantité ont été réduites : l'argent ne l'a pas été; voilà pourquoi on en donne davantage pour le même produit. Mais quand cet état dure, quand les impôts se perpétuent, l'argent s'en va; car une denrée ne reste pas dans un lieu où elle vaut respectivement moins. Alors les prix, même en argent, se rétablissent au même niveau; les denrées ne sont plus alors nominalement plus chères, mais elles restent ainsi de fait. Il y a dans la nation moins de denrées, et en même tems moins d'argent. On est moins bien pourvu de tout; on est plus pauvre.

CHAPITRE XIV.

De l'Impôt en nature.

L'impôt en nature prélève sur le terrain même une partie de la récolte au profit du trésor public.

Il a cela de bon qu'il ne demande au cultivateur qu'une valeur qu'il a, et sous la forme même où il la possède. La Belgique, depuis sa conquête, s'est trouvée, à certaines époques, hors d'état de payer ses contributions, quoiqu'elle eût de belles récoltes. La guerre et les défenses d'exporter l'empêchaient de vendre, et le fisc voulait qu'elle vendît puisqu'il demandait de l'argent. Elle aurait facilement supporté les charges publiques, si le gouvernement avait levé en nature les produits qu'il lui demandait.

Il a cela de bon que le gouvernement est aussi intéressé que le cultivateur aux bonnes récoltes, et par conséquent à favoriser l'agriculture. Et peut-être l'impôt en nature, perçu à la Chine, est-il l'origine de

cette protection spéciale que le gouvernement de ce pays accorde au premier des arts. Mais tous les revenus ne méritent-ils pas la même protection? Ne sont-ils pas tous des sources où les gouvernemens puisent leurs subsides?

Il a cela de bon que sa perception n'admet rien d'arbitraire ni d'injuste; le particulier, une fois que sa récolte est faite, sait ce qu'il a à payer, le fisc ce qu'il a à recevoir.

Cette forme d'impôt paraît la plus équitable de toutes : il n'y en a pas qui le soit moins.

Deux agriculteurs ont des cultures différentes : l'un cultive de médiocres terres à blé; ses frais de culture se montent, année commune, à 8,000 francs; le produit brut de ses terres est de 12,000 francs. Il a donc 4,000 francs de revenu net.

Son voisin a des prairies ou des bois qui rendent brut, tous les ans, 12,000 francs également, mais qui ne lui coûtent d'entretien que 2,000 francs. C'est donc, année commune, 10,000 francs de revenu qui lui restent.

Une loi commande qu'on lève en nature un douzième des fruits de la terre quels

qu'ils soient. On enlève en conséquence, au premier, des gerbes de blé pour une valeur de 1,000 francs; et au second, des bottes de foin, des bestiaux, ou du bois, pour une valeur de 1,000 francs également. Qu'est-il arrivé? c'est qu'on a pris à l'un le quart de son revenu qui se montait à 4,000 francs, et à l'autre le dixième seulement du sien qui se montait à 10,000 francs.

Il n'y a de revenu que le profit qu'on fait après que le capital, tel qu'il était, se trouve rétabli. Un marchand a-t-il pour revenu le montant de toutes les ventes qu'il fait dans une année? Non, certes. Il n'a de revenu que l'excédant de ses rentrées sur ses avances, et c'est sur cet excédant seul que doit tomber l'impôt sur les revenus.

La dîme ecclésiastique, en France, n'avait qu'une partie de cet inconvénient. Elle ne se levait ni sur les prés, ni sur les bois, ni sur les jardins potagers, ni sur d'autres cultures. Elle se composait tantôt du 18ᵉ, tantôt du 15ᵉ, tantôt du 10ᵉ du produit brut. Ces inégalités apparentes corrigeaient l'inégalité réelle.

Le maréchal de *Vauban*, dans sa *Dixme royale*, ouvrage d'un bon citoyen, et qui

mérite d'être étudié par tous les administrateurs de la fortune publique, propose une dîme du 20^e des fruits de la terre, qu'on pourrait, à la rigueur et dans un cas de nécessité, élever jusqu'au 10^e. Mais c'était pour remédier à une inégalité encore plus grande : les biens en roture payaient tout l'impôt ; les biens nobles et ecclésiastiques ne payaient rien. *Vauban* qui, en sa qualité d'ingénieur, parcourait les différentes parties de la France, parle avec un cœur ulceré des maux que fesait l'impôt de la taille (1). A l'époque où il donna son plan, il n'est pas douteux que si on l'eût adopté, la France n'en eût retiré un grand soulagement. *Vauban* ne fut pas écouté ; il n'y avait pas un homme de la cour dont il ne blessât les intérêts : ce beau pays fut plongé dans la détresse. La faim moissonna encore plus de Français que le fer, pendant la guerre de la succession d'Espagne.

---

(1) « Il est assez ordinaire de pousser les exécutions » jusqu'à dépendre les portes des maisons après avoir » vendu ce qui est dedans ; et on en a vu démolir pour » en tirer les poutres, les solives et les planches, qui ont » été vendues cinq ou six fois moins qu'elles ne valaient, » en déduction de la taille. » *Dixme royale*, pag. 24.

La difficulté, les frais et les abus de la perception de l'impôt en nature, sont un nouvel obstacle à son établissement. Que d'agens à employer; que de dilapidations à craindre! Le gouvernement peut être trompé sur le montant de la contribution, trompé dans la conversion en argent qu'il en faut faire, trompé sur les denrées avariées, sur les frais d'emmagasinement, de conservation, de transport. Si l'impôt est affermé, que de fermiers, que de traitans dont les profits sont faits sur le public! Les poursuites seules qu'il faudrait diriger contre les fermiers, exigeraient une administration étendue. « Un riche propriétaire, » dit *Smith*, qui passerait sa vie dans la » capitale, et qui toucherait en nature, » dans diverses provinces éloignées, le prix » de ses fermages, risquerait de perdre la » plus grande partie de ses revenus. Et cependant les agens du plus négligent de » tous les propriétaires, ne sauraient dila» pider autant que ceux du plus vigilant » des princes (1). »

On a fait valoir encore d'autres considé-

(1) Rich. des nat. Liv. V, ch. 2.

rations contre l'impôt en nature; mais il serait peut-être inutile et sans doute fastidieux de les reproduire toutes. Qu'on me permette seulement de faire remarquer quel serait, sur les prix, l'effet de cette masse de denrées mises en vente par les préposés du fisc, qui, comme on sait, est aussi mauvais vendeur qu'il est mauvais acheteur. La nécessité de vider les magasins pour faire place à de nouvelles contributions, de subvenir aux besoins, toujours urgens, d'un trésor public, ferait vendre les denrées au-dessous du taux où le fermage des terres, le salaire des ouvriers, et l'intérêt des fonds employés par l'agriculture, devraient naturellement fixer leur prix. Concurrence impossible à soutenir. De sorte qu'un tel impôt, non-seulement ôte aux cultivateurs une portion de leurs produits, mais les empêche de tirer parti de la portion qu'il ne leur ôte pas.

CHAPITRE XV.

De l'Impôt territorial d'Angleterre. (Land tax.)

En 1692, quatre ans après la révolution qui plaça le prince d'Orange sur le trône d'Angleterre, on fit une évaluation générale des revenus territoriaux de ce royaume, et cette évaluation sert de base encore aujourd'hui à l'impôt territorial qu'on y lève; de manière que quand l'impôt est fixé au cinquième des revenus fonciers, ce n'est pas le cinquième du revenu foncier actuel qu'on perçoit : c'est le cinquieme du revenu évalué en 1692.

On sent qu'un tel impôt a dû être singulièrement favorable aux améliorations agricoles. Un fonds amélioré et qui rapporte un revenu double de ce qu'il rapportait dans l'origine ne paye point une double taxe. Si on l'a laissé se détériorer, il n'en paye pas moins comme si son revenu était resté le même. La négligence est condamnée à une amende.

Plusieurs écrivains attribuent à cette fixité d'évaluation, la haute prospérité où l'agriculture est portée en Angleterre.

Qu'elle y ait beaucoup contribué, c'est ce dont il n'est pas permis de douter. Mais que dirait-on si le gouvernement s'adressant à un petit négociant, lui tenait ce langage : *Vous faites, avec de faibles capitaux, un commerce borné, et votre contribution directe est, en conséquence, peu de chose. Empruntez et accumulez des capitaux ; étendez votre commerce ; et qu'il vous procure d'immenses profits ; vous ne payerez toujours que la même contribution. Bien plus : quand vos héritiers succéderont à vos profits, et les auront augmentés, on ne les évaluera que comme ils furent évalués pour vous ; et vos successeurs ne supporteront pas une plus forte part des charges publiques.*

Sans doute ce serait un grand encouragement donné aux manufactures et au commerce ; mais serait-il équitable ? Leurs progrès ne pourraient-ils avoir lieu qu'à ce prix ? En Angleterre même, l'industrie manufacturière et commerçante n'a-t-elle pas, depuis la même époque, fait des pas plus

rapides encore, sans jouir de cette injuste faveur ?

Un propriétaire, par ses soins, son économie, son intelligence, augmente son revenu annuel de cinq mille francs. Si l'état lui demande un cinquième de cette augmentation de revenu, ne lui reste-t-il pas quatre mille francs d'augmentation pour lui servir d'encouragement ?

On peut prévoir telles circonstances où la fixité de l'impôt ne se proportionnant pas aux facultés des contribuables et aux circonstances du sol, produirait autant de mal, qu'il a fait de bien dans d'autres cas. Il forcerait à abandonner la culture des terrains qui, soit par une cause, soit par une autre, ne pourraient plus fournir le même revenu. On en a vu un exemple en Toscane. On y fit en 1496 un recensement, ou cadastre, dans lequel on évalua peu les plaines et les vallons, où les inondations fréquentes et les ravages des torrens ne permettaient aucune culture profitable. Les coteaux qui étaient seuls cultivés y furent évalués fort haut. Les inondations, les torrens ont été contenus et les plaines fertilisées; leurs produits peu chargés d'impôts, ont pu être donnés à

meillenr marché que ceux des coteaux; ceux-ci n'ont pu soutenir la concurrence parce que l'impôt y est resté le même; et ils sont devenus presqu'incultes et déserts (1). Si l'impôt s'était prêté aux circonstances des deux terrains, ils auraient continué à être cultivés l'un et l'autre.

Si j'ai parlé d'un impôt particulier à un pays, c'est qu'il se lie à des principes généraux.

---

(1) Forbonnais, Principes et Observations, etc. Tom. II, pag. 247.

CHAPITRE XVI.

Des Impôts sur les Consommations.

Les écrivains économistes ne s'étant pas apperçus que la production en Économie politique, n'était autre chose qu'une production de valeur, n'ont vu aucune production après le moment où un produit était détaché du sol pour passer entre les mains de l'homme. Ils n'ont pas vu, ou voulu convenir, que dès ce moment le travail de l'homme pouvait ajouter beaucoup à sa valeur; que la valeur était une richesse, et que l'impôt était une portion de cette richesse levée sur les particuliers.

Si les produits augmentent de valeur entre les mains de leurs divers producteurs, jusqu'au moment où ils passent entre les mains du consommateur pour être détruits, l'impôt qui leur demande une partie de leur valeur, n'est donc assis sur la totalité de cette valeur que lorsqu'ils sont arrivés à l'état de produits parfaits et au point d'être consommés.

Si l'on met un impôt sur le lin en filasse, on met dans le fait un impôt sur les toiles; mais on n'atteint que la portion de valeur de la toile qui consiste en filasse. Si l'on met l'impôt sur la toile fabriquée, alors on prélève une partie de la valeur de la filasse et de plus une partie de la valeur ajoutée par le tisserand. On voit par-là que la matière imposable n'est parvenue à sa plus grande masse que lorsqu'elle a reçu toutes les façons qui lui sont destinées.

Que si l'on fait payer à la matière première une contribution proportionnée non pas à sa valeur actuelle, mais à celle qu'elle doit avoir lorsqu'elle sera complètement façonnée, alors on force le producteur entre les mains de qui elle se trouve, à faire l'avance de l'impôt, qui lui est alors remboursé par le producteur qui suit, et les autres en font autant jusqu'au dernier producteur qui est remboursé de son avance par le consommateur.

Ainsi de la simple définition bien faite du mot *production*, ou mieux *reproduction*, on peut tirer cette conséquence opposée à celle des *Économistes*, que la portion de l'impôt qui doit peser sur le revenu des consom-

mateurs, y retombe toujours, mais avec d'autant plus de surcharge, que l'impôt est levé plus près des premiers producteurs et plus loin du consommateur.

La surcharge vient de ce que chaque industrie réclame de plus gros capitaux, quand elle est obligée de faire, outre les avances nécessaires à la production, l'avance de l'impôt. Le consommateur rembourse alors les impôts mis sur les différens états de la marchandise, et en outre les intérêts de ces impôts jusqu'au moment où il achète la denrée.

Quand nous imposons l'indigo ou les bois de teinture, par exemple, à leur entrée en France, nous obligeons le fabricant de toiles peintes ou de draps, à avancer la valeur de la drogue, plus l'impôt, et à payer l'intérêt du tout pendant le tems que dure sa fabrication. La fabrication achevée, le marchand achète la toile ou le drap, et paye le montant du même impôt, accru de l'intérêt; et quand il vend au consommateur, il faut, à moins d'être dupe, qu'il lui fasse rembourser le montant de l'impôt, plus l'intérêt avancé par le fabricant, et l'intérêt de cet intérêt.

Les impôts qui frappent plus sur le consommateur que sur le producteur, sont par conséquent d'autant plus légers qu'ils sont perçus plus près de la consommation, et d'autant plus lourds qu'ils sont perçus plus près des premiers producteurs.

Les impôts directs et personnels qui font renchérir les denrées nécessaires, et les impôts qui portent sur les denrées nécessaires elles-mêmes, ont cet inconvénient au plus haut degré; ils obligent chaque producteur à faire l'avance de l'impôt personnel de tous les producteurs qui l'ont précédé; la même quantité de capitaux entretient dès-lors une industrie moindre, et le consommateur paye l'impôt, accru d'un intérêt composé dont le fisc n'a point profité. C'est là, si je ne me trompe, la cause de la cherté de beaucoup de produits en France. On y fait des cotonnades et des quincailleries aussi bien qu'en Angleterre, et dans notre propre pays les Anglais fournissent les mêmes qualités à meilleur marché que nous; c'est, en partie, parce que nos impôts personnels sont trop forts et rendent plus rares des capitaux qui sont déjà bien moins considérables que les leurs. Les impôts sur les consommations, très-mul-

tipliés en Angleterre, ne tombent point sur les produits que les Anglais exportent, et tombent sur ceux qu'ils consomment sans beaucoup de surcharge, parce qu'ils sont perçus près du consommateur.

En Angleterre on a établi des impôts sur ceux qui portent de la poudre à cheveux, des montres, etc. ce sont des impôts sur les denrées quoique levés sur les personnes. Le contribuable pourrait les payer sans que son nom fût écrit ni prononcé, pourvu que la chose consommée portât une marque qui attestât qu'elle a payé l'impôt.

Les impôts assis sur les objets de consommation ont d'autres avantages importans.

Toute contribution est une dette pénible à acquitter parce que le prix de cette dette, la protection du gouvernement, est un avantage négatif dont on est peu touché. Un gouvernement est précieux plutôt par les maux dont il préserve, que par les jouissances qu'il procure. Mais en payant un impôt sur les denrées, on ne croit pas payer la protection du gouvernement, laquelle touche peu; on croit payer le prix de la denrée qu'on desire beaucoup, quoique ce prix soit indépendant de l'impôt. L'attrait

de la consommation s'étend jusqu'à l'acquittement de la dette; et l'on paye volontiers une valeur dont on croit que le prix est une jouissance.

C'est ce qui a fait considérer cet impôt comme volontaire. Les États-Unis, avant leur indépendance, le regardaient tellement comme volontaire, que tout en refusant au parlement Britannique le droit de les imposer sans leur consentement, ils lui reconnaissaient pourtant celui de mettre des droits sur les consommations, chacun ayant la faculté de s'y soustraire en s'abstenant de la marchandise imposée (1). Il n'en est pas ainsi de l'impôt sur les personnes; il ressemble à une spoliation arbitraire.

Ce ne sont pas là les seuls avantages de l'impôt sur les consommations: il se perçoit par petites portions, insensiblement, à mesure que le contribuable a les moyens de l'acquitter. Il n'entraîne point d'embarras de répartition entre les provinces, entre les arrondissemens, entre les particuliers. Il ne met point les intérêts divers en pré-

(1) *Voyez* l'Interrogatoire subi en 1766, par Franklin, à la barre de la chambre des communes.

sence; ce que l'un évite de payer n'est point une charge pour l'autre. Point d'inimitiés entre habitans de la même ville; point de réclamations, point de contraintes.

Le même impôt permet de mettre un choix dans les consommations qu'on impose; de ménager celles qui sont favorables à la prospérité de la société, comme toutes les consommations reproductives; pour frapper celles qui ne sont favorables qu'à son appauvrissement comme toutes les consommations stériles; celles qui procurent à grands frais au riche un plaisir insipide ou immoral, pour ménager celles qui font vivre à peu de frais les familles laborieuses. C'est ainsi qu'on peut taxer sans causer le moindre enchérissement d'aucune denrée nécessaire, les voitures et les chevaux de luxe, un nombreux domestique, des appartemens magnifiques, les ajustemens et les bijoux, les comestibles recherchés, les spectacles; en descendant ainsi par degrés, selon les besoins de l'état aux denrées moins superflues; mais sans oublier qu'à mesure qu'on fait entrer l'impôt dans les denrées nécessaires, plus nécessaires, indispensables, il prend plus des caractères d'un im-

pôt forcé et personnel, et qu'en cette qualité il recommence à influer sur les prix de tous les autres produits non soumis à l'impôt, jusqu'à ce qu'enfin il réunisse tous les inconvéniens de l'impôt sur les denrées et de l'impôt sur les personnes, lorsqu'il va, comme autrefois la gabelle, jusqu'à prescrire à chaque ménage la quantité de denrée qu'il doit consommer.

On a objecté contre les impôts assis sur les consommations, les frais de perception qu'ils entraînent; ils exigent de nombreux bureaux, des commis, des employés, des gardes; mais il faut observer qu'une grande partie de ces frais ne sont pas une suite nécessaire de l'impôt, et peuvent être prévenus par une bonne administration. L'accise et le timbre en Angleterre ne coûtaient plus que 3 $\frac{1}{4}$ pour cent de frais de perception en 1799 (1). Il n'y a pas d'impôt direct en France qui ne coûte bien davantage.

On a dit que l'impôt sur les consommations n'était pas payé par celui qui tire son revenu de chez nous pour le consommer dans l'étranger; c'est vrai, mais il est payé

(1) Garnier, traduction de Smith, Tom. IV, pag. 438.

par tous ceux qui tirent leur revenu de l'étranger pour le manger chez nous.

On a dit que l'impôt en frappant sur les consommations, les décourageait, les restreignait. Tant mieux si ce sont des consommations stériles. Il favorise alors l'accumulation et la consommation des capitaux productifs, de ceux-là qui renaissent perpétuellement de leurs cendres en apportant de nouveaux profits. La raison que les Économistes donnaient pour proscrire cet impôt, est un puissant motif de le préférer.

On a dit que l'impôt indirect ne promettait qu'une valeur variable, incertaine; tandis que les dépenses publiques exigeaient des fonds assurés. Mais quels revenus publics sont plus assurés que celui des postes, du droit d'enregistrement, qui portent sur les actes les plus volontaires des particuliers?

L'impôt sur les consommations provoque les fraudes, c'est un inconvénient; mais qui ne se fait sentir que lorsque l'impôt est excessif: alors le profit de la fraude surpasse son danger. Tous les impôts excessifs ont au reste le même vice: ils ne procurent plus de nouvelles rentrées; sans pour cela cesser d'entraîner de nouveaux malheurs.

CHAPITRE XVII.

De la Dette publique.

Il y a cette grande différence entre les particuliers qui empruntent et les gouvernemens qui empruntent, c'est que le plus souvent les premiers cherchent à se procurer des fonds pour les faire valoir, pour les employer d'une manière productive, et les seconds pour les dissiper sans retour. C'est afin de pourvoir à des besoins imprévus, et de repousser des périls imminens, qu'on fait des emprunts publics; on accomplit, ou bien l'on n'accomplit pas son dessein; mais dans tous les cas, la somme empruntée est une valeur consommée et perdue; et le revenu public se trouve grevé des intérêts de ce capital.

Melon dit que les dettes d'un état sont des dettes de la main droite à la main gauche dont le corps ne se trouve pas affaibli. A la vérité la richesse générale n'est point diminuée par le payement des intérêts, ou arrérages, de la dette: les intérêts sont une

valeur qui passe de la main du contribuable dans celle du rentier de l'état; que ce soit le rentier ou le contribuable qui l'accumule ou la consomme; peu importe à la société, j'en conviens; mais le principal de cette rente, où est-il? Il n'est plus. La consommation qui a suivi l'emprunt, a emporté un capital qui ne rapportera plus de revenu. La société est privée, non du montant des rentes, puisqu'il passe d'une main dans l'autre; mais du revenu d'un capital détruit. Ce capital s'il avait été employé productivement par celui qui l'a prêté à l'état, lui aurait également procuré un intérêt; mais cet intérêt aurait été fourni par une véritable production et ne serait pas sorti de la poche d'un concitoyen.

Cette opinion de *Melon* est encore professée par bien des gens; c'est pour cela que je m'y suis arrêté; je ne combats les erreurs des écrivains accrédités, que lorsqu'elles durent encore et sont en état de causer de nouveaux ravages.

Un gouvernement qui emprunte, promet, ou ne promet pas le remboursement du principal; dans ce dernier cas il se reconnaît débiteur envers le prêteur d'une

rente qu'on nomme *perpétuelle*. Quant aux emprunts remboursables ils ont été variés à l'infini. Quelquefois on a promis le remboursement par la voie du sort, sous la forme de lots; ou bien on a payé chaque année, avec la rente, une portion du principal; ou bien on a donné un intérêt plus fort que le taux courant, à condition que la rente serait éteinte par la mort du prêteur, comme dans les rentes viagères et les tontines. Dans les rentes viagères la rente de chaque prêteur s'éteint avec sa vie; dans les tontines elle se répartit entre les prêteurs qui survivent, de manière que le dernier survivant jouit de la rente de tous les prêteurs avec lesquels il a été associé.

Les rentes viagères et les tontines sont des emprunts très-onéreux pour l'emprunteur qui paye jusqu'à la fin le même intérêt quoiqu'il se libère chaque année d'une portion du principal. Elles sont, de plus, immorales : c'est le placement des égoïstes. Elles flattent et favorisent la dissipation des capitaux, en fournissant au prêteur un moyen de manger son fonds avec son revenu, sans risquer de mourir de faim.

Les gouvernemens qui ont le mieux en-

tendu la matière de l'emprunt et de l'impôt, n'ont fait, du moins dans les derniers tems, aucun emprunt remboursable. Les créanciers de l'état quand ils veulent changer de placement, n'ont d'autre moyen que de vendre le titre de leur créance; ce qu'ils font plus ou moins avantageusement, selon l'idée que l'acheteur a de la solidité du gouvernement débiteur de la rente. De tels emprunts ont toujours été fort difficiles à faire pour les princes despotiques ou héréditaires. Quand le pouvoir d'un prince est assez étendu pour violer ses engagemens sans beaucoup de difficulté, quand c'est le prince qui contracte personnellement et qu'on peut craindre que ses obligations ne soient pas reconnues par son successeur, les prêteurs répugnent à toute avance de fonds lorsqu'elle n'a point de terme où leur imagination se repose.

Les créations d'offices où le titulaire est obligé de fournir une finance, ou un cautionnement dont le gouvernement lui paye un intérêt, sont des espèces d'emprunts perpétuels; mais ils sont forcés. C'était un des abus de l'ancien gouvernement de France de réduire en offices privilégiés presque tou-

tes les professions, jusqu'à celles de charbonniers et de crocheteurs.

Les anticipations sont une autre espèce d'emprunts. Par anticipations on entend la vente que fait un gouvernement, moyennant un sacrifice, de revenus qui ne sont pas encore exigibles. Des traitans en font l'avance et retiennent un intérêt proportionné aux risques que la nature du gouvernement ou l'incertitude de ses ressources, leur font courir.

Toute espèce d'emprunt public a l'inconvénient de retirer des usages productifs, des capitaux ou des portions de capitaux pour les dévouer à la consommation. Et de plus quand ils ont lieu dans un état dont le gouvernement inspire peu de confiance, ils ont l'inconvénient de faire monter l'intérêt des capitaux. Qui voudrait prêter à 5 pour cent par an à l'agriculture, aux fabriques, au commerce, lorsqu'on trouve un emprunteur toujours prêt à payer un intérêt de 7 ou 8 pour cent? Le genre de revenu qui se nomme *profits des capitaux* s'élève alors aux dépens du consommateur. La consommation se réduit par le renchérissement des produits; et les servi-

ces productifs sont moins demandés, moins bien récompensés, la société, les capitalistes exceptés, est dans un état de souffrance.

Le grand avantage qui résulte pour un état de la facuté d'emprunter, c'est de pouvoir répartir sur un grand nombre d'années, les charges que réclament les besoins d'un moment. Aucun pays ne pourrait dans la situation où se trouvent les états modernes, avec les frais énormes que la guerre entraîne, soutenir une guerre au moyen des seules ressources courantes que les peuples sont en état de fournir. Les grandes nations payent à-peu-près tout ce qu'elles sont en état de payer d'impôts, car l'économie n'est pas leur vertu et les dépenses y montent toujours au niveau des facultés des peuples, ou très-près de là. S'il faut doubler la dépense ou périr, elles n'ont guère d'autres ressources que l'emprunt; car je ne mets pas au nombre des ressources la violation des engagemens antérieurs et la dépouille d'une partie des sujets. Comment la nation anglaise aurait-elle pu fournir pendant les neuf années de la dernière guerre les 146 millions sterling que cette guerre lui a coûtés au-delà de ses dépenses ordinaires (environ

trois milliards de nos francs), puisqu'elle a de la peine à payer ses dépenses ordinaires accrues de l'intérêt seulement de cette somme? Les emprunts sont ainsi un moyen de défense et malheureusement aussi, un moyen d'attaque. C'est une arme nouvelle plus terrible que la poudre à canon, dont toutes les puissances doivent se servir sous peine d'infériorité manisfeste, du moment qu'une d'entr'elles est parvenue à l'accommoder à son usage.

On a voulu trouver à l'emprunt, aussi bien qu'à l'impôt, des avantages provenans de sa nature, autres que les ressources qu'il offre pour les consommations publiques; mais ces prétendus avantages s'évanouissent devant un examen sévère.

On a dit que les contrats ou les titres de créance qui composent la dette publique, devenaient dans l'état de véritables valeurs et que les capitaux représentés par ces contrats sont autant de richesses réelles qui prennent rang dans les fortunes (1). Mais qui ne voit qu'un contrat donné en

---

(1) Considérations sur les avantages de l'existence d'une dette publique, pag. 8.

échange d'un capital fourni et dissipé, n'est pas une richesse de plus dans l'état? Le capital n'eût-il pas été dissipé, le contrat ne serait pas même encore une richesse de plus. Quand un particulier donne une reconnaissance d'un capital de cent mille francs qu'on lui prête, la valeur de ce capital devient-elle double? Y a-t-il dès ce moment dans la société deux cent mille francs de propriétés au lieu de cent (1)?

C'est bien pis quand la valeur prêtée est reçue pour être détruite. Si un capital est emprunté pour être employé reproductivement, il n'y a point de perte de capital à la suite de cet emprunt; quand il est emprunté pour être consommé, il y a perte de capital, quoiqu'il reste au prêteur un contrat, une reconnaissance de son prêt.

---

(1) La faculté qu'ont les contrats de rente de pouvoir circuler d'une main dans l'autre, ne leur donne pas une valeur pareille à celle de la monnaie, parce qu'ils n'en remplissent pas l'office. Des billets de confiance, en servant de monnaie, augmentent véritablement la masse des capitaux, parce que s'ils ne servaient pas à la circulation des autres biens, il faudrait employer à cette circulation des capitaux véritables, de l'argent; mais des contrats de rentes emploient pour leur circulation de la monnaie, loin qu'ils en tiennent lieu.

Qu'est-ce qu'un contrat dans ce cas? C'est une délégation fournie par le gouvernement au prêteur sur le contribuable. Avec quoi le contribuable acquitte-t-il? Avec les produits d'un fonds de terre, d'un capital, d'une industrie, qui sont toute autre chose que le capital livré par le prêteur et qui n'existe plus.

Et quand on dit (1) que la circulation annuelle s'enrichit du montant des arrérages que l'état y verse annuellement, on ne fait pas attention que ces arrérages ne sont autre chose que des produits annuels, une portion de revenus annuels, levés sur un contribuable et qui auraient été versés dans la circulation tout de même, quand il n'y aurait pas eu de dette publique. Le contribuable l'aurait dépensé; au lieu de cela c'est le rentier.

L'achat des effets publics n'est point une circulation productive; c'est la substitution d'un créancier de l'état à un autre. Quand il dégénère en agiotage, c'est-à-dire quand il a pour but de chercher des bénéfices dans les événemens de la hausse et de la

(1) Même ouvrage, pag. 15.

baisse, il devient très-nuisible ; d'abord en occupant des capitaux d'une manière improductive; et de plus, comme tous les autres jeux, en ne procurant pas un bénéfice qui ne soit une perte pour quelqu'un. L'industrie de l'agioteur ne donnant aucun produit utile, et ne fournissant aucune matière à l'échange, il vit non pas de ses revenus, mais aux dépens des joueurs moins adroits ou moins heureux que lui.

On a dit qu'une dette publique attachait au sort du gouvernement tous les créanciers de l'état ; et que ceux-ci, associés à sa bonne, comme à sa mauvaise fortune, devenaient ses appuis naturels. C'est très-vrai. Mais ce moyen de conservation s'appliquant à un mauvais ordre de chose comme à un bon, est précisément aussi dangereux pour une nation qu'il peut lui être utile.

On a dit que la dette publique fixait l'état de l'opinion sur la confiance que mérite le gouvernement, et que dès-lors le gouvernement jaloux de maintenir un crédit dont elle montre le degré, était plus intéressé à se bien conduire. Il convient de faire ici une distinction. *Se bien conduire* pour les créanciers de l'état, c'est payer exactement

les arrérages de la dette ; *se bien conduire* pour le contribuable, c'est dépenser peu. Le prix courant des rentes offre à la vérité un gage de la première manière de se bien conduire, mais nullement de la seconde. Il ne serait peut-être pas même extravagant de dire que l'exact payement de la dette, loin de garantir une bonne administration y supplée en beaucoup de cas; témoin l'Angleterre dont le gouvernement peut impunément prolonger une guerre, multiplier les taxes, pervertir par la corruption la morale publique, pourvu qu'il trouve les moyens de payer les intérêts de sa dette.

On a dit en faveur de la dette publique qu'elle offrait aux capitalistes qui ne trouvent point d'emploi avantageux de leurs fonds, un placement qui les empêche de les envoyer au-dehors. Tant pis. C'est une amorce qui attire les capitaux vers leur destruction, et grève la nation de l'intérêt que le gouvernement en paye : il vaudrait bien mieux que ce capital eût été prêté à l'étranger; il en reviendrait tôt ou tard; et en attendant ce serait l'étranger qui payerait les intérêts.

Qu'on emprunte donc selon l'exigence

des tems, mais qu'on ne s'imagine pas travailler à la prospérité publique en empruntant. Quiconque emprunte, particulier ou prince, grève son revenu d'une rente et s'appauvrit de toute la valeur du principal s'il le consomme; or c'est ce que font toujours les nations qui empruntent.

CHAPITRE XVIII.

Du Crédit public.

Le crédit public est la confiance qu'on a dans les engagemens du souverain. Il est au plus haut point, quand la dette publique ne rapporte pas aux prêteurs un intérêt supérieur aux placemens les plus solides; c'est une preuve que les prêteurs d'argent n'exigent aucune prime d'assurance pour couvrir le risque auquel leurs fonds sont exposés, et qu'ils regardent comme nul. Le crédit ne s'élève à ce haut degré que lorsque le gouvernement, par sa forme, ne peut pas aisément violer ses promesses, et lorsque d'ailleurs on lui connaît des ressources égales à ses besoins. C'est pour cette dernière raison que le crédit public est faible par-tout où les comptes financiers de la nation ne sont pas connus de tout le monde.

Là où le pouvoir réside entre les mains d'un seul homme, il est difficile que le gouvernement jouisse d'un grand crédit. Il ne peut offrir pour gage que la bonne volonté

du monarque. Sous un gouvernement où le pouvoir législatif réside dans le peuple ou dans ses représentans, on a de plus pour garantie les intérêts du peuple qui est créancier comme particulier, en même tems qu'il est débiteur comme nation, et qui ne saurait recevoir ce qui lui est dû sous la première de ces qualités, à moins de le payer sous la seconde. Cette seule considération peut faire présumer qu'à une époque où rien de grand ne s'achève qu'à grands frais, et où de très-grands frais ne peuvent être soutenus que par des emprunts, les gouvernemens représentatifs prendront un ascendant marqué dans le système politique, à cause de leurs ressources financières et indépendamment de toute autre circonstance.

A considérer les ressources d'un gouvernement, il mérite plus de confiance qu'un particulier. Les revenus d'un particulier peuvent lui manquer tout-à-coup, ou du moins en si grande partie, qu'il demeure hors d'état d'acquitter ses engagemens. Des faillites nombreuses dans le commerce, des événemens majeurs, des fléaux, des procès, des injustices, peuvent ruiner un particulier; tandis que les revenus d'un gouverne-

ment se fondent sur des tributs imposés à un si grand nombre de contribuables, que les malheurs particuliers de ceux-ci ne peuvent compromettre qu'une faible portion du revenu public.

Sous d'autres rapports un gouvernement n'obtient jamais autant de crédit qu'un particulier solide. On ne peut exercer aucune contrainte contre lui, lorsqu'il est infidèle à ses engagemens. Le soin que les particuliers prennent de leur fortune n'est jamais égalé par celui que les gouvernemens prennent de la fortune publique. Enfin dans les bouleversemens qui peuvent compromettre la fortune publique et les fortunes particulières, les particuliers ont quelques moyens de soustraire leurs biens que n'ont pas les gouvernemens.

Le crédit public offre un moyen si aisé de dissiper de grands capitaux, que plusieurs publicistes l'ont regardé comme funeste aux nations. Un gouvernement puissant par la faculté d'emprunter, ont-ils dit, se mêle de tous les intérêts politiques. Il conçoit des entreprises gigantesques, couronnées, tantôt par la honte, tantôt par la gloire, mais toujours accompagnées de l'épuisement. Il fait la

guerre, ou la fait faire; achète tout ce qui peut s'acheter, jusqu'au sang et à la conscience des hommes, et les capitaux fruits de l'industrie et de la bonne conduite sont alors remis aux mains de l'ambition, de l'orgueil, de la perversité.

Si la nation qui a du crédit est politiquement faible, elle est mise à contribution par les grandes puissances; elle les paye pour soutenir la guerre; elle les paye pour avoir la paix; elle les paye pour conserver son indépendance, et finit par la perdre; ou bien elle leur prête, et on lui fait banqueroute.

Ce ne sont point là des suppositions gratuites, mais je laisse à faire les applications.

CHAPITRE XIX.

Des Caisses d'amortissement.

Si l'état emprunte cent millions à 5 pour cent, il faut qu'il se procure toutes les années une portion du revenu national égale à cinq millions pour acquitter les intérêts de cet emprunt. Il établit ordinairement un impôt dont le produit s'élève à cette somme chaque année.

Si l'état porte l'impôt à une somme un peu plus forte, à celle de 5 millions 462,400 francs, par exemple; et s'il charge une caisse particulière d'employer les 462,400 francs d'excédant, à racheter chaque année sur la place une somme pareille de ses engagemens; si cette caisse emploie au rachat, non-seulement le fonds annuel qui lui est affecté, mais, de plus, les arrérages des rentes dont elle a racheté le titre, au bout de cinquante ans elle aura racheté le principal tout entier de l'emprunt de cent millions.

Telle est l'opération qu'exécute une *Caisse d'amortissement.*

L'effet qui en résulte est dû à la puissance de l'intérêt composé; c'est-à-dire à l'intérêt d'un capital auquel on ajoute, tous les six mois, l'intérêt qu'il a rapporté le semestre précédent (1).

On voit que moyennant un sacrifice annuel égal, tout au plus, au dixième de l'intérêt, on peut, avant cinquante années, racheter un principal qui rapporte 5 pour cent. Mais comme la vente des contrats de rente est libre, si les possesseurs des contrats ne veulent pas s'en dessaisir au pair, c'est-à-dire, sur le pied de vingt fois la rente, alors le rachat est un peu plus long; mais cette difficulté même est un signe du bon état du crédit. Si au contraire le crédit chancèle, et que pour la même somme on puisse racheter une plus forte somme de contrats, alors l'amortissement peut avoir lieu à un terme plus rapproché. De façon que plus le crédit décline et plus une caisse d'amortissement a de ressources pour le remonter, et que les ressources qu'elle offre, ne s'affaiblissent qu'autant que le crédit public a moins besoin de son secours.

(1) Costaz, Rapp. sur la dette publ. du 16 floréal an x.

C'est à l'institution d'une semblable caisse, qu'on attribue le crédit soutenu de l'Angleterre, qui, malgré une dette de plus de treize milliards de nos francs, trouve encore des prêteurs qui lui confient leurs capitaux aux mêmes conditions qu'on prêterait à un bon débiteur. C'est sans doute ce qui a fait dire à *Smith*, que les caisses d'amortissement qui avaient été imaginées pour la réduction de la dette, ont été favorables à son accroissement. Les gouvernemens sont heureusement portés à abuser de toutes les ressources: sans cela ils seraient trop puissans.

On sent que la première condition pour qu'une caisse d'amortissement produise l'effet qu'on en attend, c'est que le fonds qui lui est affecté, soit invariablement employé à l'usage auquel il est destiné; ce qui n'est pas toujours arrivé, même en Angleterre, dont le gouvernement est renommé pour son esprit de suite et sa fidélité à remplir ses engagemens. Aussi les écrivains anglais ne comptent guère sur les caisses d'amortissement pour l'extinction de la dette, et *Smith* ajoute assez naïvement que jamais les dettes publiques n'ont été éteintes que par des banqueroutes.

CHAPITRE XX.

S'il convient à une Nation d'avoir un Trésor.

Les princes qui désespèrent d'avoir un crédit comme les potentats d'Asie, cherchent à amasser un trésor.

Un trésor est la valeur présente d'un revenu passé, comme un emprunt est la valeur présente d'un revenu futur. L'un et l'autre servent à subvenir aux besoins extraordinaires.

Un trésor ne contribue pas toujours à la sûreté du gouvernement qui le possède. Il attire le danger. D'ailleurs il est rare qu'il remplisse le but pour lequel il a été amassé. Le trésor amassé par *Charles V*, roi de France, devint la proie de son frère le duc d'Anjou; celui que *Henri IV* réservait à l'abaissement de l'Autriche, servit aux profusions des favoris de la Reine-mère; celui que *Frédéric II*, roi de Prusse, avait destiné à l'affermissement de sa monarchie, a été dissipé de nos jours pour faire la guerre à

la puissance qui pouvait le plus contribuer, et qui a le plus contribué en effet à la grandeur de cette monarchie.

Un trésor est préjudiciable aux nations, en ce qu'il faut, pour le former, retirer chaque année de la circulation une portion de capital qui dort improductive jusqu'au moment du besoin; moment auquel la valeur de toutes ces épargnes est anéantie; tandis que l'emprunt ne retire de la circulation le capital dont on a besoin, qu'au moment même de le consommer. Il ne faut jamais perdre de vue que les richesses d'un état ne sont jamais mieux placées, qu'entre les mains des particuliers, car c'est là qu'elles fructifient.

FIN.

TABLE DES CHAPITRES

contenus dans ce second volume.

SUITE DU LIVRE SECOND.

DES MONNAIES.

LIVRE TROISIEME.

DE LA VALEUR DES CHOSES.

LIVRE QUATRIÈME.

DES REVENUS.

LIVRE CINQUIÈME.

DE LA CONSOMMATION.

FIN DE LA TABLE DES CHAPITRES.

TABLE

DES PRINCIPALES MATIÈRES

contenues dans les deux volumes.

Le chiffre romain I *désigne le premier volume. Le chiffre* II *désigne le second.*

Le chiffre arabe désigne la page.

Le petit chiffre romain désigne les pages du Discours préliminaire.

La page indiquée est celle où la matière commence à être traitée : elle s'étend souvent sur les pages suivantes.

Le sujet est traité soit dans le texte, soit dans les notes de la page indiquée.

A.

B.

C.

D.

E.

F.

G.

H.

I.

J.

L.

M.

N.

O.

P.

R.

S.

T.

U.

V.

X.

Y.

Z.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

Digitized by Google